CORNELII TACITI

HISTORIARUM

QUÆ SUPERSUNT

LIBRI I ET II

NOUVELLE ÉDITION

AVEC

Introduction, sommaires, notes historiques, géographiques et grammaticales en français

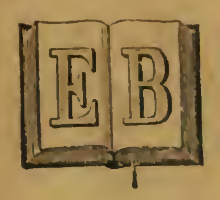
TEXTE REVU SUR LES TRAVAUX ET LES TEXTES LES PLUS RÉCENTS

et commenté d'après le droit et les institutions des Romains

PAR

Émile PERSON

AGRÉGÉ DES CLASSES SUPÉRIEURES, DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR AU LYCÉE CONDORCET

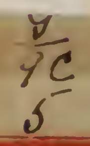


PARIS

BRAIRIE C

Vve EUG

RUE



CORNELII TACITI
HISTORIARUM
QUÆ SUPERSUNT

LIBRI I ET II

NOUVELLE ÉDITION

AVEC

Introduction, sommaires, notes historiques, géographiques et grammaticales en français

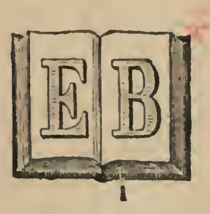
TEXTE REVU SUR LES TRAVAUX ET LES TEXTES LES PLUS RÉCENTS

et commenté d'après le droit et les institutions des Romains

PAR

Émile PERSON

AGRÉGÉ DES CLASSES SUPÉRIEURES, DOCTEUR ÈS LETTRES, PROFESSEUR
AU LYCÉE FONTANES





PARIS

LIBRAIRIE CLASSIQUE EUGÈNE BELIN

V^VE EUGÈNE BELIN ET FILS

RUE DE VAUGIRARD, N° 52

1885

Toutes mes éditions sont revêtues de ma griffe.

Eug. Belin

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE Ve EUG. BELIN ET FILS.

INTRODUCTION

Dans l'ordre chronologique où ont paru les ouvrages de Tacite, les *Histoires* viennent après la *Germanie*, et avant les *Annales*. Elles furent composées sous le règne de Trajan. C'est une production de l'âge mûr. L'auteur, dont la naissance doit être placée entre 56 et 59, avait certainement dépassé quarante ans.

Le moment était favorable pour écrire l'histoire. Après les quinze années de Domitien, *grande mortalis ævi spatium*, le monde, délivré du tyran que Quintilien a cru pouvoir encenser, mais que la satire et l'histoire ont justement flétri, respirait enfin. Une ère de prospérité inouie s'ouvrait pour l'empire : il semblait que tous pressentissent les règnes bienfaisants de Trajan, d'Adrien, de Marc-Aurèle. Nerva n'avait fait que deux ans, il est vrai, le bonheur des Romains, 96-98. Mais avant de mourir, il avait désigné pour lui succéder l'homme le plus capable de garantir solidement au dehors la paix, à l'intérieur l'ordre et la liberté, M. Ulpius Trajan. Ce fut une bonne fortune pour Tacite d'être arrivé à la plénitude de la vie à un pareil moment. « Si Tacite avait eu à traverser le règne de quelque autre Domitien, dit M. Nisard, et qu'il se fût trouvé un délateur pour dénoncer le sublime passage où il personnifie la vertu dans ce sage héroïque (Thraséas), je ne doute pas qu'immolé comme Rusticus, il ne fût mort comme Thraséas. Mais, par cette fatalité heureuse qui donna à Rome une suite d'empereurs honnêtes gens et doux, les énergiques portraits que Tacite avait tracés des Tibère et des Néron le protégèrent sous leurs successeurs, lesquels comprirent que le procès fait aux mauvais princes est le meilleur éloge des bons. »

Les *Histoires*, dans leur ensemble, embrassaient tous les événements accomplis de 69 à 96, c'est-à-dire les quinze derniers jours de Galba, les règnes entiers d'Othon, de Vitellius, de Vespasien, de Titus et de Domitien. Mais avant qu'elles fussent terminées, l'auteur avait déjà conçu le plan d'un autre ouvrage, qui devait être les *Annales*, et où, prenant les choses à la fin même du règne d'Auguste, 15, il les conduisait jusqu'à janvier 69.

Il n'est pas facile de dire avec précision pourquoi Tacite a donné deux noms différents à deux compositions historiques qui ont entre elles tant de ressemblance. On a prétendu que cela

tenait à la manière même dont les faits étaient racontés : plus développés dans les *Histoires*, plus serrés dans les *Annales*. Cette raison n'est rien moins que satisfaisante : rien n'empêche en effet que le contraire n'ait existé, et la brièveté ne semble pas être plutôt la loi d'un genre que de l'autre. Non, il faut se placer au point de vue où se trouvait Tacite lui-même. Dans les *Histoires*, il raconte des événements qu'il a vus de ses yeux, et il en parle à des contemporains qui en ont été en partie témoins comme lui. A quoi bon, dès lors, introduire dans le récit des divisions arbitraires et artificielles qui n'existaient pour personne dans la réalité? Pour tout le monde, les faits qui s'étaient accomplis dans les quarante dernières années se suivaient, s'enchaînaient étroitement, étaient de l'histoire contemporaine : il suffisait de les exposer de suite et avec méthode. Il n'en est pas de même pour la période qui a précédé : les règnes de Néron, de Claude, de Tibère appartenaient bien réellement au domaine du passé. Il fallait, pour la clarté du récit, adopter un plan d'exposition. Tacite n'a pas eu la peine de chercher beaucoup. Le genre était trouvé; il se recommandait même par d'illustres précédents. Il était de plus tout indiqué par les habitudes politiques et administratives des Romains. A Rome, sous la République, toutes les charges étaient annuelles, toutes les fonctions publiques commençaient et finissaient avec l'année. L'année était avant tout une institution politique. Dès lors, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Tacite ait adopté ce cadre tout fait, si commode, si conforme aux habitudes romaines? S'il restait des doutes à cet égard, il suffirait de voir avec quelle précaution l'auteur prévient à chaque instant qu'il parlera des choses en leur lieu et place : *in tempore memorabo* (I, 58; IV, 71; VI, 22); *in loco reddemus* (II, 4). Et même lorsque, pour une raison ou pour une autre, il a cru devoir s'écarter de ce qu'il considère comme la loi de son récit, il s'en excuse pour ainsi dire : *quæ duabus æstatibus gesta conjunxi, quo requiesceret animus a domesticis malis* (VI, 38).

Malgré l'autorité d'un mot célèbre : *nascuntur poetæ, fiunt oratores*, la vérité est que pas plus les poètes que les orateurs et les écrivains même de génie n'arrivent d'emblée à la plénitude de leur manière. Il leur faut chercher leur voie. Ils en essaient souvent plusieurs : Platon lui-même s'était mépris sur sa vocation! Ces grands esprits s'aperçoivent parfois qu'ils ont fait fausse route, et reviennent sur leurs pas pour faire encore de nouvelles tentatives, jusqu'à ce que, après de nombreux efforts, ils se retrouvent enfin en possession d'eux-mêmes : ils ont atteint le but que la loi de leur nature et de leur génie leur avait assigné.

Tacite n'a point échappé pour ainsi dire à la nécessité de cette évolution, et, par bonne fortune, nous possédons de lui des ouvrages qui attestent le travail de ce puissant génie et nous indiquent clairement les diverses étapes qu'a parcourues sa future

originalité. Le *Dialogue des Orateurs*, la *Vie de Julius Agricola*, la *Germanie*, les *Histoires*, les *Annales* nous font assister à ses debuts, à ses transformations successives. Quelle distance d'un extrême à l'autre! Aussi le style de Tacite, qu on a eu bien souvent le tort de juger tout d'une pièce, ne comporte point à vrai dire un jugement d'ensemble et unique, par la raison qu'il ne se ressemble pas, et que ce qui est vrai du *Dialogue*, par exemple, ne l'est déjà plus des *Histoires* et l'est encore bien moins des *Annales*. D'un ouvrage à l'autre, la langue, la grammaire, le style, le ton, le critérium philosophique, oratoire et historique, tout a changé.

Nous ne voulons point entrer ici dans des considérations de détail qui dépasseraient de beaucoup les proportions de notre modeste cadre. Il ne nous paraît pas toutefois hors de propos de dégager ce qui suit et qui est une vérité aujourd'hui incontestable. Avant d'être le grand peintre, le grand moraliste et le remarquable écrivain que nous admirons dans les *Annales*. Tacite a imité les autres. Dans le *Dialogue*, qui peut méconnaître le brillant élève des rhéteurs, l'admirateur enthousiaste de l'éloquence des Crassus, des Marc Antoine, des Hortensius, le disciple de Cicéron?

Malheureusement, la grande éloquence était morte avec la liberté. Les sublimes orateurs de la République pouvaient bien servir de modèles théoriques, d'idéal même à la jeunesse de l'empire. Mais la tribune renversée ne devait pas se relever; et il fallait bien être de son temps. L'histoire semblait être désormais le seul genre où l'éloquence pût se donner carrière. Il n'y a aucune témérité à affirmer que Tacite subit l'empire de ces réflexions, quand on le voit inaugurer une nouvelle manière dans la *Vie d'Agricola* et la *Germanie*, qui parurent presque en même temps, probablement en 98. Mais là encore il n'ose pas être lui-même; il imite visiblement, et même son modèle n'est pas difficile à trouver. Il se sentait du goût pour l'historien Salluste, avec lequel il avait d'ailleurs plus d'une affinité naturelle. Aussi son style reflète-t-il alors les traits principaux du maître, je veux dire une certaine indépendance vis-à-vis de la langue officielle, la brièveté cherchée et l'énergie.

Mais un esprit de cette trempe n'était pas fait pour le rôle subalterne d'imitateur, et devait tôt ou tard s'émanciper. C'est avec les *Histoires* que Tacite a enfin conscience de son génie et affirme son originalité. Alors il commence à être réellement lui-même, à marcher seul. Il va y avoir enfin, on le sent, un style de Tacite, une langue, une méthode, une philosophie de l'histoire de Tacite. Les *Histoires* sont le premier ouvrage d'un écrivain qui se met lui-même hors de pair, cherche et a en grande partie trouvé sa manière à lui.

Quant aux *Annales*, c'est le livre d'un homme qui n'a même plus besoin de chercher, parce qu'il a trouvé.

Nous devons à nos lecteurs quelques mots d'explication sur la présente édition.

Il est malheureusement improbable qu'on découvre aujourd'hui de nouveaux manuscrits des *Histoires*. Toutefois l'étude de ceux que nous possédons a permis d'améliorer peu à peu le texte de Tacite. Après Burnouf et Orelli, des savants tels que C. Halm, puis le D[r] C. Heræus ont présenté des textes de plus en plus satisfaisants. Le progrès est même sensible, en maint endroit, de l'un à l'autre. C'est au moyen de ces éditions que nous avons constitué notre texte, en donnant la préférence aux deux derniers, accueillant toutes les améliorations qu'ils nous paraissaient proposer avec fondement, mais sans nous interdire à chaque instant de juger autrement qu'eux et même contre eux avec une indépendance dont nous assumons l'entière responsabilité.

L'édition que nous donnons étant plutôt classique que critique, nous avons dû nous conformer en général à l'orthographe usuelle. Mais il ne manque déjà plus en France de bons esprits, qui trouvent que notre orthographe latine, telle qu'elle est, ne peut se défendre, et qu'une réforme serait nécessaire. Des traités complets, des théories en forme ont été publiées à l'étranger sur cette question [1]. Bref, sans nous départir jamais de la prudence la plus rigoureuse, nous avons cru pouvoir et devoir faire ici quelques concessions à la réforme orthographique, et abandonner franchement l'usage ou plutôt la routine, lorsqu'elle n'est fondée que sur une fausse étymologie où lorsqu'elle est en contradiction trop flagrante avec les bons manuscrits.

Voici, au reste, jusqu'où nous sommes allé.

Nous ne comprenons pas la nécessité de compliquer la lecture du texte par la suppression du *j* et du *v*, sous prétexte que les latins ne distinguaient pas l'*i* voyelle de l'*i* consonne, l'*u* voyelle de l'*u* consonne, ou par la substitution d'un *o* à un *u*, parce que jusqu'au premier siècle au moins ils n'admettaient pas qu'un *u* ou un *v* fussent suivis d'un *u*. Nous ne remplaçons pas *ph* par *f* dans les mots qui viennent évidemment du grec; nous ne substituons pas l'*n* à l'*m* devant *b* ou *p*; etc.

Mais, d'accord en cela avec les plus anciens grammairiens latins, avec les manuscrits, les monuments épigraphiques, et aussi avec les premières éditions latines imprimées au seizième siècle, nous écrivons par exemple :

1° Parmi les substantifs : *cælum*, *cena*, *contio* (contraction de *conventio*), *dilectus* quand il s'agit d'un enrôlement militaire, *haruspex*, *litus oris*, mais *littera* et non *litera*, *percontatio*, *sæpes*, *sæculum*, etc.

1. Voir surtout Brambach, *Die Neugestaltung der lateinischen Rechtschreibung*, Leipzig, 1868. — On trouvera un résumé des passages les plus importants de cet ouvrage dans l'introduction que M. E. Benoist a mise en tête de la 2e édition de son Virgile (1876), pages L-LXXXIV.

2° Parmi les adjectifs, pronoms et noms de nombre : *cælebs*, *inclitus*, *sollemnis*, *sollers*; *ceteri*, *quicquam* neutre de *quisquam*; *quattuor*, mais non *septumus*, *decumus*.

3° Dans les verbes composés, nous conservons *ad* devant *b*, *d*, *f*, *j*, *h*, *m*, *n*, *q*, *v*, sauf quelques exceptions (*affero*, *afficio*, *annuo*); nous l'assimilons devant *c*, *g*, *l*, *p*, *r*, *s*, *t*.

Nous écrivons *expectare* et *exspectare*, *extinguere*, mais *exstruere*, *exscindere*.

Nous conservons *in* devant les voyelles et l'*h*, ainsi que devant les consonnes *c*, *d*, *f*, *g*, *j*, *n*, *q*, *s*, *t*, *v*; en général, nous l'assimilons devant *r*; devant *m*, *b*, *p*, nous écrivons *im* (*imminuo*, *imbuo*, *impello*).

Sub est conservé devant *j*, *h*, *d*, *l*, *n*, *s*, *t*, *v*; assimilé devant *c*, *f*, *g*, *p*; devant *m*, nous écrivons *sub* et *sum*; devant *r*, *sub* et *sur*; enfin *sus*, dans *suscipio*, *suscito*, *sustineo*, etc.

4° Parmi les mots invariables, nous n'adoptons point l'orthographe usuelle pour *comminus* (*cum manu*), *immo* et non *imo*, *utrimque* et quelques autres moins importants. Nous ferons remarquer du reste que, pour ces mots comme pour ceux des catégories précédentes, l'orthographe à laquelle nous nous arrêtons en général est celle du grand dictionnaire de Forcellini.

Quant à notre commentaire, considérant que les *Histoires* devraient être, avant tout, dans la classe élevée à laquelle il est destiné, un livre d'explication rapide et presque de lecture, nous n'avons rien négligé pour en rendre l'intelligence facile et agréable aux élèves. Avec plus de profusion encore qu'on ne fait d'habitude, nous avons versé partout abondamment la lumière et essayé de dissiper toutes les difficultés.

Une part considérable a été faite dans les notes, non seulement à la grammaire générale, mais encore à la grammaire particulière de Tacite; car Tacite a sa grammaire à lui, comme il a son style. L'un et l'autre constituent même une bonne partie de son originalité. Nous renvoyons d'ordinaire aux savantes grammaires de Burnouf, de J. Gantrelle, de Madvig, de Draeger. Ceux qui voudraient approfondir les cas grammaticaux que nous signalons trouveront là la théorie scientifique. Mais surtout il est un ouvrage que nous considérons comme indispensable à tout rhétoricien sérieux qui veut lire Tacite avec fruit : c'est la *Grammaire de Tacite*, de J. Gantrelle [1]. Nous y renvoyons constamment.

Les événements racontés dans les *Histoires* consistant surtout en opérations militaires, qui ont pour théâtre les pays les plus divers, Rome et l'Italie d'abord, la Gaule et le Rhin, le Danube, l'Asie, la Syrie, l'Egypte, c'est-à-dire presque le monde romain

1. *Grammaire et style de Tacite*, par J. Gantrelle, chez Garnier, Paris, 1874 (in-12 de 54 pages).

tout entier, l'histoire générale et surtout la géographie ancienne acquéraient ici une importance capitale, et nous n'avons point épargné les explications. L'*Atlas antiquus* de Spruner-Menke nous a paru le meilleur guide.

Mais c'est à un autre point de vue que cette édition se distingue peut-être de celles qui l'ont précédée. Nous avons été à dessein très sobres d'observations et de réflexions purement littéraires. Ce qui nous paraît important et instructif, dans Tacite, ce ne sont pas les mots, ce sont les choses. Trop longtemps, dans nos classes, nous avons considéré les anciens exclusivement comme des écrivains, et nous nous sommes contentés d'admirer en eux la valeur de la pensée, l'exquise beauté de la forme. Et c'est peut-être ce qui vaut aujourd'hui à notre système d'éducation les critiques et les protestations dont il est l'objet, encore que le reproche soit beaucoup moins mérité que jamais. Or, il y a autre chose que des procédés de style, chez les anciens et surtout chez Tacite : il y a, sous cette littérature, un peuple d'une vitalité puissante et féconde, avec une organisation à lui, un droit sacré, public, privé, des lois, des mœurs, des institutions civiles, politiques, militaires, en un mot une civilisation tout entière à étudier et à connaître, le tout se développant et se transformant sans cesse. On ne lit pas dix lignes des *Histoires*, par exemple, sans rencontrer de ces expressions sur lesquelles les Romains s'entendaient fort bien, mais qui pour nous restent vagues et sans précision si elles ne sont éclairées par la connaissance du droit romain. Notre commentaire a la prétention d'avoir porté la lumière sur toutes ces difficultés. Les expressions empruntées à la guerre, à la marine, à l'administration, en un mot à toute la vie publique et privée des Romains sont l'objet d'explications détaillées ou de renvois à des explications antérieures. Il va sans dire que nous avons profité des travaux de tous les savants qui ont apporté aux *Histoires* le concours de leurs lumières, depuis Juste-Lipse jusqu'à C. Heræus : sans compter le *Manuel des antiquités romaines* de T. Mommsen et de J. Marquardt, véritable encyclopédie des choses romaines; nous lui avons de sérieuses obligations.

Enfin, nous faisons suivre cette édition d'un *Index* des noms propres ou remarquables, complément indispensable, qui permet de retrouver du premier coup tous les passages dont on peut avoir besoin.

E. P.

SOMMAIRES

LIVRE PREMIER

SOMMAIRES

I. Préface. L'auteur parlera avec impartialité des hommes et des choses. Plan de ce travail : projets pour l'avenir.

II et III. Sommaire rapide des événements qu'il va raconter.

IV et V. Etat de la Ville, esprit des armées, situation des provinces à la mort de Néron. Nymphidius veut mettre la main sur l'*imperium* et succombe. — Galba, vieux et avare, indispose tout le monde. Mot honorable qu'on lui attribue.

VI. Titus Vinius et Cornelius Laco attirent sur Galba la haine universelle. Cruautés. Massacre des soldats de marine. Rome pleine de soldats.

VII. Assassinat de Clodius Macer et de Fonteius Capito. Les affranchis. Galba ridicule et odieux.

VIII et IX. Etat de l'Espagne, de la Gaule, des armées de Germanie, de la Bretagne, de l'Illyrie.

X. Mucianus, gouverneur de Syrie. Vespasien : guerre contre les Juifs. Titus.

XI. L'Egypte, gouvernée par des chevaliers Romains. Tiberius Alexander. État des esprits en Afrique, dans les deux Mauritanies, en Rhétie, en Norique, en Thrace, en Italie, sous le consulat de Galba et de Vinius.

XII. Révolte des légions de la haute Germanie. Galba songe à se donner un fils par l'adoption.

XIII. Vinius penche pour Othon, opposition de Laco et d'Icelus. Espérances d'Othon, qui a pour lui les soldats et l'ancienne cour de Néron.

XIV. Galba se décide à adopter Pison, homme d'une sévérité antique.

XV et XVI. Discours de Galba à Pison, en l'adoptant.

XVII. Attitude de Pison, respectueuse et mesurée.

XVIII. L'adoption est proclamée, au camp des prétoriens, sans flatterie, sans largesses.

XIX. Elle est ensuite déclarée au sénat. Un projet de députation aux légions mutinées échoue par le fait du préfet Laco.

XX. Répétitions exercées contre les favoris de Néron. Plusieurs tribuns sont congédiés. Mécontentement général.

XXI. Othon n'a plus de salut que dans une révolution qui le fera empereur.

XXII. Ses affranchis, ses esclaves, les astrologues, tous l'excitent à oser.

XXIII. Il avait de longue date semé le mécontentement dans l'armée et corrompu les soldats.

XXIV. Ses largesses publiques et cachées. Inepte aveuglement du préfet Laco.

XXV. Il charge deux officiers subalternes de la conspiration. Préparatifs.

XXVI. Première tentative. Galba et Laco s'obstinent à fermer les yeux.

XXVII. Othon est salué empereur par vingt-trois soldats.

XXVIII. Il est porté au camp des prétoriens et reconnu sans opposition.

XXIX et XXX. La nouvelle arrive au moment où Galba offrait un sacrifice. Pison harangue la cohorte qui était de service au palais.

XXXI. La cohorte est d'abord et en partie fidèle. Toutes les autres troupes font cause commune avec les prétoriens.

XXXII. Adulations et légèreté du peuple. Galba délibère sur le parti à prendre.

XXXIII. Les avis sont partagés : lutte opiniâtre entre Laco et Icelus.

XXXIV. Galba, décidé à se rendre au camp, s'y fait précéder par Pison. Le bruit se répand, à tort, qu'Othon est tué.

XXXV. Manifestation du sénat et du peuple en faveur de Galba. Mot honorable de ce prince.

XXXVI. Les prétoriens se prononcent avec enthousiasme pour Othon. Bassesse servile de celui-ci envers les révoltés.

XXXVII et XXXVIII. Othon harangue les soldats. Tous s'arment et pillent l'arsenal.

XXXIX. Pison est ramené sur ses pas par la sédition qui s'avance. Il trouve Galba vers le Forum. Incertitude de leurs conseils. Laco propose de tuer Vinius ; ce dessein n'a pas de suite.

XL. Galba erre ballotté par la foule. La plèbe hésite. Les Othoniens, fantassins et cavaliers, chargent la multitude sur le forum.

XLI. Galba, abandonné de tous, est massacré.

XLII. Mort de Vinius.

XLIII. Pison, d'abord sauvé par l'énergique fidélité de Sempronius Densus, caché par un esclave public dans le temple de Vesta, est massacré à son tour.

XLIV. Joie d'Othon. Les têtes de Galba, de Vinius et de Pison, attachées à des piques, sont portées en triomphe. Plus de cent vingt requêtes, où l'on demandait le prix des meurtres, furent trouvées par Vitellius, qui fit tuer les auteurs.

XLV. Le peuple et le sénat font assaut de flatteries et de bassesses envers Othon vainqueur. Othon sauve Marius Celsus, en le mettant en prison.

XLVI. Les soldats nomment eux-mêmes des préfets du prétoire. Ils réclament la gratuité des *vacationes*. Icelus et Laco sont mis à mort.

XLVII. Le sénat décerne à Othon la puissance tribunitienne, le nom d'Auguste et tous les honneurs des princes. Sépulture de Vinius et de Pison.

XLVIII. Portrait de Pison. Vinius : sa carrière accidentée, sa moralité bien des fois démentie. Leurs testaments.

XLIX. Sépulture de Galba ; son âge, sa noblesse, son caractère, ses dignités.

L. Effroi causé à Rome par la nouvelle de la révolte de Vitellius. Quelques-uns prévoient Vespasien.

LI. Causes et origine du mouvement : esprit séditieux des légions depuis la guerre de Vindex, soif de pillage aux dépens des Gaules.

LII et LIII. Vitellius se concilie l'armée de la basse Germanie, par d'indignes prodigalités. Valens et Cécina l'excitent à la révolte. Portrait de Cécina.

LIV et LV. Les légions des deux Germanies se prononcent contre Galba.

Les noms du sénat et du peuple reparaissent dans leur nouveau serment.

LVI. Lâcheté et inaction du proconsul Hordeonius. Vitellius reçoit ces nouvelles à table, et accepte la direction du mouvement.

LVII. Valens salue Vitellius empereur. L'armée du haut Rhin suit, le 3 janvier. Enthousiasme et concours des soldats et des alliés.

LVIII. Plusieurs victimes demandées et obtenues par les soldats.

LIX. Le batave Civilis échappe au péril. Des renforts arrivent de tous côtés : Valerius Asiaticus, Junius Blesus, les troupes de Rhétie et de Bretagne.

LX. Honteuses querelles entre les chefs des légions de Bretagne.

LXI. Plan de marche : Valens et Cécina conduiront deux armées en Italie, le premier par la Gaule, le second par l'Helvétie et les Alpes pennines.

LXII. Contraste entre la torpeur de Vitellius et l'enthousiasme de ses soldats.

LXIII. Dans un accès de fureur, les soldats massacrent la population de *Divodurum* (Metz). Effroi des Gaules.

LXIV. La mort de Galba et l'élévation d'Othon sont connues des Gaules, qui, sous la pression des armées de Vitellius, se prononcent en sa faveur.

LXV. Les Lyonnais excitent les soldats à exterminer les Viennois, leurs ennemis.

LXVI. Les supplications et l'argent des Viennois les apaisent. Exactions de Valens.

LXVII. Cécina ravage l'Helvétie.

LXVIII. Pour conjurer une ruine complète, les Helvétiens se rendent à discrétion.

LXIX. L'éloquence de C. Cossus apaise Vitellius et les soldats.

LXX. Une partie de l'Italie s'est déclarée pour Vitellius : Cécina franchit les Alpes.

LXXI. Conduite prudente d'Othon : il pardonne à Marius Celsus.

LXXII. Tigellinus : mœurs infâmes ; fureurs du peuple contre lui ; sa fin honteuse.

LXXIII. Othon sauve Galvia Crispinilla, mais aux dépens de son propre crédit.

LXXXIV. Vitellius et Othon échangent des propositions, puis des injures, et enfin des envoyés secrets.

LXXV. Les deux rivaux s'envoient des assassins, qui ne réussissent pas.

LXXVI. Les armées et les provinces se partagent entre les deux compétiteurs.

LXXVII. Othon exerce le pouvoir impérial. Il distribue les honneurs et les sacerdoces.

LXXVIII. Il accorde le droit de cité, des faveurs et des privilèges à plusieurs provinces. Il fait relever les statues de Poppée et songe à rendre des honneurs à la mémoire de Néron.

LXXIX. Les Sarmates Rhoxolans envahissent la Mésie ; ils sont taillés en pièces. Description de leur armure.

LXXX, LXXXI et LXXXII. Une sédition militaire, par suite d'un malentendu, éclate à Ostie, puis à Rome, Consternation dans la ville. Par ses larmes et ses prières, Othon apaise un peu les soldats.

LXXXIII et LXXXIV. Othon harangue l'armée et l'exhorte à la concorde et à l'obéissance.

LXXXV. Le soupçon, l'espionnage pénètrent partout. Délations. Embarras et effroi des sénateurs.

LXXXVI. Prodiges : débordement du Tibre. Famine.

LXXXVII. Othon purifie la Ville, et équippe sa flotte pour attaquer la Gaule Narbonnaise.

LXXXVIII. Il va partir lui-même, emmenant avec lui les principaux de l'État, et L. Vitellius, frère de son rival.

LXXXIX. Etat des esprits dans Rome.

XC. Il recommande la république au sénat, dans un discours qui fut attribué à l'avocat Trachalus. Acclamations enthousiastes en faveur d'Othon.

LIVRE DEUXIÈME

SOMMAIRES

I. Titus, envoyé à Rome par Vespasien son père, apprend à Corinthe la mort de Galba, et hésite à aller plus loin.

II. Il retourne en Syrie par les îles et visite le temple de Vénus à Paphos.

III. Origine du temple et description du culte.

IV. Le prêtre lui découvre la grandeur future de sa maison. Etat des forces de Mucianus et de Vespasien.

V. Portrait de ces deux généraux. Leur jalousie cède à l'esprit conciliateur de Titus.

VI. Les légions de Syrie et de Judée s'indignent de l'entreprise sacrilège des armées de l'Occident, et comptent elles-mêmes leurs forces.

VII. Vespasien et Mucianus ajournent leur prise d'armes et continuent à agir de concert.

VIII. Un faux Néron paraît dans la Grèce.

IX. Asprénas tue l'aventurier.

X. A Rome, Vibius Crispus accuse et fait condamner Annius Faustus, récemment délateur sous Néron.

XI. Les armées de Dalmatie et de Pannonie marchent au secours d'Othon. Othon lui-même va au devant des Vitelliens avec des forces considérables.

XII. Sa flotte ravage les côtes de la Ligurie et bat les milices des Alpes maritimes.

XIII. Sac d'*Intemelium*. Beau trait d'amour maternel.

XIV. Valens envoie une partie de ses forces pour rejeter les Othoniens de la Gaule Narbonnaise. Elles sont complètement battues.

XV. Retour offensif des Vitelliens; ils sont de nouveau défaits.

XVI. D. Pecarius, procurateur de Corse, essaie de soulever l'île en faveur de Vitellius. Il est tué, et sa tête portée à Othon.

XVII. Progrès des Vitelliens sur le Pô.

XVIII. Spurinna, qui commandait à *Placentia* pour Othon, est forcé par ses soldats de marcher à l'ennemi.

XIX. Arrivés en rase campagne, les soldats prennent peur et se repentent. Spurinna les ramène et se fortifie dans *Placentia*.

XX. Cécina passe le Pô, essaie d'ébranler la foi des Othoniens et prépare enfin contre *Placentia* une attaque décisive.

XXI. Incendie de l'amphithéâtre. Repoussé avec de grandes pertes, Cécina prend ses dispositions pour un nouvel assaut.

XXII. Cécina est repoussé une seconde fois. Il repasse le Pô et se dirige vers *Cremona*. Quelques chefs Othoniens font défection.

XXIII. Gallus prend position à *Bedriacum*. Succès de Macer contre les auxiliaires Vitelliens. Othon fait venir de Rome son frère Titianus et lui remet la haute direction des opérations militaires.

XXIV. Cécina dresse une embuscade au lieu dit les *Castors*. Les généraux d'Othon en sont avertis et agissent en conséquence.

XXV. Grâce aux lenteurs de Suetonius, les Vitelliens peuvent se réfugier dans les vignes, se rallient et reprennent quelque avantage.

XXVI. Désordre des Vitelliens. Ils étaient perdus si Suetonius n'eût fait sonner la retraite.

XXVII. Marche de Valens sur l'Italie. Insolence et orgueil des cohortes bataves, qu'il avait prises au pays des Lingons.

XXVIII. Murmures dans l'armée, quand Valens avait voulu envoyer une partie des cohortes bataves au secours de la Narbonnaise, après les échecs racontés aux chapitres XIV et XV.

XXIX. Valens poursuivi par les séditieux se cache sous des habits d'esclave. Alfenus Varus calme adroitement la sédition. Modération habile de Valens.

XXX. La nouvelle de l'échec de Cécina pensa renouveler la sédition. Rivalité de Valens et de Cécina, unis cependant contre Othon, qu'ils chargent à l'envi d'invectives.

XXXI. Comparaison de Vitellius et d'Othon. Ce dernier délibère s'il doit traîner la guerre en longueur ou tenter la fortune.

XXXII. Suetonius conseille de temporiser et d'attendre, pour agir, la concentration des forces du parti.

XXXIII. Celsus et Gallus appuient cet avis. L'opinion contraire de Titianus et de Proculus l'emporte. Othon se retire à *Brixellum*.

XXXIV. Les Vitelliens feignent de vouloir passer le Pô, et commencent un pont.

XXXV. Combat sur le fleuve entre les auxiliaires Germains et les gladiateurs de Macer. Déroute de ces derniers.

XXXVI. Spurinna, sur l'ordre d'Othon, arrive avec un renfort.

XXXVII. Est-il vrai que les deux armées balancèrent si elles ne déposeraient pas les armes, pour faire un empereur de concert?

XXXVIII. Réflexions sur l'origine, le progrès et les caractères des guerres civiles à Rome.

XXXIX. Les Othoniens vont camper à quatre milles en avant de *Bedriacum*. Othon écrit pour qu'on presse la bataille.

XL. Les Othoniens vont chercher l'ennemi par une marche de seize milles.

XLI. La cavalerie Vitellienne est repoussée. Dispositions de part et d'autre pour la lutte.

XLII. Aspect du champ de bataille. Acharnement des combattants.

XLIII. Duel entre le XXIe *Rapax* et la Ire *Adjutrix*. Les légions d'Othon sont enfoncées. Les cohortes bataves viennent encore renforcer Valens et Cécina.

XLIV. Les Othoniens s'enfuient en désordre sur *Bedriacum*. Leur colère contre les chefs. Constance des prétoriens.

XLV. Les Vitelliens vainqueurs cernent le camp de *Bedriacum*. Négociations. Vainqueurs et vaincus réconciliés déplorent ensemble les maux de la guerre civile.

XLVI. Othon apprend la défaite des siens. Toutes les troupes qui l'entourent le conjurent de ne pas désespérer.

XLVII. Othon leur annonce sa résolution de mourir.

XLVIII. Il assure le départ de ses amis, détruit les mémoires et lettres compromettants, console son neveu Cocceianus.

XLIX. Il reçoit les adieux de ses amis, met un poignard sous son chevet, et passe une nuit tranquille. Le matin, il se tue. Les prétoriens se hâtent de brûler son corps. Nombre de soldats se tuent sur son tombeau.

L. Origines d'Othon. Présage qui, dit-on, annonça son désastre.

LI. La sédition recommence, aux funérailles. Soumission définitive.

LII. Danger et transes des sénateurs qui avaient suivi Othon, à *Mutina*.

LIII. Sortie violente de Licinius Cécina contre Marcellus Eprius, délateur. On se retire sur *Bononia*, pour gagner du temps.

LIV. Panique causée par la fausse nouvelle qu'Othon était vivant et vainqueur. Nouvelles inquiétudes des sénateurs.

LV. Tranquillité à Rome : le peuple aux Jeux de Cérès. A la nouvelle de la mort d'Othon, le peuple se prononce avec enthousiasme pour Vitellius.

LVI. Cruautés et brigandages des Vitelliens à travers l'Italie.

LVII. Vitellius apprend la victoire des siens à *Bedriacum*... Il donne l'anneau des chevaliers à son affranchi Asiaticus.

LVIII. On lui annonce que les deux Mauritanies ont embrassé sa cause, et que le procurateur Albinus a été tué.

LIX. Il s'embarque sur la Saône et descend à Lyon, où il trouve Cécina, Valens et les généraux du parti vaincu.

LX. Il fait périr les plus braves centurions. Suetonius et Proculus échappent, grâce à des feintes honteuses; Titianus, frère d'Othon, Celsus et l'orateur Trachalus obtiennent également leur grâce.

LXI. Le Boïen Mariccus : sa révolte, sa mort.

LXII. Gloutonnerie dégoûtante de Vitellius. Son passage ruinait en festins les villes et les particuliers. Il diffère de prendre le titre d'Auguste, refuse celui de César. Il chasse les astrologues d'Italie, interdit aux chevaliers les combats dans l'arène.

LXIII. Mort de Dolabella.

LXIV. Mécontentement à Rome. Violences de Triaria, belle-sœur de Vitellius. Modération de Galeria sa femme et de Sextilia sa mère.

LXV. Cluvius Rufus est absous. Trebellius est remplacé en Bretagne par Vectius Bolanus.

LXVI. Les légions vaincues sont mécontentes, surtout la XIVe. Vitellius la renvoie en Bretagne. Querelle survenue à Turin entre les cohortes bataves et la XIVe légion. Incendies que celle-ci allume en se retirant.

LXVII. Les cohortes prétoriennes sont dissoutes; les légions sont envoyées dans différents pays.

LXVIII. Une querelle éclate à *Ticinum* : deux cohortes gauloises sont massacrées par les légionnaires. Les soldats demandent la mort de Verginius, que Vitellius a bien de la peine à sauver.

LXIX. Députation du sénat. Les cohortes bataves sont renvoyées dans leur pays. On désorganise les cadres en ajournant le recrutement et en prodiguant les congés.

LXX. Vitellius visite le champ de bataille de *Bedriacum* et montre une joie cynique et féroce.

LXXI. Il marche sur Rome, escorté d'histrions, d'eunuques. Il distribue les consulats.

LXXII. Scribonianus. Son imposture et sa mort.

LXXIII. Vitellius, apprenant que les légions d'Orient l'ont reconnu, se plonge dans tous les excès.

CORNELII TACITI

HISTORIARUM

LIBER PRIMUS

I. Initium mihi operis[1] Servius Galba iterum[2] Titus Vinius consules erunt. Nam post conditam Urbem octingentos et viginti[3] prioris ævi[4] annos multi auctores retulerunt, dum res populi Romani[5] memorabantur, pari eloquentia ac libertate[6] : postquam bellatum apud Actium[7] atque omnem potentiam ad unum conferri pacis interfuit[8], magna illa ingenia cessere; simul veritas pluribus modis infracta, primum inscitia rei publicæ ut alienæ[9], mox libidine as-

I. 1. Initium operis. Néron périt le 11 juin, l'an de Rome 822; de J.-C., 68. Galba était alors dans l'Espagne Tarraconnaise qu'il gouvernait depuis huit ans, lorsqu'il fut proclamé et reconnu comme empereur par ses soldats d'abord, puis bientôt par Vindex et par le sénat. Tacite, à cause de ses *Annales* qu'il avait sans doute déjà projetées et où il se proposait de procéder année par année, ne commence le règne de Galba qu'à partir du 1er janvier 69. Or Galba fut tué le 15 janvier de la même année.

2. Galba iterum. Galba prit possession du consulat le 1er janvier 69, avec Titus Vinius pour collègue. Il avait été déjà consul en 33.

3. Octingentos et viginti, 820 ans. Si Tacite eût voulu donner le nombre précis, au lieu du chiffre rond, il eût dit 822 ans. Les savants sont d'accord aujourd'hui pour placer la fondation de Rome en 754.

4. Prioris ævi. La période de 822 ans qui s'est écoulée depuis la fondation de Rome jusqu'au moment où commencent les *Histoires*, 69.

5. Res populi romani. La période de 822 ans dont il est parlé plus haut se subdivise en deux époques, séparées par la bataille d'Actium. Il est ici question de la première, l'époque républicaine, où le peuple, *populus*, possédant et exerçant directement la plénitude de la souveraineté, *majestas*, gouvernait avec le concours du sénat. — Cf. *Ann.*, I, I. *Sed veteris populi romani prospera vel adversa claris scriptoribus memorata.*

6. Pari eloquentia ac libertate se rapportent à *retulerunt*, et non à *memorabantur.*

7. Bellatum apud Actium. C'est la seconde époque qui commence, caractérisée par un régime nouveau, le pouvoir personnel.

8. Pacis interfuit. Tacite ne récrimine pas; il constate que le pouvoir personnel, quelque détestable qu'il puisse être, était devenu une condition de paix, à Rome, après plus de cent ans de guerres civiles et de révolutions.

9. Inscitia reipublicæ ut alienæ : l'ignorance d'intérêts politiques auxquels on n'avait plus de part. — Le maître suffit désormais à tout. « Dion remarque très bien, dit Montesquieu (*Grand. et décad. des Romains*, ch. XIII), que, depuis les empereurs, il fut plus difficile d'écrire l'histoire. Tout devint secret : toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne sut plus que ce que la folie et la hardiesse des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturèrent. »

sentandi aut rursus odio adversus dominantes : ita neutris cura posteritatis, inter infensos vel obnoxios [10]. Sed ambitionem [11] scriptoris facile averseris, obtrectatio et livor pronis auribus accipiuntur : quippe adulationi fœdum crimen servitutis, malignitati falsa species libertatis inest. Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio nec injuria cogniti. Dignitatem nostram a Vespasiano inchoatam [12], a Tito auctam [13], a Domitiano longius provectam [14] non abnuerim; sed incorruptam fidem professis, neque amore quisquam et sine odio dicendus est. Quod si vita suppeditet, principatum divi Nervæ et imperium Trajani, uberiorem [15] securioremque [16] materiam, senectuti seposui, rara temporum felicitate, ubi sentire quæ velis et quæ sentias dicere licet.

II. Opus aggredior opimum casibus [1], atrox prœliis, discors seditionibus, ipsa etiam pace sævum [2]. Quattuor principes [3] ferro interempti; trina bella civilia [4], plura externa

10. Obnoxios : dépendants, esclaves du pouvoir. Cf. Sall., *Cat.*, xx : *His obnoxii, quibus, si res publica valeret, formidini essemus.*

11. Ambitionem, l'adulation ; *obtrectatio et livor,* le dénigrement et l'envie. Réflexion générale et critique à l'adresse des historiens postérieurs à la chute de la liberté à Rome.

12. A Vespasiano inchoatam. Quelles sont ces fonctions qu'il tenait de Vespasien ? Si l'on songe que Tacite, né en 54, ou 55, avait tout au plus vingt-cinq ans quand mourut Vespasien, tout porte à croire qu'il ne peut être ici question que de la questure.

13. A Tito auctam. Titus lui donna l'édilité.

14. A Domitiano longius provectam. Tacite raconte lui-même (*Ann.*, xi, 11), qu'il assistait comme quindecemvir et comme préteur aux Jeux Séculaires donnés par Domitien.

15. Uberiorem... materiam, un sujet plus riche ; mais non pas plus fertile en événements : car quelle année, dans toute l'histoire romaine, présenta plus d'accidents, de calamités et de catastrophes que l'an 69 ? Tacite songe ici au règne de Trajan, si glorieux et si fécond pour le bonheur de l'empire.

16. Securioremque est moins un éloge décerné à Trajan, qu'une allusion aux règnes sinistres des Néron, des Domitien, où les écrits, les paroles, le silence même fournirent souvent prétexte à des accusations de lèse-majesté, et dont Tacite lui-même a dit (*Agric.*, 2) : *Memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostra potestate esset oblivisci quam tacere.*

II. 1. Opimum casibus : une époque riche en désastres. *Louandre.*

2. Ipsa etiam pace sævum : cruelle même pendant la paix. Allusion à Domitien et à son triste règne : les délateurs tout-puissants, les persécutions exercées contre les philosophes et contre tous les gens vertueux. Cf. *Agric.*, II : *Expulsis insuper sapientiæ professoribus atque omni bona arte in exsilium acta, ne quid usquam honestum occurreret.*

3. Quattuor principes : Galba, massacré par les prétoriens ; Othon, qui se tua lui-même ; Vitellius, poignardé dans Rome et traîné par la populace ; enfin Domitien, égorgé sur ordre de sa femme Domitia par l'affranchi Etienne. Il est à remarquer d'ailleurs que, des douze premiers Césars, huit au moins périrent de mort violente bien constatée.

4. Trina bella civilia : la première guerre civile, entre Othon et Vitellius ; la seconde, entre Vitellius et Vespasien ; la troisième entre L. Antonius et Domitien.

ac plerumque permixta [5] : prosperæ in Oriente, adversæ in Occidente res ; turbatum Illyricum [6] ; Galliæ nutantes ; perdomita Britannia [7] et statim omissa ; coortæ in nos Sarmatarum ac Sueborum gentes ; nobilitatus cladibus mutuis Dacus [8] : mota prope etiam Parthorum arma falsi Neronis ludibrio. Jam vero Italia novis cladibus vel post longam sæculorum seriem repetitis adflicta : haustæ aut obrutæ urbes [9], fecundissima Campaniæ ora ; Urbs incendiis [10] vastata, consumptis antiquissimis delubris, ipso Capitolio civium manibus incenso. Pollutæ cærimoniæ [11] ; magna [12] adulteria ; plenum exsiliis mare ; infecti cædibus scopuli [13]. Atrocius in Urbe sævitum : nobilitas, opes, omissi gestique

5. Plura externa ac plerumque permixta. Par exemple, la campagne qui se termina par le triomphe des Flaviens se compliquait de la guerre contre les Juifs révoltés, et du soulèvement des Gaules sous le Batave Civilis, les Trévires Classicus et Tutor, et le Lingon Sabinus.

6. Illyricum. L'Illyricum, même à cette époque, était bien moins une province, qu'une région et une sorte d'expression géographique. Ses frontières, sous la république, avaient été vingt fois remaniées. Un instant au moins, nous le voyons rattaché à la Gaule Cisalpine, avec laquelle il formait un seul et même gouvernement, sous l'autorité proconsulaire de Jules César. Avant Auguste, quand ils ne précisaient pas, les Romains entendaient par là les pays qui s'étendaient de l'autre côté de l'Adriatique et des Alpes Juliennes vers le Danube et l'Euxin.

7. Perdomita Britannia. Sous Domitien, Agricola, le beau-père de Tacite, acheva la conquête de la Bretagne. Mais ces brillantes conquêtes n'eurent d'abord que peu de suites. Les Calédoniens ne furent point maintenus. En 121, Hadrien construisit un rempart pour arrêter leurs incursions. Soixante ans plus tard, Septime Sévère refoulait encore les barbares à 130 kilom. au nord, par un mur de 45 kilom. qui allait de la *Clota* (Clyde) au *Bodotria æstuarium* (golfe de Forth).

8. Nobilitatus cladibus mutuis Dacus. On connait le cas de Domitien qui, bien que vaincu par les Daces et après leur avoir acheté la paix, n'en monta pas moins au Capitole, avec un cortège d'esclaves achetés et déguisés en Daces et en Germains.

9. Haustæ aut obrutæ urbes : *Pompei*, *Herculanum*, *Stabiæ* et tous les villages environnants engloutis par les éruptions du Vésuve, sous Titus, 79. « Les rues de ces villes pavées de lave, dit Burnouf, prouvent que cette éruption n'était pas la première : ce qui explique *post longam sæculorum seriem repetitis.* — *Fecundissima Campaniæ ora,* à l'ablatif. Var., *hausta aut obruta fecundissima Campaniæ ora,* au nominatif. *Heræus.*

10. Incendiis. D'abord dans l'horrible mêlée dont Rome même fut le théâtre, entre les Vitelliens et les Flaviens, le Capitole fut réduit en cendres. (*Hist.*, iii, 71.) Sous Titus, il y eut un autre incendie, qui dura trois jours et réduisit en cendres de vastes quartiers. (*Dion.*, lxvi, 24.)

11. Pollutæ cærimoniæ. Sous Domitien, plusieurs Vestales, qui avaient oublié leur vœu de chasteté, furent punies, c'est-à-dire enterrées vives. V. Suet., *Dom.*, 8. — Plin., *Ep.*, IV, xi, 6. — Dion, lxvii, 3. — Juv., ii, 29 ; iv, 12.

12. Magna. Comme s'il y avait *in magnis domibus.*

13. Infecti cædibus scopuli. C'était surtout dans les ilots étroits et inhospitaliers de la mer Egée qu'on jetait les malheureuses victimes. Juvénal les connaissait bien.

Aude aliquid brevibus Gyaris et carcere [dignum,
Si vis esse aliquis...
Ut Gyari clausus scopulis parvaque Seri- [pho.

honores pro crimine et ob virtutes certissimum exitium. Nec minus præmia delatorum invisa quam scelera, cum alii sacerdotia et consulatus ut spolia adepti, procurationes [14] alii et interiorem potentiam [15], agerent verterent cuncta odio et terrore. Corrupti in dominos servi, in patronos liberti; et quibus deerat inimicus, per amicos oppressi.

III. Non tamen adeo virtutum sterile sæculum ut non et bona exempla prodiderit. Comitatæ profugos liberos matres, secutæ maritos in exsilia conjuges [1]; propinqui audentes, constantes generi; contumax etiam adversus tormenta servorum fides; supremæ clarorum virorum necessitates [2]; ipsa necessitas fortiter tolerata et laudatis antiquorum mortibus pares exitus. Præter multiplices rerum humanarum casus cælo terraque prodigia et fulminum monitus et futurorum præsagia, læta, tristia, ambigua, manifesta; nec enim unquam atrocioribus populi Romani cladibus [3] magisve justis indiciis [4] approbatum est non esse curæ deis securitatem nostram, esse ultionem.

IV. Ceterum antequam destinata componam, repetendum videtur, qualis status Urbis, quæ mens exercituum, quis ha-

14. Procurationes. Sous la république, il n'y avait qu'une caisse, l'*ærarium*, le Trésor. Dès Auguste, fonctionne à côté de l'*ærarium* une seconde administration financière, *fiscus*, avec d'innombrables agents, répandus dans toutes les parties de l'*orbis romanus* pour gérer les immenses propriétés particulières des Césars, recueillir et envoyer à Rome les revenus. Sous ce rapport, l'empire était divisé en régions, subdivisées en districts, etc. Les *procuratores* étaient les intendants en chef de l'empereur pour ses domaines particuliers. Inutile d'ajouter que le *fiscus* se confondit bien vite avec l'*ærarium*, ou plutôt l'absorba.

15. Interiorem potentiam. La puissance exercée à l'intérieur du palais, en regard de celle qui s'exerçait au dehors dans les provinces, par les procurateurs.

III. 1. Secutæ maritos in exsilia conjuges. On connait le dévouement héroïque que témoignèrent à cette époque pour leur mari, les Arria, les Fannia, les Paulina, les Eponina.

2. Supremæ... necessitates. Expression fréquente chez Tacite et qui n'aurait pas dû diviser les commentateurs. Il s'agit de la dernière nécessité, celle de mourir, imposée à des hommes illustres. Cf. *Ann.*, xv, 61 : *misit ad Senecam unum de centurionibus qui necessitatem ultimam denuntiaret.*

3. Neque enim atrocioribus populi romani cladibus. Les épouvantables malheurs de cette période servent de preuve à Tacite que si les Dieux s'embarrassent peu du bonheur de l'homme, ils s'occupent du moins du soin de le punir. Tel est le sens de Louandre, et le nôtre.

4. Magisve justis indiciis : ce sont des preuves régulières, selon le sens vrai de *justus*, des signes certains qui excluent le doute ou la contradiction. Ce passage est éclairé par ces vers de Lucain (*Phars.*, iv, 807) :

Felix Roma quidem civesque habitura beatos,
Si libertatis Superis tam cura placeret,
Quam vindicta placet.

bitus provinciarum, quid in toto terrarum orbe validum, quid ægrum fuerit, ut non modo casus eventusque rerum[1], qui plerumque fortuiti sunt, sed ratio etiam causæque noscantur. Finis Neronis ut lætus primo gaudentium impetu fuerat, ita varios motus animorum non modo in Urbe apud patres aut populum aut urbanum militem[2], sed omnes legiones ducesque conciverat, evulgato imperii arcano[3], posse principem alibi quam Romæ fieri. Sed patres læti, usurpata statim libertate licentius ut erga principem novum et absentem; primores equitum proximi gaudio patrum; pars populi integra[4] et magnis domibus adnexa[5], clientes

IV. 1. Ut non modo casus eventusque rerum... Ces mots *casus*, *eventus*, dont Tacite dit ensuite qu'ils sont *plerumque fortuiti*, ont paru à certains commentateurs former contradiction avec la fin de la phrase. A quoi bon, en effet, rechercher les causes d'événements qui sont déterminés par le hasard? Juste Lipse propose même de lire *haud fortuiti*, malgré tous les manuscrits. La contradiction n'est pourtant qu'apparente, surtout si, avec Burnouf, on entend par *casus eventusque*, non pas des faits et des événements, mais le succès, l'issue, le dénouement des affaires, et si on tient compte du *plerumque*, par lequel Tacite réduit à sa juste proportion le rôle considérable que joue le hasard ici bas. Cf. Bossuet, *Hist. Univ.*, 3e partie, II : « La vraie science de l'histoire est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements, et les *conjonctures importantes* qui les ont fait arriver. »

2. Urbanum militem. Outre les cohortes prétoriennes, milice spéciale et privilégiée, préposée à la garde personnelle de l'empereur, et qui était cantonnée aux portes mêmes de la ville, à l'intérieur de l'enceinte et du *pomœrium*, Auguste en avait créé trois autres, *urbanæ cohortes*, destinées surtout à garder la ville (*Ann.*, IV, 5). De plus, sous le nom de *Vigiles* (Suet., *Aug.*, 30. — Dion., LV, 26), il avait organisé sept autres cohortes formant une sorte de guet, chargées de faire des rondes pendant la nuit à travers cette ville immense, d'empêcher ou d'éteindre les incendies, de protéger autant que possible les citoyens et les propriétés contre le meurtre et le brigandage.

3. Evulgato imperii arcano : Le secret de la prise de possession de l'*imperium* venait d'être dévoilé. Depuis Auguste, c'était une règle bien établie qu'il ne pouvait se faire d'empereur ailleurs qu'à Rome au profit d'un descendant légitime ou adopté de César, lequel serait reconnu et confirmé par le sénat et par les cohortes prétoriennes. L'élévation de Galba à l'empire par les légions d'Espagne révéla un autre moyen d'arriver au pouvoir ; et pas plus tard qu'en 69, les légions de Germanie et de Syrie vont en user en faveur de Vitellius et de Vespasien. De sorte que la transmission de l'*imperium* qui jusque-là se faisait plus ou moins mystérieusement, *arcano,* au profit d'une certaine maison, par le sénat et les prétoriens, et pour ainsi dire en famille, devient le secret de tout le monde, *evulgato :* on pouvait désormais faire un prince ailleurs qu'à Rome.

4. Pars populi integra. La partie saine du peuple, par opposition à *plebs sordida* qui se trouve plus loin.

5. Magnis domibus adnexa. Il n'y avait pas à Rome de maison de quelque importance, à laquelle ne se rattachât une clientèle plus ou moins considérable, composée d'abord des citoyens qui avaient été acceptés sous le patronage, puis surtout des affranchis et des fils d'affranchis dont le nombre grossissait à chaque génération et se transmettait par succession comme les autres biens. Le caractère d'affranchi, d'après le droit romain strict, était indélébile ; le temps seul pouvait en atténuer les effets. On s'explique dès lors l'immense clientèle de presque toutes les grandes familles romaines.

libertique damnatorum et exsulum in spem erecti; plebs sordida et circo ac theatris sueta[6], simul deterrimi servorum, aut qui adesis bonis per dedecus Neronis alebantur, mæsti et rumorum avidi.

V. Miles urbanus longo Cæsarum sacramento imbutus, et ad destituendum Neronem arte magis et impulsu[1] quam suo ingenio traductus, postquam neque dari donativum[2] sub nomine Galbæ promissum[3], neque magnis meritis ac præmiis eumdem in pace quem in bello locum, præventamque gratiam intelligit apud principem a legionibus factum, pronus ad novas res, scelere insuper Nymphidii Sabini[4] præfecti imperium sibi molientis agitatur. Et Nymphidius quidem in ipso conatu oppressus; sed quamvis capite defectionis ablato, manebat plerisque militum conscientia, nec deerant sermones senium[5] atque avaritiam[6] Galbæ incre-

6. PLEBS SORDIDA ET CIRCO AC THEATRIS SUETA : la vile populace, habituée au cirque et aux théâtres. C'est la suite de cette misérable plèbe, fainéante et famélique, qui dès les Gracques se chiffrait par près de 350 000 individus inscrits sur les registres de l'annone et vivant des distributions régulières qu'on leur faisait en nature, sur les blés, huiles, fruits, et autres prestations fournies à titre de dîmes par les provinces. « Le peuple de Rome, dit Montesquieu (*Grand. et décad. des Rom.*, ch. XV), ce qu'on appelait *plebs*, ne haïssait pas les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avait perdu l'empire et qu'il n'était plus occupé à la guerre, il était devenu le plus vil de tous les peuples; il regardait le commerce et les arts comme des choses propres aux seuls esclaves; et les distributions de blé qu'il recevait lui faisaient négliger les terres : on l'avait accoutumé aux jeux et aux spectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magistrats à élire, ces choses vaines lui devinrent nécessaires, et son oisiveté lui en augmenta le goût. Or Caligula, Néron, Commode, Caracalla, étaient regrettés du peuple à cause de leur folie même; car ils aimaient avec fureur ce que le peuple aimait, et contribuaient de tout leur pouvoir et même de leur personne à ses plaisirs; ils prodiguaient pour lui toutes les richesses de l'empire; et quand elles étaient épuisées, le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissait des fruits de la tyrannie; et il en jouissait purement, car il trouvait sa sécurité dans sa bassesse. »

V. 1. ARTE MAGIS ET IMPULSU. *Ars*, ce sont les artifices par lesquels Nymphidius, préfet du prétoire, détacha les prétoriens de Néron en leur faisant croire que Néron les abandonnait. *Impulsu*, c'est la violence employée contre ceux qui hésitaient et l'entraînement général qui s'en suivit.

2. DONATIVUM. Le don militaire, que les empereurs avaient dû contracter l'habitude de distribuer aux soldats surtout aux prétoriens. Or cette méthode entraînait fort loin. Plutarque (*Galb.*, 2) rapporte que Nymphidius avait promis aux prétoriens 30 000 sesterces par tête, et 5000 à tous les légionnaires.

3. PROMISSUM. Galba fut renversé et tué pour n'avoir pas voulu, par avarice, payer le *donativum* promis en son nom.

4. NYMPHIDII SABINI. Cet intrigant travaillait pour son compte. Sûr du succès, il avait apporté une harangue toute faite, pour remercier les soldats. Au lieu de l'empire, c'est la mort qu'il reçut. Suet., *Galb.*, 11, et 16. — Dion, LXIV, 2. — Plut., *Galb.*, 8.

5. SENIUM. Galba avait 73 ans. Plut., *Galb.*, 8.

6. AVARITIAM. Selon Dion (LXIV, 2), il amassait avec une avidité insatiable, et était tellement avare que, dans ses rares libéralités, il procédait par oboles

pantium. Laudata olim et militari fama celebrata severitas ejus angebat aspernantes veterem disciplinam atque ita quattuordecim annis a Nerone assuefactos, ut haud minus vitia principum amarent quam olim virtutes verebantur. Accessit Galbæ vox pro re publica honesta[7], ipsi anceps, legi[8] a se militem, non emi; nec enim ad hanc formam cetera[9] erant.

VI. Invalidum senem Titus Vinius[1] et Cornelius Laco[2], alter deterrimus mortalium, alter ignavissimus, odio flagitiorum oneratum[3] contemptu inertiæ destruebant. Tardum Galbæ iter et cruentum, interfectis Cingonio Varrone consule designato et Petronio Turpiliano consulari : ille ut Nymphidii socius[4], hic ut dux Neronis[5], inauditi atque indefensi tanquam innocentes[6] perierant. Introitus in Urbem trucidatis tot millibus[7] inermium militum infaustus omine atque ipsis etiam qui occiderant formidolosus. Inducta legione Hispana[8], remanente ea quam e classe Nero con-

et n'allait pas même jusqu'à la drachme.

7. VOX PRO RE PUBLICA HONESTA : parole honorable (pour Galba) en ce qui touche la république ; nous dirions : au point de vue politique.

8. LEGI A SE MILITEM, NON EMI. Plutarque dit (*Galb.*, 18) : Ἀφῆκε φωνὴν ἡγεμόνι μεγάλῳ πρέπουσαν, εἰπὼν εἰωθέναι καταλέγειν στρατιώτας, οὐκ ἀγοράζειν. Cf. Suet., *Galb.*, 16. Dion., LXIV, 3. Et Corneille :

> Mais il a mieux aimé hautement protester
> Qu'il savait les choisir et non les acheter.
> *Othon*, act. IV, sc. II.

9. CETERA. Le reste de sa conduite ne répondait pas à cette belle parole.

VI. 1. TITUS VINIUS avait été lieutenant de Galba, en Espagne. Suétone (*Galb.*, 14) dit de lui qu'il était d'une cupidité insatiable.

2. CORNELIUS LACO, préfet du prétoire était d'une arrogance et d'une lâcheté insupportables. (Suet., *Galb.*, 14).

3. ODIO FLAGITIORUM ONERATUM. La haine qui s'attachait aux vices des favoris, Vinius et Laco, rejaillissait sur le prince, dont la tolérance passait pour une approbation.

4. NYMPHIDII SOCIUS. C'est ce Cingonius Varron, consul désigné, qui aurait composé la harangue que Nymphidius devait prononcer, après qu'il aurait été acclamé par les prétoriens. (Plut., *Galb.*, 14 et 15). C'est en cela que consistait sa complicité, *socius*.

5. DUX NERONIS, guide et inspirateur de Néron, et non pas général.

6. TANQUAM INNOCENTES. Ils n'avaient été en effet ni convaincus d'aucune faute, ni régulièrement condamnés, Turpilianus fut tué, dit Plutarque (*Galb.*, 17), ὅτι μὴ προεδίδου μηδ' ἐμίσει τὸν ἡγεμόνα (Néron) τοιοῦτον ὄντα, ἀλλὰ δὲ μηδὲ ἓν μέγα συναδικήσας.

7. TRUCIDATIS TOT MILLIBUS. Lorsqu'il n'était plus qu'à quelques milles de Rome, Galba rencontra une foule compacte, qui lui barrait le passage. C'étaient des rameurs, des soldats de marine qui avaient obtenu de Néron d'être formés en légion ; car le service sur la flotte était réputé moins noble que celui de l'armée de terre. Ces hommes venaient prier Galba d'accomplir la promesse que leur avait faite Néron. Ils réclamaient d'un air menaçant une aigle et des étendards. Galba, pour toute réponse, les fit charger et massacrer par sa cavalerie. Sept mille mordirent la poussière, et ce qui restait fut en outre décimé. Dion, LXIV, 3. — Suet., *Galb.*, 12.

8. INDUCTA LEGIONE HISPANA. Une légion d'Espagne était entrée avec lui : la VIIe, qu'il enrôla exprès parmi les provinciaux (V. inf. II, 11, note 3.) Nous

scripserat [9], plena Urbs exercitu insolito. Multi ad hoc numeri [10] e Germania ac Britannia et Illyrico, quos idem Nero electos præmissosque ad claustra Caspiarum [11] et bellum quod in Albanos parabat [12], opprimendis Vindicis cœptis revocaverat : ingens novis rebus materia [13], ut non in unum aliquem prono favore, ita audenti parata.

VII. Forte congruerat ut Clodii Macri [1] et Fonteii Capitonis [2] cædes nuntiarentur. Macrum in Africa haud dubie turbantem Trebonius Garutianus procurator jussu Galbæ, Capitonem in Germania, cum similia cœptaret, Cornelius Aquinus et Fabius Valens legati legionum [3] interfecerant,

la retrouverons tenant garnison en Pannonie (inf. II, 11), où elle avait été envoyée vraisemblablement pour maintenir l'ordre dans le pays et en imposer aux légions tentées de se mutiner. Plus tard, elle fut fondue avec la 1re légion *Germanica*, dissoute par Vespasien, et s'appela alors VIIe *Gemina* (*Heræus*).

9. QUAM E CLASSE NERO CONSCRIPSERAT. Il s'agit, non pas des soldats de marine que Néron se proposait de former en légion et qui furent massacrés par Galba (V. plus haut, note 7), mais d'un autre corps de même origine et déjà formé. Cette légion est désignée plus loin (*Hist.*, II, 42) sous le nom de *Prima Adjutrix*, et (*ib.*, II, 67) sous celui de *Prima classicorum*, ce qui complète son nom : *Prima Adjutrix classicorum*. Elle n'avait rien de commun avec ces soldats de marine, ἐρέταις, dont il a été parlé plus haut (note 7), et dont les débris furent utilisés par Othon. (*Hist.*, I, 87.)

10. NUMERI. Détachements, corps isolés, fragments de légions incomplètes, ce que les Romains appelaient *cohortes, turmæ, manipuli, vexilla*. Les dix cohortes dont se composait la légion étaient rarement concentrées, en temps ordinaire, mais réparties sur différents points à garder et quelquefois fort éloignés les uns des autres. De même pour les *turmæ*.

11. CLAUSTRA CASPIARUM. Les Portes caspiennes, appelées aussi *Caucasiæ*, et *Sarmatiæ portæ*. V. *Atlas antiq. de Spruner*, XXIV. C'est la meilleure trouée de la grande ligne du Caucase, entre l'Albanie et la Colchide.

12. BELLUM QUOD IN ALBANOS PARABAT. Néron, méditant une campagne en Albanie, avait formé dans ce but une légion nouvelle, recrutée en Italie et composée d'hommes de six pieds. Suet., *Nér.*, 19.

13. INGENS NOVIS REBUS MATERIA. Eléments formidables de révolutions, comme on va le voir aussitôt.

VII. 1. CLODII MACRI. Clodius Macer, gouverneur de la province d'Afrique, retenait les vaisseaux chargés des approvisionnements de l'annone, afin de se rendre maître de Rome par la famine. Plut., *Galb.*, 13.

2. FONTEII CAPITONIS. Fonteius Capito avait été consul en 67. Il commandait alors l'armée de la basse Germanie. Dion raconte de lui le trait suivant. Un soldat, condamné par lui, en appelle séance tenante à César. Capito monte sur un siège plus élevé, lui dit : « Plaide maintenant devant César », le force à se défendre et le condamne à mort.

3. LEGATI LEGIONUM. Lieutenants, ou commandants en chef de légion. — L'intelligence du mot *legatus* présente certaine difficulté, et son importance justifie quelques explications. L'institution des *legati* est toute militaire par son origine et vieille comme l'administration romaine elle-même. Il est déjà fait mention d'un *legatus* dans la guerre que les Tarquins expulsés menèrent contre Rome (T. Liv., II, 20). Le *legatus*, en droit romain, est proprement tout fonctionnaire chargé par un supérieur d'une mission, d'une délégation quelconque. Or on peut tenir un mandat, soit du peuple, soit du sénat, soit des consuls, préteurs, proconsuls, propréteurs; plus tard, de l'empereur. De là les nombreuses variétés de *legati*, et la diversité de leurs attributions. A la guerre, ils sont les auxiliaires immédiats du général en chef et opèrent sous ses ordres. Jules César,

antequam juberentur. Fuere qui crederent Capitonem ut avaritia et libidine fœdum ac maculosum [4], ita cogitatione rerum novarum abstinuisse; sed a legatis bellum suadentibus, postquam impellere nequiverint, crimen ac dolum ultro compositum; et Galbam mobilitate ingenii, an ne altius scrutaretur, quoquo modo acta, quia mutari non poterant, comprobasse. Ceterum utraque cædes sinistre accepta; et inviso semel principi seu bene seu male facta parem invidiam afferebant [5]. Venalia cuncta, præpotentes liberti, servorum manus subitis avidæ et tanquam apud senem festinantes [6]; eademque novæ aulæ mala, æque gravia, non æque excusata. Ipsa ætas Galbæ irrisui ac fastidio erat assuetis juventæ Neronis et imperatores forma ac decore corporis, ut est mos vulgi, comparantibus.

VIII. Et hic quidem Romæ, tanquam in tanta multitudine [1], habitus animorum fuit. E provinciis Hispaniæ præerat Cluvius Rufus [2], vir facundus et pacis artibus, bellis inexpertus. Galliæ, super memoriam Vindicis [3], obligatæ recenti dono Romanæ civitatis [4] et in posterum tributi le-

pour la conquête des Gaules, avait dix lieutenants. On en avait accordé quinze à Pompée, pour la guerre d'Orient. Les proconsuls et les propréteurs en avaient aussi un certain nombre, pour les aider dans l'administration de leur province. Quintus Cicéron pour la seule petite province d'Asie en occupait trois. Son frère Tullius en avait quatre en Cilicie. — Tive Live désigne également sous le nom de *legati* les ambassadeurs qui partaient à chaque instant de Rome avec des missions diplomatiques, ainsi que les commissaires, ou hommes d'État romains, qui, après chaque conquête, étaient envoyés par le Sénat, souvent au nombre de dix, pour organiser les territoires conquis, étudier sur place et résoudre les graves difficultés que soulevait la réduction d'un pays en province. — Enfin sous l'empire, l'*imperium* suprême et les auspices appartiennent à l'empereur seul. Il ne peut plus y avoir à côté de lui que des délégués, *legati*. Les commandants d'armée et les chefs de légion ne sont pas autre chose.

4. Fœdum ac maculosum : flétri et visiblement souillé. Cf. *Hist.*, III, 38 : *Vitellium omni dedecore maculosum.*

5. Afferebant. Ce passage est indéchiffrable dans les manuscrits. Burnouf et Orelli lisent : *et inviso semel principe, seu bene, seu male facta premunt. Jam afferebant venalia...* Nous avons préféré la leçon plus récente, et plus satisfaisante pour le sens, de Bezzemberger et de Halm.

6. Et tanquam apud senem festinantes.

> Je les voyais tous trois se hâter sous un maître
> Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être,
> Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
> A qui dévorerait ce règne d'un moment.
> Corneille, *Othon*, act. I, sc. I.

VIII. 1. Tanquam in tanta multitudine : comme cela devait être dans une aussi immense population. Cf. Hor., *Sat.*, I, vi, 79 : *In magno ut populo.*

2. Cluvius Rufus, historien élégant, écrivit les règnes de Néron, de Galba, d'Othon, de Vitellius. Plin., *Ep.*, ix, 19.

3. Super memoriam Vindicis : sans parler du souvenir de Vindex ; les Gaulois, en combattant sous lui, s'étaient suffisamment prononcés pour Galba.

4. Recenti dono civitatis romanæ

vamento[5]. Proximæ tamen Germanis exercitibus Galliarum civitates[6], non eodem honore habitæ, quædam etiam finibus ademptis, pari dolore commoda aliena ac suas injurias metiebantur[7]. Germani exercitus, quod periculosissimum in tantis viribus, solliciti et irati, superbia recentis victoriæ[8], et metu tanquam[9] alias partes fovissent. Tarde a Nerone desciverant; nec statim pro Galba Verginius[10]. An imperare noluisset dubium : delatum ei a milite imperium conveniebat. Fonteium Capitonem occisum etiam qui queri non poterant, tamen indignabantur. Dux deerat, abducto Verginio[11] per simulationem amicitiæ; quem non remitti atque etiam reum esse tanquam suum crimen accipiebant.

IX. Superior exercitus legatum Hordeonium Flaccum spernebat, senecta ac debilitate pedum[1] invalidum, sine constantia, sine auctoritate : ne quieto quidem milite regimen[2]; adeo furentes infirmitate retinentis ultro accendebantur. Inferioris Germaniæ legiones[3] diutius sine consulari

Claude avait octroyé le droit de cité, *civitas*, à la Gaule, et même la dignité sénatoriale à une partie de l'aristocratie gauloise.

5. Tributi levamento. Ils avaient obtenu la remise du quart : *quartam tributorum partem*. (*Hist.*, I, 41).

6. Proximæ... civitates. Les Trévires et les Lingons, par exemple. (Trèves et Langres). V. plus bas, ch. LIII.

7. Pari dolore... metiebantur : mesuraient avec un égal dépit (en les comparant), les avantages d'autrui et leurs propres injures.

8. Recentis victoriæ. Vindex s'étant soulevé contre Néron, l'empereur ordonna à Verginius, chef des légions de Germanie, de marcher contre lui. Vindex avait entraîné secrètement Verginius; mais les deux armées, qui ignoraient cet accord, en vinrent aux mains. Les légions eurent raison de Vindex, devant *Vesuntio*. C'est de cette victoire qu'il s'agit.

9. Metu tanquam... En exterminant Vindex, qui tenait pour Galba, ils craignaient naturellement de paraître avoir favorisé un autre parti.

10. Verginius, trois fois consul, en 63, en 69, en 97. Tacite, qui lui fut subrogé dans le consulat, prononça son éloge funèbre (Plin., *Ep.*, II, 1). Lui-même avait recommandé qu'on gravât sur son tombeau le distique suivant :

Hic situs est Rufus, pulso qui Vindice quondam,
Imperium adseruit non sibi, sed patriæ.

11. Abducto Verginio. Verginius avait été appelé à la cour sous un faux semblant d'amitié.

IX. 1. Debilitate pedum invalidum : tourmenté par la goutte. Cf. Plut., *Galb.*, 18 : τὸν Φλάκκον ὑπὸ συντόνου ποδάγρας ἀδύνατον ὄντα τῷ σώματι... ἐν οὐδενὶ λόγῳ τὸ παράπαν ἐποιοῦντο.

2. Ne quieto quidem milite regimen. Même lorsque le soldat était tranquille, sous Néron, il ne commandait pas.

3. Inferioris Germaniæ legiones. A partir d'Auguste, l'armée du Rhin ne compta jamais moins de huit légions, divisées en deux armées : *inferior* et *superior exercitus*; sans compter les auxiliaires, gaulois, bataves, germains même, qui triplaient l'effectif; de sorte que, du Wahal aux Territoires décumates, Rome possédait en tout temps plus de 100 000 soldats. V. Tac., *Ann.*, VI, 5.

fuere[4], donec missu Galbæ A. Vitellius aderat, censoris Vitellii ac ter consulis filius : id satis videbatur[5]. In Britannico exercitu nihil irarum. Non sane aliæ legiones per omnes civilium bellorum motus innocentius egerunt, seu quia procul et Oceano divisæ, seu crebris expeditionibus doctæ hostem potius odisse[6]. Quies et Illyrico, quanquam excitæ a Nerone legiones, dum in Italia cunctantur, Verginium legationibus adissent. Sed longis spatiis discreti exercitus, quod saluberrimum est ad continendam militarem fidem, nec vitiis nec viribus miscebantur.

X. Oriens adhuc immotus. Syriam[1] et quattuor legiones obtinebat Licinius Mucianus, vir secundis adversisque juxta famosus. Insignes amicitias juvenis ambitiose coluerat; mox attritis opibus, lubrico statu[2], suspecta[3] etiam Claudii iracundia, in secretum Asiæ sepositus[4] tam prope ab exsule fuit quam postea a principe. Luxuria, industria[5], comitate, arrogantia, malis bonisque artibus mixtus: nimiæ voluptates, cum vacaret; quoties expedierat[6], magnæ virtutes : palam laudares, secreta male audiebant[7]; sed apud

4. DIUTIUS SINE CONSULARI FUERE. C'étaient ordinairement d'anciens consuls qui, à titre de *legati consulares*, commandaient les deux armées du Rhin. Depuis le massacre de Fonteius Capito, l'armée de basse Germanie obéissait à un *legatus* ordinaire, en attendant A. Vitellius.

5. ID SATIS VIDEBATUR. Selon Juste Lipse et Burnouf, ce passage signifierait que les soldats attendaient, pour commencer la révolte, un chef qui eût quelque illustration : celle de Vitellius leur parut suffisante. Mais, outre que des soldats rebelles, tels que ceux de Germanie, qu'on va voir à l'œuvre plus loin à *Bedriacum* et à Rome, ne devaient pas regarder de si près au plus ou moins d'illustration, il faut remarquer que Tacite vient de dire : les légions de la basse Germanie furent assez longtemps sans chef consulaire. Donc, en leur envoyant A. Vitellius, censeur et trois fois consul, Galba croyait faire assez pour cette armée.

6. DOCTÆ HOSTEM POTIUS ODISSE. Sur *doctus* avec un infinitif pour complément, Cf. Tac., *Ann.*, I, 16 : *doctus miscere cœtus*.

X. 1. SYRIAM. La province de Syrie, conquête de Cn. Pompée (66), s'étendait de la province de Cilicie jusqu'à l'Egypte. C'était une des plus difficiles à gouverner, à cause du voisinage des Parthes, et des populations remuantes qu'elle renfermait, les Juifs, par exemple. A ce moment, Licinius Mucianus en était le gouverneur général, avec quatre légions sous ses ordres : ce qui n'empêchait pas Vespasien (c'est Néron qui l'avait choisi), d'opérer spécialement avec trois légions contre les Juifs révoltés.

2. LUBRICO STATU : sa fortune devint chancelante.

3. SUSPECTA ETIAM CLAUDII IRACUNDIA. Il se demandait s'il n'avait pas encouru la colère de Claude.

4. IN SECRETUM ASIÆ SEPOSITUS : relégué au fond de l'Asie, en Lycie sans doute, sous couleur de légation. V. Plin., *Ep.*, XII, 1, 5. C'était un exil déguisé.

5. LUXURIA est opposé à *industria*, comme *comitate* à *arrogantia*, et *malis* à *bonisque artibus*. Mollesse, activité ; politesse, arrogance ; vices, vertus.

6. QUOTIES EXPEDIERAT : au besoin.

7. SECRETA MALE AUDIEBANT. Sa vie intime était décriée.

subjectos, apud proximos, apud collegas[8] variis illecebris potens et cui expeditius fuerit[9] tradere imperium quam obtinere. Bellum Judaicum Flavius Vespasianus (ducem eum Nero delegerat) tribus legionibus administrabat. Nec Vespasiano adversus Galbam votum aut animus[10] : quippe Titum filium ad venerationem cultumque ejus miserat, ut suo loco memorabimus. Occulta fati[11] et ostentis ac responsis[12] destinatum Vespasiano liberisque ejus imperium post fortunam credidimus.

XI. Ægyptum[1] copiasque, quibus coerceretur, jam inde a divo Augusto equites Romani obtinent, loco regum[2] : ita visum expedire, provinciam aditu difficilem, annonæ fecundam[3], superstitione ac lascivia[4] discordem et mobilem, insciam legum, ignaram magistratuum, domui[5] retinere.

8. SUBJECTOS : ses subordonnés ; *proximos :* son entourage ; *collegas,* ses collègues des provinces voisines, de Cilicie, de Judée, d'Egypte.

9. ET CUI EXPEDITIUS FUERIT : un homme enfin qui trouva plus commode de donner l'empire que de le prendre.

10. NEC VESPASIANO ADVERSUS GALBAM VOTUM AUT ANIMUS. Chez Vespasien, pas un vœu, pas une pensée contraire à Galba.

11. OCCULTA FATI. A cause des ablatifs qui suivent, certains éditeurs, après *fati*, ont ajoute *vi ;* d'autres *lege.* Mais les manuscrits n'en portent pas trace ; et il n'y a rien de plus ordinaire, chez Tacite, que des compléments de nature différente régis par un même verbe. « Nous avons cru à une loi secrète du destin, et que des oracles et des prodiges avaient destiné l'empire à Vespasien et à ses enfants. » — Il est vrai, ajoute Tacite, qu'on ne l'a cru qu'après son élévation.

12. OSTENTIS ET RESPONSIS. Sur ces phénomènes, voir ci-dessous : II, LXXVIII ; IV, 81. — Dion, LXVI, 1. — Suét., *Vesp.*, 7.

XI. 1. ÆGYPTUM. L'Egypte, depuis plus d'un siècle, était tombée dans la clientèle politique du sénat et du peuple romain ; ses monarques ne possédaient plus qu'une apparence de souveraineté, lorsque Octave vainqueur à *Actium* en fit une province immédiate de l'empire, avec un gouverneur, des forces de terre et de mer, une organisation fiscale, et tout le mécanisme organique de l'administration provinciale directe.

2. LOCO REGUM. Cf. *Ann.*, II, 59 : *Augustus, inter alia dominationis arcana, vetitis nisi permissu ingredi senatoribus aut equitibus illustribus romanis, Ægyptum seposuit.*

3. ANNONÆ FECUNDAM. Depuis que l'Italie, jadis si fertile, s'était couverte de villas et de grandes propriétés, *latifundia,* le peuple romain, dont les besoins grandissaient avec la paresse, vivait aux dépens de tous les peuples vaincus. Il y avait à Rome, aux derniers temps de la république, une population fainéante, corrompue, séditieuse : *turba Remi.* Cependant les provinces s'épuisent à envoyer, l'Asie ses taxes, ses objets d'art, ses esclaves ; la Macédoine et la Grèce, le produit de leurs mines et de leurs terres, leurs vins ; la Sicile et la Sardaigne, leurs blés pour nourrir le citadin de Rome, leurs cires pour l'éclairer ; l'Afrique, ses lions et ses panthères pour l'amuser dans les cirques et les arènes, et jusqu'à ses huiles pour servir aux onctions et aux massages des bains publics. — A partir d'Auguste, l'Egypte devint, avec la Sicile et l'Afrique, le grenier d'abondance du peuple romain.

4. LASCIVIA : la licence des mœurs.

5. DOMUI RETINERE, c-à-d. *domui Cæsarum peculiarem servare,* de telle sorte que, gouvernée par des agents directs de l'empereur, elle faisait pour ainsi dire partie de sa maison. — Cf. ci-après, XV : *in domo*

Regebat tum Tiberius Alexander[6], ejusdem nationis. Africa ac legiones in ea, interfecto Clodio Macro, contenta qualicunque principe post experimentum domini minoris[7]. Duæ Mauritaniæ[8], Rætia[9], Noricum[10], Thracia et quæ aliæ procuratoribus cohibentur, ut cuique exercitui vicinæ, ita in favorem aut odium contactu valentiorum agebantur. Inermes provinciæ[11] atque ipsa in primis Italia, cuicunque servitio exposita, in pretium belli cessuræ erant[12]. Hic fuit rerum Romanarum status, cum Servius Galba iterum Titus Vinius consules inchoavere annum sibi ultimum, rei publicæ prope supremum.

XII. Paucis post kalendas Januarias diebus Pompeii Propinqui procuratoris a Belgica[1] litteræ afferuntur, superioris Germaniæ legiones rupta sacramenti reverentia imperatorem alium flagitare et senatui ac populo Romano arbitrium eligendi permittere[2], quo seditio mollius acciperetur[3]. Maturavit ea res consilium Galbæ, jam pridem de adop-

employé absolument pour *in domo Cæsarum* ou *principis*. — Var., *domi retinere*.

6. Tiberius Alexander, né à Alexandrie d'une famille juive sacerdotale, neveu du philosophe Philon le juif (Josèphe, *Ant. Jud.*, XVIII, 10); il abandonna le judaïsme (*ib.*, XX, 5), fut procurateur de la Judée, puis préfet d'Egypte, en 67. En recevant la cité romaine, il avait été admis d'emblée dans l'ordre équestre, au rang des *illustres*.

7. Post experimentum domini minoris. Après avoir fait l'essai d'un maître subalterne (*Clodius Macer*), l'Afrique et ses légions acceptaient n'importe quel chef.

8. Duæ Mauritaniæ. Les deux Mauritanies, la Tingitane et la Césarienne. V. Dion, LX, 9. — Plin., V, 1.

9. Rætia. La Rhétie s'étendait depuis les Terres Décumates et les sources du Danube jusqu'à l'Inn, et répondait à partie du Wurtemberg et à la Bavière méridionale.

10. Noricum. Le Norique, vaste province, à l'E. de la précédente, comprenait l'archiduché d'Autriche au S. du Danube et à l'O. du Wiener-Wald, le duché de Saltzbourg, la Bavière à l'E. de l'Inn, la Styrie, la Carinthie, une partie de la Carniole et l'E. du Tyrol.

11. Inermes provinciæ. Certaines provinces, celles de l'intérieur surtout, la Sicile, la Corse et la Sardaigne, l'Achaïe n'avaient pas de légions en permanence. Quelques milices locales, sous la main des gouverneurs, suffisaient pour y assurer la paix et le respect de Rome.

12. In pretium belli cessuræ erant. Tout cela était condamné à devenir le prix de la victoire.

XII. 1. A Belgica, s.-ent. Gallia.

2. Senatui ac populo romano arbitrium eligendi permittere. Les soldats laissaient au sénat et au peuple le soin de le désigner. C'est l'ancien mécanisme constitutionnel qui reparaît. Du reste, il n'avait jamais été formellement abrogé. En fait, on n'en usait plus depuis un siècle : voilà tout. Mais le droit subsistait virtuellement. Sous la république, et tant que les pouvoirs publics, *senatus*, *populus* et *plebs*, restèrent en équilibre, le sénat examinait les propositions et donnait son avis, *auctoritas*, rien de plus; le peuple, tantôt *populus*, tantôt *plebs*, en qui résidait la plénitude de la souveraineté, *majestas*, acceptait ou rejetait : *jubebat*. — Toutefois il est curieux dans cette circonstance de voir les légions de Germanie se souvenir de l'ancien droit.

tione[4] secum et cum proximis agitantis. Non sane crebrior[5] tota civitate sermo per illos menses fuerat, primum licentia ac libidine talia loquendi, dein fessa jam ætate Galbæ. Paucis judicium[6] aut rei publicæ amor; multi stulta spe[7], prout quis amicus vel cliens, hunc vel illum ambitiosis rumoribus[8] destinabant, etiam in Titi Vinii odium, qui in dies quanto potentior, eodem auctu[9] invisior erat. Quippe hiantes in magna fortuna amicorum cupiditates[10] ipsa Galbæ facilitas intendebat, cum apud infirmum et credulum[11] minore metu et majore præmio peccaretur.

XIII. Potentia principatus[1] divisa in Titum Vinium consulem, Cornelium Laconem prætorii præfectum; nec minor gratia Icelo[2], Galbæ liberto, quem annulis donatum equestri nomine Marcianum vocitabant. Hi discordes et rebus minoribus sibi quisque tendentes, circa consilium[3] eligendi successoris in duas factiones scindebantur. Vinius pro M. Othone, Laco atque Icelus consensu non tam unum aliquem fovebant[4] quam alium. Neque erat Galbæ ignota Othonis ac Titi Vinii amicitia; et rumoribus nihil silentio transmittentium[5], quia Vinio vidua filia, cælebs Otho, ge-

3. Quo seditio mollius acciperetur : pour atténuer l'effet de leur sédition.

4. De adoptione. L'adoption, à Rome, fut de tout temps en usage et avait pour but d'empêcher l'extinction des grandes familles, *gentes*, et d'assurer la transmission perpétuelle des *jura* et des *sacra gentilitia*. Sacra privata perpetua manento, recommandait la Loi des Douze tables. En droit romain, la paternité naturelle n'était rien, ne produisait aucun effet. La paternité civile, *adgnatio*, était tout. L'adoption en conférait absolument tous les droits; de telle sorte que l'adopté entrait dans la famille de l'adoptant, *loco filii*, comme disent les jurisconsultes.

5. Non sane crebrior... sermo : il n'était rien dont on parlât davantage.

6. Judicium. L'appréciation impartiale des choses en elles-mêmes, la justice.

7. Stulta spe; d'autres lisent : *occulta spe*.

8. Ambitiosis rumoribus. Prédictions intéressées, en ce sens que chacun, en désignant le futur empereur, lui faisait en même temps la cour.

9. Auctu, est une correction proposée par Juste Lippe; le *Mediceus* porte *actu*. Les deux leçons s'expliquent.

10. Hiantes... cupiditates : Cupidités dévorantes. Cf. Cic., *in Verr.*, II, 54 : *hians avaritia*.

11. Apud infirmum et credulum. Avec Galba, faible et crédule, il y avait moins à craindre, et plus à gagner.

XIII. 1. Potentia principatus. La puissance réelle du principat.

2. Icelo, Galbæ liberto. Sur cet Icelus, cf. Suét., *Galb.*, 14 : *Libertus Icelus, paulo ante annulis aureis et Marciani cognomine ornatus ac jam summi equestris gradus candidatus.*

3. Circa consilium : en ce qui concerne le projet.

4. Laco atque Icelus consensu... fovebant. Laco et Icelus, d'intelligence, avaient bien moins un candidat préféré, qu'ils ne repoussaient Othon.

5. Rumoribus nihil silentio prætermittentium : dans les remarques de ceux qui ne savent rien taire.

ner ac socer destinabantur. Credo et rei publicæ curam subisse, frustra a Nerone translatæ [6], si apud Othonem relinqueretur. Namque Otho pueritiam incuriose, adolescentiam petulanter egerat, gratus Neroni [7] æmulatione luxus. Eoque Poppæam Sabinam, principale scortum, ut apud conscium libidinum deposuerat, donec Octaviam uxorem amoliretur; mox suspectum in eadem Poppæa [8] in provinciam Lusitaniam specie legationis [9] seposuit. Otho comiter administrata provincia primus in partes [10] transgressus, nec segnis et, donec bellum fuit, inter præsentes splendidissimus, spem adoptionis statim conceptam [11] acrius in dies rapiebat [12], faventibus plerisque militum, prona in eum aula Neronis ut similem.

XIV. Sed Galba post nuntios Germanicæ seditionis, quanquam nihil adhuc de Vitellio certum, anxius quonam exercituum vis erumperet, ne urbano quidem militi confisus, quod remedium unicum rebatur, comitia imperii transigit [1]; adhibitoque super Vinium ac Laconem Mario

6. Frustra a Nerone translatæ. La république était vainement délivrée de Néron, si elle tombait aux mains d'Othon, qui ne valait pas mieux que lui.

7. Gratus Neroni. Dans les *Annales* (xiii, 45), postérieures, comme on sait, aux *Histoires*, Tacite raconte les choses d'une façon un peu différente. Othon aurait séduit Poppée, mariée au chevalier romain Rufius Crispinus, et l'aurait épousée. Il en aurait fait un tel éloge à Néron, son ami, que celui-ci voulut la voir, la vit, et en devint éperdument amoureux. Poppée ne correspondit que trop à la brutale passion du prince, et Othon, qui s'avisa de le trouver mauvais et se permit des observations, fut prié d'aller gouverner la Lusitanie.

8. Suspectum in eadem Poppæa. Othon, qui n'avait ici *Poppæa* qu'en dépôt, devint suspect à Néron d'en abuser.

9. Specie legationis.

Ainsi je fus banni sous un titre d'honneur,
Et, pour ne plus me voir, on me fit gouverneur.
Corneille, *Othon*, act. I, sc. iii,

10. In artes, s.-ent. *Galbæ*.

11. Statim conceptam. Il avait conçu cet espoir dès le premier jour. Plutarque nous dit pourquoi (*Galb.*, 20) : Ἀποστάντος δὲ Γάλβα, πρῶτος αὐτῷ προσεχώρησε τῶν ἡγεμόνων... βαδίζοντι τὴν ὁδὸν ἅπασαν ἐφ' ἡμέρας πολλὰς συνοχούμενος διετέλεσεν.

12. Spem... rapiebat. Cette espérance, il l'embrassait chaque jour avec plus d'ardeur.

XIV. 1. Comitia imperii transigit. Cette expression a fort embarrassé les commentateurs, étonnés de retrouver des *comitia* sous l'empire. Il y a là en effet un point de droit fort scabreux. Les *comitia*, à Rome, furent de trois sortes, *curiata*, *centuriata*, *tributa*, suivant que le peuple votait par curies, par centuries, ou par tribus. Servius Tullius substitua les comices par centuries aux comices par curies; mais il subsista toujours quelque chose de ces derniers, comme on le verra plus loin. A côté des comices par centuries, où se faisait surtout l'élection des magistrats et où l'influence était assurée à l'élément aristocratique, vinrent bientôt se placer les comices par tribus, où la plèbe était prépondérante. C'est de là que sortaient les lois, *plebis scita*.

Dans quelle mesure l'empire laissa-t-il subsister l'ancien mécanisme électoral? Là est la difficulté. Auguste lui

Celso [2] consule designato ac Ducenio Gemino [3] præfecto Urbis, pauca præfatus de sua senectute, Pisonem Licinianum arcessi jubet, seu propria electione sive, ut quidam crediderunt, Lacone instante, cui apud Rubellium Plautum [4] exercita cum Pisone amicitia : sed callide ut ignotum fovebat, et prospera de Pisone fama consilio ejus fidem addiderat. Piso M. Crasso et Scribonia genitus, nobilis utrimque, vultu habituque moris antiqui, ex æstimatione recta [5] severus, deterius interpretantibus tristior habebatur : ea pars morum ejus, quo suspectior sollicitis, adoptanti placebat.

XV. Igitur Galba, apprehensa Pisonis manu, in hunc modum locutus fertur : « Si te privatus lege curiata [1] apud » pontifices [2], ut moris est, adoptarem, et mihi egregium

fit quelques concessions. Il rendit au peuple, dit Suétone (*Oct.*, 56), le droit que César et les triumvirs s'étaient attribué de nommer aux charges. Mais il gardait pour lui la disposition des plus importantes fonctions. Il nommait à la moitié et pour le reste *désignait* ses candidats aux comices. Tacite dit (*Ann.*, I, 15) : *potissima arbitrio principis, quædam tamen studiis tribuum fiebant.* Tibère supprima nettement les comices électoraux (Tac., *Ann.*, I, 15). Mais si on lit attentivement Dion (LIII, 20), Vopiscus (*Taciti vita*, 7), Suétone (*Dom.*, 10), Quintilien (*Inst.*, VI, 3, 62), Pline le Jeune (*Panég.*, 63, 64, 77, 92), Tacite lui-même (*Hist.*, II, 91), on trouve qu'il y avait encore en apparence concours des citoyens à l'élection. Ce n'est qu'au troisième siècle que les empereurs nomment à toutes les charges (*Digest.*, XLVIII, 14, fr. 1 *ex libris Modestini*).

Dans l'expression *comitia imperii transigit*, *comitia* est pris métaphoriquement dans le sens de mode de transmission : l'empereur exécute la transmission de l'*imperium.*

2. MARIO CELSO. Ce Marius Celsus était lieutenant, *legatus*, de la XVe légion, envoyée de Pannonie à Corbulon. (*Ann.*, XV, 25.)

3. DUCENIO GEMINO. Alors préfet de Rome, il avait été en 62 (*Ann.*, XV, 18) nommé administrateur des revenus publics.

4. RUBELLIUM PLAUTUM. Descendant d'Auguste par les femmes, attaché aux maximes antiques, d'un extérieur simple et austère, ses vertus mêmes alarmaient Néron, qui voyant en lui un rival possible, le fit exiler d'abord en Asie, puis assassiner. Tac., *Ann.*, XIII, 19; XIV, 22, 58.

5. ÆSTIMATIONE RECTA : à le bien juger ; *deterius interpretantibus :* pour des yeux prévenus.

XV. 1. LEGE CURIATA. Les comices par curies n'existaient plus depuis longtemps. Mais tel était le respect des Romains pour les vieilles formes et pour tout ce qui venait des ancêtres, que les trente curies d'autrefois continuèrent à être représentées par trente licteurs (Cic., *De leg. agr.*, II, 12) leur présence était nécessaire pour opérer l'investiture de l'*imperium.* De même l'adoption appelée *adrogatio*, au troisième siècle, ne pouvait se faire qu'à Rome et *populi auctoritate.* Cf. Gaius, *Inst.*, I, 98-108; Ulpianus, *Reg. lib.*, VIII, 2-5. Le peuple devait être consulté, parce que, d'après la IXe loi des Décemvirs, tout changement survenu dans l'état d'un citoyen, devait être soumis à l'approbation des comices. En fait, pure fiction : le peuple était représenté par trente licteurs présidés par le grand pontife.

2. APUD PONTIFICES. Chaque grande maison avait son culte privé, ses autels domestiques, ses jours fériés, sans préjudice du culte public, *sacra publica.* (Macr., *Sat.*, I, 16.) L'adoption avait pour but d'en assurer la perpétuité. Mais alors, comme l'adopté quittait les rites de sa famille pour suivre désormais les rites de la maison

» erat Gnæi Pompeii et M. Crassi sobolem in penates meos » adsciscere, et tibi insigne Sulpiciæ ac Lutatiæ [3] decora » nobilitati tuæ adjecisse : nunc me deorum hominumque » consensu ad imperium vocatum præclara indoles tua et » amor patriæ impulit, ut principatum, de quo majores » nostri [4] armis certabant, bello adeptus quiescenti offeram, » exemplo divi Augusti, qui sororis filium Marcellum [5], dein » generum Agrippam [6], mox nepotes suos, postremo Tibe- » rium Neronem [7] privignum in proximo sibi fastigio col- » locavit. Sed Augustus in domo successorem quæsivit, ego » in re publica [8], non quia propinquos aut socios belli non » habeam, sed neque ipse imperium ambitione [9] accepi, et » judicii mei documentum sit non meæ tantum necessitu- » dines, quas tibi postposui, sed et tuæ. Est tibi frater [10] » pari nobilitate, natu major, dignus hac fortuna, nisi tu » potior esses. Ea ætas tua, quæ cupiditates adolescentiæ

adoptante, *gens*, où il entrait, la religion était intéressée dans l'adoption, et l'intervention des pontifes nécessaire.

3. SULPICIÆ ET LUTATIÆ. Galba, (*Servius Sulpicius Galba*), descendait de ce Servius Sulpicius Galba, que Cicéron cite (*Brut.*, 21) comme le premier romain qui ait connu toutes les ressources de l'art oratoire. — Il avait pour mère Mummia Achaica, petite-fille de Q. Lutatius Catulus Capitolinus, consul en 78, et arrière petite-fille de L. Mummius Achaicus, le destructeur de Corinthe. Suét., *Galb.*, 2, 3.

4. MAJORES NOSTRI. En effet Servius Sulpicius Galba, père de l'empereur, tint pour César contre Pompée, trisaïeul de Pison : ce qui ne l'empêcha pas, il est vrai, d'entrer plus tard dans la conjuration de Brutus et de Cassius.

5. MARCELLUM. Marcus Claudius, fils de Marcus Claudius Marcellus Æserminus, consul en 22, et d'Octavie, sœur d'Auguste. Il fut le premier mari de la fameuse Julie, et était désigné comme successeur d'Auguste, son beau-père ; mais il mourut à dix-huit ans. C'est à lui que Virgile a consacré les beaux vers du VIe livre de l'*Enéide*.

6. AGRIPPAM. Marcus Vipsanius Agrippa, à qui Auguste dut toutes ses victoires. Il avait d'abord épousé Marcella, nièce d'Auguste. Après la mort de Marcellus, il épousa Julie, dont il eut trois fils, Caius, Lucius et Agrippa. Auguste l'avait adopté, ainsi que ses trois fils ; mais tous moururent avant l'adoptant.

7. TIBERIUM NERONEM. Tibère, fils de Livie, et par conséquent beau-fils d'Auguste, par qui Livie fut assez adroite pour le faire adopter, au mépris des droits d'Agrippa Postumus, dernier fils de Julie et d'Agrippa, relégué dans l'île de Planasie, et que le premier soin de Tibère empereur fut de faire assassiner.

8. EGO IN REPUBLICA :

Jule et le grand Auguste ont choisi dans [leur sang
Ou dans leur alliance à qui laisser ce rang ;
Moi, sans considérer aucun nœud domes- [tique,
J'ai fait ce choix comme eux, mais dans [la république.
CORNEILLE, *Othon*, act. III, sc. III.

9. AMBITIONE. Selon Burnouf, le raisonnement de Galba est celui-ci : J'ai des proches et des compagnons d'armes, et je pourrais donner l'empire à l'un d'eux : mais il y aurait alors de ma part calcul, complaisance intéressée. Or ce n'est pas de cette manière, *ambitione*, que je l'ai reçu moi même. Mon élection n'a pas été un arrangement en famille : je veux que la tienne soit aussi le résultat d'un jugement impartial.

10. EST TIBI FRATER. Scribonianus Crassus, que nous retrouverons plus loin, ch. 39 et 47.

» jam effugerit; ea vita, in qua nihil præteritum excusan-» dum habeas. Fortunam adhuc tantum adversam [11] tu-» listi : secundæ res acrioribus stimulis animos explorant, » quia miseriæ tolerantur, felicitate corrumpimur. Fidem, » libertatem, amicitiam, præcipua humani animi bona, tu » quidem eadem constantia retinebis, sed alii per obse-» quium imminuent : irrumpet adulatio, blanditiæ, pessi-» mum veri adfectus venenum, sua cuique utilitas. Etiam » si ego ac tu [12] simplicissime inter nos hodie loquimur, ce-» teri libentius cum fortuna nostra quam nobiscum ; nam » suadere principi quod oporteat multi laboris, assen-» tatio erga quemcunque principem sine affectu pera-» gitur. »

XVI. « Si immensum imperii corpus stare ac librari sine » rectore posset, dignus eram a quo res publica inciperet : » nunc eo necessitatis jam pridem ventum est [1], ut nec mea » senectus conferre plus populo Romano possit quam bonum » successorem, nec tua plus juventa quam bonum princi-» pem. Sub Tiberio et Gaio et Claudio unius familiæ quasi » hereditas fuimus [2] : loco libertatis erit quod eligi cœpi-» mus. Et finita Juliorum Claudiorumque domo, optimum » quemque adoptio inveniet. Nam generari et nasci a prin-» cipibus fortuitum, nec ultra æstimatur [3] : adoptandi ju-

11. Adversam fortunam. Son père, sa mère, son frère avaient été tués par Claude. Un autre frère avait été tué par Néron ; lui-même, banni. V. *Hist.*, I, 48. *Ann.*, IV, 62 ; XI, 5.

12. Ego ac tu... Aujourd'hui nous nous parlons l'un à l'autre avec une entière franchise. *Ceteri...* tous les autres s'adressent bien plus volontiers à notre fortune qu'à nous.

XVI. 1. Eo necessitatis ventum est. Quelque sympathie théorique qu'on professe pour la forme républicaine, quelque légitime horreur qu'inspirent les premiers Césars, il est bien certain que le gouvernement d'un seul, *imperium*, était loin d'être en contradiction avec la nature des choses et le vœu des populations. Les vices odieux, la tyrannie, le pillage et les exactions qui caractérisent le gouvernement du monde par le peuple et le sénat au dernier siècle de la république, faisaient de l'empire une nécessité, *necessitatis*. Le gouvernement personnel d'Auguste, fermant l'ère des guerres civiles, et substituant une méthode régulière à l'anarchie administrative et à ses épouvantables désordres, fut accueilli par les provinces comme un bienfait du ciel, et le fondateur de l'empire fut adoré comme un Dieu.

2. Unius familiæ quasi hereditas fuimus. Rome fut comme le patrimoine héréditaire d'une seule famille. Galba eut pu ajouter Néron. C'est après Néron seulement que les effets de l'*hereditas* cessent, et que commencent ceux de l'élection.

3. Nam generari..., nec ultra æstimatur, est l'explication de *optimum quemque*. Une origine, une naissance princière sont le fait du hasard, et devant elles tout examen s'arrête. L'adoption au contraire est maîtresse absolue de ses choix.

» dicium integrum, et si velis eligere, consensu [4] monstra-
» tur. Sit ante oculos Nero, quem longa Cæsarum serie
» tumentem non Vindex cum inermi provincia aut ego
» cum una legione [5], sed sua immanitas, sua luxuria cer-
» vicibus publicis depulerunt; neque erat adhuc damnati
» principis exemplum [6]. Nos bello et ab æstimantibus
» adsciti cum invidia quamvis egregii erimus. Ne tamen
» territus fueris, si duæ legiones [7] in hoc concussi orbis
» motu nondum quiescunt : ne ipse quidem ad securas res
» accessi, et audita adoptione desinam videri senex, quod
» nunc mihi unum objicitur. Nero a pessimo quoque sem-
» per desiderabitur [8] : mihi ac tibi providendum est ne etiam
» a bonis desideretur. Monere diutius neque temporis hujus,
» et impletum est omne consilium [9], si te bene elegi. Uti-
» lissimus idem ac brevissimus bonarum malarumque re-
» rum dilectus est [10], cogitare quid aut volueris sub alio
» principe aut nolueris. Neque enim hic, ut gentibus quæ
» regnantur [11], certa dominorum domus et ceteri servi;
» sed imperaturus es [12] hominibus qui nec totam servitutem
» pati possunt nec totam libertatem. » Et Galba quidem
hæc ac talia, tanquam principem faceret, ceteri tanquam
cum facto [13] loquebantur.

4. Consensu. Le plus digne est désigné, *monstratur*, par la voix publique, *consensu*.

5. Cum una legione. Depuis les expéditions d'Auguste et d'Agrippa, la pacification de l'Espagne, après deux siècles d'occupation, était enfin accomplie. Une légion, deux ailes de cavalerie, trois cohortes auxiliaires y suffisaient en temps ordinaire. Cf. Suet., *Galb.*, 10.

6. Neque erat adhuc damnati principis exemplum. Burnouf expose très bien le raisonnement de Galba : « Néron, héritier de tant de Césars, a été précipité du trône et condamné par le sénat, chose jusque-là sans exemple. Nous devons nous tenir sur nos gardes, maintenant que l'exemple est donné, nous qui tenons nos seuls titres de la guerre et de l'opinion. »

7. Duæ legiones. La IVe et la XXIIe.

8. Desiderabitur. V. sup. ch. IV, note 6.

9. Consilium. L'œuvre du conseil est accomplie ; les conseils qui précèdent suffisent, si j'ai fait en toi un bon choix.

10. Dilectus. Le meilleur moyen de discerner, une fois empereur, ce qui est bien ou ce qui est mal.

11. Gentibus quæ regnantur. Dans les monarchies, où l'on trouve, en haut, une famille souveraine ; en bas, tout le reste, dans l'esclavage. — A Rome, sous les mauvais empereurs, c'était bien ce qui se passait ; mais en *droit*, c'était tout différent, et l'analogie ne pouvait venir à l'esprit d'un Romain.

12. Imperaturus es. Tu commanderas, en qualité d'*imperator*. Ceux que nous appelons les empereurs Romains ne faisaient pas autre chose.

13. Tanquam cum facto. A cause de l'adulation et des flatteries qu'ils lui prodiguaient.

XVII. Pisonem ferunt statim intuentibus [1] et mox [2] conjectis in eum omnium oculis nullum turbati aut exsultantis animi motum prodidisse. Sermo [3] erga patrem imperatoremque reverens, de se moderatus ; nihil in vultu habituque [4] mutatum, quasi imperare posset magis quam vellet. Consultatum inde, pro rostris [5] an in senatu an in castris [6] adoptio nuncuparetur. Iri in castra placuit : « honorificum » id militibus fore, quorum favorem ut largitione et am» bitu male adquiri, ita per bonas artes haud spernendum. » Circumsteterat interim Palatium publica exspectatio [7], magni secreti impatiens; et male coercitam famam supprimentes augebant.

XVIII. Quartum idus Januarias [1] fœdum imbribus diem, tonitrua et fulgura et cælestes minæ ultra solitum turbaverant [2]. Observatum id antiquitus comitiis dirimendis [3] non terruit Galbam quominus in castra pergeret, contemptorem talium ut fortuitorum; seu quæ fato manent, quamvis significata, non vitantur [4]. Apud frequentem militum contionem imperatoria brevitate adoptari a se Pisonem more divi Augusti et exemplo militari [5], quo vir virum legeret, pro-

XVII. 1. Statim intuentibus. Ceux qui furent témoins de l'adoption.

2. Mox. Ceux qui le virent ensuite.

3. Sermo. La réponse qu'il fit au discours de Galba, son père et son prince.

4. Nihil in vultu habituque. Cf. Plut., *Galb.*, 23 : τοῦ δὲ Πείσωνος οἱ παρόντες ἐθαύμασαν τῇ τε φωνῇ τεκμαιρόμενοι καὶ τῷ προσώπῳ τηλικαύτην χάριν ἀνεμπλήκτως, οὐ μὴν ἀναισθήτως, δεχομένου.

5. Pro rostris an... an. Hésitation caractéristique, signe des temps. Constitutionnellement, c'était non seulement devant le sénat, mais surtout devant le peuple, seul et vrai souverain, qu'il eût fallu proclamer l'adoption. Mais l'armée était déjà toute-puissante, et alors : *iri in castra placuit.*

6. In castris. Dans le camp des prétoriens, contigu à Rome, entre la *porta Nomentana* et la *porta Viminalis.*

7. Circumsteterat palatium publica exspectatio. Expression poétique, pour *circumsteterant publice exspectantes.* La curiosité publique assiégeait le palais.

XVIII. 1. Quartum idus Januarias. Le 10 janvier. Les ides tombaient le 13 des mois de janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre ; le 15, des autres mois.

2. Turbaverant. Cf. Plut., *Galb.*, 23 : Τοσαυτάκις ἐβρόντησε καὶ κατήστραψε, καὶ τοσοῦτος ὄμβρος καὶ ζόφος ἐξεχύθη εἰς τὸ στρατοπεδον καὶ τὴν πόλιν.

3. Comitiis dirimendis. Ces phénomènes, autrefois, rompaient les comices. Les opérations commencées étaient annulées et renvoyées à un autre jour : *alio die*, était la formule sacramentelle, par laquelle le magistrat qui présidait congédiait les électeurs. Cf. Cic., *de Div.*, II, 18 : *Jove tonante fulgurante comitia populi habere nefas.*

4. Non vitantur. Nous avons déjà vu Tacite partager les préjugés fatalistes et les superstitions de son temps.

5. Exemplo militari. Allusion à un procédé militaire. Quand on voulait former une troupe d'élite pour quelque expédition dangereuse, on choisissait un soldat : celui-ci en désignait un autre, etc., *vir virum eligebat.* C'est ce que firent un jour les Samnites (Tit., Liv., x, 38) : *Decem nominatis ab imperatore, eis edictum ut vir virum legeret, donec* XVI *millium numerum confecissent.*

nuntiat. Ac ne dissimulata seditio in majus crederetur, ultro asseverat « quartam et duo et vicesimam legiones[6], pau-
» cis seditionis auctoribus, non ultra verba ac voces[7] er-
» rasse et brevi in officio fore. » Nec ullum orationi aut lenocinium addit aut pretium. Tribuni tamen centurionesque et proximi militum grata auditu respondent; per ceteros mæstitia ac silentium, tanquam usurpatam etiam in pace[8] donativi necessitatem[9] bello perdidissent. Constat potuisse conciliari animos quantulacunque parci senis liberalitate : nocuit antiquus rigor et nimia severitas, cui jam pares non sumus.

XIX. Inde apud senatum non comptior[1] Galbæ, non longior quam apud militem sermo; Pisonis comis oratio. Et patrum favor aderat : multi voluntate[2], effusius qui noluerant, medii[3] ac plurimi obvio obsequio[4], privatas spes agitantes sine publica cura. Nec aliud sequenti quatriduo[5], quod medium inter adoptionem et cædem fuit, dictum a Pisone in publico factumve. Crebrioribus in diem Germanicæ defectionis nuntiis et facili civitate ad accipienda cre-

6. QUARTAM ET DUO ET VICESIMAM LEGIONES. La IV[e] *Macedonica*, et la XXII[e] *Primigenia*. Beaucoup de commentateurs lisent *duodevicesimam*, la XVIII[e].

7. VERBA, des paroles distinctes; *voces*, surtout des murmures confus et d'ensemble.

8. USURPATAM ETIAM IN PACE. Les distributions se faisaient autrefois pendant et après les guerres, avec le butin pris sur l'ennemi. Aux deux derniers siècles de la république, les campagnes étaient extrêmement fructueuses. Les officiers et les soldats de Sylla, de Lucullus, de Pompée revinrent tous d'Orient riches ou dans l'aisance. Sous l'empire, ces distributions eurent lieu même pendant la paix (Montesquieu, *Grand., et Déc.*, ch. XV). Galba supprimait ces largesses, et on était en temps de guerre! Cf. *Ann.*, XII, 41.

9. DONATIVI NECESSITATEM. Le *donativum* était devenu en effet une nécessité. Déjà sous la république, il en avait été fait un singulier abus. Pompée, à son troisième triomphe, distribua 6 000 sesterces à chaque soldat (Plin., *H. N.*, XXXVII, 6). Ces distributions se faisaient alors aux frais du vaincu : sous l'empire, ce fut le trésor public qui supporta les frais du *donativum*. Pour obtenir l'empire, Nymphidius avait promis, à titre de *donativum*, 7 500 drachmes à chaque soldat des cohortes prétoriennes et urbaines, et 1 250 à chaque légionnaire des 28 légions; le tout dépassait 300 millions de francs. V. Plut., *Galb.*, 2.

XIX. 1. NON COMPTIOR, aussi dénué d'ornements oratoires, et aussi bref.

2. MULTI VOLUNTATE. Beaucoup applaudissaient franchement. Tous les sujets qui suivent supposent aussi le verbe *favebant*, implicitement contenu dans *favor aderat*.

3. MEDII, et non *medie*, adverbe qui ne se trouve que chez Apulée, Eutrope, Aurelius Victor et Firmicus : autorités insuffisantes. — Ceux qui tenaient le milieu entre les adhésions modérées des premiers et les démonstrations bruyantes des seconds.

4. OBVIO OBSEQUIO. Par des hommages empressés et obséquieux. Cf. *Ann.*, II, 2 : *obvia comitas*.

5. QUATRIDUO. L'adoption eut lieu le 11 janvier; c'est le 15 que Galba et Pison furent assassinés.

dendaque omnia nova, cum tristia sunt, censuerant patres mittendos ad Germanicum exercitum legatos. Agitatum secreto num et Piso proficisceretur, majore prætextu [6], illi auctoritatem senatus, hic dignationem [7] Cæsaris laturus. Placebat et Laconem, prætorii præfectum, simul mitti : is consilio intercessit [8]. Legati quoque (nam senatus electionem Galbæ permiserat [9]) fœda inconstantia [10] nominati, excusati, substituti, ambitu [11] remanendi aut eundi, ut quemque metus vel spes impulerat.

XX. Proxima pecuniæ cura [1]; et cuncta scrutantibus justissimum visum est inde repeti, ubi inopiæ causa erat [2]. Bis et vicies millies [3] sestertium donationibus Nero effuderat : appellari singulos jussit, decima parte liberalitatis apud quemque eorum relicta. At illis vix decimæ super portiones erant [4], iisdem erga aliena sumptibus quibus sua prodegerant [5], cum rapacissimo cuique ac perditissimo non agri aut fænus, sed sola instrumenta [6] vitiorum manerent.

6. Majore prætextu, comme s'il y avait, *quo majorem dignitatis speciem præ se ferret legatio;* pour donner plus de solennité à l'ambassade (*Louandre*).

7. Dignationem est la considération qui s'attache à la dignité d'un César, comme *auctoritatem* est le caractère propre du sénat romain.

8. Is intercessit. Quand Laco vit qu'il était question de lui pour accompagner Pison, il fit échouer le projet.

9. Senatus electionem Galbæ permiserat. Sous la république, c'était le sénat qui recevait en audience les ambassades. Des expressions de Tacite, il semble résulter qu'il avait conservé quelque chose de ces anciennes prérogatives.

10. Fœda inconstantia. La composition de cette ambassade subit des remaniements honteux.

11. Ambitu. On intriguait, les uns pour partir avec Pison, les autres pour rester.

XX. 1. Proxima pecuniæ cura. Le savant Tillemont fait sur ce chapitre une observation fort judicieuse. « Tacite met l'ordre de retirer les libéralités de Néron après l'adoption de Pison, c'est-à dire quatre jours au plus avant la mort de Galba. Mais les suites que Tacite même et Plutarque donnent à cette ordonnance, et qui s'étendirent jusque dans la Grèce selon Dion (Dion, LXIII, 14), ne permettent point de croire qu'elle ait été faite si tard. » Cf. Plut., *Galb.*, 16; Suet., *Galb.*, 15.

2. Inde repeti, ubi inopiæ causa erat. Il parut de toute justice de remonter à la source de la détresse publique.

3. Bis et vicies millies. Avec les adverbes qui signifient le nombre de fois, il faut sous-entendre toujours *centena millia* : 100 000. Or 22 000 × 100 000 = 2 200 000 000 de sesterces. Cent sesterces, au temps de Galba, valaient 17fr,79 de notre monnaie: ce qui porte les prodigalités de Néron à 391 380 000 fr.

4. Super portiones erant : tmèse, pour *supererant portiones.*

5. Prodegerant. Aussi prompts a dévorer le bien des autres qu'ils l'avaient été jadis pour le leur. Cf. Plut. Ἀνηλώκεσαν γάρ οἱ πλεῖστοι τῶν λαβόντων, ἐφήμεροι καὶ σατυρικοὶ τοῖς βίοις ἄνθρωποι.

6. Instrumenta vitiorum. *Instrumentum* signifie tout ce qui sert à garnir, mobilier, ameublement. Il s'agit ici de tous ces objets de luxe insensés, meubles, vases, œuvres d'art, qu'ils s'étaient aussitôt procurés avec les terres, *agri,* et l'argent, *fænus,* que Néron leur avait prodigués.

Exactioni triginta[7] equites Romani præpositi, novum officii genus et ambitu ac numero onerosum[8]. Ubique hasta[9] et sector[10], et inquieta Urbs actionibus[11]. Ac tamen grande gaudium[12], quod tam pauperes forent quibus donasset Nero quam quibus abstulisset. Exauctorati[13] per eos dies tribuni, e prætorio[14] Antonius Taurus et Antonius Naso, ex urbanis cohortibus Æmilius Pacensis, e vigiliis Julius Fronto. Nec remedium in ceteros fuit, sed metus initium, tanquam per artem et formidine singuli pellerentur, omnibus suspectis.

XXI. Interea Othonem, cui compositis rebus nulla spes, omne in turbido consilium[1], multa simul exstimulabant, luxuria etiam principi onerosa, inopia[2] vix privato toleranda, in Galbam ira, in Pisonem invidia. Fingebat et metum[3], quo magis concupisceret « Prægravem se Neroni » fuisse, nec Lusitaniam rursus et alterius exsilii honorem

7. TRIGINTA. Suétone parle de cinquante (*Galb.*, 15). Casaubon concilie les deux chiffres en supposant que, la commission primitive ne pouvant suffire à la liquidation, on lui adjoignit vingt membres nouveaux.

8. NOVUM OFFICII GENUS, ET AMBITU ET NUMERO ONEROSUM. Cette phrase a été bien diversement interprétée. Voici le sens qui nous paraît le plus probable : nouveau genre d'office, c.-à-d. fonction où il était possible de faire sa cour au prince, *officii*, et qui, par le zèle et le nombre des scrutateurs, *ambitu et numero*, pesa lourdement sur la ville, *onerosum*.

9. HASTA. La lance dressée était, à Rome, le signal des ventes à l'encan.

10. SECTOR. Acquéreur de biens confisqués, ou vendus à l'encan, parce que ces biens étaient ordinairement divisés en plusieurs lots, *sectiones*, de *secare*, couper.

11. ACTIONIBUS, et non AUCTIONIBUS, ce qui ferait dire à Tacite deux fois la même chose : *hasta* et *sector*. Il s'agit ici des poursuites et des saisies commencées partout. Les commissaires n'avaient l'état officiel ni de ceux que Néron avait comblés, ni des sommes qu'ils avaient reçues. La notoriété publique était flagrante, dans certains cas. Mais il fallait rechercher les autres : de là des contestations, des poursuites. Quant au chiffre réclamé, on pense bien qu'il était toujours contesté : de là *actionibus*.

12. GRANDE GAUDIUM. La joie était grande, parmi les spectateurs désintéressés, mais non parmi les victimes spoliées par Néron, et auxquelles on ne songe pas encore. Othon, un peu plus tard (V. ch. 90), songea à les indemniser.

13. EXAUCTORATI : furent congédiés.

14. E PRÆTORIO. Sur *prætorianorum cohortes*, *urbanæ cohortes*, et *vigiliæ*, ou *vigilum cohortes*, V. sup. ch. IV, note 2.

XXI. 1. OMNE IN TURBIDO CONSILIUM. Dans un état de choses régulier, il n'y avait pour lui plus d'espoir : toutes ses réflexions, ses projets étaient tournés vers le désordre.

2. INOPIA. Sa détresse était extrême. Il patienta, tant qu'il put espérer que Galba l'adopterait. Mais ensuite il n'eut plus le choix des moyens : « peu lui importait, disait-il, de succomber sur un champ de bataille et sous les coups de l'ennemi, ou sur le forum accablé par ses créanciers. » V. Suét., *Oth.*, 5 ; Plut., *Galb.*, 21.

3. FINGEBAT ET METUM... Il se forgeait lui-même des craintes, pour aiguiser encore ses désirs : et cela avec ses amis et ses confidents, les complices de Tigellinus et de Nymphidius, qui, sans ressources et sans espoir, s'indignaient avec lui et l'excitaient. Plut., *Galb.*, 23.

» exspectandum. Suspectum semper invisumque dominan-
» tibus qui proximus destinaretur[4]. Nocuisse id sibi apud
» senem principem, magis nociturum apud juvenem inge-
» nio trucem et longo exsilio efferatum : occidi Othonem
» posse[5]. Proinde agendum audendumque, dum Galbæ
» auctoritas fluxa, Pisonis nondum coaluisset. Opportunos
» magnis conatibus transitus rerum[6], nec cunctatione
» opus, ubi perniciosior sit quies quam temeritas. Mortem
» omnibus ex natura æqualem[7] oblivione apud posteros
» vel gloria distingui ; ac si nocentem innocentemque idem
» exitus maneat, acrioris viri esse merito perire.

XXII. Non erat Othoni mollis et corpori similis animus[1]. Et intimi libertorum servorumque, corruptius quam in privata domo habiti[2], aulam Neronis et luxus, adulteria, matrimonia ceterasque regnorum libidines[3] avido talium, si auderet, ut sua ostentantes, quiescenti ut aliena exprobrabant, urgentibus etiam mathematicis[4], dum novos motus et clarum Othoni annum observatione siderum affirmant, genus hominum[5] potentibus infidum, sperantibus fallax,

4. QUI PROXIMUS DESTINARETUR. Le fait d'avoir été désigné par la renommée pour la succession de Galba. Le vieux prince ne l'avait point pardonné à Othon. Le jeune César le lui pardonnerait bien moins encore.

5. OCCIDI OTHONEM POSSE. La vie d'Othon était menacée. C'est l'explication de *fingebat et metum*. Néanmoins Ritter et Urlichs ne voient dans ces mots qu'une glose insérée dans le texte.

6. TRANSITUS RERUM. Les époques de transition. Burnouf commente très bien cette expression : Galba occupait le rang suprême ; mais à son âge, il ne pouvait l'occuper que passagèrement ; tous les regards se portaient au delà de sa vie ; son règne n'était qu'une préparation, un acheminement à un autre. L'état présent était un *passage*, une *transition* à un état que l'on se figurait plus fixe et plus stable.

7. MORTEM OMNIBUS EX NATURA ÆQUALEM. Du fait de la nature, il n'y a pas deux manières de mourir : la différence vient de l'oubli ou de la gloire, qui suivent.

XXII. 1. NON ERAT OTHONI MOLLIS ET CORPORI SIMILIS ANIMUS. Othon n'avait pas l'âme efféminée comme le corps. Plutarque dit la même chose (Plut., *Galb.*, 25), et la suite le prouve bien.

2. CORRUPTIUS... HABITI. Habitués, chez Othon, à une corruption qu'on ne voit point dans les maisons particulières, qui est le privilège des cours et qu'il avait apprise chez Néron.

3. ADULTERIA, MATRIMONIA, CETERASQUE REGNORUM LIBIDINES. C'est ici de l'histoire. Les affranchis et les esclaves d'Othon lui représentent qu'une fois prince, les épouses des autres lui appartiennent, *adulteria ;* il pourra répudier, épouser, répudier encore, *matrimonia.* Caligula eut quatre femmes ; Claude, six : sans compter les autres fantaisies du pouvoir absolu, *libidines,* dont Tibère peut fournir l'explication. Tac., *Ann.*, VI, 1.

4. MATHEMATICIS. Les astrologues. Sur leur art, leurs enchantements, leurs évocations, etc. V. Tac., *Ann.*, XIV, 9 ; II, 32 ; VI, 20 ; XVI, 14 ; II, 28, 30 ; XII, 59 ; II, 27 ; VI, 29. — *Hist.*, II, 62, 69 ; III, 22.

5. GENUS HOMINUM... Engeance qui trahit les puissants, trompe les ambitieux, qui sera toujours proscrite à Rome, jamais extirpée. Cf. *Ann.*, II 32 ; XII, 52.

quod in civitate nostra et vetabitur semper et retinebitur. Multos secreta Poppææ[6] mathematicos, pessimum principalis matrimonii instrumentum[7] habuerant : e quibus Ptolemæus Othoni in Hispaniam comes, cum superfuturum eum Neroni promisisset, postquam ex eventu fides[8], conjectura jam et rumore[9] senium Galbæ et juventam Othonis computantium persuaserat fore ut in imperium adscisceretur. Sed Otho tanquam peritia et monitu fatorum prædicta accipiebat[10], cupidine ingenii humani libentius obscura credendi. Nec deerat Ptolemæus[11], jam et sceleris instinctor. ad quod facillime ab ejusmodi voto transitur.

XXIII. Sed sceleris cogitatio incertum an repens[1] : studia militum jam pridem spe successionis aut paratu facinoris adfectaverat, in itinere, in agmine[2], in stationibus[3] vetustissimum quemque militum nomine vocans ac memoria Neroniani comitatus[4] contubernales appellando ; alios agnoscere, quosdam requirere et pecunia aut gratia juvare, inserendo sæpius querelas et ambiguos de Galba sermones, quæque alia turbamenta vulgi. Labores itinerum, inopia commeatuum, duritia imperii atrocius accipiebantur, cum Campaniæ lacus et Achaiæ urbes classibus adire soliti Pyrenæum et Alpes et immensa viarum spatia ægre sub armis eniterentur.

6. SECRETA POPPÆÆ. L'intérieur de Poppée.

7. PESSIMUM PRINCIPALIS MATRIMONII INSTRUMENTUM. Burnouf traduit très bien : détestable ameublement d'un ménage impérial.

8. EX EVENTU FIDES. Il avait eu raison une fois : on le prit au sérieux.

9. CONJECTURA JAM ET RUMORE. Il se guidait et d'après ses propres conjectures, et d'après tout ce qu'on disait autour de lui.

10. OTHO... ACCIPIEBAT. Othon acceptait tout comme une révélation de la science, *peritia*, et un avis des destins.

11. NEC DEERAT PTOLEMÆUS. L'astrologue ne manquait pas d'ajouter ses conseils.

XXIII. 1. REPENS. Soudain, récent. Cf. *Ann.*, VI, 7; XV, 68.

2. IN ITINERE, IN AGMINE, ne sont pas synonymes. Le premier s'entend du voyage général d'Espagne à Rome, depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Le second indique que, pendant les marches, il ne laissait pas d'intriguer.

3. IN STATIONIBUS. Aux endroits où l'on s'arrêtait, aux étapes, et dans les campements.

4. MEMORIA NERONIANI COMITATUS : leur rappelant le temps où ils accompagnaient Néron. C'est la VI[e] légion *Victrix* qui fit Galba empereur et l'amena à Rome (Cf. inf. V, 15.) On se rappelle qu'Othon, alors exilé en Lusitanie, avait été un des premiers à se prononcer pour le nouveau prince. Mais on voit moins bien comment il aurait pu faire partie, avec eux, du voyage de Néron en Campanie et en Grèce. Rien n'empêche à la rigueur que cette VI[e] légion n'ait été envoyée en Espagne qu'après le voyage en question, en 64 (*Ann.*, XV, 33). Mais Othon était déjà depuis six ans relégué en Lusitanie (*Ann.*, XIII, 46). Nous avouons que les tentatives de conciliation proposées par les commentateurs ne nous satisfont point, et que la difficulté reste entière.

XXIV. Flagrantibus jam militum animis[1] velut faces addiderat Mævius Pudens, e proximis Tigellini[2]. Is mobilissimum quemque ingenio aut pecuniæ indigum et in novas cupiditates[3] præcipitem alliciendo eo paulatim progressus est, ut per speciem convivii[4], quoties Galba apud Othonem epularetur, cohorti excubias agenti[5] viritim centenos nummos[6] divideret; quam velut publicam largitionem Otho secretioribus apud singulos præmiis intendebat, adeo animosus corruptor[7], ut Cocceio Proculo speculatori[8], de parte finium[9] cum vicino ambigenti, universum vicini agrum sua pecunia emptum dono dederit, per socordiam præfecti[10], quem nota pariter et occulta fallebant.

XXV. Sed tum e libertis Onomastum futuro sceleri præfecit, a quo Barbium Proculum tesserarium[1] speculatorum

XXIV. 1. FLAGRANTIBUS JAM MILITUM ANIMIS. Après une digression consacrée aux antécédents d'Othon, Tacite reprend le récit des événements, suspendus après le chap. XXI.

2. TIGELLINI. Sophonius Tigellinus, un des types les plus repoussants de cette hideuse époque. D'une basse extraction, Tigellin, par ses vices mêmes, fit une fortune scandaleuse. Son influence sur Néron succéda à celle de Burrhus et de Sénèque. Il fit périr Sylla et Plautus, encouragea la liaison de Néron avec Poppée, calomnia la vertueuse Octavie. En récompense de l'énergie féroce qu'il avait déployée lors de la conspiration de Pison, Néron lui décerna le triomphe. Galba lui envoya l'ordre de se tuer; il se coupa la gorge avec un rasoir. Cf. Tac., *Ann.*, XIV, 48, 54, 57, 60; XV, 37, 50, 58, 72; XVI, 14, 17, 19.

3. NOVAS CUPIDITATES, comme *cupiditas novarum rerum :* le désir de voir des événements nouveaux, renversements et avènements de princes, surtout.

4. PER SPECIEM CONVIVII, sous prétexte de les traiter. Il n'y a là, du reste qu'une application d'un usage curieux et caractéristique, appelé chez les Romains *sportula*. Tous les jours, la porte des maisons riches s'ouvrait, et alors commençait, sous le vestibule, une distribution de menue monnaie et de vivres faite aux pauvres clients (*sportula* est un diminutif de *sporta*, corbeille) : véritable mendicité, dont personne ne rougissait. Sous l'empire, la tendance est de remplacer la pitance en nature par une distribution d'argent. La libéralité admettait des degrés : on touchait depuis 10 sesterces (2 fr. 50) par mois, jusqu'à 25 as et 4 deniers (1 fr. 50 et 3 fr. 20) par jour.

5. COHORTI EXCUBIAS AGENTI, la cohorte qui montait la garde, pendant le repos du prince. Cette habitude, selon Dion (LX, 3), remonte à Claude.

6. VIRITIM CENTENOS NUMMOS. Cent sesterces par homme. La cohorte se composant de 555 fantassins et de 66 cavaliers, 621 hommes en tout, c'était une somme de 62 100 sesterces qu'il lui fallait chaque fois, c.-à-d. plus de 15 000 francs.

7. ANIMOSUS CORRUPTOR. Acharné corrupteur.

8. SPECULATORI. Les *speculatores* étaient des soldats d'élite, qu'on employait dans les armées comme éclaireurs et comme espions. Un certain nombre était attaché à chaque légion. Sous les empereurs, un corps spécial de *speculatores* fut affecté à la garde du prince. V. Suét., *Claud.*, 35 : *Neque convivia inire est ausus, nisi ut speculatores cum lanceis circumstarent ;* Tac., *Hist.*, II, 11 : *Ipsum Othonem comitabantur speculatorum lecta corpora cum ceteris prætoriis cohortibus.*

9. DE PARTE FINIUM : sur une question de mitoyenneté.

10. PER SOCORDIAM PRÆFECTI : et cela grâce à l'insouciante lâcheté du préfet des cohortes prétoriennes, Cornelius Laco.

XXV. 1. TESSERARIUM. La *tessera* était

et Veturium optionem[2] eorumdem[3] perductos, postquam vario sermone callidos audacesque cognovit, pretio et promissis onerat, data pecunia ad pertentandos plurium animos. Suscepere duo manipulares[4] imperium populi Romani transferendum, et transtulerunt[5]. In conscientiam facinoris pauci adsciti : suspensos ceterorum animos diversis artibus stimulant, primores militum[6] per beneficia Nymphidii ut suspectos[7], vulgus et ceteros ira et desperatione dilati toties donativi. Erant quos memoria Neronis ac desiderium prioris licentiæ accenderet : in commune omnes metu mutandæ militiæ[9] terrebantur.

XXVI. Infecit ea tabes legionum quoque et auxiliorum[1] motas jam mentes, postquam vulgatum erat labare Germanici exercitus fidem. Adeoque parata apud malos seditio, etiam apud integros dissimulatio[2] fuit, ut postero iduum Januariarum[3] die redeuntem a cena Othonem rapturi fue-

une planchette carrée, sur laquelle on écrivait surtout le mot d'ordre et qui circulait, portée par le *tesserarius*, depuis le chef de corps, en passant par tous les degrés, jusqu'au dernier légionnaire; après quoi, elle retournait au point de départ. Mais la *tessera* servait aussi à porter toute communication qu'on ne pouvait pas faire de vive voix. Aussi Végèce (II, 7) la définit-il : *præceptum ducis, quo vel ad aliquod opus, vel ad bellum movetur exercitus.* Cf. Plut., *Galb.*, 24.

2. Optionem. Festus définit ainsi ce terme : « *Optio in re militari appellatur is quem decurio aut centurio optat sibi rerum privatarum administrum, quo facilius obeat publica officia :* quelque chose comme, chez nous, adjudant, aide, officier ou même soldat d'ordonnance.

3. Eorumdem. Officier subalterne du même corps, c.-à-d. de la garde, *speculatorum.*

4. Manipulares. Simples soldats.

5. Suscepere duo manipulares imp. pop. rom. transferendum, et transtulerunt. Phrase sublime de simplicité. Cf. *Royer Collard* (opinion sur la septennalité, 3 juin 1824) : « C'est ainsi que, selon Blackstone, il (le parlement anglais) peut changer la religion de l'Etat, car il l'a changée ; transférer la couronne, car il l'a transférée. »

6. Primores militum. Ceux qui avaient été promus par Nymphidius, ou maintenus par lui.

7. Ut suspectos. Nymphidius avait été tué par les prétoriens ; Galba fit tuer tous ses complices. Tous ceux qui avaient reçu de lui quelque faveur devaient craindre d'être suspects.

8. Vulgus. Le commun des soldats.

9. Mutandæ militiæ. Le service dans les cohortes prétoriennes, milice privilégiée, était bien plus honorable et plus lucratif (Cf. Tac., *Ann.*, I, 17), et bien moins pénible que dans la légion et surtout que dans la marine. Une des punitions militaires consistait précisément à faire passer les coupables dans un service inférieur. C'est ce que craignaient alors tous ces prétoriens.

XXVI. 1. Legionum quoque et auxiliorum. Nous avons vu plus haut (ch. VI), que Rome était encombrée d'une milice extraordinaire, grossie encore de nombreux détachements tirés par Néron de Germanie, de Bretagne, d'Illyrie.

2. Dissimulatio. Ceux qui n'étaient pas membres actifs de la conspiration s'en faisaient les complices par leur silence : d'ailleurs il n'eût pas été prudent à eux de prendre ouvertement fait et cause pour Galba.

3. Januariarum. Certaines éditions portent, au lieu de *Januariarum*, le mot *dierum ;* d'autres, *die*. Ici, le manuscrit

rint, ni incerta noctis et tota Urbe sparsa militum castra[4] nec facilem inter temulentos consensum[5] timuissent : non rei publicæ cura, quam fœdare principis sui sanguine sobrii parabant, sed ne per tenebras, ut quisque Pannonici vel Germanici exercitus[6] militibus oblatus esset, ignorantibus plerisque, pro Othone destinaretur. Multa erumpentis seditionis indicia per conscios oppressa : quædam apud Galbæ aures[7] præfectus Laco elusit, ignarus militarium animorum consiliique quamvis egregii, quod non ipse afferret, inimicus et adversus peritos pervicax.

XXVII. Octavo decimo kalendas Februarias[1] sacrificanti pro æde Apollinis Galbæ haruspex Umbricius tristia exta et instantes insidias ac domesticum hostem prædicit, audiente Othone (nam proximus adstiterat) idque ut lætum e contrario[2] et suis cogitationibus prosperum interpretante. Nec multo post libertus Onomastus nuntiat exspectari eum ab architecto et redemptoribus[3] ; quæ significatio coeuntium jam militum et paratæ conjurationis convenerat. Otho causam digressus requirentibus cum emi sibi prædia vetustate suspecta eoque prius exploranda finxisset[4], innixus

de Florence est surchargé, et l'écriture première illisible. En tout cas, c'est le 14 janvier.

4. Militum castra. Les quartiers des soldats étant épars dans toute la ville et à une grande distance les uns des autres, tout concert était impossible.

5. Nec facilem inter temulentos consensum, la difficulté de s'entendre entre gens ivres.

6. Pannonici vel Germanici exercitus. Les soldats de Germanie étaient campés vers le temple de la Liberté. Le détachement d'Illyrie avait son quartier sous le portique Vipsanien. La plupart ne connaissaient pas Othon. Les conjurés craignirent les effets d'une méprise.

7. Quædam apud Galbæ aures. Une foule de signes devaient trahir une conspiration pratiquée dans de pareilles conditions. Quelques bruits parvinrent aux oreilles de Galba, mais les effets en furent éludés par le préfet Laco, dont l'aveuglement fut vraiment incroyable.

XXVII. 1. Octavo decimo kalendas februarias. Le 15 janvier.

2. E contrario. Prenant pour son compte le sens opposé, Othon en tirait un augure favorable à sa conspiration.

3. Exspectari eum ab architecto et redemptoribus. L'architecte et les entrepreneurs l'attendaient : c'était le mot convenu. Naturellement, Othon quitte l'assemblée.

4. Cum emi sibi prædia... finxisset. Il était en marché pour une maison dont la vétusté lui inspirait des craintes et qu'il voulait examiner auparavant. — On remarquera l'idée ingénieuse : la maison vermoulue, c'est l'empire avec Galba pour chef. L'architecte et les entrepreneurs ne se devinent que trop dans le conspirateur en chef et les agents de la conspiration. Mais le rapprochement n'était sensible que pour les affidés. Plutarque et Suétone sont tout à fait d'accord avec Tacite. Le premier dit (*Galb.*, 24) : εἰπὼν, ὅτι παλαιὰν ἐωνημένος οἰκίαν βούλεται τὰ ὕποπτα δεῖξαι τοῖς πωληταῖς. Et Suétone (*Oth.*, 6) : *quasi venalem domum inspecturus abscessit.*

liberto per Tiberianam domum[5] in Velabrum[6], inde ad milliarium aureum[7] sub ædem Saturni pergit. Ibi tres et viginti speculatores consalutatum imperatorem ac paucitate salutantium trepidum et sellæ festinanter impositum[8] strictis mucronibus rapiunt. Totidem ferme milites in itinere aggregantur, alii conscientia, plerique miraculo[9], pars clamore et gaudiis, pars silentio, animum ex eventu sumpturi.

XXVIII. Stationem in castris agebat[1] Julius Martialis[2] tribunus. Is magnitudine subiti sceleris[3], an corrupta latius castra et, si contra tenderet, exitium metuens, præbuit plerisque suspicionem conscientiæ. Anteposuere ceteri quoque tribuni centurionesque præsentia dubiis et honestis, isque habitus animorum fuit, ut pessimum facinus auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur.

XXIX. Ignarus interim Galba et sacris intentus fatigabat alieni jam imperii deos[1], cum affertur rumor rapi in castra

5. PER TIBERIANAM DOMUM. Ferlet rend très bien compte de cet itinéraire suivi par Othon. « Othon, pour qu'on ne s'aperçoive pas qu'il va au camp des prétoriens, prend une route opposée, gagnant la maison de Tibère, placée sur les derrières du Palais et descendant ensuite au Vélabre, près du Tibre. Mais bientôt il remonte vers le temple de Saturne en traversant le Forum et vers la colonne milliaire pour se rendre par la voie haute (*alta semita*) au camp des prétoriens, placé hors de la première enceinte de Rome, entre les portes Colline et Nomentane. »

6. IN VELABRUM. Le Vélabre, quartier situé entre le Forum, le Tibre et l'Aventin. C'était primitivement un marais; les débordements du Tibre le transformaient souvent en lac, et alors on le traversait avec des barques à voiles, *vela*. Properce (VI, 9, 5), a l'air de faire allusion à son étymologie dans le distique suivant :

Qua Velabra suo stagnabant flumine, qua[que
Nauta per urbanas velificabat aquas.

Même après qu'on l'eut desséché, le quartier conserva son nom primitif.

7. MILLIARIUM AUREUM. Le milliaire d'or. C'était une colonne toute dorée que l'empereur Auguste fit élever sur le Forum, près du temple de Saturne, et à partir de laquelle, sur toutes les routes de l'empire, les distances se comptaient de mille en mille. Plutarque attribue à C. Gracchus l'établissement si utile des pierres milliaires. C'étaient des colonnes tronquées, cylindriques, quelquefois à pans, de 2m,30 à 2m,60, reposant sur des socles carrés et indiquant la distance de Rome.

8. SELLÆ FESTINANTER IMPOSITUM. On le jette à la hâte dans une litière. Cf. Suétone (*Oth.*, 6) : *Abditus propere muliebri sella in castra contendit.*

9. PLERIQUE MIRACULO. La plupart entraînés par la curiosité.

XXVIII. 1. STATIONEM IN CASTRIS AGEBAT : était l'officier de service, au camp prétorien.

2. JULIUS MARTIALIS. Cf. Plut., *Galb.*, 26 : τῶν δὲ χιλιάρχων ὁ τὴν φυλακὴν ἔχων τοῦ στρατοπέδου Μαρτιάλος, ὥς φασι, μὴ συνειδὼς, ἐκπλαγεὶς δὲ τῷ ἀπροσδοκήτῳ καὶ φοβηθεὶς ἀφῆκεν εἰσελθεῖν.

3. MAGNITUDINE SUBITI SCELERIS. Laconisme. Il faut supposer dans *metuens* une forme passive comme *territus*, de laquelle dépende *magnitudine*.

XXIX. 1. FATIGABAT DEOS. Galba fatiguait de ses prières les dieux d'un empire qui n'était plus à lui, en immolant victime sur victime, en réitérant les épreuves pour obtenir enfin des entrailles favorables. Cf. Plut., *Galb.*, 25 : παρόντος ἔτι τοῦ θύτου καὶ τῶν ἱερῶν ἐν χερσὶν ὄντων.

incertum[2] quem senatorem; mox Othonem esse qui raperetur; simul ex tota Urbe, ut quisque obvius fuerat, alii formidine augentes, quidam minora vero[3], ne tum quidem obliti adulationis. Igitur consultantibus placuit pertentari animum cohortis quæ in Palatio stationem agebat[4], nec per ipsum Galbam[5], cujus integra auctoritas majoribus remediis[6] servabatur. Piso pro gradibus[7] domus vocatos in hunc modum allocutus est: « Sextus dies agitur, commilitones, ex quo ignarus futuri, et sive optandum hoc » nomen sive timendum erat, Cæsar adscitus sum, quo » domus nostræ aut rei publicæ fato[8], in vestra manu po» situm est. Non quia meo nomine tristiorem casum » paveam, ut qui adversas res expertus cum maxime[9] dis» cam ne secundas quidem minus discriminis habere: pa» tris et senatus et ipsius imperii vicem doleo, si nobis aut » perire hodie necesse est aut, quod æque apud bonos mi» serum est, occidere. Solatium proximi motus[10] habeba» mus incruentam Urbem[11] et res sine discordia translatas: » provisum adoptione videbatur, ut ne post Galbam qui» dem bello locus esset. »

XXX. « Nihil arrogabo mihi nobilitatis aut modestiæ[1]; » neque enim relatu[2] virtutum in comparatione Othonis

2. INCERTUM, au neutre, s.-ent. *fuit*, et non à l'accusatif masculin s'accordant avec *senatorem*.

3. QUIDAM MINORA VERO. Complément de *nuntiantes*, implicitement contenu dans *augentes*, Zeugma. V. Gantr., *Gramm. de Tac.*, XIX, 176.

4. QUÆ IN PALATIO STATIONEM AGEBAT. V. sup., ch. 28, note 1.

5. NEC PER IPSUM GALBAM, par un autre que Galba, sans mettre Galba en avant. Pison était naturellement désigné pour cette démarche.

6. MAJORIBUS REMEDIIS, afin de réserver entière l'autorité de Galba pour un suprême effort.

7. PRO GRADIBUS. Devant les degrés du palais. C'est de là que les empereurs haranguaient la foule. Pison se tient en haut, sur la plate-forme, pour dominer l'assemblée. Cf. *Ann.*, II, 81 : *pro muris*, du haut des murs, et près de la saillie; III, 5 : *Defletum in foro, laudatum pro rostris*.

8. QUO DOMUS NOSTRÆ AUT REIPUBLICÆ FATO. Quelles en doivent être les conséquences, heureuses ou malheureuses, pour notre maison et pour la république, cela dépend de vous.

9. CUM MAXIME, aujourd'hui même comme *nunc ipsum*.

10. PROXIMI MOTUS. Le dernier mouvement, celui qui eut pour effets la chute de Néron et l'élévation de Galba.

11. INCRUENTAM URBEM. Le sang ne coula pas dans Rome même, il est vrai. Mais il y avait eu le mouvement de Vindex, et le massacre des 7 000 soldats de marine, aux portes de Rome et par ordre de Galba.

XXX. 1. MODESTIÆ. Il ne se fera pas un titre de sa noblesse, ni de sa modération : expression adoucie, mais qui donne à entendre plus qu'elle ne dit, comme on le voit de suite par *virtutum relatu*.

2. RELATU. Mot qui ne se trouve pas chez les écrivains antérieurs à Tacite, Cf. *Ann.*, XV, 22, et *Germ.*, 3. Voir aussi Gantr., III, 8.

» opus est. Vitia, quibus solis gloriatur, evertere imperium, » etiam cum amicum imperatoris ageret[3]. Habitune et incessu an illo muliebri ornatu[4] mereretur imperium? Falluntur quibus luxuria[5] specie liberalitatis imponit : » perdere iste sciet, donare nesciet. Stupra nunc et comissationes et feminarum cœtus volvit animo : hæc principatus præmia putat[6], quorum libido ac voluptas penes » ipsum sit, rubor ac dedecus penes omnes. Nemo enim » unquam imperium flagitio quæsitum bonis artibus exercuit. Galbam consensus generis humani, me Galba consentientibus vobis[7] Cæsarem dixit. Si res publica et » senatus et populus vacua nomina sunt, vestra, commilitones, interest ne imperatorem pessimi faciant. Legionum » seditio adversus duces suos audita est aliquando[8] : vestra » fides famaque illæsa ad hunc diem mansit. Et Nero » quoque vos destituit, non vos Neronem[9]. Minus triginta » transfugæ et desertores, quos centurionem aut tribunum » sibi eligentes nemo ferret, imperium assignabunt? Admittitis exemplum[10]? Et quiescendo commune crimen facitis? Transcendet hæc licentia in provincias[11], et ad nos » scelerum exitus[12], bellorum[13] ad vos pertinebunt. Nec

3. ETIAM CUM AMICUM IMPERATORIS AGERET, même quand il n'en était encore qu'au rôle de favori de Néron. La conclusion de cette prémisse n'est pas exprimée, mais on la supplée aisément : que serait-ce s'il était lui-même empereur?

4. MULIEBRI ORNATU. Sa façon de se parer comme les femmes.

5. LUXURIA. Ses folles dépenses. On a vu plus haut (ch. XXIV) ses prodigalités envers les soldats; son luxe onéreux même pour un prince, un passif énorme (ch. XXI.)

6. HÆC PRINCIPATUS PRÆMIA PUTAT. Ce sont là, à ses yeux, les privilèges naturels du pouvoir.

7. CONSENTIENTIBUS VOBIS. Comme on sent, à tout ce discours, que c'est désormais la soldatesque, à Rome, qui fait et défait les empereurs! A chaque instant, les expressions de Tacite avertissent de cette honteuse vérité. Tout à l'heure : *in vestra manu positum est;* ici : *consentientibus vobis;* un peu plus loin : *vestra interest. Vestra fides famaque.* Et Pison n'est pas un flatteur.

8. LEGIONUM SEDITIO... AUDITA EST ALIQUANDO. On a déjà vu des légions se révolter contre leurs chefs. Rien de plus fréquent, en effet, même sous Auguste. Mais les prétoriens, et le mérite pour eux n'était pas grand, avaient jusqu'ici été fidèles au prince régnant.

9. ET NERO QUOQUE VOS DESTITUIT, NON VOS NERONEM. On a vu plus haut (ch. V, note 1) que Nymphidius avait détaché les prétoriens de Néron en leur faisant croire que Néron les abandonnait.

10. ADMITTITIS EXEMPLUM? Admettez-vous ce précédent?

11. TRANSCENDET HÆC LICENTIA IN PROVINCIAS. On s'étonne de voir Pison oublier ce qui vient de se passer en Espagne, quelques mois auparavant.

12. SCELERUM EXITUS. Mot couvert, pour dire l'assassinat des princes.

13. BELLORUM. Il n'était que trop facile en effet de prévoir que les légions des provinces ne ratifieraient point le choix d'un Othon, et qu'il allait y avoir conflit entre les armées.

» est plus quod[14] pro cæde principis quam quod innocen- » tibus datur, sed perinde a nobis donativum[15] ob fidem » quam ab aliis pro facinore accipietis. »

XXXI. Dilapsis speculatoribus[1] cetera cohors non aspernata contionantem, ut turbidis rebus evenit[2], forte magis et nullo adhuc consilio rapit signa, quod postea creditum est, insidiis et simulatione. Missus et Celsus Marius[3] ad electos[4] Illyrici exercitus, Vipsania in porticu[5] tendentes. Præceptum Amulio Sereno et Domitio Sabino primipilaribus[6], ut Germanicos milites e Libertatis atrio[7] arcesserent. Legioni classicæ[8] diffidebatur[9], infestæ ob cædem commilitonum, quos primo statim introitu trucidaverat Galba. Pergunt etiam in castra prætorianorum tribuni Cetrius Severus, Subrius Dexter, Pompeius Longinus, si incipiens adhuc et necdum adulta seditio melioribus consiliis flecteretur. Tribunorum Subrium et Cetrium adorti milites minis, Longinum manibus coercent exarmantque, quia non ordine militiæ[10], sed e Galbæ amicis, fidus principi suo[11] et descis-

14. Nec est plus quod... Et vous n'avez pas plus d'avantage à massacrer un prince qu'à demeurer innocents.

15. Donativum. Concession bien tardive, et d'un effet douteux sur des gens à qui l'on a dit, qu'on choisissait, mais qu'on n'achetait pas les soldats.

XXXI. 1. Dilapsis speculatoribus. Les *speculatores* commencèrent à se disperser. (Sur les *speculatores*, V. sup., ch. xxiv, note 8.) Ceux-ci avaient été de service, avec la cohorte qui montait la garde au palais : ils étaient sans doute déjà gagnés à la conspiration.

2. Ut turbidis rebus evenit, va avec ce qui suit. Comme il arrive d'ordinaire dans les séditions, le hasard et le premier mouvement jouent un grand rôle, *forte magis;* il n'y a encore aucun dessein arrêté, *et nullo adhuc consilio.*

3. Marius Celsus. Il avait fait la guerre en Pannonie, à la tête de la xve légion. Cf. *Ann.*, xv, 25.

4. Electos. Ce sont ces détachements choisis par Néron et tirés de Germanie, de Bretagne, d'Illyrie en vue d'une expédition dans l'extrême Orient. V. sup., ch. 6.

5. Vipsania in porticu. Le portique Vipsanien, bâti par Marcus Vipsanius Agrippa, sur le Champ-de-Mars. Les soldats, autres que les milices urbaines, lorsqu'ils séjournaient à Rome, campaient sur les places, autour des temples, sous les portiques. Cf. *Hist.*, ii, 93 : *miles... in porticibus aut delubris.*

6. Primipilaribus. Le *primipilaris* était le centurion du premier manipule de la première cohorte, et commandait la cohorte entière. Il assistait au conseil de guerre, veillait sur le champ de bataille à l'aigle de la légion.

7. E Libertatis atrio. Le temple et l'atrium de la Liberté étaient situés sur l'Aventin. C'est là qu'Asinius Pollion avait construit la première bibliothèque publique. Cf. Plin., *H. N.*, vii, 30 ; xxxvii, 2.

8. Legioni classicæ. C'est la légion *Prima Adjutrix classicorum,* dont il a été parlé plus haut (ch. vi).

9. Diffidebatur. Ces hommes n'avaient point eu personnellement à se plaindre de Galba. Mais les 7 000 soldats de marine qu'il avait massacrés étaient jusqu'à un certain point pour eux des *commilitones,* et Galba avait des raisons pour ne pas s'y fier.

10. Non ordine militiæ. Il avait été fait tribun avant son tour, et par l'amitié de Galba.

11. Suo. Galba était par conséquent *son* prince, et non pas l'*autre,* celui

centibus suspectior erat. Legio classica nihil cunctata prætorianis adjungitur; Illyrici exercitus electi Celsum infestis pilis proturbant. Germanica vexilla[12] diu nutavere, invalidis adhuc corporibus et placatis animis, quod eos a Nerone Alexandriam præmissos[13] atque inde reversos longa navigatione ægros impensiore cura Galba refovebat.

XXXII. Universa jam plebs Palatium implebat, mixtis servitiis et dissono clamore cædem Othonis et conjuratorum exitium poscentium, ut si in circo aut theatro ludicrum aliquod[1] postularent : neque illis judicium[2] aut veritas[3], quippe eodem die diversa pari certamine postulaturis, sed tradito more[4] quemcunque principem adulandi licentia acclamationum et studiis inanibus.

Interim Galbam duæ sententiæ distinebant : Titus Vinius « manendum intra domum, opponenda servitia, firmandos aditus, non eundum ad iratos » censebat; « daret malorum pænitentiæ, daret bonorum consensui spatium : scelera impetu[5], bona consilia mora valescere[6]. Denique eundi ultro, si ratio sit, eamdem mox facultatem, regressum, si pæniteat, in aliena potestate[7] ? »

XXXIII. Festinandum ceteris videbatur, antequam cresceret invalida adhuc conjuratio paucorum : « Trepidaturum etiam Othonem, qui furtim digressus[1], ad ignaros illatus, cunctatione nunc et segnitia terentium tempus[2] imitari

que les rebelles étaient en train de faire.

12. Germanica vexilla. On sait que la légion se composait d'éléments exclusivement romains. Le cadre des troupes auxiliaires était la cohorte. Pour signe de ralliement et pour enseigne, les cohortes avaient des *vexilla*. V. inf., III, ch. 13, note 11.

13. Alexandriam præmissos. Néron avait projeté un voyage à Alexandrie, et envoyé en avant ce corps de Germains. Il y avait renoncé, en présence de certains présages, (Suét., *Nér.*, 19.) Les Germains, naturellement, étaient revenus, et Galba, pour les refaire, leur avait donné des soins empressés.

XXXII. 1. Ludicrum aliquod. Comme ils eussent demandé au cirque, ou au théâtre, un spectacle à leur goût.

2. Neque illis judicium. La saine appréciation des hommes n'était pour rien dans cette manifestation. Ce n'est pas qu'Othon leur parût meilleur ou pire que Galba.

3. Veritas. Sympathie réelle pour Galba. Cf. sup., ch. XV; et *Ann.*, XIV, 1 : *verum animum.*

4. Tradito more. C'était un usage reçu de flatter le prince, quel qu'il fût : et le peuple n'était pas difficile.

5. Scelera impetu. Le crime gagne à se hâter.

6. Bona consilia mora valescere. Corneille traduit :

Un salutaire avis agit avec lenteur.
Othon, act. V, sc. II.

7. In aliena potestate. Il sera toujours temps de partir. Mais le retour, en cas de malheur, dépend d'autrui.

XXXIII. 1. Furtim digressus. Échappé du temple à la dérobée.

2. Segnitia terentium tempus.

» principem discat[3]. Non exspectandum ut compositis castris forum invadat et prospectante Galba Capitolium adeat[4], dum egregius imperator cum fortibus amicis janua ac limine tenus[5] domum cludit, obsidionem nimirum toleraturus. Et præclarum in servis auxilium, si consensus tantæ multitudinis et, quæ plurimum valet, prima indignatio relanguescat. Proinde intuta quæ indecora ; vel si cadere necesse sit, occurrendum discrimini : id Othoni invidiosius et ipsis honestum. » Repugnantem huic sententiæ Vinium Laco minaciter invasit, stimulante Icelo privati odii pertinacia in publicum exitium.

XXXIV. Nec diutius Galba cunctatus speciosiora[1] suadentibus accessit. Præmissus tamen in castra Piso[2], ut juvenis magno nomine, recenti favore, et infensus Tito Vinio, seu quia erat seu quia irati ita volebant ; et facilius de odio creditur. Vixdum egresso Pisone occisum in castris Othonem vagus primum et incertus rumor : mox, ut in magnis mendaciis, interfuisse se quidam et vidisse adfirmabant, credula fama inter gaudentes et incuriosos[3]. Multi arbitrabantur compositum auctumque rumorem mixtis jam Othonianis[4], qui ad evocandum Galbam læta falso vulgaverint.

XXXV. Tum vero non populus[1] tantum et imperita plebs

Othon met à profit les hésitations, et les lâches délais, et le temps perdu par Galba et les siens.

3. Imitari principem discat. Le personnage de prince est si nouveau pour lui, qu'il lui faut en faire une sorte d'apprentissage.

4. Capitolium adeat. Maître de la position, Othon ne manquerait pas de venir au Capitole, pour prendre possession des auspices et de l'*imperium* par un sacrifice solennel.

5. Janua ac limine tenus. L'obstacle est aminci à dessein : il n'y a plus qu'une porte qui les protège.

XXXIV. 1. Speciosiora. Le parti le plus honorable, qui consistait à aller au devant de l'émeute. — Suétone toutefois raconte les choses diversement (*Galb.*, 19) : *Haud multo post cognoscit castra teneri ab Othone ; ac plerisque, ut eodem quam primum pergeret, suadentibus (posse enim auctoritate et præsentia prævalere), nihil amplius quam continere se statuit et legionariorum firmare præsidiis, qui multifariam diverseque tendebant.*

2. Præmissus in castra Piso. Pison part et précède l'empereur vers le camp des prétoriens. Suétone ne mentionne pas ce fait.

3. Incuriosos, des indifférents. Ceux qui ne se réjouissaient pas de la nouvelle, ne faisaient rien, *incuriosi*, pour la vérifier et trouvaient plus simple de l'accepter comme vraie.

4. Mixtis jam Othonianis. Selon d'autres, cette imposture avait été semée dans la foule par des Othoniens qui avaient déjà pénétré jusque-là, et qui voulaient attirer Galba hors de son palais par l'attrait d'une agréable erreur.

XXXV. 1. Populus. Entre *populus* et *plebs*, il y avait, en droit romain, une nuance, qui avait passé dans la langue commune. *Populus* comprenait l'universalité des *cives romani* sans distinction : patriciens, chevaliers, plébéiens. Au *populus* correspond la division du peuple

in plausus et immodica studia[2], sed equitum plerique ac senatorum, posito metu incauti, refractis Palatii foribus ruere intus ac se Galbæ ostentare, præreptam sibi ultionem querentes, ignavissimus quisque et, ut res docuit, in periculo non ausurus, nimii verbis, linguæ feroces[3], nemo scire et omnes adfirmare, donec inopia veri et consensu errantium[4] victus sumpto thorace[5] Galba irruenti turbæ neque ætate neque corpore sistens[6] sella levaretur. Obvius in Palatio Julius Atticus speculator, cruentum gladium ostentans, occisum a se Othonem exclamavit; et Galba : « Commilito, inquit, quis jussit[7] ? » insigni animo ad coercendam militarem licentiam, minantibus intrepidus, adversus blandientes incorruptus.

XXXVI. Haud dubiæ jam in castris omnium mentes; tantusque ardor, ut non contenti agmine et corporibus[1] in suggestu[2], in quo paulo ante aurea Galbæ statua[3] fuerat,

romain en centuries, avec ses *comitia centuriata*, où il nommait à toutes les fonctions électives. *Plebs* comprend, en fait, tout ce qui n'est ni patricien, ni chevalier. La répartition est faite par tribus, avec des comices particuliers, *comitia tributa*, d'où sortent les plébiscites, *plebis scita*, c.-à-d. les véritables lois du peuple romain. Là l'influence est au nombre, et non à la naissance, ni à la fortune ; et la souveraineté est exercée par la multitude qui s'agite et par les tribuns qui la mènent. Avec l'empire, le *populus* disparait de plus en plus. A Rome, il n'y a plus que le maître en haut, et en bas la plèbe césarienne.

2. In plausus et immodica studia. Le verbe *erumpere*, ou tel autre semblable, se supplée facilement avec ces mots, surtout lorsqu'on lit plus loin *ruere*.

3. Linguæ feroces. Intrépides en paroles. *Linguæ* est au génitif. Cf. *Ann.*, I, 32. *Animi ferox;* IV, 34 : *Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus in primis*.

4. Consensu errantium. En présence de cette unanimité d'incertitude.

5. Sumpto thorace. Cf. Suét., *Galb.*, 19 : *Loricam tamen induit linteam, quanquam haud dissimulans parum adversus tot mucrones profuturam*.

6. Sistens : ne pouvant se tenir debout, suffisamment pour résister à... Le datif *irruenti turbæ* indique en effet de la part de Tacite l'intention de donner au mot quelque chose du sens de *resistens*.

7. Commilito, quis jussit ? Le même fait est rapporté par Dion, LIV, 6; par Suétone, *Galb.*, 19, et en détail par Plutarque (*Galb.*, 26) : μετὰ μικρὸν ὤφθη Ἰούλιος Ἄττικος τῶν οὐκ ἀσήμων ἐν τοῖς δορυφόροις στρατευόμενος γυμνῷ τῷ ξίφει προσφερόμενος καὶ βοῶν ἀνῃρηκέναι τὸν Καίσαρος πολέμιον, ὠσάμενος δὲ διὰ τῶν προεστώτων ἔδειξε τῷ Γάλβᾳ τὸ ξίφος ᾑμαγμένον. Ὁ δὲ βλέψας πρὸς αὐτὸν « Τίς σε » εἶπεν, « ἐκέλευσε ; « Τοῦ δ' ἀνθρώπου τὴν πίστιν εἰπόντος καὶ τὸν ὅρκον, ὃν ὤμοσε, καὶ τοῦ πλήθους ἐπιβοῶντος, ὡς εὖ, καὶ κροτοῦντος, ἐμβὰς εἰς τὸ φορεῖον ἐκομίζετο τῷ τε Διὶ θῦσαι καὶ φανῆναι τοῖς πολίταις βουλόμενος.

XXXVI. 1. Agmine et corporibus, s.-ent. *circumdare*, qui est plus loin. Il ne leur suffit plus de se presser autour d'Othon et de lui faire un rempart de leurs corps.

2. Suggestu. Plate-forme, élévation en terre. Dans tous les camps romains, sur la place d'armes, *principia legionum*, il y avait une sorte de tribunal, du haut duquel le général rendait la justice, haranguait ses soldats, etc. Là aussi étaient plantées les aigles des légions.

3. In quo paulo ante aurea Galbæ statua. C'était un usage, depuis l'empire, que l'image de l'empereur figurât dans les armées à côté des aigles. Cf.

medium inter signa Othonem vexillis circumdarent[4]. Nec tribunis aut centurionibus adeundi locus : gregarius miles caveri insuper præpositos jubebat[5]. Strepere cuncta clamoribus et tumultu et exhortatione mutua, non tanquam in populo ac plebe[6], variis segni adulatione vocibus[7], sed ut quemque adfluentium militum adspexerant, prensare manibus, complecti armis[8], collocare juxta, præire sacramentum[9], modo imperatorem militibus, modo milites imperatori commendare. Nec deerat Otho protendens manus adorare vulgum, jacere oscula[10] et omnia serviliter pro dominatione. Postquam universa classicorum legio[11] sacramentum ejus accepit, fidens viribus, et quos adhuc singulos exstimulaverat, accendendos in commune ratus pro vallo castrorum[12] ita cœpit.

XXXVII. « Quis ad vos processerim, commilitones, di-
» cere non possum, quia nec privatum me vocare sustineo
» princeps a vobis nominatus, nec principem alio impe-
» rante. Vestrum quoque nomen in incerto erit, donec
» dubitabitur imperatorem populi Romani in castris an
» hostem habeatis. Auditisne ut pœna mea et supplicium

Ann., xv, 29 : *Medio tribunal sedem curulem, et sedes effigiem Neronis sustinebat.*

4. Circumdarent. Tous ceux qui purent tenir sur la plate-forme entouraient Othon avec les aigles et les étendards. Les autres se pressaient au bas.

5. Caveri insuper præpositos jubebat, fait suite à ce qui précède immédiatement et exprime un surcroît de défiance et de précautions à l'égard des chefs. *Insuper* porte sur *caveri jubebat.* Non seulement les tribuns et les centurions ne pouvaient approcher ; mais encore les soldats s'avertissaient de se méfier des supérieurs, quels qu'ils fussent, *præpositos.*

6. Populo ac plebe ne sont pas synonymes. Voir sup., ch. 35, note 1.

7. Variis segni adulatione vocibus. Les flatteries d'une multitude qui crie beaucoup, mais n'agit pas.

8. Complecti armis. *Armis* est comme s'il y avait *brachiis armatis.* En effet, tous ces soldats sont armés, en grande partie. A l'avant-bras gauche, le bouclier ; dans la main droite, une épée ou des javelots. Lorsqu'un soldat ainsi équipé passait ses bras autour du corps d'un camarade, *complecti armis* était on ne peut plus juste. Cf. Virg., *Æn.*, xii, 340-43,

9. Præire sacramentum, c'est prononcer, devant ceux qui n'avaient pas encore juré fidélité à Othon, la formule du nouveau serment, qu'ils répétaient.

10. Adorare vulgum, jacere oscula. Il flattait la multitude et lui envoyait des baisers. Le geste est fort bien décrit par Apulée, (*Met.*, iv, 28) : *Psychen admoventes oribus suis dexteram, primore digito in erectum pollicem residente, ut ipsam prorsus deam Venerem, religiosis adorationibus venerabantur.* Cf. Dion (lxiv, 8) : φιλήματα ὡς ἑκάστοις διὰ τῶν δακτύλων ἔπεμπε.

11. Universa classicorum legio. La légion formée avec des soldats de marine, et dont il a été question plus haut (i, 31). C'était la seule légion présente à Rome. La sixième, qui avait escorté Galba d'Espagne à Rome, avait été renvoyée dans ses quartiers.

12. Pro vallo castrorum. Il était debout sur le haut du *vallum.* Les soldats l'écoutaient d'en bas. Cf. *Ann.*, ii, 81.

» vestrum simul postulentur[1]? Adeo manifestum est neque » perire nos neque salvos esse nisi una posse; et cujus le- » nitatis est Galba[2], jam fortasse promisit, ut qui nullo » exposcente[3] tot millia innocentissimorum militum truci- » daverit. Horror animum subit, quoties recordor feralem » introitum et hanc solam Galbæ victoriam[4], cum in ocu- » lis Urbis decumari deditos juberet[5], quos deprecantes » in fidem acceperat. His auspiciis Urbem ingressus, quam » gloriam ad principatum attulit nisi occisi Obultronii Sa- » bini et Cornelii Marcelli in Hispania, Betui Cilonis in Gal- » lia, Fonteii Capitonis in Germania, Clodii Macri in Africa, » Cingonii in via, Turpiliani in Urbe, Nymphidii in cas- » tris[6]? Quæ usquam provincia, quæ castra sunt nisi » cruenta et maculata aut, ut ipse prædicat, emendata et » correcta[7]? Nam quæ alii scelera, hic remedia vocat, dum » falsis nominibus severitatem pro sævitia, parcimoniam » pro avaritia, supplicia et contumelias vestras discipli- » nam appellat. Septem a Neronis fine menses sunt, et » jam plus rapuit Icelus quam quod Polycliti et Vatinii[8] et » Tigellini[9] petierunt. Minore avaritia ac licentia grassa-

XXXVII. 1. AUDITISNE UT PŒNA MEA ET SUPPLICIUM VESTRUM SIMUL POSTULENTUR? Inutile de supposer que, du camp des prétoriens où la scène se passe et qui était situé à l'extrémité de Rome, on peut entendre les cris poussés vers le forum autour de Galba. Mais Tacite a dit plus haut (I, 32) : *dissono clamore cædem Othonis et conjuratorum exitium poscentium*, et cela, les prétoriens ont pu l'apprendre.

2. CUJUS LENITATIS EST GALBA. Le complément de qualité se met au génitif plutôt qu'à l'ablatif quand il s'agit du caractère général, essentiel, et non d'une disposition passagère de l'esprit.

3. UT QUI NULLO EXPOSCENTE. On réclame nos têtes : pouvez-vous douter qu'il les ait promises, lui qui, sans que personne lui ait demandé ce crime, a égorgé par milliers des soldats innocents ?

4. HANC SOLAM GALBÆ VICTORIAM. Othon ment et le sait bien. Galba avait de réelles qualités militaires. D'abord gouverneur d'Aquitaine et de la haute Germanie, puis proconsul en Afrique, il obtint en retour de ses services, les ornements triomphaux. Cf. Suétone, *Galb.*, 6, 8; Dion, LX, 8.

5. DECUMARI DEDITOS JUBERET. V. sup., ch. VI, note 7, le massacre des soldats de marine.

6. Sur Obultronius Sabinus, V. *Ann.*, XIII, 28. — Sur Cornelius Marcellus, V. *Ann.*, XVI, 8; Suét., *Galb.*, 9, 12. — Sur Fonteius Capito, V. sup. ch. VII. — Sur Clodius Macer, sup. ch. VII, 11. — Sur Cingonius, *Ann.*, XIV, 4, 5; *H.*, I, 6. — Sur Turpilianus, *ibid.* — Sur Nymphidius, sup. ch. V, note 4.

7. EMENDATA ET CORRECTA. Othon touche très juste, en dénonçant la sévérité de Galba. A ces soldats, qu'on va voir à l'œuvre tout à l'heure et dans la suite, rien ne peut être plus insupportable que la discipline : ce qu'il leur faut, c'est la licence et l'argent.

8. POLYCLITI ET VATINII. Tous deux affranchis de Néron. Sur le premier, V. *Ann.*, XIV, 39. Sur Vatinius, V. *Ann.*, XV, 34.

9. TIGELLINI. Les manuscrits sont très altérés en cet endroit, et il faut recourir à la conjecture. Certains éditeurs lisent *Ægiali*; d'autres *Haloti*;

» tus esset T. Vinius, si ipse imperasset : nunc[10] et sub-» jectos nos habuit tanquam suos et viles ut alienos. Una » illa domus sufficit donativo, quod vobis nunquam datur » et quotidie exprobratur[11]. »

XXXVIII. « Ac ne qua saltem in successore Galbæ spes » esset, arcessivit ab exsilio quem tristitia et avaritia sui » simillimum judicabat. Vidistis, commilitones, notabili » tempestate[1] etiam deos infaustam adoptionem adver-» santes. Idem senatus, idem populi Romani animus est[2] : » vestra virtus exspectatur, apud quos omne honestis con-» siliis robur et sine quibus quamvis egregia invalida sunt. » Non ad bellum vos nec ad periculum voco : omnium mi-» litum arma[3] nobiscum sunt. Nec una cohors togata[4] » defendit nunc Galbam, sed detinet[5] : cum vos adspexerit, » cum signum meum acceperit, hoc solum erit certamen, » quis mihi plurimum imputet[6]. Nullus cunctationis locus » est in eo consilio, quod non potest laudari nisi peractum[7]. »

Burnouf, *Helii*, et en effet Tacite parle ailleurs (*Ann.*, XIII, 1) d'un certain *Helius*, intendant des domaines du prince en Asie. A *Helii* nous préférons, avec Halm, *Tigellini*, dont la dimension semble mieux répondre à l'espace occupé sur le manuscrit par le mot illisible : sans compter que le célèbre Tigellinus nous paraît mieux choisi que l'obscur Helius. — *Petierunt*. Var., *paraverunt* et *pepererunt*.

10. NUNC... Vinius n'a pas régné, il est vrai ; mais, même au second rang, *nunc*, il nous a considérés comme sa chose, il a abusé de nous comme du bien d'autrui.

11. EXPROBRATUR. On ne leur donne pas le *donativum* promis, ce qui n'empêche pas Galba de se plaindre de la nécessité où il est de s'exécuter, de maugréer en lui-même et avec ses amis.

XXXVIII. 1. NOTABILI TEMPESTATE. V. sup. ch. XVIII, les phénomènes terribles qui se manifestèrent le jour même où Galba adopta Pison, 10 janvier.

2. IDEM SENATUS... ANIMUS EST. Le sénat, le peuple sont dans les mêmes dispositions, c.-à-d. éprouvent la même horreur pour cette sinistre adoption. Avec ce sens, *vestra virtus exspectatur* vient tout naturellement. *Virtus* est un singulier euphémisme, pour désigner la besogne qu'on attend d'eux.

3. OMNIUM MILITUM ARMA. Comme s'il y avait *omnes milites armati :* tout ce qui est soldat, et soldat en armes, par opposition à *una cohors togata*, qui vient ensuite.

4. UNA COHORS TOGATA. Sous la république, il était interdit de paraître en armes ou avec l'habit militaire dans l'enceinte de la ville. Par condescendance pour cet usage antique, la cohorte qui était de service au palais impérial était vêtue de la toge, et non du *sagum*. Ils laissaient à la caserne le casque et le bouclier, et ne prenaient que l'épée et la lance. Cf. Martial, VI, 76 :

Ille sacri lateris custos Martisque togati,
Credita cui summi castra fuere ducis,
Hic situs est Fuscus.

L'empereur Marc-Aurèle, arrivant en Italie, prit la toge et la fit prendre à ses soldats dès le port de Brindes.

5. NEC... DEFENDIT, SED DETINET. Elle ne le défend pas, elle le retient, jusqu'à notre arrivée.

6. QUIS MIHI PLURIMUM IMPUTET. *Imputare* signifie porter au compte de quelqu'un. Ici, il s'agit du dévouement et des services que la cohorte va déployer pour la cause d'Othon, par conséquent des obligations qu'elle lui créera envers elle.

7. QUOD NON POTEST LAUDARI NISI

Aperiri deinde armamentarium jussit. Rapta statim arma, sine more et ordine militiæ[8], ut prætorianus aut legionarius insignibus suis distingueretur : miscentur auxiliaribus galeis scutisque, nullo tribunorum centurionumve adhortante, sibi quisque dux et instigator; et præcipuum pessimorum incitamentum quod boni mærebant.

XXXIX. Jam exterritus Piso[1] fremitu crebrescentis seditionis et vocibus in Urbem usque resonantibus[2], egressum interim Galbam et foro appropinquantem assecutus erat, jam Marius Celsus haud læta retulerat, cum alii in Palatium rediret, alii Capitolium peteret, plerique rostra occupanda censerent, plures tantum sententiis aliorum contra dicerent, utque evenit in consiliis infelicibus[3], optima viderentur quorum tempus effugerat. Agitasse Laco ignaro Galba de occidendo Tito Vinio dicitur, sive ut pœna ejus animos militum mulceret, seu conscium Othonis credebat, ad postremum vel odio. Hæsitationem attulit tempus ac locus, quia initio cædis orto difficilis modus[4], et turbavere consilium trepidi nuntii ac proximorum diffugia[5] languentibus omnium studiis qui primo alacres fidem atque animum ostentaverant.

XL. Agebatur[1] huc illuc Galba, vario turbæ fluctuantis[2]

PERACTUM. Cf. Racine, dans *Mithridate:*

Et pour être approuvés,
De semblables projets veulent être achevés.

8. SINE MORE ET ORDINE MILITIÆ. Sans observer l'ordre accoutumé pour l'armement de la milice. Dans l'arsenal, les armes des différents corps étaient réunies et rangées à leur place. Légionnaires, prétoriens, cavaliers, avaient où trouver chacun leur équipement. Cette fois, toute distinction est supprimée : les légionnaires et les prétoriens se jettent même sur les armes réservées aux milices auxiliaires. On peut voir, en effet, la différence entre l'équipement du prétorien, du légionnaire et du soldat auxiliaire sur les monnaies, sur les arcs de triomphe, surtout sur la colonne Trajane.

XXXIX. 1. EXTERRITUS PISO. Nous avons vu, ch. XXXIV, Pison partir et précéder Galba vers le camp des prétoriens. Il fut obligé de se replier en toute hâte vers le palais, en présence du flot montant de l'émeute.

2. VOCIBUS IN URBEM USQUE RESONANTIBUS. Les clameurs poussées dans le camp par les séditieux, qui étaient déjà plusieurs milliers et préparaient l'offensive, se faisaient entendre jusque dans la ville et avaient arrêté Pison.

3. CONSILIIS INFELICIBUS. Les délibérations malheureuses, qui sont condamnées à une issue funeste.

4. QUIA INITIO CÆDIS ORTO DIFFICILIS MODUS. On craignit que, dans un pareil moment, *tempus*, et dans les rues où on se trouvait, *locus*, le massacre une fois commencé ne s'arrêtât plus.

5. DIFFUGIA, la dispersion du cortège. — Le mot *diffugium* ne se trouve que dans Tacite, et à cet endroit.

XL. 1. AGEBATUR. Galba était poussé et repoussé, à la merci d'une foule houleuse.

2. TURBÆ FLUCTUANTIS. La foule

impulsu, completis undique basilicis[3] ac templis[4], lugubri prospectu. Neque populi aut plebis ulla vox, sed attoniti vultus et conversæ ad omnia aures, non tumultus, non quies, quale magni metus et magnæ iræ silentium est[5]. Othoni tamen armari plebem nuntiabatur : ire præcipites et occupare pericula[6] jubet. Igitur milites Romani, quasi Vologesum[7] aut Pacorum[8] avito Arsacidarum[9] solio depulsuri ac non imperatorem suum inermem et senem trucidare pergerent, disjecta plebe, proculcato senatu, truces armis, rapidi equis forum irrumpunt. Nec illos Capitolii adspectus et imminentium templorum religio et prio-

avait des mouvements de flux et de reflux. Plutarque (*Galb.*, 26) a employé la même image : τοῦ φορείου καθάπερ ἐν κλύδωνι δεῦρο κἀκεῖ διαφερομένου καὶ πυκνὸν ἀπονεύοντος.

3. BASILICIS. Les basiliques étaient de grandes galeries quadrangulaires, moitié ou deux tiers plus longues que larges, et divisées en trois nefs par deux rangs de colonnes ou d'arcades superposées. Sur les nefs latérales, de moitié moins élevées que la nef centrale régnait une galerie haute. La partie antérieure était en outre précédée d'un portique. La construction de nos églises modernes a beaucoup d'analogie avec les anciennes basiliques. Les principales basiliques s'élevaient sur le forum (Vitruv., v, 1); c'était le rendez-vous des gens d'affaires, des banquiers, ainsi que des curieux. A dater d'Auguste, elles servirent en outre de lieu de séances aux tribunaux.

Les Romains avaient rapporté d'Orient l'idée de ces constructions, d'où leur nom βασιλική. La première basilique fut construite à Rome vers 185, par Caton l'ancien, qui lui donna son nom : *Porcia*. Vinrent ensuite la *Fulvia*, bâtie par le censeur Fulvius, 181 : la *Sempronia*, par le censeur Sempronius, 171 ; l'*Æmilia*, par Æmilius Paulus; la *Julia*, par Jules César ; l'*Ulpia*, par Trajan ; l'*Alexandrina*, par Alexandre Sévère ; la *Constantiniana* par Constantin. A cette époque on n'en comptait que huit dans Rome.

4. TEMPLIS. Le forum était entouré de temples et de basiliques. Ainsi, outre les basiliques *Æmilia* et *Julia*, on trouvait le temple de Saturne, affecté à la garde du Trésor public, et le temple de la Concorde, vers le mont Capitolin ; le temple de Jules César, au nord ; au sud, le temple de Vesta et celui de Castor. Sur la fin de la république, il n'y avait plus de maisons privées sur le forum : tout était envahi par les monuments.

5. QUALE MAGNI METUS ET MAGNÆ IRÆ SILENTIUM EST. Burnouf traduit ainsi ce passage : point de tumulte, et cependant point de calme : c'était le silence des grandes terreurs ou des grandes colères. Cf. Xénoph., *Agés.*, Καὶ κραυγὴ μὲν οὐδεμία παρῆν, οὐ μὴν οὐδὲ σιγή· φωνὴ δέ τις ἦν τοιαύτη, οἵαν ὀργή τε καὶ μάχη παράσχοιτ' ἄν.

6. OCCUPARE PERICULA. Courir au-devant, prévenir le danger.

7. VOLOGESUM. Sans doute Vologèse I, roi des Parthes, de 50 à 80. Il défendit victorieusement son frère Tiridate, roi d'Arménie, contre les Romains et Corbulon, et les força de le reconnaître.

8. PACORUM. Pacorus, fils d'Orodes, roi des Parthes, contribua à la défaite de Crassus près de Carrhes, 53.

Jam bis Monæses et Pacori manus
Non auspicatos contudit impetus
Nostros, et adjecisse prædam
Torquibus exiguis renidet.
Hor., *Od.*, III, 6, 9.

9. ARSACIDARUM. Les Arsacides, dynastie des rois Parthes, fondée en 255 av. J.-C., par Arsace, et dont la souveraineté finit par s'étendre sur tous les pays compris entre l'Euphrate et l'Indus, la mer Caspienne et le golfe Persique. En 226 après J.-C., ils furent écartés en partie par la dynastie des Sassanides. L'invasion des Huns fit disparaître le reste.

res et futuri principes terruere quominus facerent scelus, cujus ultor est quisquis successit.

XLI. Viso comminus armatorum agmine vexillarius[1] comitatæ Galbam cohortis (Atilium Vergilionem fuisse tradunt) dereptam Galbæ imaginem[2] solo adflixit : eo signo manifesta[3] in Othonem omnium militum studia, desertum fuga populi forum, destricta adversus dubitantes tela. Juxta Curtii lacum[4] trepidatione ferentium Galba projectus e sella ac provolutus est. Extremam ejus vocem, ut cuique odium aut admiratio fuit, varie prodidere : alii suppliciter interrogasse quid mali meruisset, et paucos dies exsolvendo donativo deprecatum; plures[5], obtulisse ultro percussoribus jugulum : agerent[6] ac ferirent, si ita e re publica videretur. Non interfuit occidentium quid diceret. De percussore non satis constat : quidam Terentium evocatum[7], alii Lecanium; crebrior fama tradidit Camurium quintæ decimæ legionis[8] militem impresso gladio jugulum ejus hausisse. Ceteri crura brachiaque (nam pectus tegebatur) fœde laniavere ; pleraque vulnera feritate et sævitia trunco jam corpori adjecta.

XLII. Titum inde Vinium invasere, de quo et ipso ambigitur, consumpseritne vocem ejus instans metus, an pro-

XLI. 1. Vexillarius. Le porte-étendard de la cohorte qui accompagnait Galba.

2. Dereptam Galbæ imaginem. Les enseignes portaient l'image du prince régnant. Vergilio arrache celle de Galba de l'étendard qu'il portait. Cf. Plut., *Galb.*, 26.

3. Manifesta. Les sympathies des soldats se prononcent, éclatent ouvertement.

4. Curtii lacum. Le lac de Curtius se trouvait sur le forum, dans la partie même appelée *Comitium*. Selon Tite-Live (I, 12 et 13), il y aurait eu primitivement à cet endroit un marécage où se serait enfoncé Metius Curtius, chef des Sabins. Le même Tite-Live rapporte une autre légende d'après laquelle un gouffre se serait produit, qu'on aurait vainement essayé de combler jusqu'au jour où le Romain Curtius s'y précipita à cheval et tout armé.

5. Plures Selon Dion, il dit simplement: τί γὰρ κακὸν ἐποίησα ; — Plutarque (*Galb.*, 27) : Ὁ δὲ τὴν σφαγὴν προτείνας, Δρᾶτε, εἶπεν, εἰ τοῦτο τῷ δήμῳ Ῥωμαίων ἄμεινόν ἐστι. — Suétone (*Galb.*, 20) : *Plures prodiderunt obtulisse ultro jugulum et*, ut hoc agerent et ferirent, quando ita videretur, *cohortatum*.

6. Agerent. La formule pour ordonner au licteur de frapper était : *Hoc age*.

7. Evocatum. On appelait *evocati* ceux qui, ayant fini leur temps de service, restaient sous les drapeaux ou y étaient ensuite rappelés. Suétone raconte que Galba avait formé pour sa garde personnelle un corps d'évocats composé exclusivement de chevaliers romains, qui, sans quitter l'anneau d'or, remplaçaient les soldats et montaient la garde à la porte de l'appartement du prince. (*Galb.*, 10.)

8. Quintæ decimæ legionis. La xv[e] *Primigenia*, était alors en basse Germanie, mais avait à Rome un détachement dont Camurius faisait partie.

clamaverit non esse ab Othone mandatum ut occideretur. Quod seu finxit formidine seu conscientiam conjurationis confessus est[1], huc potius ejus vita famaque inclinat, ut conscius sceleris fuerit cujus causa erat[2]. Ante ædem divi Julii[3] jacuit primo ictu in poplitem, mox ab Julio Caro legionario milite in utrumque latus transverberatus.

XLIII. Insignem illa die virum Sempronium Densum ætas nostra vidit[1]. Centurio is prætoriæ cohortis, a Galba custodiæ Pisonis additus, stricto pugione occurrens armatis et scelus exprobrans ac modo manu modo voce vertendo in se percussores, quanquam vulnerato Pisoni effugium dedit. Piso in ædem Vestæ pervasit, exceptusque misericordia publici servi[2] et contubernio ejus abditus[3] non religione nec cærimoniis[4] sed latebra imminens exitium differebat, cum advenere missu Othonis nominatim in cædem ejus ardentes[5] Sulpicius Florus e Britannicis cohortibus, nuper a

XLII. 1. SEU CONSCIENTIAM CONJURATIONIS CONFESSUS EST. En ce cas, il aurait été dans le secret de la conjuration. La chose paraît fort probable à Tacite, Plutarque est tout à fait affirmatif: Ἀπεσφάττετο δὲ καὶ Οὐίνιος ὁμολογῶν γεγονέναι τῆς ἐπὶ τὸν Γάλβαν συνωμοσίας· ἐβόα γὰρ ἀποθνήσκειν παρὰ τὴν Ὄθωνος γνώμην.

2. CUJUS CAUSA ERAT. C'est lui qui avait amassé sur la tête de Galba l'impopularité et la haine sous lesquelles il succombait.

3. ANTE ÆDEM DIVI JULII. Ce temple avait été bâti par Auguste, en l'honneur de Jules César. Cf. Ovid., *Métam.*, xv, 841.

XLIII. 1. VIRUM ÆTAS NOSTRA VIDIT. Plutarque parle également de ce courageux centurion (*Galb.*, 26): Ἤμυνε δ' οὐδεὶς οὐδ' ὑπέστη πλὴν ἑνὸς ἀνδρὸς, ὃν μόνον ἥλιος ἐπεῖδεν ἐν μυριάσι τοσούτοις ἄξιον τῆς Ῥωμαίων ἡγεμονίας· Σεμπρώνιος ἑκατοντάρχης οὐδὲν ἰδίᾳ χρηστὸν ὑπὸ Γάλβα πεπονθὼς, τῷ δὲ καλῷ καὶ τῷ νόμῳ βοηθῶν προέστη τοῦ φορείου. Dion (LXIV, 6), attribue le même dévouement à Sempronius. Mais tous deux disent qu'il fut tué en défendant Galba, et ne parlent point de ce qu'il fit pour Pison. La contradiction n'est cependant qu'apparente. Rien n'empêche que Sempronius, après avoir mis Pison à l'abri ne soit revenu vers Galba. De plus, en se dévouant pour Pison, c'est encore pour Galba qu'il mourait.

2. PUBLICI SERVI. De même que les particuliers, l'Etat avait des esclaves. Il en fallait pour l'entretien, la garde et le service des monuments publics, des temples, des basiliques, des établissements de tout genre appartenant à l'Etat. Les théâtres, les cirques, les magasins de l'annone, le service des bains publics et gratuits en employaient une quantité considérable. Il en était alloué aussi un certain nombre à tout magistrat se rendant en province.

3. CONTUBERNIO EJUS ABDITUS. Il fut caché dans la loge de l'esclave. Nous verrons plus loin Domitien (*Hist.*, III, 74), pour se dérober à la fureur des Vitelliens, se retirer lui aussi chez le gardien d'un temple et toutefois réussir, pour le malheur de Rome, à en sortir sous un déguisement d'esclave.

4. CÆRIMONIIS. Les rites de Vesta, les pratiques mêmes du culte. Si Tacite emploie ici cette expression, c'est que, dans le temple de Vesta, le culte était permanent. Le feu sacré brûlait constamment sur l'autel, entretenu par le collège des Vestales. Il y avait toujours *cærimoniæ*.

5. NOMINATIM IN CÆDEM EJUS ARDENTES. Leur fureur en voulait surtout à Pison, sans doute pour mériter la récompense qu'Othon leur avait promise. Plutarque raconte (*Galb.*, 27), que, lorsqu'on présenta à Othon la tête de Galba, il dit: Cela m'est bien égal,

Galba civitate donatus, et Statius Murcus speculator, a quibus protractus Piso in foribus templi trucidatur.

XLIV. Nullam cædem Otho majore lætitia excepisse, nullum caput tam insatiabilibus oculis perlustrasse dicitur, seu tum primum levata omni sollicitudine mens vacare gaudio cœperat, seu [1] recordatio majestatis in Galba, amicitiæ in Tito Vinio quamvis immitem animum imagine tristi [2] confuderat ; Pisonis ut inimici et æmuli cæde lætari jus fasque credebat. Præfixa contis capita gestabantur inter signa cohortium juxta aquilam legionis [3], certatim ostentantibus cruentas manus qui occiderant, qui interfuerant, qui vere, qui falso ut pulchrum et memorabile facinus jactabant. Plures quam centum viginti libellos præmium exposcentium ob aliquam notabilem illa die operam Vitellius postea invenit, omnesque conquiri et interfici jussit, non honore Galbæ, sed tradito principibus more [4], munimentum ad præsens, in posterum ultionem [5].

camarades ; c'est la tête de Pison que je veux voir. Quelques instants après, elle lui fut présentée. Le jeune prince, quoique blessé, s'était d'abord échappé ; mais poursuivi par Murcus, il fut égorgé devant le temple de Vesta.

XLIV. 1. Seu. A quoi bon tant d'hypothèses? Si, de toutes les têtes qui lui furent présentées, celle de Pison excita en lui la joie la plus féroce, inutile de supposer que le souvenir de la majesté chez Galba, de l'amitié chez Vinius ait pu éveiller des scrupules chez un personnage aussi cynique que fut Othon. La vérité est que Galba était vieux et impopulaire, Vinius détesté ; tandis que Pison, jeune, d'un grand caractère et doué des plus belles qualités, était pour lui un rival bien autrement redoutable.

2. Imagine tristi. Dion (lxiv, 7), peint les remords d'Othon : Telle fut la fin de Galba, dont à son tour Othon devait porter la peine. Il en eut sur-le-champ de secrets pressentiments. Le premier sacrifice qu'il offrit ne montra dans les entrailles des victimes que de sinistres présages. Aussi ne tarda-t-il pas un moment à se repentir de son crime, et il dit :

Τί γὰρ μ' ἔδει μακροῖς αὐλοῖς αὐλεῖν ;

Qu'avais-je besoin de jouer de la longue flûte? C'était un proverbe qu'on appliquait aux entreprises malheureuses et qui tournent à la ruine de leur auteur. Il fut si effrayé pendant son sommeil, qu'il tomba de son lit. Les gardes qui veillaient à la porte accoururent au bruit et le trouvèrent étendu par terre.

3. Juxta aquilam legionis. L'aigle de la 1re légion, la seule présente à Rome au complet, *Prima Adjutrix classicorum*. Voir sup., ch. vi, note 9.

4. Tradito principibus more. Politique traditionnelle chez les princes. Tacite a déjà fait une remarque analogue en parlant de la conspiration : crime, dit-il, qui a son vengeur naturel dans tout successeur à l'empire.

5. Munimentum in præsens, in posterum ultionem. Grammaticalement, ces deux accusatifs ne peuvent se rapporter qu'à *omnes interfici jussit*, Cf. *Ann.*, i, 27 : *Manus intentantes, causam discordiarum et initium armorum*, et *Hist.*, iv, 18 : *Omnium conjuges consistere a tergo jubet, hortamenta victoriæ vel pulsis pudorem.* Le passage signifie que les princes ordonnent ces exécutions pour assurer leur vie d'abord ; puis, pour le cas où ces précautions ne suffiraient pas à les mettre à l'abri, ils pourvoient du moins à leur vengeance.

XLV. Alium crederes senatum, alium populum[1] : ruere cuncti in castra, anteire proximos, certare cum præcurrentibus, increpare Galbam, laudare militum judicium[2], exosculari Othonis manum; quantoque magis falsa erant quæ fiebant, tanto plura facere. Nec aspernabatur singulos[3] Otho, avidum et minacem militum animum voce vultuque temperans. Marium Celsum[4], consulem designatum et Galbæ usque in extremas res amicum fidumque, ad supplicium expostulabant, industriæ ejus innocentiæque quasi malis artibus infensi. Cædis et prædarum initium et optimo cuique perniciem quæri apparebat[5]; sed Othoni nondum auctoritas[6] inerat ad prohibendum scelus : jubere jam poterat. Ita simulatione iræ vinciri jussum et majores pœnas daturum adfirmans præsenti exitio subtraxit.

XLVI. Omnia deinde arbitrio militum acta[1] : prætorii præfectos sibi ipsi legere, Plotium Firmum[2] e manipularibus[3] quondam, tum vigilibus præpositum[4] et incolumi adhuc Galba partes Othonis secutum; adjungitur Licinius Proculus[5], intima familiaritate Othonis, suspectus consilia ejus fovisse. Urbi Flavium Sabinum[6] præfecere[7], judi-

XLV. 1. Alium populum. Tout ce tableau fait songer à ces vers de Juvénal (x, 72).

Sed quid
Turba Remi? — Sequitur fortunam, ut
Damnatos. [*semper, et odit.*

2. Militum judicium. Le jugement de l'armée, qui a renversé Galba et proclamé Othon.

3. Nec adspernabatur singulos. Othon accueillait même les démonstrations particulières, ne rebutait personne.

4. Marium Celsum. Sur Celsus, V. *Hist.*, i, 71; Plut., *Galb.*, 27 et *Oth.*, 1.

5. Apparebat. Il était évident pour tout le monde que les soldats ne cherchaient que l'occasion de commencer le pillage et les assassinats.

6. Othoni nondum auctoritas. Othon, pour dominer, s'était fait esclave : *omnia serviliter pro dominatione.* L'empire lui obéit, mais il obéit aux soldats : il règne, mais ce sont eux qui gouvernent, et quel gouvernement !

XLVI. 1. Omnia deinde arbitrio militum acta. Tout ce que put et voulut faire Othon, fut d'arracher Marius Celsus aux mains des furieux. Tout le reste se fit au gré des soldats. Dion (lxiv, 9) : τὴν μὲν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον παρ' οὐδὲν ἦγε, τοὺς δὲ στρατιώτας ἐπεπείκει καὶ τοῦθ', ὅτι ἀποκτεῖναι Καίσαρα καὶ ποιῆσαι δύνανται.

2. Plotium Firmum. Nous le retrouverons, inf. ii, 49.

3. E manipularibus. Autrefois, il faisait partie d'un manipule, *manipularis*, comme simple soldat.

4. Vigilibus præpositum. Il était alors commandant dans les gardes nocturnes. Sur l'organisation des gardes nocturnes et sur leur service, V. sup., ch. iv, note 2.

5. Licinius Proculus. V. inf., ii, 39.

6. Flavianum Sabinum. Sabinus était frère de Vespasien. Préfet de la ville sous Néron, destitué par Galba, réintégré sous Othon et désigné par lui pour le consulat; il passa à Vitellius après la victoire (ii, 51), lui gagna tous les soldats qui étaient à Rome, (ii, 55), plus tard attira Cécina dans le parti de Vespasien (ii, 99); il négligea de fuir et se réfugia dans le Capitole, pendant la bataille entre les Flaviens et les Vitelliens (iii, 69, 70); il y fut pris et tué (iii, 74).

7. Præfecere. Le *præfectus Urbis,*

cium Neronis secuti, sub quo eamdem curam obtinuerat, plerisque Vespasianum fratrem in eo respicientibus. Flagitatum ut vacationes[8] præstari centurionibus solitæ remitterentur; namque gregarius miles ut tributum annuum pendebat. Quarta pars manipuli[9] sparsa per commeatus[10] aut in ipsis castris vaga, dum mercedem centurioni exsolveret; neque modum oneris quisquam[11] neque genus quæstus pensi habebat : per latrocinia et raptus aut servilibus ministeriis[12] militare otium redimebant. Tum locupletissimus quisque[13] miles labore ac sævitia fatigari, donec vacationem emeret. Ubi sumptibus exhaustus socordia insuper elanguerat, inops pro locuplete et iners pro strenuo in manipulum redibat; ac rursus alius atque alius[14], eadem egestate ac licentia corrupti, ad seditiones et discordias et ad extremum bella civilia ruebant. Sed Otho ne vulgi largitione[15] centurionum animos averteret, fiscum suum[16] vacationes annuas exsoluturum promisit, rem haud dubie utilem et a bonis postea principibus perpetui-

ou *Urbi*, était un magistrat fort ancien à Rome, mais qui fut supprimé lors de la création des édiles et des préteurs. Auguste rétablit ce fonctionnaire et lui confia tout ce qui intéressait la sûreté et la tranquillité, en un mot toute la police de Rome. Il avait un corps de soldats à ses ordres, était magistrat curule; sa juridiction s'étendait à 100 milles autour de Rome.

8. Vacationes. Congés ou exemptions de service. Ces faveurs s'achetaient aux centurions. On voit en quels abus cet usage devait dégénérer, avec des centurions avides et des soldats indisciplinés et paresseux. Cf. *Ann.*, I, 17. *Vacationes*, ici signifie, non pas l'exemption elle-même, mais le prix qu'il la fallait payer. « Il doit paraître singulier, observe Ferlet, qu'Auguste ait toléré cet abus, et que ce soit Othon qui l'ait supprimé. »

9. Manipuli. La légion romaine, à cette époque, comprenant 6 000 fantassins et environ 300 cavaliers, se subdivisait en 10 cohortes de 600 hommes; la cohorte, en 3 manipules et 6 centuries. C'était par conséquent 50 hommes, au moins, qui étaient loin du drapeau.

10. Commeatus. Les permissions de congé.

11. Quisquam. Les centurions s'embarrassaient peu de la charge qu'ils infligeaient aux soldats en tenant à si haut prix les *vacationes;* pas plus que ces soldats, ils ne se montraient scrupuleux sur les moyens de gagner, *quæstus*, l'argent nécessaire pour acheter ces faveurs.

12. Servilibus ministeriis. Ils allaient chez les particuliers, remplir les plus viles emplois, se faisaient porteurs d'eau, portefaix, etc.

13. Locupletissimus quisque. Ceux à qui le centurion connaissait des ressources, il les accablait des plus pénibles et des plus rudes corvées, pour les décider à lui acheter des *vacationes munerum*.

14. Alius atque alius. D'autres prenaient la place de ceux qui étaient revenus au drapeau, ruinés et fainéants; et bientôt corrompus comme les premiers, par le besoin et le mauvais esprit, ils formaient un ramassis prêt à la sédition, au désordre, à la guerre civile.

15. Vulgi largitione, comme s'il y avait *in vulgus*.

16. Fiscum suum. De même Vitellius (I, 58), paya aux centurions avec l'argent du fisc le rachat des *vacationes*.

tate disciplinæ[17] firmatam. Laco præfectus, tanquam in insulam seponeretur, ab evocato, quem ad cædem ejus Otho præmiserat, confossus. In Marcianum Icelum ut in libertum[18] palam animadversum.

XLVII. Exacto per scelera die novissimum malorum fuit lætitia. Vocat senatum prætor urbanus[1]; certant adulationibus ceteri magistratus. Accurrunt patres : decernitur Othoni tribunitia potestas et nomen Augusti et omnes principum honores, adnitentibus cunctis abolere convicia ac probra, quæ promiscue jacta hæsisse animo ejus nemo sensit : omisisset offensas an distulisset, brevitate imperii in incerto fuit. Otho cruento adhuc foro per stragem jacentium[2] in Capitolium atque inde in Palatium vectus concedi corpora sepulturæ cremarique permisit. Pisonem Verania uxor[3] ac frater Scribonianus, Titum Vinium Crispina filia composuere, quæsitis redemptisque capitibus, quæ venalia interfectores servaverant.

XLVIII. Piso unum et tricesimum ætatis annum explebat, fama meliore quam fortuna. Fratres ejus Magnum Claudius, Crassum Nero interfecerant : ipse diu exsul, quatriduo Cæsar, properata adoptione ad hoc tantum majori fratri prælatus est, ut prior occideretur. Titus Vinius quin-

17. PERPETUITATE DISCIPLINÆ : par une pratique constante.

18. IN LIBERTUM. *Libertus*, en droit et en latin, désigne toujours l'affranchi personnel de quelqu'un. Ex. : *libertus Sullæ*. *Libertinus* exprime la condition d'affranchi, en soi et absolument, par opposition à la liberté pure ou à l'ingénuité. On sait qu'il existait une grande distance entre le *civis ingenuus*, et l'affranchi. Tous deux possédaient la *civitas*. Mais celui-ci restait sous la clientèle et sous la dépendance de son ancien maître. Ici, *libertus* indique qu'Icelus, en droit, n'était qu'un affranchi, et implique qu'il était l'affranchi de Galba.

XLVII. 1. PRÆTOR URBANUS : le préteur urbain. Le préteur était le magistrat chargé à Rome de toute l'administration de la justice. Créé en 364, il ne s'appela *urbanus* que lorsqu'on lui eut donné un collègue, *prætor peregrinus*, à qui allaient toutes les affaires où n'étaient pas exclusivement intéressés des citoyens romains. Le nombre des préteurs fut successivement porté à quatre, puis à six en 198 (T.-Liv., XXXII, 22), puis à huit, et enfin à seize par César. Les deux premiers continuèrent à s'occuper de la justice. Les autres étaient employés, soit à la présidence des tribunaux criminels, *quæstiones perpetuæ*, soit à l'administration des provinces. — Quand les consuls faisaient défaut, soit par absence, soit par décès, les préteurs devenaient leurs *legati* naturels et les suppléaient. Galba et Vinius sont morts : c'est pourquoi le *prætor urbanus* convoque le sénat.

2. PER STRAGEM JACENTIUM. Cf. Plut., *Galb.*, 27 : Καίσαρα καὶ Σεβαστὸν ἀνηγόρευον, ἔτι τῶν νεκρῶν ἀκεφάλων ἐν ταῖς ὑπατικαῖς ἐσθῆσιν ἐρριμμένων ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς.

3. VERANIA UXOR. Les soldats n'ayant plus rien à faire des têtes coupées, dit Plutarque, ils vendirent celle de Vinius à sa fille, pour 2 500 drachmes. Verania, femme de Pison, obtint par prière celle de son mari.

quaginta septem annos variis moribus[1] egit. Pater illi prætoria familia[2], maternus avus e proscriptis[3]. Prima militia infamis : legatum Calvisium Sabinum[4] habuerat, cujus uxor mala cupidine visendi situm castrorum[5], per noctem militari habitu ingressa, cum vigilias[6] et cetera militiæ munia eadem lascivia tentasset, in ipsis principiis[7] stuprum ausa est[8] : criminis hujus reus Titus Vinius arguebatur. Igitur jussu Gaii Cæsaris oneratus catenis, mox mutatione temporum dimissus, cursu honorum inoffenso legioni post præturam præpositus probatusque, servili deinceps probro respersus est[9] tanquam scyphum aureum in convivio Claudii furatus; et Claudius postera die soli omnium Vinio fictilibus ministrari jussit. Sed Vinius proconsulatu Galliam Narbonensem severe integreque rexit; mox Galbæ amicitia in abruptum tractus[10], audax, callidus, promptus et, prout

XLVIII. 1. Variis moribus, avec des mœurs diverses. La preuve et l'explication de ces mots se trouvent dans la vie même du personnage, que Tacite retrace à grand traits.

2. Prætoria familia. Une famille qui avait compté des préteurs, mais pas encore de consuls.

3. E proscriptis. Son aïeul maternel avait été proscrit, bien certainement par le triumvirat. Sous l'empire, on ne procéda plus par proscriptions. Exils, confiscations, meurtres avec et sans jugement, on avait vu tout cela sous Tibère, Caligula, Claude, Néron : mais il n'y avait plus eu de ces listes affichées en public, et portant les noms de tous ceux qui n'avaient plus qu'à mourir.

4. Legatum Calvisium Sabinum. Calvisius était le commandant de la légion dans laquelle il servait. Sur ce triste personnage voir Sénèque, *Ep.*, 27; Dion., LIX, 18.

5. Situm castrorum. La disposition et la distribution intérieures d'un camp.

6. Vigilias. La surveillance de nuit se faisait au moyen de postes *vigiliæ*, de sentinelles fixes, *vigiles*, et de rondes nocturnes. C'est sur cela d'abord et sur tous les autres détails du service que porta la curiosité téméraire, *eadem lascivia*, de la femme de Calvisius. — Au lieu du mot *tentasset*, de bonnes éditions portent *temerasset* qui s'explique fort bien. En effet l'audace de cette femme était une sorte de profanation du camp, de la discipline, et surtout des aigles et des étendards des légions qui se dressaient sur la place d'armes, à côté de la tente du général et des auspices.

7. In principiis. On appelait *principia*, la vaste place qui s'étendait entre la tente du général et les campements des soldats, et dont les dimensions étaient proportionnelles au nombre de légions (*Ann.*, I, 72 : *Vari castra, dimensis principiis, trium legionum manus ostentabant*). Sur cette place d'armes donnaient les tentes du général et des officiers supérieurs, l'espace réservé aux aigles et aux étendards, le tribunal, *suggestus, tribunal*, où l'on rendait la justice et d'où on haranguait les troupes.

8. Stuprum ausa est. Cf. Plut., *Galb.*, 12. — *Eo usque impudicæ temeritatis progressa est ut a Vinio se stuprari sineret.*

9. Servili probro respersus est. Il fut entaché d'un opprobre bon pour les esclaves. Plutarque parle également d'une coupe volée, ποτήριον ἀργυροῦν.

10. In abruptum tractus. Jusque-là, il avait présenté des alternatives : d'abord compromis dans une débauche sacrilège, puis officier estimé ; soupçonné d'un vol honteux, puis proconsul ferme et juste. Mais alors l'amitié de Galba l'emporta, désormais sans retour, sur une pente, *in abruptum*, au bout de laquelle était l'abîme.

animum intendisset, pravus aut industrius, eadem vi. Testamentum Titi Vinii magnitudine opum irritum; Pisonis supremam voluntatem paupertas firmavit.

XLIX. Galbæ corpus, diu neglectum et plurimis ludibriis vexatum, licentia tenebrarum[1] dispensator[2] Argius e primoribus servis[3] humili sepultura in privatis ejus hortis contexit. Caput per lixas calonesque suffixum[4] laceratumque ante Patrobii tumulum (libertus is Neronis punitus a Galba fuerat) postera demum die repertum et cremato jam corpori[5] admixtum est. Hunc exitum habuit Servius Galba, tribus et septuaginta annis quinque principes[6] prospera fortuna emensus et alieno imperio felicior quam suo. Vetus in familia nobilitas[7], magnæ opes : ipsi medium ingenium, magis extra vitia quam cum virtutibus. Famæ nec incuriosus nec venditator[8] ; pecuniæ alienæ non appetens, suæ parcus, publicæ avarus; amicorum libertorumque, ubi in bonos incidisset, sine reprehensione patiens[9], si mali

XLIX. 1. LICENTIA TENEBRARUM, placé avant *dispensator Argius,* est une heureuse transposition de Halm. Jusque-là il venait après *et* et avant *plurimis ludibriis*, ce qui donne un sens bien moins satisfaisant. En quoi en effet la vile multitude, après ce qu'elle a fait en plein jour, avait-elle besoin des ténèbres pour outrager le cadavre de Galba? Au contraire ce sont les ténèbres qui permettent à Argius d'emporter le corps de son maître. Ajoutons ce que dit Plutarque (*Galb.*, 28): Ἔθαψε δὲ νυκτὸς Ἀργεῖος ἀπελεύθερος.

2. DISPENSATOR. Intendant du prince.

3. E PRIMORIBUS SERVIS. Un de ses esclaves principaux. Cf. *Ann.*, IV, 10 : *inter primores ministros*. D'autres lisent *prioribus servis*, ce qui signifierait : un de ses esclaves anciens, de ceux qu'il avait avant d'être empereur. Quant à la divergence entre Plutarque et Tacite qui l'appellent l'un ἀπελεύθερος, l'autre *e servis,* il importe peu. Pour certains esclaves intimes, familiers, nécessaires, la formalité de l'affranchissement modifiait peu la condition de fait. Il semble même que le maître et l'esclave n'y attachaient pas grande importance. Quel esclave aima jamais plus tendrement son maître et en fut plus cordialement aimé que Tullius Tiron? Ce n'est cependant qu'en 54 que Cicéron l'affranchit. Cic., *Ep. ad fam.*, XVI, 16 et 18.

4. PER LIXAS CALONESQUE SUFFIXUM. Cf. Suét., *Galb.*, 20: *Caput (Galbæ Otho) lixis calonibusque donavit, qui hasta suffixum non sine ludibrio circum castra portarunt.*

5. CREMATO JAM CORPORI. Le tronc avait été déjà brûlé, par les soins d'Helvidius Priscus et avec la permission d'Othon. V. Plut., *Galb.*, 27.

6. QUINQUE PRINCIPES... EMENSUS. Il avait traversé les dix-huit dernières années d'Auguste, les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron.

7. VETUS IN FAMILIA NOBILITAS. Galba descendait d'une des plus nobles familles de Rome, et qui remontait à Jupiter: c'est du moins ce qui était écrit dans le tableau généalogique qu'il fit exposer au milieu du vestibule du palais. On y lisait également que sa mère descendait de Pasiphaé, fille du Soleil. (Duruy, *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 99.)

8. FAMÆ NEC INCURIOSUS NEC VENDITATOR. *Venditator famæ suæ,* dit Burnouf, est celui qui fait grand bruit de ses avantages pour accroître sa renommée, comme le marchand étale avec ostentation ses marchandises pour les mieux vendre. Galba, sans négliger sa réputation, se souciait peu d'en augmenter la gloire par ses discours.

9. SINE REPREHENSIONE PATIENS; en opposition avec *usque ad culpam ignarus*. Faible avec ses amis et ses

forent, usque ad culpam ignarus. Sed claritas natalium et metus temporum[10] obtentui, ut quod segnitia erat, sapientia vocaretur. Dum vigebat ætas, militari laude apud Germanias floruit[11]. Pro consule Africam moderate, jam senior citeriorem Hispaniam pari justitia continuit, major privato visus, dum privatus fuit, et omnium consensu capax imperii, nisi imperasset.

L. Trepidam urbem[1] ac simul atrocitatem recentis sceleris simul veteres Othonis mores paventem novus insuper de Vitellio nuntius exterruit, ante cædem Galbæ suppressus, ut tantum superioris Germaniæ[2] exercitum descivisse crederetur. Tum duos omnium mortalium impudicitia, ignavia, luxuria deterrimos, velut ad perdendum imperium fataliter electos[3] non senatus modo et eques, quis aliqua pars et cura[4] rei publicæ, sed vulgus quoque palam mærere. Nec jam recentia sævæ pacis exempla[5], sed repetita bellorum civilium memoria captam toties suis exercitibus Urbem[6], vastitatem Italiæ, direptiones provinciarum[7],

affranchis, Galba leur passait tout, *patiens :* Quand ils se trouvaient honnêtes gens, cette tolérance, ayant moins d'inconvénients, ne le faisait point blâmer, *sine reprehensione.* Etaient-ils pervers, son aveuglement allait jusqu'à lui attirer des reproches, *ignarus.*

10. Metus temporum. Le malheur des temps. Avec des princes tels que Tibère, Caligula, Néron, il était prudent de s'effacer : l'indolence, *segnitia,* pouvait passer pour sagesse. Lui-même autorisait cette interprétation par une maxime que lui prête Suétone (*Galb.*, 9): « *Quod nemo rationem otii sui reddere cogeretur.* »

11. Apud Germanias. Voir Plut., *Galb.*, 3; Suet., *Galb.*, 8; Dion, LX, 8.

L. 1. Trepidam urbem. Le massacre de Galba avait été exclusivement l'œuvre de la soldatesque et de la vile populace. La sédition avait du reste été l'affaire de deux ou trois heures. Ce que Tacite appelle plus haut *pars populi integra,* n'y était pour rien.

2. Ut tantum superioris Germaniæ. On avait caché la nouvelle de la révolte de Vitellius pour laisser croire que tout se bornait à un mouvement des légions de la haute Germanie. Or Vitellius commandait l'armée de la basse Germanie. Il tenait ce commandement de Galba lui-même, qui l'y avait envoyé après le meurtre de Fonteius Capito.

3. Fataliter electos. Ils semblaient élus par la fatalité et le mauvais génie de Rome.

4. Pars, la part, *cura,* l'intérêt qu'ils prenaient aux affaires publiques et à l'administration.

5. Recentia sævæ pacis exempla. Les atrocités récentes du régime impérial, qu'on intitulait *pax* (*Divus Augustus sicut cetera pacavit eloquentiam*), mais qui n'était pas moins sanguinaire, *sævæ*, que le régime précédent.

6. Captam suis exercitibus Urbem. Rome prise par ses propres armées, sous Marius, sous Sylla, même par César.

7. Direptiones provinciarum. C'est avec les ressources des provinces que les généraux romains se disputaient l'empire. Ainsi, avant Philippes, tous les gouverneurs prennent parti ou pour ou contre les triumvirs. Antoine et Octave en Italie, Plancus dans les Gaules, Pollion en Espagne, Brutus en Grèce et en Macédoine, Cassius en Asie, épuisent les provinces et n'y laissent ni un homme ni un écu.

Pharsaliam[8], Philippos et Perusiam ac Mutinam[9], nota publicarum cladium nomina, loquebantur : « Prope eversum orbem, etiam cum de principatu inter bonos » certaretur; sed mansisse Gaio Julio, mansisse Cæsare » Augusto victore imperium; mansuram fuisse sub Pom- » peio Brutoque rem publicam ; nunc pro Othone an pro » Vitellio in templa ituros? Utrasque impias preces, utra- » que detestanda vota inter duos, quorum bello solum id » scires[10], deteriorem fore qui vicisset. » Erant qui Vespasianum et arma Orientis augurarentur[11], et ut potior utroque Vespasianus, ita[12] bellum aliud atque alias clades horrebant. Et ambigua de Vespasiano fama[13], solusque omnium ante se principum in melius mutatus est.

LI. Nunc initia causasque motus Vitelliani expediam. Cæso cum omnibus copiis Julio Vindice[1], ferox præda gloriaque exercitus, ut cui sine labore ac periculo[2] ditissimi belli victoria evenisset, expeditionem et aciem, præmia[3]

8. Pharsaliam est proprement le pays dont Pharsale est le centre.

9. Mutinam. Dans l'ordre chronologique, l'affaire de Modène vient avant Philippes. — En 43, Decimus Brutus, un des meurtriers de César, était assiégé dans Modène par Antoine, qui fut battu par les consuls Hirtius et Pansa secondés par les troupes personnelles du jeune Octave. Antoine semblait perdu. — En 42, Antoine et Octave réconciliés gagnent la bataille de Philippes sur Brutus et Cassius. — En 41, campagne autour de Pérouse entre Octave et les partisans d'Antoine : elle se termina par la défaite et le massacre de ces derniers au sac de Pérouse.

10. Quorum bello solum id scires. Pour lequel des deux faire des vœux, d'Othon ou de Vitellius ? Comme les Jules César, les César Auguste, les Pompée et les Brutus, que Tacite appelle plus haut *bonos* par comparaison sans doute, Vitellius et Othon vont se faire la guerre, *bello :* et ce qu'il y a de malheureux, c'est que l'issue de cette guerre n'apprendra qu'une chose, *solum id scires,* à savoir, que c'est au plus méchant des deux que sera restée la victoire.

11. Vespasianum et arma Orientis augurarentur. Quelques-uns faisaient des conjectures sur Vespasien et sur les forces de l'Orient. Vespasien poursuivait la guerre de Judée avec trois légions. Mucianus, en Syrie, en avait quatre et on pouvait déjà soupçonner leur intelligence.

12. Ut... ita. On préférait Vespasien à Othon et à Vitellius, mais alors c'était une autre guerre, de nouveaux désastres.

13. Ambigua de Vespasiano fama. Surtout à cause de son avarice. Ce que les Romains appelaient *avaritia* fut toujours chez eux eux la source principale des vices, chez les princes comme chez les particuliers. Vespasien est le seul prince que le pouvoir ait rendu meilleur.

LI. 1. Julio Vindice. Julius Vindex, Gaulois de naissance, propréteur de la Séquanaise sous Néron, s'était levé le premier contre le tyran et avait fait cesser l'indécision de Galba. V. sup., ch. 8, note 8.

2. Sine labore ac periculo. Verginius et Vindex étaient d'accord. Mais les légions, ignorant les pourparlers et l'entente des chefs, prirent un certain mouvement des Gaulois pour une manœuvre de guerre, et attaquèrent elles-mêmes. Les Gaulois, surpris, furent taillés en pièces et Vindex se tua de désespoir. Le pillage des Gaules s'en était suivi, *ditissimi belli.*

3. Expeditionem et aciem, præ-

quam stipendia[4] malebat. Diu infructuosam et asperam militiam[5] toleraverant ingenio loci cælique et severitate disciplinæ, quam in pace inexorabilem discordiæ civium resolvunt, paratis utrimque corruptoribus et perfidia impunita. Viri, arma, equi ad usum et ad decus supererant[6]. Sed ante bellum centurias[7] tantum suas turmasque noverant; exercitus finibus provinciarum discernebantur[8]. Tum adversus Vindicem contractæ legiones, seque et Gallias[9] expertæ, quærere rursum arma novasque discordias; nec socios, ut olim, sed hostes et victos vocabant. Nec deerat pars Galliarum, quæ Rhenum accolit, easdem partes secuta ac tum acerrima instigatrix adversum Galbianos[10]: hoc enim nomen, fastidito Vindice, indiderant. Igitur Sequanis[11] Æduisque[12] ac deinde, prout opulentia civitatibus erat, infensi expugnationes urbium, populationes agrorum, raptus penatium hauserant animo[13], super avaritiam et

MIA. Ces idées se suivent. On entreprendra une *expédition*, contre n'importe qui, aujourd'hui contre Vindex, demain contre Othon. Il y aura *bataille*. Puis viendront les *récompenses*: le pillage d'abord (Voir plus loin le sac de Crémone), puis le partage régulier du butin et des dépouilles des vaincus. Depuis deux siècles, les choses ne se passaient pas autrement à Rome. Cf. *Ann.*, I, 16: *et ex civili bello spem præmiorum ostendebat.* Maintenant, il y a en plus le *donativum*.

4. STIPENDIA. La solde régulière.

5. DIU INFRUCTUOSAM ET ASPERAM MILITIAM. Cf. *Ann.*, I, 17: *Enim vero militiam ipsam gravem, infructuosam... Sibi apud horridas gentes e contuberniis hostem adspici.*

. AD DECUS SUPERERANT. On en avait suffisamment pour le besoin, et même pour la représentation. Cf. inf., I, 57: *balteos phalerasque, insignia armorum argento decora.*

7. CENTURIAS. Sur les centuries, V. sup., ch. 46, note 9.

8. EXERCITUS FINIBUS PROVINCIARUM DISCERNEBANTUR. Chaque province avait les forces jugées indispensables à sa conservation. Ainsi, à la fin du règne d'Auguste, voici l'état des forces qui faisaient face aux barbares. Sur le Danube, deux légions en Pannonie, deux en Mésie, outre la flottille qui circulait sur le fleuve. Quant au Rhin, il était défendu par huit légions formant deux armées distinctes. L'armée inférieure comptait: la Ire légion, surnommée *Germanica* et la XXe *Valeria Victrix*, toutes deux campées vers la ville des Ubiens; à *Vetera castra* étaient fixées la Ve *Alauda*, et la XXIe *Rapax* (?). L'armée supérieure se composait des quatre légions suivantes: la IIe *Augusta*, la XIVe *Gemina Martia Victrix*, la XVIe *Gallica*, établies à Mayence; plus la XIIIe *Gemina* campée à *Vindonissa* (?). (V. Geffroy, *Rome et les Barbares*, p. 282).

9. SEQUE ET GALLIAS NOVERANT. Réunies alors en armée elles connaissaient dès lors et leur force irrésistible, *se*, et les Gaules, c.-à-d., la richesse du pays.

10. GALBIANOS. Ceux des Gaulois qui avaient suivi le parti de Vindex, les Séquanes, les Eduens, etc.

11. SEQUANIS. La Séquanaise, *Sequania*, ou *Maxima Sequanorum*, avec *Vesontio* (Besançon) pour chef-lieu, comprenait la Franche-Comté, la plus grande partie de la Bourgogne, et partie de l'Alsace.

12. ÆDUIS. Les Eduens, peuple de la Gaule (Lyonnaise Ire), s'étendaient de la Loire à la Saône et occupaient ce que nous appelons Côte-d'or, Saône-et-Loire, Nièvre: villes princ., *Bibracte* (Autun), *Cabillonum*, *Nivernum*.

13. HAUSERANT ANIMO, ils dévo-

arrogantiam, præcipua validiorum vitia, contumacia Gallorum irritati, qui remissam sibi a Galba quartam tributorum partem[14] et publice donatos[15] in ignominiam exercitus[16] jactabant. Accessit callide vulgatum, temere creditum, decumari legiones, et promptissimum quemque centurionum dimitti. Undique atroces nuntii, sinistra ex Urbe fama; infensa Lugdunensis colonia et pertinaci pro Nerone fide[17] fecunda rumoribus; sed plurima ad fingendum credendumque materies in ipsis castris, odio, metu et, ubi vires suas respexerant, securitate.

LII. Sub ipsas superioris anni kalendas Decembres, Aulus Vitellius inferiorem Germaniam ingressus hiberna legionum cum cura adierat : redditi plerisque ordines[1], remissa ignominia, allevatæ notæ, plura ambitione, quædam judicio, in quibus[2] sordes et avaritiam Fonteii Capitonis adimendis assignandisve militiæ ordinibus integre mutaverat. Nec consularis legati mensura[3], sed in majus omnia accipiebantur. Et ut Vitellius apud severos humilis[4], ita comitatem bonitatemque faventes vocabant, quod sine modo, sine judicio donaret sua, largiretur aliena; simul aviditate imperii

raient en espoir (Louandre); le soldat repaissait sa pensée (Burnouf).

14. QUARTAM TRIBUTORUM PARTEM. V. sup., ch. 8.

15. PUBLICE DONATOS. Il leur avait donné le droit de cité d'abord (ch. VIII), et probablement aussi les terres enlevées à ceux qui avaient marché contre Vindex.

16. IN IGNOMINIAM EXERCITUS, porte sur *jactabant;* ils bravaient ainsi l'armée.

17. PERTINACI PRO NERONE FIDE : dans son attachement opiniâtre pour Néron. Un incendie avait dévoré presque toute la ville de Lyon : Néron avait contribué à la relever par un secours de quatre millions de sesterces.

LII. 1. REDDITI PLERISQUE ORDINES. Il rendit la plupart des grades, remit les peines infamantes, adoucissant les notes trop sévères. Juste Lipse énumère quelques-unes des punitions usitées dans les armées romaines : les uns recevaient de l'orge au lieu de blé : d'autres étaient condamnés à camper en dehors du *vallum*. Quelques-uns, en tunique et sans ceinture, étaient obligés de creuser des fossés. Il y avait aussi la suppression de toute solde : ceux-là étaient dits *ære diruti.*

2. IN QUIBUS. Par ces mesures, il avait réparé équitablement, *integre*, en ne tenant compte que du mérite, les effets de l'avarice sordide, *sordes et avaritiam*, avec laquelle Capito donnait ou retirait les emplois et les grades.

3. NEC CONSULARIS LEGATI MENSURA. Dans l'appréciation, *mensura*, des soldats, Vitellius n'était point seulement un *vir consularis*, doublé d'un *legatus :* ils exagéraient beaucoup son importance.

4. APUD SEVEROS HUMILIS. Il n'était même pas nécessaire d'être bien sévère, pour le trouver rampant, et même ignoble, si ce que dit Suétone est vrai (*Vitell.*, 7) : *Tota via caligatorum quoque militum obvios exosculans, perque stabula ac deversoria mulionibus ac viatoribus præter modum comis, ut mane singulos,* jamne jentassent, *sciscitaretur seque fecisse ructu quoque ostenderet.* Ses flatteurs appelaient cela *comitatem* et disaient de lui : il n'est pas fier.

dandi[5] ipsa vitia pro virtutibus interpretabantur. Multi in utroque exercitu sicut modesti quietique, ita mali et strenui[6]. Sed profusa cupidine et insigni temeritate legati legionum Alienus Cæcina et Fabius Valens; e quibus Valens infensus Galbæ, tanquam detectam a se Verginii cunctationem, oppressa Capitonis consilia ingrate tulisset[7], instigare Vitellium, ardorem militum ostentans : « Ipsum celebri ubique fama, nullam in Flacco Hordeonio[8] moram; » adfore Britanniam, secutura Germanorum auxilia; male » fidas provincias, precarium seni imperium et brevi tran- » siturum : panderet modo sinum[9] et venienti fortunæ » occurreret. Merito dubitasse[10] Verginium equestri fa- » milia[11], ignoto patre, imparem, si recepisset imperium, » tutum, si recusasset; Vitellio tres patris consulatus[12], » censuram, collegium[13] Cæsaris et imponere jam pridem » imperatoris dignationem et auferre privati securitatem.» Quatiebatur his segne ingenium, ut concupisceret magis quam ut speraret.

LIII. At in superiore Germania Cæcina, decorus juventa, corpore ingens, animi immodicus, scito sermone[1], erecto

5. SIMUL AVIDITATE IMPERII DANDI, (correction de Nipperdey au lieu de *imperandi*). Pressée qu'elle était de faire un empereur. Elle avait été en effet longtemps privée de chef consulaire (Cf. *Hist.*, I, 9). Il lui en fallait un : sans compter qu'en donnant l'empire, elle comptait sur la tolérance et les faveurs de sa créature. Avec de telles dispositions, les vices mêmes de Vitellius devaient lui sembler des vertus.

6. MALI ET STRENUI. Pervers et remuants, par opposition à *modesti*, sages, et *quieti*, paisibles.

7. INGRATE TULISSET. Galba, selon lui, avait mal payé les services qu'il lui avait rendus en dénonçant les hésitations de Verginius et en étouffant les complots de Capito. Sur *Verginii cunctationem*, Tacite a dit plus haut (ch. 8) : *Nec statim pro Galba Verginius.*

8. IN FLACCO HORDEONIO. C'était le commandant de l'armée de la haute Germanie, homme sans caractère, sans autorité. V. sup., ch. 9.

9. PANDERET MODO SINUM : qu'il ouvrit seulement les bras, pour recevoir la fortune prête à s'y précipiter.

10. MERITO DUBITASSE. Les hésitations de Verginius étaient fondées, lui qui sortait de l'ordre équestre, et dont le père était obscur.

11. EQUESTRI FAMILIA. Vitellius n'avait pas non plus d'autre origine. « Il était de petite maison, ce qui n'empêcha pas les généalogistes de le faire descendre de Faunus, roi des Aborigènes, et d'une divinité Sabine, Vitellia. » (Duruy, *Hist. des Rom.*, t. IV, p. 109).

12. TRES PATRIS CONSULATUS. Le père de Vitellius, en effet, avait été trois fois consul : en 34, d'abord; puis en 43 et en 47, avec l'empereur Claude, qu'il eut également pour collègue dans la censure (Suét., *Vitell.*, 2). Toutes ces dignités de son père « avaient placé sur son front l'éclat de la majesté impériale. »

13. COLLEGIUM signifie ici la qualité de collègue.

LIII. 1. SCITO SERMONE. L'habileté de sa parole. *Scito*, au lieu de *cito*, est une correction heureuse de Juste-Lipse. *Cito sermone* voudrait dire la rapidité

incessu, studia militum illexerat. Hunc juvenem Galba, quæstorem[2] in Bætica[3], impigre in partes suas transgressum legioni præposuit; mox compertum publicam pecuniam avertisse ut peculatorem[4] flagitari[5] jussit. Cæcina ægre passus miscere cuncta et privata vulnera rei publicæ malis operire statuit. Nec deerant in exercitu semina discordiæ, quod et bello adversus Vindicem universus[6] adfuerat, nec nisi occiso Nerone, translatus in Galbam atque in eo ipso sacramento vexillis[7] inferioris Germaniæ præventus erat. Et Treveri[8] ac Lingones[9], quasque alias civitates atrocibus edictis aut damno finium Galba perculerat, hibernis legionum propius miscentur : unde seditiosa colloquia et inter paganos[10] corruptior miles et in Verginium favor[11] cuicunque alii profuturus.

de son élocution, ce qui est loin d'être une qualité et ne doit pas être la leçon de Tacite, puisqu'il n'est question ici que des avantages positifs de Cécina.

2. Quæstorem in Bætica. Il pouvait être questeur en Bétique à plusieurs titres : d'abord, agent du fisc et opérant pour le compte de l'administration centrale du trésor public; ensuite, et plus probablement, comme intendant général du gouverneur de la province.

3. Bætica. Une des trois grandes divisions provinciales de la péninsule ibérique (Lusitanie, Tarraconnaise, Bétique), après la réorganisation de l'Espagne par Auguste, en 26. C'est à peu près aujourd'hui les provinces d'Andalousie et de Grenade. Les villes principales étaient alors *Corduba, Hispalis, Italica, Gades, Carteia, Munda.*

4. Peculatorem. Coupable de péculat, c.-à-d. de détournements au détriment du trésor public. Les vols et brigandages des fonctionnaires à l'encontre des provinciaux tombaient sous le coup d'une législation et d'une commission spéciales : *quæstiones de repetundis,* ou *repetundarum,* instituées l'an 605 de Rome et bien des fois remaniées ensuite. En 635, était organisée la procédure dite *quæstio peculatus,* contre le péculat, c.-à-d., contre le vol et le détournement des deniers publics, sacrés ou religieux.

5. Flagitari : être recherché pour, c.-à-d. poursuivi.

6. Universus. L'armée de la haute Germanie avait marché tout entière contre Vindex : ce qui implique qu'il n'y avait pas eu la même unanimité dans les légions du bas Rhin, dont une partie au moins avait devancé au serment les troupes de Cecina.

7. Vexillis. Des détachements. Quand la légion marchait au complet, elle avait *aquila* et *vexilla* avec elles. Mais ces corps, de plus de 6000 hommes, étaient presque toujours fractionnés en détachements, par cohortes ou par turmes, et chacun n'avait qu'un *vexillum.* V. inf., III, ch. 13, note 11.

8. Treveri. Les Trévires, entre le Rhin et la Meuse. Leur ville, depuis Auguste, était la capitale de la Gaule Belgique, *Augusta Treverorum.*

9. Lingones. Les Lingons, entre les Eduens, les Séquanes et les Sénons, (Haute-Marne, Côte-d'Or, Yonne et Aube). Une vaste émigration de Lingons était allée s'installer en Italie, vers les bouches du Pô (Romagne, Ferrarais, et Polésine de Rovigo). Ils furent exterminés par les Romains en même temps que les Boïes, les Insubres, les Cénomans et les autres populations gauloises de la Cisalpine (238-220).

10. Paganos. Les habitants, les gens du pays qui ne sont pas soldats. Cf. *Hist.*, III, 24; Plin., *Ep.*, X, 8; Juv., XVI, 33.

11. In Verginium favor. Les sympathies dont Verginius avait été autrefois l'objet allaient se porter sur quiconque voudrait en profiter.

LIV. Miserat civitas Lingonum vetere instituto dona legionibus dextras[1], hospitii insigne. Legati eorum in squalorem mæstitiamque compositi per principia, per contubernia modo suas injurias, modo vicinarum civitatum præmia[2], et ubi pronis militum auribus accipiebantur, ipsius exercitus pericula et contumelias conquerentes accendebant animos. Nec procul seditione aberant, cum Hordeonius Flaccus abire legatos, utque occultior digressus esset, nocte castris excedere jubet. Inde atrox rumor, adfirmantibus plerisque interfectos, ac ni sibi ipsi consulerent, fore ut acerrimi militum et præsentia conquesti per tenebras et inscitiam ceterorum occiderentur. Obstringuntur inter se tacito fœdere legiones; adsciscitur[3] auxiliorum miles, primo suspectus tanquam circumdatis cohortibus[4] alisque impetus in legiones pararetur, mox eadem acrius volvens, faciliore inter malos consensu ad bellum quam in pace ad concordiam.

LV. Inferioris tamen Germaniæ legiones sollemni kalendarum Januariarum[1] sacramento pro Galba adactæ, multa cunctatione et raris primorum ordinum vocibus[2], ceteri silentio proximi cujusque audaciam exspectantes, insita mortalibus natura, propere sequi quæ piget inchoare[3]. Sed ipsis legionibus inerat diversitas animorum : primani quintanique turbidi adeo, ut quidam saxa in Galbæ ima-

LIV. 1. Dextras. C'était un usage ancien, *vetere instituto*, d'envoyer à des villes, à des armées, en signe d'alliance ou comme symbole d'hospitalité, *hospitii insigne*, deux mains jointes, faites d'airain, d'argent ou de tout autre métal. Les Grecs pratiquaient également cet usage. Cf. Xénoph., *Agés.*, III, 4 : δεξιὰν πέμπειν; *Anab.*, II, 4, 1 : δεξιὰς παρὰ βασιλέως φέρειν.

2. Præmia. Les terres que Galba leur avait prises avaient été attribuées à d'autres, à titre de récompenses.

3. Adsciscitur, s.-ent. *in fœdus*. Tacite vient de dire que les légions engagent secrètement leur foi. Il ajoute que les soldats des cohortes auxiliaires sont admis dans la conjuration. Il ne faut pas oublier que, dans un camp romain, la moitié de l'enceinte du *vallum* était affectée à leur campement.

4. Tanquam circumdatis cohortibus. Les auxiliaires avaient d'abord été suspects aux soldats romains. Les légions se demandaient si on n'avait pas l'intention de les cerner ellesmêmes et de les écraser avec ces cohortes et les ailes, *alæ*, de cavalerie auxiliaire.

LV. 1. Kalendarum Januariarum. Aux kalendes de janvier, c.-à-d. le 1er janvier, les armées renouvelaient leur serment de fidélité à l'empereur.

2. Raris primorum ordinum vocibus. Il y avait eu toutefois beaucoup d'hésitation, et les premiers rangs seuls, c.-à-d. ceux qui étaient le plus en vue, avaient poussé quelques acclamations isolées.

3. Propere sequi quæ piget inchoare. Cf. *Hist.*, II, 80. *Dum quæritur locus tempusque, quodque in re tali difficillimum est, prima vox.*

gines jecerint; quintadecima ac sextadecima legiones nihil ultra fremitum et minas ausæ initium erumpendi[4] circumspectabant. At in superiore exercitu quarta ac duoetvicesima legiones, iisdem hibernis tendentes, ipso kalendarum Januariarum die dirumpunt imagines Galbæ, quarta legio promptius, duoetvicesima cunctanter, mox consensu. Ac ne reverentiam imperii[5] exuere viderentur, senatus populique Romani obliterata jam nomina sacramento advocabant[6], nullo legatorum tribunorumve pro Galba nitente, quibusdam, ut in tumultu, notabilius turbantibus[7]. Non tamen quisquam in modum contionis aut pro suggestu locutus; neque enim erat adhuc cui imputaretur[8].

LVI. Spectator flagitii Hordeonius Flaccus consularis legatus aderat, non compescere ruentes, non retinere dubios, non cohortari bonos ausus, sed segnis, pavidus et socordia innocens[1]. Quattuor centuriones duoetvicesimæ legionis, Nonius Receptus, Donatius Valens, Romilius Marcellus, Calpurnius Repentinus, cum protegerent Galbæ imagines, impetu militum abrepti vinctique. Nec cuiquam ultra fides[2] aut memoria prioris sacramenti[3], sed quod in seditionibus accidit, unde plures erant, omnes fuere.

4. Initium erumpendi. La xve *Primigenia* et la xvie *Gallica* regardaient autour d'elle, comme si elles eussent attendu que quelqu'un donnât le signal en éclatant.

5. Imperii. L'autorité suprême. Sous la république, *imperium* désignait le pouvoir d'exercer les attributions du consulat et en général du commandement, en un mot d'user de la force publique. Ce pouvoir ne découlait point de plein droit de l'élection. Il ne pouvait résulter que d'une investiture expresse, faite selon la *loi curiate*. Auguste et ses successeurs n'étaient, de nom, que des *imperatores*, ou magistrats revêtus de l'*imperium*.

6. Sacramento advocabant. Les soldats, dans leur serment, invoquaient, au lieu de l'empereur, les noms depuis longtemps effacés du sénat et du peuple romain. — Ces noms figurent et figureront longtemps encore dans les formules officielles. Mais les soldats ne connaissaient plus que César.

7. Quibusdam, ut in tumultu, notabilius turbantibus. Il est douteux que ces mots s'appliquent aux soldats, comme l'entend D. de Lamalle. Après *nullo legatorum tribunorumve pro Galba nitente*, il est difficile de ne pas entendre que, parmi ces officiers supérieurs, quelques-uns se faisaient remarquer par leur participation au désordre.

8. Cui imputaretur. Il n'y avait pas encore de chef reconnu, auprès de qui on pût aller ensuite faire valoir le service d'avoir pris la parole en sa faveur.

LVI. 1. Socordia innocens. A voir sa lâcheté en face de la révolte, son inertie tremblante, on eût pu le croire complice : Tacite achève son portrait en disant que sa stupidité naturelle, *socordia*, le met à l'abri du soupçon. Il était trop lâche pour être un traître. (Burn.) Inutile par conséquent de lire *nocens* au lieu de *innocens*.

2. Nec cuiquam ultra fides. Ils furent les derniers fidèles.

3. Prioris sacramenti. L'ancien serment, qu'ils avaient prêté à Galba, entre les mains de leur général, alors Verginius. Cf. sup., ch. 8.

Nocte quæ kalendas Januarias secuta est[4], in coloniam Agrippinensem[5] aquilifer quartæ legionis epulanti Vitellio nuntiat, quartam et duoetvicesimam legiones projectis Galbæ imaginibus in senatus ac populi Romani verba jurasse. Id sacramentum inane visum[6] : occupari nutantem fortunam et offerri principem placuit. Missi a Vitellio ad legiones legatosque[8] qui descivisse a Galba superiorem exercitum nuntiarent : proinde aut bellandum adversus desciscentes aut, si concordia et pax placeat, faciendum imperatorem; et minore discrimine sumi principem quam quæri[9].

LVII. Proxima legionis primæ hiberna[1] erant et promptissimus e legatis[2] Fabius Valens. Is die postero coloniam Agrippinensem cum equitibus legionis[3] auxiliariorum-

4. NOCTE QUÆ KALENDAS JANUARIAS SECUTA EST. La nuit du 1er au 2 janvier.

5. IN COLONIAM AGRIPPINENSEM. La ville des Ubiens. César avait trouvé ce peuple sur la rive droite du Rhin. Détestés de leurs voisins, ils acceptèrent les offres d'Auguste et furent établis par Agrippa (37 av. J.-C.,) sur la rive gauche (Tac., *Ann.*, XII, 27; Strab., IV, 194). Leur ville capitale était d'abord *Ubiorum ara, oppidum.* Agrippine, fille de Germanicus, y naquit et pendant le règne de Claude y fit envoyer une colonie, qui porta son nom : *Colonia Agrippinensis.* Le nom d'Agrippine est tombé : nous disons Cologne; les Allemands, Coeln.

6. ID SACRAMENTUM INANE VISUM. Un tel serment parut incomplet. Le sénat, le peuple romain sont des êtres collectifs, impersonnels, qui ne peuvent faire l'objet d'un serment. Il fallait un homme.

7. OCCUPARI NUTANTEM FORTUNAM. On résolut de surprendre la fortune, au moment où elle balançait encore.

8. MISSI A VITELLIO AD LEGIONES LEGATOSQUE. En qualité de commandant supérieur, *legatus consularis*, de toutes les forces de la basse Germanie, Vitellius résidait à *Colonia Agrippinensis.* Là était le quartier général. Quant aux légions et aux cohortes auxiliaires qui dépendaient de lui, elles étaient réparties sur toute la frontière, le long du Rhin, dans les positions stratégiques, dans une foule de campements détachés. Vitellius n'avait sous la main que le nécessaire.

9. MINORE DISCRIMINE SUMI PRINCIPEM QUAM QUÆRI. On risque moins à accepter un empereur tout trouvé, qu'à le chercher. En se prononçant tout de suite, on entraîne les autres; en hésitant, on compromet tout.

LVII. 1. PROXIMA LEGIONIS PRIMÆ HIBERNA. Les quartiers de la 1re *Germanica*, étaient les plus voisins de *Colonia.* V. *Hist.*, IV, 25 : *Bonnam, hiberna primæ legionis. Bonna*, auj. Bonn; château-fort bâti par les Romains et soutenu par un camp retranché permanent, *hiberna*, est seulement à 25 kilom. sud-est de *Colonia Agrippinensis.*

2. PROMPTISSIMUS E LEGATIS. Valens était le plus décidé de tous les *legati* de l'armée du Rhin. Il y avait autant de *legati* que de légions et Valens était le *legatus* de la 1re, campée à *Bonna.*

3 CUM EQUITIBUS LEGIONIS. La légion comportait toujours un corps de cavalerie romaine, nationale, mais dont l'effectif ne dépassait point 300 h., pour 6000 fantassins. Cette milice se recrutait exclusivement dans l'ordre équestre et dans l'ordre noble; et le simple cavalier était estimé à l'égal du centurion de l'infanterie. Au partage du butin, par exemple, le centurion recevait la même part que le cavalier simple soldat.

que[4] ingressus imperatorem Vitellium consalutavit. Secutæ ingenti certamine[5] ejusdem provinciæ legiones; et superior exercitus, speciosis senatus populique Romani nominibus relictis, tertium nonas Januarias[6] Vitellio accessit : scires[7] illum priore biduo non penes rem publicam fuisse. Ardorem exercituum Agrippinenses[8], Treveri, Lingones[9] æquabant, auxilia, equos, arma, pecuniam offerentes ut quisque corpore opibus ingenio validus. Nec principes modo coloniarum aut castrorum[10], quibus præsentia ex affluenti[11] et parta victoria magnæ spes, sed manipuli[12] quoque et gregarius miles viatica sua et balteos phalerasque[13], insignia armorum argento decora, loco pecuniæ tradebant, instinctu et impetu et avaritia.

LVIII. Igitur laudata militum alacritate Vitellius ministeria principatus[1] per libertos agi solita[2] in equites Roma-

4. Auxiliorumque. Les alliés de Rome lui fournissaient des contingents considérables en infanterie, *cohortes*, mais surtout une énorme proportion d'infanterie, *alæ*. A partir de Pompée, la cavalerie figure dans les armées romaines par plusieurs milliers de chevaux. Celle de César en Gaule, s'élevait à cinq ou six mille, recrutés en grande partie parmi la noblesse gauloise et parmi les Germains.

5. Ingenti certamine : avec une émulation prodigieuse.

6. Tertium nonas Januarias. Les nones tombant le 5 janvier, le troisième jour avant les nones était par conséquent le 3 janvier.

7. Scires illum. A la facilité avec laquelle l'armée du haut Rhin passa à Vitellius, on peut juger que pendant les deux jours précédents elle n'était plus à la république.

8. Agrippinenses. V. sup., 56, note 5. Les Ubiens, transférés par Agrippa sur la rive gauche, vécurent côte à côte avec la colonie romaine d'Agrippine et s'appelèrent eux-mêmes *Agrippinenses*.

9. Treveri, Lingones. V. sup., ch. 53, notes 8 et 9.

10. Nec principes modo coloniarum aut castrorum. Outre *Colonia Agrippinensis*, cité régulière, avec sa charte, ses magistrats, sa municipalité, il y avait certainement dans la région des colonies de fait, *fora*, *conciliabula civium romanorum*, marchands romains et italiens établis pour leur négoce, anciens soldats fixés dans le pays. A coup sûr il y avait les principaux de *Colonia*, décurions, quatuorvirs, édiles, et tous les notables du lieu.

11. Præsentia ex affluenti. Ils étaient déjà dans l'abondance. En grec, τὰ παρόντα ἐκ περιττοῦ.

12. Sed manipuli. Nous venons de voir que la cavalerie d'abord, puis les principaux des colonies et de l'armée s'étaient prononcés les premiers pour Vitellius. On n'a pas oublié que le service monté était bien plus considéré que le service à pied. Donc, les manipules eux-mêmes, c.-à-d. l'infanterie, qui avait pour cadres la centurie, le manipule, la cohorte, ainsi que les simples soldats, *gregarius miles*, qui remplissaient ces cadres, rivalisaient de zèle.

13. Phaleras. C'était un ornement destiné aux chevaux et qui tombait sur le poitrail : c'était aussi une décoration militaire qui se portait au cou. V. Juste-Lipse, *de Milit. rom.*, v, 17.

LVIII. 1. Ministeria principatus. Les charges du palais, de la maison de l'empereur, et surtout le secrétariat.

2. Per libertos agi solita. Les empereurs jusque-là ne s'étaient servis que de leurs affranchis pour tout ce qui regardait leur personne et leur domestique (Spartian, *Had.*, 22). « Auguste, dit Gibbon (*Déc. de l'emp. rom.*

nos[3] disponit; vacationes centurionibus ex fisco numerat[4]; sævitiam militum plerosque ad pœnam exposcentium sæpius approbat, raro[5] simulatione vinculorum frustratur. Pompeius Propinquus procurator Belgicæ[6] statim interfectus; Julium Burdonem Germanicæ classis[7] præfectum astu subtraxit. Exarserat in eum iracundia exercitus, tanquam crimen ac mox insidias Fonteio Capitoni struxisset[8]. Grata erat memoria Capitonis, et apud sævientes[9] occidere palam, ignoscere non nisi fallendo licebat : ita in custodia habitus et post victoriam demum, stratis jam militum odiis, dimissus est. Interim ut piaculum objicitur[10] centurio Crispinus : is sanguine Capitonis se cruentaverat eoque et postulantibus[11] manifestior et punienti vilior fuit.

LIX. Julius deinde Civilis[1] periculo exemptus, præpotens inter Batavos, ne supplicio ejus ferox gens alienaretur. Et erant in civitate Lingonum octo Batavorum cohortes, quar-

ch. III), ou Trajan auraient rougi d'abaisser le dernier des citoyens à ces emplois domestiques. » Séjan, Pallas, Narcisse, Tigellinus n'étaient que des affranchis. Il est vrai que, dans ces fonctions réputées ignobles, ils maniaient en réalité les affaires de l'empire et gouvernaient le monde sous le nom du maître ennuyé, imbécile ou livré à ses honteuses passions.

3. In equites romanos. Vitellius commença à choisir son personnel de secrétaires et d'intendants dans l'ordre équestre. Si rapide fut le progrès des idées et des habitudes monarchiques à Rome, qu'Hadrien put, sans révolter l'opinion, confier à des chevaliers les offices du palais.

4. Vacationes centurionibus ex fisco numerat. Il paye aux centurions, sur le fisc, le rachat des *vacationes*. V. sup., ch. 46, note 8. Cf. aussi *Ann.*, I, 35.

5. Plerosque... raro. Presque toujours il abandonna aux soldats les victimes qu'ils réclamaient, et recourut rarement au prétexte de les mettre en prison pour être libre de les élargir ensuite. Cf. sup., ch. 55.

6. Procurator Belgicæ. Nous avons vu plus haut (ch. 12) ce Pompéius Propinquus, procurateur de Belgique, c.-à-d. administrateur particulier de l'empereur pour tous les biens qu'il possédait en Belgique, et percepteur des deniers destinés au fisc. V. sup., ch. 2, note 14; inf., II, ch. 12, note 10.

7. Germanicæ classis. Outre les puissants corps d'occupation échelonnés le long du Rhin, les Romains avaient sur le fleuve une flottille qui croisait constamment et surveillait les barbares.

8. Tanquam crimen et insidias... struxisset. V. sup., ch. 7. Aquinus et Valens avaient essayé de pousser Capito à la révolte. N'ayant pas réussi, ils apostèrent Burdo et Crispinus, pour forger contre lui une accusation, puis lui tendre un piège.

9. Apud sævientes : avec ces furieux. Dans le même sens Tacite a dit d'Othon (sup., ch. 55) que, s'il n'était pas assez puissant pour empêcher le crime, il avait tout pouvoir pour l'ordonner.

10. Ut piaculum objicitur. On leur jette comme victime expiatoire le centurion Crispinus.

11. Postulantibus désigne les soldats furieux : *punienti* se rapporte à Vitellius, qui leur sacrifiait le centurion.

LIX. 1. Julius deinde Civilis. C'est ce même Civilis qui va bientôt soulever les Bataves. Il est appelé plus loin (IV, 13), on ne sait pourquoi, Claudius Civilis.

tædecimæ legionis[2] auxilia[3], tum discordia temporum a legione digressæ, prout inclinassent, grande momentum[4] sociæ aut adversæ. Nonium[5], Donatium, Romilium, Calpurnium centuriones, de quibus supra retulimus, occidi jussit, damnatos fidei crimine, gravissimo inter descis-centes. Accessere partibus Valerius Asiaticus Belgicæ provinciæ legatus, quem mox Vitellius generum adscivit, et Junius Blæsus, Lugdunensis Galliæ[6] rector[7], cum Italica legione[8] et ala Tauriana[9], Lugduni tendentibus. Nec in Ræticis copiis[10] mora quominus statim adjungerentur; ne in Britannia quidem dubitatum.

LX. Præerat Trebellius Maximus[1], per avaritiam ac sordes[2] contemptus exercitui invisusque[3]. Accendebat odium ejus Roscius Cælius[4] legatus vicesimæ legionis, olim dis-

2. Quartædecimæ legionis. La xiv[e] *Gemina* avait été tirée de Bretagne par Néron lors du soulèvement de Vindex (Cf. inf., ii, ch. 11 et 27), elle se trouvait en Dalmatie lorsque éclata la guerre entre Othon et Vitellius.

3. Auxilia. Ces huit cohortes de Bataves, attachées comme auxiliaires à la xiv[e] *Gemina*, s'en trouvaient séparées par le désordre des temps, et étaient restées chez les Lingons.

4. Grande momentum. Cf. Lucain, *Phars.*, IV, 819 :

Momentumque fuit mutatus Curio rerum.

5. Nonium, etc. Sur la fidélité de ces centurions, V. sup., ch. 56.

6 Lugdunensis Galliæ. Dans l'organisation de la Gaule par Auguste, la *Gallia Lugdunensis* embrassait tout le pays compris entre l'Océan britannique au N., l'Atlantique à l'O., l'Aquitaine au S.-O., et la Séquanaise à l'E., c.-à-d. les deux tiers de la France actuelle.

7. Rector Sous la république, on ne trouvait à la tête des provinces que des propréteurs ou des proconsuls. Depuis le principat, l'empereur possède l'*imperium* général et absolu, et l'on rencontre comme gouverneurs outre les magistrats connus, des *legati*, des *procuratores*, des *rectores*, tous agents directs et personnels du maître.

8. Italica legione. La I[re] légion, surnommée *Italica* : elle était alors en Gaule.

9. Ala Tauriana. Cette aile de cavalerie avait été levée chez les *Tauriani*, dont la capitale était *Julia Augusta Taurianorum*, auj. Turin. Le mot *ala* est spécial pour désigner les corps de cavalerie auxiliaire, formés soit avec des provinciaux, soit avec des étrangers et même des barbares. Ces corps accompagnaient les légions et les cohortes auxiliaires, lors des concentrations. Elles étaient détachées et fractionnées, quand il le fallait, selon les besoins du service. L'effectif de l'*aile* variait beaucoup ; mais le chiffre normal n'était pas inférieur à 500 chevaux.

10. Ræticis copiis, les troupes cantonnées en Rhétie. Sur la Rhétie, V. sup., ch. 11, note 9.

LX. 1. Trebellius Maximus. Sur ce commandant des forces romaines en Bretagne, V. *Ann.*, xiv, 46 ; *Agric.*, 10.

2. Avaritiam ac sordes, en latin, ne sont rien moins que synonymes. Le premier signifie avidité insatiable : c'est le vice dominant de la société romaine au temps de César et de Salluste. *Sordes* ajoute l'idée de moyens bas et ignobles pour garder. Salluste, par exemple, était extrêmement avide d'argent, *avarus*. Mais il faisait du fruit de ses concussions un usage splendide, et ne méritait point l'épithète de *sordidus*.

3. Contemptus exercitui invisusque. Il était méprisé, à cause de *sordes* ; odieux à cause de *avaritia*.

4. Roscius Cælius fut le prédécesseur immédiat d'Agricola au commandement de la xx[e] *Valeria Victrix*.

cors[5], sed occasione civilium armorum atrocius proruperat. Trebellius seditionem[6] et confusum ordinem disciplinæ Cælio, spoliatas et inopes[7] legiones Cælius Trebellio objectabat, cum interim fœdis legatorum[8] certaminibus modestia exercitus corrupta eoque discordiæ ventum, ut auxiliarium quoque militum conviciis proturbatus, et aggregantibus se Cælio cohortibus alisque[9] desertus Trebellius ad Vitellium perfugerit. Quies provinciæ quanquam remoto consulari mansit : rexere legati legionum, pares jure, Cælius audendo potentior.

LXI. Adjuncto Britannico exercitu[1] ingens viribus opibusque Vitellius duos duces, duo itinera bello destinavit : Fabius Valens allicere vel, si abnuerent, vastare Gallias et Cottianis Alpibus[2] Italiam irrumpere, Cæcina propiore transitu Penninis jugis[3] degredi jussus. Valenti inferioris exercitus electi cum aquila[4] quintæ legionis[5] et cohortibus alisque[6], ad quadraginta millia armatorum data; triginta

5. Olim discors. Depuis longtemps il était en désaccord avec son général en chef.

6. Seditionem. Cf. *Agric.*, 7 : *seditiose agere narrabatur.*

7. Spoliatas et inopes. Les légions manquaient de tout, par suite des rapines de Trebellius. Celui-ci, en effet, comme général en chef, avait sous sa main le questeur, et à sa disposition la caisse de l'armée.

8. Legatorum. Trebellius et Cælius étaient tous deux *legati*, chefs militaires : mais la juridiction du premier, qui d'ailleurs était *consularis*, s'étendait, en vertu de son mandat, sur tous les *legati* de la province,

9. Cohortibus alisque. Les cohortes et les ailes de cavalerie auxiliaire. V. sup., ch. 59, note 9.

LXI. 1. Adjuncto Britannico exercitu. Cette armée de Bretagne consistait en détachements tirés des trois légions dont se composaient les garnisons de l'île. A *Cremona*, il y avait dans l'armée de Vitellius des détachements, *vexilla*, de la IIe *Augusta*, de la IXe *Hispana*, et de la XXe *Valeria Victrix*. V. *inf.*, III, ch. 22. Cf. II, 57 et 97.

2. Cottianis Alpibus. Les Alpes Cottiennes sont cette fraction des Alpes qui s'étend du mont Viso au mont Cenis. Ses points culminants sont le Viso, le Genèvre, le Tabor, le Cenis. Sous Auguste, régnait sur ces contrées montagneuses un roi nommé Cottius, à qui on doit le premier tracé de la route du mont Cenis. *Segusium* (Suse) était sa capitale. On y voit encore un arc de triomphe, où sont inscrits les noms des peuples gouvernés par lui. Après lui (65), ses Etats passèrent sous la domination directe de Rome.

3. Penninis jugis. Les Alpes pennines, le grand Saint-Bernard. Suivant Tite Live (XXI, 38), les Alpes pennines tirent leur nom d'un dieu adoré au sommet sous le nom de Jupiter Pœninus, ou Peninus, et non pas du prétendu passage d'Hannibal, qui aurait eu lieu par là. On lit en effet, *Inscr. lat.*, 228-246 : PŒNINO, et JOVI PŒNINO, et 247 : DEO PENINO.

4. Cum aquila. Valens entraînait avec lui l'élite de l'armée du bas Rhin, *electi ;* mais tandis que, dans les autres légions, on n'avait pris que des détachements, *vexilla*, le gros de la Ve légion suivait et par conséquent emmenait avec elle son aigle. Le reste demeurait à *Vetera castra*. V. inf., IV, 18, 35, 36.

5. Quintæ legionis. La Ve légion *Alauda*.

6. Cohortibus alisque. Les auxi-

millia Cæcina e superiore Germania ducebat, quorum robur[7] legio unaetvicesima fuit. Addita utique Germanorum auxilia[8], e quibus Vitellius suas quoque copias[9] supplevit, tota mole belli secuturus.

LXII. Mira inter exercitum imperatoremque diversitas[1] : instare miles, arma poscere[2], dum Galliæ trepident, dum Hispaniæ cunctentur : « Non obstare[3] hiemem neque » ignavæ pacis moras[4] ; invadendam Italiam, occupandam » Urbem ; nihil in discordiis civilibus festinatione tutius, » ubi facto magis quam consulto[5] opus esset. » Torpebat Vitellius[6] et fortunam principatus inerti luxu ac prodigis epulis præsumebat, medio diei temulentus et sagina gravis[7],

liaires, infanterie et cavalerie. V. sup., ch. 59, note 9.

7. QUORUM ROBUR. Le noyau de cette armée était la XXIe *Rapax*. Le reste des 30,000 h. de Cécina se composait de détachements, *vexilla*, et d'auxiliaires, *cohortes*, *alæ*. La XXIe seule était au complet, avec son aigle. Ses quartiers étaient à *Vindonissa*, dans la grande Séquanaise, auj. *Windisch* (Argovie), sur la Reuss.

8. GERMANORUM AUXILIA. Ces auxiliaires Germains n'étaient point compris dans les *cohortes* et *alæ* dont Tacite vient de parler. Ceux-ci étaient des auxiliaires réguliers, recrutés de ce côté-ci du Rhin parmi les populations gauloises, Sénons, Lingons, Rèmes, Trévires, Bataves, etc. Les *Germanorum auxilia* étaient de véritables Germains de Germanie, Bructères, Usipiens, Chérusques. Il y avait longtemps qu'ils passaient le fleuve et venaient servir dans les armées romaines. Segeste, Arminius, Marbod commencèrent par être à la solde de Rome avant de la combattre. Tacite dit expressément (inf., II, 17) qu'il y avait dans l'armée de Cécina des Germains d'outre-Rhin.

9. SUAS QUOQUE COPIAS. Vitellius envoyait en avant ses lieutenants Cécina et Valens. Après leur départ, il formait une nouvelle armée avec ce qui restait de troupes disponibles et avec des barbares, pour peser sur les événements avec tout le poids possible, *tota mole belli*.

LXII. 1. MIRA... DIVERSITAS. Un contraste prodigieux.

2. ARMA POSCERE. Le soldat demande, non pas des armes : il en avait; mais l'occasion de combattre, la bataille au plus vite.

3. NON OBSTARE. La mauvaise saison, de lâches négociations n'étaient point pour les arrêter!

4. IGNAVÆ PACIS MORAS. On était en pleine guerre : et cependant on restait inactif, *moras*, comme si on était encore en paix, *pacis moras*.

5. FACTO MAGIS QUAM CONSULTO. Il faut agir, bien plus que délibérer.

6. TORPEBAT VITELLIUS. Vitellius ne sortait pas d'un engourdissement stupide, résultat de son ignoble gloutonnerie. « Il s'invitait le même jour, dit son biographe, pour des heures différentes, et chacun de ces festins ne coûta jamais moins de 400,000 sesterces. Il suffisait à tous ces repas par l'habitude de se faire vomir. Le jour de son entrée à Rome, son frère lui donna un souper où l'on servit 2,000 poissons des plus recherchés et 7,000 oiseaux.

7. SAGINA GRAVIS. Il était ivre dès le milieu du jour, et gorgé de nourriture. En peu de mois il engloutit neuf cent millions de sesterces. En revanche il légua son nom à certains plats que du temps de Dion on appelait encore des mets vitelliens. Il inaugura un plat d'une dimension énorme qu'il appela le bouclier de Minerve protectrice. On y avait mêlé des foies de carrelets, des cervelles de faisans et de paons, des langues de phénicoptères, des laitances de lamproie et mille autres excentricités Et Suétone ajoute (*Vit.*, 13) : *Ut homo, non profundæ modo, sed intempestivæ quoque ac sordidæ gulæ, ne in sacrificio quidem unquam aut itinere ullo temperavit, quin inter*

cum tamen ardor et vis militum ultro ducis munia implebat, ut si adesset imperator et strenuis vel ignavis spem metumque adderet. Instructi intentique signum profectionis exposcunt, nomine Germanici Vitellio statim addito : Cæsarem se appellari etiam victor prohibuit[8]. Lætum augurium Fabio Valenti exercituique, quem in bellum agebat, ipso profectionis die aquila leni meatu, prout agmen incederet, velut dux viæ prævolavit, longumque per spatium is gaudentium militum clamor, ea quies interritæ alitis fuit, ut haud dubium magnæ et prosperæ rei omen acciperetur.

LXIII. Et Treveros[1] quidem ut socios securi adiere : Divoduri[2] (Mediomatricorum[3] id oppidum est) quanquam omni comitate exceptos subitus pavor terruit, raptis derepente armis ad cædem innoxiæ civitatis, non ob prædam aut spoliandi cupidine, sed furore et rabie et causis incertis, eoque difficilioribus remediis, donec precibus ducis mitigati ab excidio civitatis temperavere ; cæsa tamen ad quattuor millia hominum. Isque terror Gallias invasit, ut venienti mox agmini[4] universæ civitates cum magistratibus et precibus occurrerent, stratis per vias feminis puerisque[5], quæque alia placamenta[6] hostilis iræ, non quidem in bello, sed pro pace tendebantur.

LXIV. Nuntium de cæde Galbæ et imperio Othonis Fabius Valens in civitate Leucorum[1] accepit. Nec militum animus

altaria ibidem statim viscus et farra pene rapta e foco manderet, circaque viarum popinas fumantia opsonia, vel pridiana atque semesa.

8. CÆSAREM SE APPELLARI PROHIBUIT. Cf. Suét., *Vit.*, 8 : *Cognomen Germanici delatum ab universis cupide excepit, Augusti distulit, Cæsaris in perpetuum recusavit.* Les monnaies frappées à Rome à son effigie portent AUGUSTUS.

LXIII. 1. TREVEROS. Sur les Trévires, V. sup., ch. 53, note 8.

2. DIVODURI, auj. Metz.

3. MEDIOMATRICORUM. Les Médiomatrices faisaient partie de la Gaule Belgique. Leur capitale était *Divodurum*, et leur territoire correspondait au pays Messin, à une partie des Trois-Évêchés, de l'Alsace et du duché de Deux-Ponts.

4. AGMINI. Quelle marche ! Le digne prélude de toutes les horreurs qui vont suivre !

5. STRATIS PER VIAS FEMINIS PUERISQUE. Les femmes et les enfants étaient prosternés, étendus à terre, sur leur passage.

6. QUÆQUE ALIA PLACAMENTA. Tous les autres symboles de soumission employés pour désarmer la colère des ennemis, et que les anciens appelaient *infulæ*, *velamenta*, *verbenæ*, *vittæ*, *lauri*, etc.

LXIV. 1. IN CIVITATE LEUCORUM. Dans le pays des Leuques, peuple de la Gaule Belgique, entre les Médiomatrices et les Lingons, ou entre la Marne et la Moselle. V. princ. *Tullum* (Ptolémée : Τοῦλλον), auj. Toul ; *Nasium*, Naix. Le territoire de cette *civitas* comprenait la

in gaudium aut formidine permotus : bellum volvebat. Gallis cunctatio exempta[2]; et in Othonem ac Vitellium odium par, ex Vitellio et metus. Proxima Lingonum[3] civitas erat, fida partibus. Benigne excepti modestia certavere, sed brevis lætitia fuit, cohortium[4] intemperie[5], quas a legione quartadecima, ut supra memoravimus, digressas exercitui suo Fabius Valens adjunxerat. Jurgia primum, mox rixa inter Batavos et legionarios, dum his aut illis studia militum aggregantur, prope in prœlium exarsere, ni Valens animadversione paucorum[6], oblitos jam Batavos imperii admonuisset. Frustra adversus Æduos[7] quæsita belli causa : jussi pecuniam atque arma[8] deferre, gratuitos insuper commeatus præbuere. Quod Ædui formidine, Lugdunenses[9] gaudio fecere. Sed legio Italica et ala Tauriana[10] abductæ : cohortem duodevicesimam[11] Lugduni, solitis sibi hibernis, relinqui placuit. Manlius Valens legatus Italicæ legionis, quanquam bene de partibus meritus, nullo apud Vitellium honore fuit : secretis eum criminationibus infamaverat Fabius ignarum et, quo incautior deciperetur, palam laudatum.

LXV. Veterem inter Lugdunenses et Viennenses discordiam proximum bellum[1] accenderat. Multæ in vicem

plus grande partie des départements de la Meurthe et des Vosges.

2. Gallis cunctatio exempta. Pour le soldat, qui ne rêvait que la guerre, ce qui se passait à Rome importait peu. Il n'en était pas de même des populations gauloises : elles n'avaient plus de raison d'hésiter.

3. Lingonum. Sur les Lingons V. sup., ch. 53, note 9. Sur leurs dispositions, V. sup., ch. 53 et 59.

4. Cohortium. Ce sont les huit cohortes de Bataves formant les auxiliaires de la xive légion. V. sup., ch. 59.

5. Intemperie, par suite de l'indiscipline.

6. Animadversione paucorum, en faisant quelques exemples.

7. Æduos. Sur les Éduens, V. sup., ch. 51, note 12. Les soldats cherchèrent vainement un prétexte de les massacrer. L'armée les haïssait parce qu'ils avaient suivi le parti de Vindex et reçu de Galba des faveurs dont ils avaient eu la maladresse de se vanter.

8. Arma, doit être pris ici, non pas dans le sens étroit d'armes offensives ou défensives, mais pour désigner toute espèce de matériel de guerre : chars, chevaux, cuirs, draps, outils, et tout ce dont une armée en campagne peut avoir besoin.

9. Lugdunenses. On se rappelle que les *Lugdunenses*, par reconnaissance pour Néron, qui les avait aidés à rebâtir leur ville incendiée, avaient témoigné du mécontentement de l'avènement de Galba (sup., 51).

10. Legio Italica et ala Tauriana. Sur la Ire légion *Italica* et la cavalerie *Tauriana*, V. sup., ch. 59, notes 8 et 9.

11. Cohortem duodevicesimam, la 18e cohorte. On voit par ce passage et par le ch. 80, qu'il y avait des cohortes isolées, et qu'elles prenaient un numéro d'ordre, qui permît de les distinguer.

LXV. 1. Proximum bellum. La guerre de Vindex.

clades[2], crebrius infestiusque quam ut tantum propter Neronem Galbamque pugnaretur. Et Galba reditus[3] Lugdunensium occasione iræ in fiscum verterat; multus contra in Viennenses honor : unde æmulatio et invidia et uno amne discretis connexum odium[4]. Igitur Lugdunenses exstimulare singulos militum et in eversionem Viennensium impellere, obsessam ab illis coloniam suam, adjutos Vindicis conatus, conscriptas nuper legiones in præsidium Galbæ referendo. Et ubi causas odiorum prætenderant, magnitudinem prædæ ostendebant. Nec jam secreta exhortatio, sed publicæ preces : « Irent ultores, exscinderent » sedem Gallici belli; cuncta illic externa et hostilia : se » coloniam Romanam[5] et partem exercitus et prosperarum adversarumque rerum socios; si fortuna contra » daret[6], iratis ne relinquerentur. »

LXVI. His et pluribus in eumdem modum perpulerant, ut ne legati quidem ac duces partium[1] restingui posse iracundiam exercitus arbitrarentur, cum haud ignari discriminis sui Viennenses, velamenta et infulas[2] præferentes, ubi agmen incesserat, arma, genua, vestigia prensando flexere militum animos; addidit Valens trecenos singulis militibus

2. MULTÆ IN VICEM CLADES. A la suite de la guerre de Vindex, il y avait eu entre Lyonnais et Viennois plus d'une rencontre sanglante.

3. REDITUS. Il s'agit ici, non pas des propriétés particulières, mais des biens communaux de la cité. Les villes possédaient très souvent des terres, des forêts qui constituaient leur revenu municipal. Ainsi les Arpinates (Cic., *Ep. ad fam.*, XIII, 11) possédaient en Gaule des terres, affermées par les magistrats d'*Arpinum*, et dont le fermage servait à couvrir les frais du culte, à payer la construction et la réparation des temples et autres immeubles communaux. Ce sont ces propriétés communales de Lyon que Galba avait confisquées, au profit de sa caisse particulière, le fisc.

4. CONNEXUM ODIUM. Comme ces peuples sont voisins, et séparés seulement par un fleuve, leurs haines se touchent, *connexum*, sont constamment aux prises.

5. SE COLONIAM ROMANAM. *Lugdunum*, fondé en 41 av. J.-C., par le consul Lucius Munatius Plancus, se nomma d'abord *Lucii dunum*, puis par abréviation *Luc-dunum*, et enfin *Lugdunum*. Cette ville fut, dès Auguste, la capitale de la Gaule Celtique. Claude, en 47, prononça un discours dans le sénat, pour faire accorder à cette ville où il était né les privilèges de colonie romaine. — Il n'était pas nécessaire qu'une ville reçût des citoyens romains pour devenir colonie. Le *jus coloniæ Romanæ* était un ensemble très nettement défini de privilèges qui se conférait à des cités étrangères, de même que le *jus Latinitatis*, et le *jus civitatis*, dont on était plus avare. Les Viennois avaient reçu de Tibère le *jus coloniæ*.

6. SI FORTUNA CONTRA DARET, euphémisme pour dire : si l'entreprise de Vitellius échouait.

LXVI. 1. DUCES PARTIUM. Tous ceux qui, sans être lieutenants, *legati*, étaient les chefs du parti.

2. VELAMENTA ET INFULAS. V. *sup.*, ch. 63, note 6.

sestertios[3]. Tum vetustas dignitasque coloniæ valuit[4] et verba Fabii salutem incolumitatemque Viennensium commendantis æquis auribus accepta; publice tamen armis multati[5], privatis et promiscuis copiis juvere militem. Sed fama constans fuit ipsum Valentem magna pecunia emptum[6]. Is diu sordidus, repente dives mutationem fortunæ male tegebat, accensis egestate longa cupidinibus immoderatus et inopi juventa[7] senex prodigus. Lento deinde agmine per fines Allobrogum[8] ac Vocontiorum[9] ductus exercitus, ipsa itinerum spatia[10] et stativorum mutationes[11] venditante duce, fœdis pactionibus adversus possessores agrorum[12] et magistratus civitatum, adeo minaciter ut Luco[13] (municipium[14] id Vocontiorum est) faces

3. Trecenos... sestertios : 300 sesterces par tête, l'armée étant de 40 000 hommes, font 12 millions de sesterces.

4. Tum... valuit. Alors seulement le soldat fut sensible à la dignité de cette vieille colonie.

5. Publice tamen armis multati. Il y avait dans les villes de provinces des milices locales pour assurer la sécurité au dedans et au dehors. La colonie de Vienne fut désarmée. Mais ils avaient eu une telle peur, que les particuliers accablèrent les soldats de dons et de provisions de toute nature, *promiscuis copiis*.

6. Valentem magna pecunia emptum. Il n'y a pas de doute à avoir : Vienne n'échappa qu'en se rachetant au poids de l'or. Mais il en coûta cher aux Viennois pour gorger Valens : sans compter les 12 millions de sesterces distribués aux soldats et dont bien certainement les Viennois firent les frais.

7. Inopi juventa. Après une jeunesse misérable, vieillard prodigue.

8. Allobrogum. Les Allobroges occupaient la partie sud-est de la Gaule sur la rive gauche du Rhône et jusqu'aux Alpes : Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme.

9. Vocontiorum. Les Voconces habitaient au sud des Allobroges : partie de la Drôme et du Vaucluse. Leur capitale était *Vasio*, auj. Vaison.

10. Ipsa itinerum spatia. Il trafiquait des marches. Les populations, intéressées à voir passer vite ce fléau dévastateur de 40 000 soudards, obtenaient de Valens à prix d'argent qu'il doublât l'étape et ne séjournât point chez elles. Il abrégeait ou prolongeait les marches, *spatia itinerum*, suivant les transactions passées avec les habitants.

11. Stativorum mutationes. J'entends ici par *stativa*, les lieux de séjour, le terme naturel de l'étape. *Mutationes* est précisément ce que Valens vendait. Si on acceptait son prix, il décampait et allait plus loin, *mutationes*, continuer ses opérations aux dépens des malheureux provinciaux.

12. Possessores agrorum. Les populations rurales, les propriétaires fonciers, par opposition aux villes, où il trouvait des magistrats, *magistratus civitatum*, avec qui il concluait ses honteux marchés, *fœdis pactionibus*.

13. Luco, au Luc. *Lucus Augusti*, auj. Luc-en-Diois, ch.-l. de canton de la Drôme, arr. de Die.

14. Municipium, au temps de Tacite, signifie une ville provinciale dotée des privilèges de la *civitas*, ou droit de cité romaine. C'est à Sylla et surtout à Jules César (V. au *Corpus Inscr.* les deux lois municip. de J. César), que presque toutes les villes alliées et fédérées de l'Italie durent d'être constituées en cités-municipes, ce qui effaçait presque toute distinction entre leurs habitants et les Romains de Rome. V. inf., II, ch. 56, note 2. Le nom de *Lucus Augusti* et le mot de *municipium* dont Tacite se sert pour le désigner permettent de supposer qu'Auguste avait accordé à cette ville les privilèges des municipes romains.

admoverit, donec pecunia mitigaretur. Quoties pecuniæ materia deesset [15], stupris et adulteriis exorabatur. Sic ad Alpes perventum.

LXVII. Plus prædæ ac sanguinis per Cæcinam haustum [1]. Irritaverant turbidum ingenium [2] Helvetii, Gallica gens olim [3] armis virisque, mox memoria nominis clara, de cæde [4] Galbæ ignari et Vitellii imperium abnuentes. Initium bello fuit avaritia ac festinatio unaetvicesimæ legionis [5]; rapuerant [6] pecuniam missam in stipendium castelli, quod olim Helvetii suis militibus ac stipendiis tuebantur. Ægre id passi Helvetii, interceptis epistolis [7], quæ nomine Germanici exercitus ad Pannonicas legiones ferebantur, centurionem et quosdam militum in custodia retinebant. Cæcina belli avidus proximam quamque culpam, antequam pæniteret, ultum ibat [8] : mota propere castra, vastati agri [9], direptus longa pace in modum municipii exstructus locus [10], amœno salubrium aquarum usu frequens ; missi ad

15. Quoties pecuniæ materia deesset. Quand les malheureux n'avaient pas d'argent, restait le viol et l'adultère : moyennant quoi, il s'apaisait.

LXVII. 1. Plus prædæ ac sanguinis... haustum. Tacite a conduit Valens à travers la Gaule jusqu'aux Alpes : il va maintenant chercher Cécina pour l'amener à travers l'Helvétie et le grand Saint-Bernard jusqu'en Italie.

2. Turbidum ingenium. Les Helvétiens avaient irrité le caractère emporté de Cécina.

3. Olim, jadis, avant que César eût exterminé tous ceux qui avaient pénétré en Gaule. Bientôt après, *mox*, il ne lui resta que de glorieux souvenirs.

4. De cæde, moins régulier que *cædis*, s'explique fort bien même grammaticalement : sur tout ce qui concernait l'assassinat de Galba, c'est-à-dire l'assassinat et ses suites, ils étaient dans une ignorance complète.

5. Unaetvicesimæ legionis. La xxiᵉ légion, surnommée *Rapax*. Cécina, en marche sur l'Italie, devait la prendre avec lui en passant. — On écrit aussi *unetvicesimæ*.

6. Rapuerant. Avant l'arrivée de Cécina, les soldats romains de la xxiᵉ légion avaient volé une somme d'argent envoyée par les Helvétiens et destinée à la solde, *stipendium*, d'une milice helvétienne qui tenait garnison dans un fort, *castelli*, commis à la garde des indigènes. Les Helvétiens fournissaient les soldats, *militibus*, et les entretenaient, *stipendiis*.

7. Interceptis epistolis. Les Helvétiens mal satisfaits, avaient riposté en interceptant des lettres que l'armée de Germanie envoyait aux légions de Pannonie, et que portaient très probablement le centurion et les quelques soldats arrêtés alors. Ces représailles les perdirent.

8. Ultum ibat. Cécina, toutes les fois qu'une faute était commise, sévissait sur-le-champ, pour que les habitants, par leur repentir, n'eussent point le temps de désarmer son humeur sanguinaire.

9. Vastati agri. C'est la campagne, les villas, les métairies, les fermes qu'il pille d'abord : puis viendra le tour des villes.

10. Locus. Cette localité est Baden, sur le Limmat, près de Zurich (Argovie). C'est encore aujourd'hui une station thermale et on y découvre des médailles et des antiquités romaines. Par son développement et sa population elle ressemblait à une véritable ville. Le mot *municipium*, n'entraîne ici aucune conclusion sur la situation de droit.

Rætica auxilia[11] nuntii, ut versos in legionem Helvetios a tergo aggrederentur.

LXVIII. Illi ante discrimen feroces, in periculo pavidi, quanquam primo tumultu[1] Claudium Severum ducem legerant, non arma noscere, non ordines sequi, non in unum consulere. Exitiosum adversus veteranos[2] prœlium, intuta obsidio dilapsis vetustate mœnibus; hinc Cæcina cum valido exercitu, inde Ræticæ alæ cohortesque[3] et ipsorum Rætorum juventus[4], sueta armis et more militiæ exercita. Undique populatio et cædes : ipsi medio vagi, abjectis armis, magna pars saucii aut palantes, in montem Vocetium[5] perfugere. Ac statim immissa cohorte Thracum[6] depulsi et consectantibus Germanis Rætisque per silvas atque in ipsis latebris trucidati. Multa hominum millia cæsa, multa sub corona[7] venumdata. Cumque dirutis omnibus Aventicum[8] gentis caput justo agmine peteretur, missi qui dederent civitatem, et deditio[9] accepta.

11. Ad Rætica auxilia. Les auxiliaires romains campés en Rhétie, et qui étaient très bien placés pour tomber à dos sur les Helvétiens, tandis que ceux-ci tiendraient tête à la légion.

LXVIII. 1. Primo tumultu. Il ne pouvait pas y avoir, chez les Helvétiens, de levée régulière, mais une sorte de rassemblement tumultueux de gens qui ne savaient ni manier les armes, ni garder un rang.

2. Veteranos : des soldats exercés, de vieilles troupes. Les Helvétiens rassemblés à la hâte n'étaient par rapport aux légionnaires que des recrues, *tirones*.

3. Inde Ræticæ alæ cohortesque. Ce sont les *Rætica auxilia* dont il est question au chapitre précédent.

4. Ipsorum Rætorum juventus. Entre *Ræticæ alæ cohortesque* et *ipsorum Rætorum juventus* il y a cette différence, que *alæ* et *cohortes* désignent la cavalerie et l'infanterie auxiliaires adjointes aux légions de Rhétie mais qui n'étaient pas peut-être originaires du pays, qui pouvaient même venir de fort loin, tandis que *Rætorum juventus*, ce sont les milices locales, armées et organisées à leur manière, commandées par des indigènes et appelées à la hâte pour coopérer au coup de main dont il s'agit.

5. In montem Vocetium. Le Bœtzberg, selon d'Anville, à douze kilomètres environ de Baden.

6. Thracum cohorte. Une cohorte auxiliaire formée avec des Thraces. La poursuite des malheureux est abandonnée aux Thraces, Germains, Rhètes. Les barbares sont désormais, comme on voit, une notable partie des armées romaines.

7. Sub corona, parce que, dans l'origine, les prisonniers de guerre qu'on mettait en vente portaient sur la tête une couronne (Tit. Liv., v, 22). L'expression est restée ; mais l'usage de la couronne avait bien certainement disparu.

8. Aventicum, aujourd'hui Avenches, en allemand Wiflisbourg, à dix kilomètres de Fribourg. Vespasien, pour le dédommager de tant de maux, l'éleva au rang de colonie romaine, comme l'atteste cette inscription (*Corp. Inscript.*, 363) : COLONIA PIA FLAVIA CONSTANS EMERITA HELVETIORUM.

9. Deditio. La reddition sans conditions. Ceux qui se rendaient ainsi étaient dits *dediticii*. Voir dans Tite-Live (i, 38), la formule sacramentelle de la *deditio*.

In Julium Alpinum[10] e principibus ut concitorem belli Cæcina animadvertit; ceteros veniæ vel sævitiæ Vitellii reliquit.

LXIX. Haud facile dictu est, legati Helvetiorum minus placabilem imperatorem an militem invenerint. Civitatis[1] exscidium poscunt, tela ac manus in ora legatorum intentant. Ne Vitellius quidem verbis ac minis temperabat, cum Claudius Cossus, unus ex legatis, notæ facundiæ, sed dicendi artem apta trepidatione occultans atque eo validior, militis animum mitigavit. Ut est mos, vulgus mutabile[2] subitis et tam pronum in misericordiam quam immodicum sævitia fuerat. Effusis lacrimis et meliora constantius postulando[3] impunitatem salutemque civitati impetravere.

LXX. Cæcina paucos in Helvetiis moratus dies, dum sententiæ Vitellii certior fieret, simul transitum Alpium parans, lætum ex Italia nuntium accipit, alam Silianam[1] circa Padum agentem sacramento Vitellii accessisse. Pro

10. In Julium Alpinum. A ce Julius Alpinus se rapporte cette inscription trouvée dans le pays :

Julia Alpinula Hic Jaceo
Infelicis Patris Infelix Proles
Deæ Avent. Sacerd.
Exorare Patris Necem Non Potui
Male Mori In Fatis Illi Erat
Vixi Annos xxiii.

LXIX. 1. Civitatis désigne non seulement la ville d'*Aventicum,* capitale des Helvétiens, mais la nation tout entière. L'expression *civitas*, pour Tacite, est susceptible d'une grande compréhension. Dans la *Germanie,* il ne désigne jamais autrement les grands peuples Germains. *Germ.*, 41 : *Hermundurorum civitas, fida Romanis*; *ibid.*, 37 : *Cimbri, parva nunc civitas, sed gloria ingens; ibid.*, 30*: Chatti... non ut ceteræ civitates.* — De plus il est visible que c'est la nation tout entière, *civitas,* qui est aux prises avec l'armée de Cécina, et non pas seulement *Aventicum.* Enfin l'extermination d'un peuple entier ne dépassait nullement les capacités d'une armée romaine, et surtout de celle-là.

2. Ut est mos, vulgus mutabile... Tout ce qui suit, depuis la syllabe *bile* jusqu'à *incertum* du ch. lxxv, manque dans le manuscrit *Mediceus prior.* On a dû y suppléer par des emprunts faits aux manuscrits postérieurs. — Nous suivons ici la leçon de Halm, qui donne à cette phrase le sens d'une réflexion générale : d'ordinaire, la multitude se laisse aller à l'impression du moment et est aussi facile à attendrir qu'elle avait été excessive dans la cruauté. Burnouf donne : *mitigavit : ut est mos vulgo ; mutabile subitis...* Orelli : *Animum mitigavit, ut est mos vulgo, mutabilem subitis...*, ce qui revient à notre sens.

3. Meliora constantius postulando. Plus persévérants, *constantius,* à demander une demande plus juste, sous-ent. que ne le furent les soldats à réclamer un massacre inique.

LXX. 1. Alam Silianam. Les différentes ailes, ou corps de cavalerie, avaient, sinon un numéro comme les cohortes, au moins un surnom comme les légions. Ce surnom était emprunté soit au pays où elles avaient été formées, *ala Tauriana*, soit à un officier qui les eût organisées ou commandées, *ala Siliana, ala Petriana.* L'aile *Siliana,* dont il est ici question devait probablement son nom à C. Silius, lieutenant légionnaire de l'armée du haut Rhin sous Tibère, et officier des plus distingés. *Ann.*, i, 31, 72; ii, 6, 7, 25; iii, 42, 45.

consule[2] Vitellium Siliani in Africa habuerant; mox a Nerone, ut in Ægyptum[3] præmitterentur, exciti et ob bellum Vindicis revocati ac tum in Italia manentes, instinctu decurionum[4], qui Othonis ignari, Vitellio obstricti robur adventantium legionum et famam Germanici exercitus attollebant, transiere in partes et ut donum aliquod novo principi firmissima Transpadanæ regionis municipia, Mediolanum ac Novariam et Eporediam et Vercellas adjunxere. Id Cæcinæ per ipsos compertum. Et quia præsidio alæ unius latissima Italiæ pars defendi nequibat, præmissis Gallorum Lusitanorumque[6] et Britannorum cohortibus et Germanorum vexillis cum ala Petriana[7], ipse paulum cunctatus est, num Ræticis jugis in Noricum flecteret adversus Petronium Urbicum procuratorem, qui concitis auxiliis[8] et interruptis fluminum pontibus fidus Othoni putabatur. Sed metu ne amitteret præmissas jam cohortes alasque[9], simul reputans plus gloriæ retenta Italia, et ubicunque certatum foret, Noricos in cetera victoriæ præmia cessuros, Pennino itinere subsignanum militem[10] et grave[11] legionum agmen hibernis adhuc Alpibus transduxit.

2. Pro consule, est l'ancienne et vraie orthographe. Ceux qu'on a appelés plus tard et que nous appelons proconsuls étaient dans le principe des magistrats supplémentaires, chargés de remplacer les consuls de l'année, empêchés ou insuffisants. Vitellius avait été en Afrique *legatus* de l'empereur *pro consule*, et c'est là que l'aile *Siliana* l'avait eu pour général.

3. In Ægyptum. On sait que Néron avait songé à se diriger sur l'Egypte et commencé ses dispositions.

4. Instinctu decurionum. L'aile de cavalerie avait à sa tête un *præfectus*, et au-dessous, pour commander les *turmæ*, des décurions.

5. Eporediam, aujourd'hui Ivrée, dans la vallée d'Aoste.

6. Lusitanorumque. Les auxiliaires levés dans une province, étaient à la disposition de l'autorité militaire et étaient obligés de servir partout où on les appelait, quelquefois fort loin de leurs foyers.

7. Ala Petriana. Brotier pense que le nom de cette aile lui vient d'une famille illustre de chevaliers romains, où se trouvait le nom de Petra. Cf. *Ann.*, xi, 4.

8. Concitis auxiliis. En rassemblant des forces et en levant des troupes dans sa province, le *Noricum*, Petronius était suspect de travailler pour Othon. La rupture des ponts surtout le faisait supposer.

9. Cohortes alasque. Les cohortes et ailes de Gaulois, de Lusitaniens, de Germains, qu'il avait envoyées en Cisalpine pour soutenir l'aile *Petriana*, et qui se trouveraient fort compromises si Cécina faisait un détour aussi considérable par le *Noricum*.

10. Subsignanum militem signifie le soldat légionnaire, par opposition aux troupes auxiliaires que nous venons de voir envoyées en avant. Cécina conservait avec lui la xxie *Rapax*, tout entière, plus des détachements, *vexilla*, d'autres légions, ce qui explique *legionum* au pluriel.

11. Grave. L'infanterie légionnaire, marchant avec tout son bagage, était toujours pesante ; *grave* est là surtout à cause de *hibernis* et a pour but de faire ressortir la difficulté du passage.

LXXI. Otho interim[1] contra spem omnium non deliciis neque desidia torpescere : dilatæ voluptates, dissimulata luxuria et cuncta ad decorem imperii composita ; eoque plus formidinis afferebant falsæ virtutes et vitia reditura. Marium Celsum[2] consulem designatum, per speciem vinculorum sævitiæ militum subtractum, acciri in Capitolium jubet; clementiæ titulus[3] e viro claro et partibus[4] inviso petebatur. Celsus constanter servatæ erga Galbam fidei crimen confessus, exemplum ultro imputavit[5]. Nec Otho quasi ignosceret, sed deos testes mutuæ[6] reconciliationis adhibens, statim inter intimos amicos habuit, et mox bello inter duces delegit; mansitque Celso velut fataliter etiam pro Othone fides integra et infelix[7]. Læta primoribus civitatis, celebrata in vulgus Celsi salus ne militibus quidem ingrata fuit, eamdem virtutem admirantibus cui irascebantur.

LXXII. Par inde exsultatio disparibus causis consecuta impetrato Tigellini exitio. Sophonius Tigellinus[1] obscuris parentibus, fœda pueritia[2], impudica senecta, præfecturam vigilum[3] et prætorii et alia præmia virtutum, quia velocius erat[4], vitiis adeptus, crudelitatem mox, deinde ava-

LXXI. 1. INTERIM. Les événements survenus à Rome, n'ont été rapportés que jusqu'au 16 janvier. Après avoir raconté le meurtre de Galba et l'élévation d'Othon (sup., ch. 50), Tacite a laissé Rome pour exposer ce qui se passait sur le Rhin. Maintenant que Valens et Cécina sont en Italie, il reprend son récit.

2. MARIUM CELSUM. V. sup., ch. 45.

3. TITULUS. Le titre matériel et l'honneur de la clémence.

4. PARTIBUS. Le parti d'Othon lui-même.

5. ULTRO IMPUTAVIT. On a vu plus haut (ch. 41), de prétendus meurtriers se faire auprès de Galba un mérite du sang d'Othon qu'ils n'avaient pas versé. On verra plus loin (II, 60), des généraux se faire honneur d'une trahison qu'ils n'ont point commise. Celsus, lui, par un exemple contraire, avoue sa fidélité à Galba : il va plus loin, *ultro* ; il s'en fait un titre, il prétend qu'Othon y voie un motif de plus de lui accorder sa confiance, *imputavit*.

6. DEOS TESTES MUTUÆ RECONCILIATIONIS. Ce passage est horriblement altéré. Burnouf lit : *ne hostis metum reconciliationis adhiberet* et traduit : « pour l'assurer que sa réconciliation n'avait rien d'hostile. » Orelli porte : *ne hostes metueret conciliationis adhibens*, mais avoue que le passage est pour lui désespéré. Nous suivons ici le texte de Halm et de Heræus, comme acceptable.

7. FIDES INTEGRA ET INFELIX. Et par une sorte de fatalité, Celsus garda à Othon une fidélité aussi constante (qu'elle l'avait été pour Galba), et non moins malheureuse (à cause des événements qui suivirent).

LXXII. 1. SOPHONIUS TIGELLINUS. V. sup., ch. 24, note 2.

2. FŒDA PUERITIA, enfance flétrie par le vice.

3. PRÆFECTURAM VIGILUM, la préfecture des gardes nocturnes. V. sup., ch. 4, note 2.

4. QUIA VELOCIUS ERAT, se rapporte à l'idée de *vitiis*. Les récompenses qui

ritiam et virilia scelera[5] exercuit, corrupto ad omne facinus Nerone, quædam ignaro ausus, ac postremo ejusdem desertor ac proditor[6] : unde non alium pertinacius ad pœnam flagitavere, diverso adfectu, quibus odium Neronis inerat et quibus desiderium. Apud Galbam Titi Vinii potentia[7] defensus, prætexentis servatam ab eo filiam. Haud dubie servaverat, non clementia, quippe tot interfectis, sed effugium[8] id futurum, quia pessimus quisque diffidentia præsentium mutationem pavens adversus publicum odium privatam gratiam præparat; unde nulla innocentiæ cura, sed vices impunitatis[9]. Eo infensior populus, addita ad vetus Tigellini odium recenti Titi Vinii[10] invidia, concurrere e tota Urbe in Palatium ac fora, et ubi plurima vulgi licentia, in circum ac theatra effusi seditiosis vocibus strepere, donec Tigellinus accepto apud Sinuessanas aquas[11] supremæ necessitatis nuntio inter stupra concubinarum et oscula et deformes moras sectis novacula faucibus[12] infamem vitam fœdavit etiam exitu sero et inhonesto.

LXXIII. Per idem tempus expostulata ad supplicium Calvia Crispinilla[1] variis frustrationibus[2] et adversa dissimulantis principis fama periculo exempta est. Magistra

ne sont dues qu'à la vertu, il les avait obtenues par le chemin plus court du vice.

5. Virilia scelera. Il montra bientôt de la virilité pour le crime.

6. Desertor et proditor ne sont pas synonymes. On peut se détacher de quelqu'un, l'abandonner, *desertor*, sans le trahir, *proditor*. Tigellinus fit l'un et l'autre. Sur les synonymes dans Tacite. V. Gantrelle, *Gramm. de Tac.*, XIII, 73.

7. Titi Vinii potentia. Quand Galba se révolta en Espagne contre Néron, avec l'aide de Vinius, la fille de ce dernier se trouvait à Rome, exposée par conséquent à la vengeance de Néron. Elle fut sauvée, on ne sait trop pourquoi, par la protection de Tigellinus.

8. Effugium. Il se réservait une chance de salut pour plus tard. Cf. sup., ch. 44 : *Non honore Galbæ, sed tradito principibus more munimentum ad præsens*.

9. Unde nulla innocentiæ cura, sed vices impunitatis. Les hommes comme Tigellinus s'assurent contre l'avenir, non par l'innocence, mais par des services dont ils espèrent en retour l'impunité pour eux-mêmes. Innocent ou coupable, cela importe peu : mais il y a dès lors un échange, *vices*, d'impunité, et c'est ce qu'on veut ; c'est ce que voulait Tigellinus en sauvant la fille de Titus Vinius.

10. Titi Vinii, comme s'il y avait *in Titum Vinium*.

11. Apud Sinuessanas aquas. Les eaux de *Sinuessa*, en Campanie passaient (Plin., *H.N.*, XXXI, 4), pour guérir la stérilité des femmes et la folie des hommes.

12. Sectis novacula faucibus. Plutarque raconte la fin de Tigellinus à peu près de la même manière (*Oth.*, 2).

LXXIII. 1. Calvia Crispinilla. Dion parle également des viles fonctions de cette femme à la cour de Néron (Dion, LXIII, 12).

2. Variis frustrationibus, par divers subterfuges et une dissimulation où la réputation du prince ne gagna rien de bon.

libidinum[3] Neronis, transgressa in Africam ad instigandum in arma Clodium Macrum[4], famem populo Romano[5] haud obscure molita, totius postea civitatis gratiam obtinuit, consulari matrimonio subnixa et apud Galbam, Othonem, Vitellium illæsa, mox potens pecunia et orbitate[6], quæ bonis malisque temporibus juxta valent[7].

LXXIV. Crebræ interim et muliebribus blandimentis infectæ ab Othone ad Vitellium epistolæ[1] offerebant pecuniam et gratiam[2] et quemcunque quietis locum prodigæ vitæ legisset[3]. Paria Vitellius ostentabat, primo mollius, stulta utrimque et indecora simulatione, mox quasi rixantes stupra et flagitia in vicem objectavere, neuter falso. Otho, revocatis quos Galba miserat legatis[4], rursus [alios] ad utrumque Germanicum exercitum et ad legionem Italicam easque quæ Lugduni[5] agebant copias specie senatus[6] mi-

3. MAGISTRA LIBIDINUM. Intendante des débauches, sous Néron. Cf. *Ann.*, XVI, 18 : *Petronius Neroni assumptus est elegantiæ arbiter.*

4. CLODIUM MACRUM. Cf. sup., ch. 7 : *Macrum in Africa haud dubie turbantem.*

5. FAMEM POPULO ROMANO. L'Italie ne produisant plus rien depuis longtemps, Rome tirait des provinces, de la Sicile, et plus tard de l'Afrique et de l'Égypte, les approvisionnements nécessaires à sa subsistance. Josèphe dit (*B. J.*, II, 27), que l'Egypte fournissait du blé pour quatre mois à Rome et que l'Afrique assurait les huit autres mois. Macer et Calvia voulaient affamer le peuple romain en prohibant les exportations d'Afrique.

6. POTENS PECUNIA ET ORBITATE. Riche et sans enfants, par conséquent sans héritiers naturels : par ces deux motifs elle était puissante à Rome, entourée de flatteurs qui adoraient sa fortune et captaient sa succession. Cf. *Germ.*, 20 : *nec ulla orbitatis pretia.*

7. JUXTA VALENT. Sous les bons princes comme sous les pires, la captation des testaments faisait fureur. Cette industrie était passée dans les mœurs romaines. Par cette remarque, Tacite semble vouloir indiquer que sa critique s'adresse, non pas aux Trajan, aux Titus, aux Vespasien, mais à la corruption de ses concitoyens. Cf. Hor., *Sat.*, II et V ; Juv., XII, 95 sqq.; Sen., *Consol. ad Marc.*, 19 ; Plin., *Ep.*, IV, 16.

LXXIV. 1. MULIEBRIBUS BLANDIMENTIS INFECTÆ... EPISTOLÆ. Lettres remplies des propositions les plus humiliantes.

2. PECUNIAM ET GRATIAM. Dion et Suétone ajoutent à toutes ces avances le partage de l'empire. Ὁ δὲ Ὄθων... ἐς κοινωνίαν τῆς ἀρχῆς πολλάκις παρακαλῶν... (Dion, LIV, 10.) *Per internuntios ac litteras consortem imperii generumque se Vitellio obtulit.* (Suet., *Oth.*, 8.)

3. QUIETIS LOCUM PRODIGÆ VITÆ LEGISSET. Othon connaissait bien le faible de son adversaire. Cf. Plut., *Oth.*, 8 : Ἔγραφε Οὐιτελλίῳ παραινῶν στρατιωτικὰ φρονεῖν, ὡς χρήματα πολλὰ δώσοντος αὐτοῦ καὶ πόλιν ἐν ᾗ βιώσεται ῥᾷστον καὶ ἥδιστον βίον μεθ' ἡσυχίας.

4. QUOS GALBA MISERAT LEGATIS. On a vu plus haut (ch. XIX), que, sur l'avis du sénat, l'empereur Galba avait nommé une députation chargée d'aller trouver les armées rebelles de Germanie.

5. QUÆ LUGDUNI. V. sup., ch. 59 et 64 : la Ie légion *Italica*, et la cavalerie *Tauriana* étaient encore à *Lugdunum* à ce moment. On a vu que Valens, en passant, avait emmené ces troupes avec lui et avait laissé pour les remplacer la XVIIIe cohorte, dont c'était le cantonnement ordinaire.

6. SPECIE SENATUS. On disait autrefois : *ex auctoritate senatus.* Aujourd'hui le sénat n'étant plus qu'un vain

sit. Legati apud Vitellium remansere, promptius quam ut retenti viderentur; prætoriani, quos per simulationem officii legatis Otho adjunxerat, remissi[7] antequam legionibus miscerentur. Addidit epistolas Fabius Valens nomine Germanici exercitus ad prætorias et urbanas cohortes, de viribus partium magnificas[8] et concordiam offerentes; increpabat ultro, quod tanto ante traditum Vitellio[9] imperium ad Othonem vertissent.

LXXV. Ita promissis simul ac minis tentabantur, ut bello impares, in pace nihil amissuri; neque ideo prætorianorum fides mutata. Sed et insidiatores[1] ab Othone in Germaniam, a Vitellio in Urbem missi. Utrisque frustra fuit, Vitellianis impune, per tantam hominum multitudinem mutua ignorantia fallentibus[2] : Othoniani novitate vultus, omnibus in vicem gnaris[3], prodebantur. Vitellius litteras ad Titianum fratrem Othonis composuit, exitium ipsi filioque ejus minitans, ni incolumes sibi mater ac liberi servarentur. Et stetit domus utraque, sub Othone[4] incertum an metu[5] : Vitellius victor clementiæ gloriam tulit.

LXXVI. Primus Othoni fiduciam addidit ex Illyrico nuntius, jurasse in eum Dalmatiæ ac Pannoniæ et Mœsiæ

fantôme, *species* suffit pour désigner son rôle dans la comédie qui se joue.

7. Remissi. Ces prétoriens, chargés d'escorter la députation, auraient pu exercer sur les légions une influence fâcheuse pour la cause de Vitellius : c'est pourquoi Valens les renvoya avant qu'ils eussent pu communiquer avec ses soldats.

8. De viribus partium magnificas, des lettres où étaient exaltées en termes magnifiques les forces du parti.

9. Quod tanto ante traditum Vitellio. Exagération flagrante : on savait à Rome, le 15 janvier, les événements qui avaient élevé Vitellius à l'empire : mais *tanto* est beaucoup dire. Rétablissons les dates : l'armée du bas Rhin salua Vitellius empereur l'avant-veille des kalendes de janvier. Le 3 des nones (ch. v et vii), l'armée du haut Rhin adhérait au mouvement (3 janvier). Galba fut assassiné le 18 des kalendes de février (15 janvier). En supposant seulement dix jours pour franchir la distance entre le Rhin et Rome, on voit que les deux mouvements sont simultanés à deux ou trois jours près.

LXXV. 1. Insidiatores. Des assassins.

2. Fallentibus. Ceux de Vitellius échappèrent, perdus dans une foule immense de gens inconnus les uns aux autres.

3. Omnibus in vicem gnaris. Les Othoniens, au contraire, tombant dans une armée où tous se connaissaient, y apportaient des visages nouveaux qui les trahirent ; et le *Vitellianis impune* autorise à conclure, par voie de contraste et en continuant l'opposition de Tacite, qu'ils furent égorgés.

4. Sub Othone va très bien, grammaticalement, avec *stetit*.

5. Incertum an metu. En ce qui concerne Othon, on peut se demander si ce n'est point par crainte qu'il épargna la femme et les enfants de Vitellius. Vitellius, vainqueur, eut le temps de recueillir la gloire de la clémence en pardonnant à Titianus, frère d'Othon, ainsi qu'à son fils.

legiones[1]. Idem ex Hispania[2] allatum laudatusque per edictum Cluvius Rufus[3] : sed statim cognitum est conversam ad Vitellium Hispaniam. Ne Aquitania quidem, quanquam ab Julio Cordo in verba Othonis obstricta, diu mansit. Nusquam fides aut amor : metu ac necessitate huc illuc mutabantur. Eadem formido provinciam Narbonensem ad Vitellium vertit, facili transitu ad proximos et validiores[4]. Longinquæ provinciæ et quidquid armorum mari dirimitur[5] penes Othonem manebant, non partium studio, sed erat grande momentum[6] in nomine Urbis ac prætexto senatus, et occupaverat animos prior auditus[7]. Judaicum exercitum[8] Vespasianus, Syriæ legiones[9] Mucianus sacramento Othonis adegere ; simul Ægyptus omnesque versæ in Orientem provinciæ nomine ejus tenebantur. Idem Africæ obsequium, initio Carthagine orto. Neque exspectata Vipstani Aproniani proconsulis auctoritate, Crescens Neronis libertus (nam et hi malis temporibus partem se rei publicæ faciunt) epulum plebi ob lætitiam recentis imperii obtulerat, et populus pleraque[10] sine modo festinavit. Carthaginem ceteræ civitates secutæ.

LXXVII. Sic distractis in partes exercitibus ac provinciis, Vitellio quidem ad capessendam principatus fortunam[1]

LXXVI. 1. Legiones. En Pannonie se trouvait la xiiie *Gemina ;* en Mésie, la iiie *Gallica*.

2. Ex Hispania. Là était la vi^e *Victrix*, qui avait proclamé Galba, l'avait amené à Rome et était ensuite retournée dans ses cantonnements.

3. Cluvius Rufus était gouverneur d'Espagne. V. sup., ch. 8.

4. Facili transitu ad proximos et validiores. Rousseau a traduit ainsi ce passage : « Cette même crainte fit tourner la Gaule Narbonnaise du côté de Vitellius qui, le plus proche et le plus fort, parut aisément le plus légitime. » Mais cette traduction particularise trop la réflexion de Tacite et lui ôte ce qu'elle a de général. Burnouf est plus exact : « On passe aisément à celui qui est le plus près et qu'on voit le plus fort. »

5. Quidquid armorum mari dirimitur. Puisqu'on a parlé tout à l'heure des dispositions des armées d'Illyrie, de Pannonie, de Mésie, il ne peut être ici question que des forces de l'Afrique et de l'Orient.

6. Sed erat grande momentum. Le nom de Rome et l'autorité du sénat dont Othon se couvrait.

7. Prior auditus. C'est le nom d'Othon qui avait été prononcé le premier chez elles.

8. Judaicum exercitum. L'armée de Judée, sous les ordres de Vespasien, se composait de trois légions : la ve *Macedonica*, la xe *Fretensis*, la xve *Apollinaris;* sans compter, bien entendu, les auxiliaires et les milices locales.

9. Syriæ legiones. Quatre légions, sous Mucianus ; la iiie *Gallica*, alors en Mésie, la ive *Scythica*, la vi^e *Ferrata*, la xiie *Fulminatrix* ou *Fulminata*.

10. Pleraque. Le peuple fit le reste, sacrifices, vœux solennels, serment au prince, etc.

LXXVII. 1. Ad capessendam principatus fortunam. Vitellius n'avait

bello opus erat; Otho ut in multa pace munia imperii obibat, quædam ex dignitate rei publicæ, pleraque contra decus[2] ex præsenti usu properando. Consul cum Titiano fratre in kalendas Martias[3] ipse; proximos menses Verginio[4] destinat ut aliquod exercitui Germanico delenimentum; jungitur Verginio Pompeius Vopiscus prætexto veteris amicitiæ; plerique Viennensium honori[5] datum interpretabantur. Ceteri consulatus[6] ex destinatione Neronis aut Galbæ mansere, Cælio ac Flavio Sabinis in kalendas Julias, Arrio Antonio et Mario Cesio in Septembres, quorum honoribus ne Vitellius quidem victor intercessit[7]. Sed Otho pontificatus auguratusque honoratis[8] jam senibus cumulum dignitatis addidit, aut recens ab exsilio reversos nobiles adolescentulos[9] avitis ac paternis sacerdotiis in solatium recoluit. Redditus Cadio Rufo, Pedio Blæso, Sævino Prisco senatorius locus. Repetunda-

pour lui que l'acclamation des soldats. La guerre seule pouvait lui donner la réalité du pouvoir. Othon, au contraire, se trouvant à Rome, avec le sénat et les divers magistrats, était le véritable empereur.

2. Pleraque contra decus. La plupart de ses actes n'étaient pas conformes à la dignité de l'empire, parce qu'il s'inspirait de la nécessité du moment, qui le forçait à se hâter, *properando*. C'est ici la critique de la façon dont Othon disposa des consulats.

3. In kalendas Martias. Sous la république, les consuls étaient nommés pour un an, et ils exerçaient le consulat toute l'année; il ne leur était donné de successeur qu'en cas de décès. Arrive l'empire, qui, pour récompenser et contenter plus de monde, imagine d'abréger la durée du consulat. Dès lors, il y eut chaque année, outre les deux consuls, qu'on pourrait appeler éponymes, autant d'autres consuls qu'il y avait de mois dans l'année: ces derniers s'appelaient *consules suffecti*. Sous Commode on vit même vingt-cinq consuls en une seule année. Les premiers consuls de l'année (69) avaient été Servius Sulpicius Galba et T. Vinius. Othon leur succède, suivant la coutume des princes d'inaugurer l'empire avec le consulat: il se donne pour collègue son frère L. Salvius Otho Titianus. Leur charge devait durer un mois, jusqu'aux kalendes de mars (15 février).

4. Verginio. Voir sup., ch. viii, note 10. — Verginius était fort populaire aux armées de Germanie. C'est pour exploiter cette popularité au profit de sa cause qu'Othon lui décerne le douzième de consulat suivant.

5. Viennensium honori. Pompeius Vopiscus était sans doute Viennois. Les Viennois avaient suivi le parti de Vindex et de Galba; ils étaient puissants en Gaule. Othon espérait ainsi les flatter et se les attacher.

6. Ceteri consulatus. Pour les autres consuls, on maintint les désignations de Néron et de Galba.

7. Intercessit. *Intercedere,* en droit, signifie faire une opposition judiciaire ou politique.

8. Honoratis, qui avaient rempli déjà des fonctions publiques. Cf. Plut., *Oth.*, 1. — Ces dignités de pontife ou d'augure, qu'il leur décernait, les revêtaient d'un nouvel éclat, *cumulum dignitatis*.

9. Nobiles adolescentulos. Les aïeuls, les pères avaient été exilés par un Caligula, un Claude ou un Néron. Pour les dédommager, Othon donnait à leurs fils les sacerdoces dont ils avaient été dépouillés. *Adolescentulos* ne signifie pas ici des enfants. Salluste appelle César *adolescentulus*, lorsqu'il briguait le grand pontificat:

ram[10] criminibus sub Claudio ac Nerone ceciderant : placuit ignoscentibus verso nomine, quod avaritia fuerat, videri majestatem[11], cujus tum odio etiam bonæ leges[12] peribant.

LXXVIII. Eadem largitione civitatum quoque ac provinciarum animos aggressus Hispaliensibus[1] et Emeritensibus[2] familiarum adjectiones[3], Lingonibus universis[4] civitatem Romanam, provinciæ Bæticæ Maurorum civitates dono dedit[5]; nova jura[6] Cappadociæ, nova Africæ, osten-

or César avait à l'époque trente-six ans.

10. Repetundarum. Cadius Rufus, Pedius Blæsus, Sævius Priscus avaient été condamnés sous Claude et sous Néron pour le crime que les Romains appelaient *repetundarum*, c'est-à-dire pour avoir pillé les provinciaux. Or, voici en quoi consista la malice d'Othon : au lieu de leur pardonner comme à des concussionnaires, c'est comme s'ils eussent été coupables de lèse-majesté qu'il les absout : *verso nomine*.

11. Majestatem : la souveraineté populaire. La loi de majesté, *lex majestatis*, sous la république, s'appliquait à tous les attentats dirigés contre cette souveraineté. Avec l'empire, la souveraineté passant du peuple à l'empereur, la loi de majesté réprime exclusivement les actes s'adressant à la personne du chef de l'Etat.

12. Cujus tum odio bonæ leges. En haine d'une loi qui avait fait périr tant d'innocents et qui était abhorrée, on pardonnait à des concussionnaires, et on laissait ainsi sans exécution, *peribant*, des lois excellentes, *bonæ leges*, c'est-à-dire la loi *repetundarum* qui les aurait justement frappés.

LXXVIII. 1. Hispaliensibus. Les habitants d'*Hispalis*, sur le Bétis, dans le pays des Turdetans, alors province de Bétique ; aujourd'hui Séville.

2. Emeritensibus. *Emerita Augusta*, en Lusitanie, avait reçu une colonie sous Auguste ; c'est aujourd'hui Mérida.

3. Familiarum adjectiones. Il est peu de colonies romaines, même sous la république, qui n'aient eu à recevoir un envoi de nouveaux colons, pour les renforcer et souvent pour réparer les vides causés par la guerre. Cf. Tit. Liv., xxxi, 49 ; xliii, 17 ; Tac., *Ann.*, xiii, 31 ; xiv, 27. La colonie d'Aquilée reçut un jour à la fois quinze cents nouvelles familles.

4. Lingonibus universis. Les Lingons se trouvaient au foyer même de la révolte, entre les armées de haute et basse Germanie, et on a vu qu'ils s'étaient prononcés avec chaleur pour Vitellius. Il y a bien des obstacles à ce que Othon ait été leur conférer en masse le droit de cité. On ne lui connaît aucun rapport personnel avec eux. A supposer que cette faveur ait été capable de les attirer à lui, leur appui était bien éloigné, bien peu efficace. Aussi Juste Lipse a-t-il supposé que ce passage était altéré et qu'il s'agissait peut-être de quelque peuple espagnol dont le nom aurait de la ressemblance avec celui de *Lingones*.

5. Maurorum civitates dono dedit. Le cadeau toutefois n'était pas bien avantageux pour la Bétique. Les cités des Maures étaient rattachées administrativement à la province espagnole. Le magistrat romain était un peu plus loin d'elles. Etait-ce un malheur ? Avec les fonctionnaires romains on était toujours gouverné d'assez près. Rien ne prouve, comme le suppose gratuitement Orelli, que les impôts payés par les Maures profitassent aux Espagnols. C'est ne pas connaître la méthode romaine. Espagnols et Maures payaient une redevance au fisc. Puis, pour les dépenses particulières, travaux publics, frais du culte, voirie, les cités s'imposaient supplémentairement, comme elles voulaient.

6. Nova jura. En réduisant des territoires étrangers en provinces romaines, Rome avait toujours fixé au moyen d'une formule, *formula*, l'ensemble des droits et des devoirs, *jura*, de ses nouveaux sujets. Cette formule était une sorte de charte, gravée sur le marbre ou l'airain, et déposée dans les monuments publics, surtout dans les temples. Les modifications apportées par Othon à la situation, *jura*, de la

tata magis quam mansura. Inter quæ necessitate præsentium rerum et instantibus curis excusata, ne tum quidem immemor amorum[7], statuas Poppææ per senatusconsultum reposuit; creditus est etiam de celebranda Neronis memoria agitavisse spe vulgum alliciendi[8]. Et fuere qui imagines Neronis proponerent[9]; atque etiam Othoni quibusdam diebus[10] populus et miles, tanquam nobilitatem ac decus adstruerent, Neroni Othoni[11] acclamavit. Ipse in suspenso[12] tenuit, vetandi metu vel agnoscendi pudore.

LXXIX. Conversis ad civile bellum animis externa sine cura habebantur. Eo audentius Rhoxolani[1], Sarmatica gens, priore hieme cæsis duabus cohortibus, magna spe [ad] Mœsiam[2] irruperant, novem millia equitum[3], ex ferocia et successu prædæ magis quam pugnæ intenta. Igitur vagos et incuriosos[4] tertia legio adjunctis auxiliis repente invasit. Apud Romanos omnia prœlio apta; Sarmatæ dispersi ante cupidine prædæ, graves onere sarcinarum et lubrico itinerum adempta equorum pernicitate, velut vincti cædebantur. Namque mirum dictu ut sit omnis Sar-

Cappadoce et de l'Afrique étaient certainement avantageuses.

7. Ne tum quidem immemor amorum. Sur les relations d'Othon avec Poppée, V. sup., ch. 13, note 7.

8. Spe vulgum alliciendi. Néron était adoré et fut pleuré du peuple. V. sup., ch. 4, note 5.

9. Imagines Neronis proponerent. Il y en eut qui, d'eux-mêmes, exposèrent en public les images de Néron.

10. Quibusdam diebus, à plusieurs reprises, plusieurs fois.

11. Neroni Othoni. Le peuple et les soldats associèrent dans leurs acclamations les noms de Néron et d'Othon. Suivant Suétone (*Oth.*, 7), Othon lui-même prit le surnom de Néron, dans les premières lettres qu'il écrivit à des gouverneurs de province.

12. In suspenso. Lui-même laissa dans le doute, s'il le repoussait ou l'acceptait. Il ne s'expliqua point à ce sujet.

LXXIX. 1. Rhoxolani. Les Rhoxolans habitaient entre le Borysthène et le Tanaïs, au nord du Palus-Méotide : nation sarmate, selon Tacite ; de race scythique, selon Strabon ; probablement ancêtres des Russes et des Cosaques. Pour ravager la Mésie, ils avaient dû s'avancer jusqu'au Danube et le franchir. Ils renouvelleront leurs incursions sous Hadrien, qui leur payera un tribut annuel, sous couleur de solde militaire. Car, entrés au service de l'empire, ils le pillèrent bien plus qu'ils ne le défendirent.

2. Mœsiam. La Mésie, immense province, qui faisait suite à la Pannonie, vers l'Orient. Elle commençait au fleuve *Drinos*, affluent de la *Sava*, avait pour limite au nord le Danube, à l'est l'Euxin, au sud la ligne de l'*Hæmus* (Balkans), et la province de Macédoine : aujourd'hui Servie et Bulgarie.

3. Novem millia equitum. Leur infanterie ne valait rien et lâchait facilement pied ; il n'en est pas question ici. Leur cavalerie était redoutable.

4. Vagos et incuriosos. Plus occupés du butin que des combats, ils se répandaient dans la province et ne se méfiaient nullement.

matarum virtus velut extra ipsos. Nihil ad pedestrem pugnam tam ignavum : ubi per turmas advenere, vix ulla acies obstiterit. Sed tum humido die et soluto gelu[5] neque conti neque gladii, quos prælongos utraque manu regunt[6], usui, lapsantibus equis et[7] cataphractarum[8] pondere. Id principibus et nobilissimo cuique tegimen, ferreis laminis aut præduro corio consertum, ut adversus ictus impenetrabile, ita impetu hostium provolutis inhabile ad resurgendum; simul altitudine et mollitia nivis hauriebantur. Romanus miles facili lorica[9] et missili pilo aut lanceis assultans, ubi res posceret, levi gladio inermem Sarmatam (neque enim scuto defendi mos est) comminus fodiebat, donec pauci, qui prœlio superfuerant, paludibus abderentur. Ibi sævitia hiemis aut vulnerum absumpti. Postquam id Romæ compertum, M. Aponius Mœsiam obtinens triumphali statua[10], Fulvus Aurelius et Julianus Tettius ac Numisius Lupus legati legionum[11] consularibus ornamentis

5. HUMIDO DIE ET SOLUTO GELU. C'était par un jour de grande pluie et de dégel.

6. NEQUE GLADII, QUOS PRÆLONGOS UTRAQUE MANU REGUNT, au lieu de *neque gladii prælongi, quos*... L'adjectif ainsi placé ressort avec beaucoup plus de force. Cf. *Ann.*, VI, 31 : *fretus bellis, quæ secunda exercuerat.*

7. ET. Les chevaux faisaient à chaque instant des faux pas, *lapsantibus*, à cause de l'état du sol d'abord, et ensuite, *et*, à cause du poids de leurs cataphractes.

8. CATAPHRACTARUM, du grec κατα-φράσσω, couvrir entièrement d'une enveloppe, cuirasser. Ammien Marcellin complète ainsi la description de Tacite, XVI, 10: *Sparsique cataphracti equites, quos clibanarios dictitant Persæ, thoracum muniti tegminibus et limbis ferreis cincti, ut Praxitelis manu polita crederes simulacra, non viros ; quos laminarum circuli tenues, apti corporibus, flexibus ambiebant per omnia membra deducti, ut, quocumque artus necessitas commovisset, vestitus congrueret junctura congruenter aptata.*

9. FACILI LORICA, une cuirasse légère et qui ne le gênait pas ; en opposition avec *inhabile*. Le soldat romain chargeait ainsi, *assultans*, avec le *pilum*, ou la *lancea* ; et quand le moment était venu, avec son épée courte, *levi gladio*, il perçait le Sarmate où il voulait, *comminus fodiebat*. — Var., *facilis lorica.*

10. TRIUMPHALI STATUA. Il faut se rappeler que, depuis Auguste, il n'y a plus qu'un seul et unique *imperator*. Il est le chef de toutes les armées et possède les auspices. Les autres généraux ne sont que ses *legati*, et commandent en sous-ordre. Lui seul par conséquent triomphe réellement et monte au Capitole. Les autres ne peuvent recevoir que les marques symboliques et la représentation du triomphe, le droit de se faire ériger en statue couronnée de laurier, avec la robe triomphale.

11. LEGATI LEGIONUM. On a vu plus haut que la III[e] légion *Gallica* avait seule été employée à l'extermination des Rhoxolans. Ici cependant trois lieutenants de légion reçoivent les ornements consulaires. Tout s'explique. Il y avait bien réellement alors trois légions en Mesie (Cf. Suét., *Vesp.*, 6). Une seule, la III[e] *Gallica*, fut menée contre les neuf mille barbares; mais les autres coopérèrent sous la direction supérieure du gouverneur de la province, Marcus Aponius.

donantur, læto Othone et gloriam in se trahente, tanquam et ipse felix bello et suis ducibus suisque exercitibus rem publicam auxisset.

LXXX. Parvo interim initio[1], unde[2] nihil timebatur, orta seditio prope Urbi excidio fuit. Septimam decimam cohortem[3] e colonia Ostiensi[4] in Urbem acciri Otho jusserat; armandæ ejus cura Vario Crispino tribuno e prætorianis data. Is quo magis vacuus quietis castris[5] jussa exsequeretur, vehicula cohortis incipiente nocte onerari aperto armamentario jubet. Tempus in suspicionem, causa in crimen, adfectatio quietis[6] in tumultum evaluit, et visa inter temulentos arma cupidinem sui movere. Fremit miles et tribunos centurionesque proditionis arguit, tanquam[7] familiæ[8] senatorum ad perniciem Othonis armarentur, pars ignari et vino graves, pessimus quisque in occasionem prædarum[9], vulgus, ut mos est, cujuscunque motus novi[10] cupidum; et obsequia[11] meliorum nox abstulerat. Resistentem seditioni tribunum et severissimos[12] centurionum obtruncant; rapta arma[13], nu-

LXXX. 1. Initio, cause, motif.

2. Unde, du côté d'où on s'y attendait le moins.

3. Septimam decimam cohortem. Nous avons déjà trouvé (V. sup., ch. lxiv) trace de ces cohortes hors cadres, désignées par un numéro d'ordre, qui ne dépendaient d'aucune légion, et ne comptaient pas parmi les cohortes prétoriennes ni parmi les cohortes urbaines. On connaît une de ces cohortes qui portait le numéro 32 (*Heræus*). Cf. Suét., *Oth.*, 8; Plut., *Oth.*, 3.

4. E colonia Ostiensi. Ostie, sur la rive gauche et à trois kilomètres et demi de l'embouchure du Tibre, fondée par Ancus Martius, à dix-neuf kilomètres sud-ouest de Rome. Elle fut bâtie à l'embouchure même du fleuve. Mais les atterrissements l'ont éloignée du fleuve, aussi bien que de la mer. Elle reçut à plusieurs reprises des envois de colons. C'est Claude (Suét., *Claud.*, 25), qui avait envoyé une cohorte à Ostie, ainsi qu'à Pouzzoles, *ad arcendos incendiorum casus*.

5. Vacuus quietis castris, à loisir, sans être dérangé, parce que la nuit le camp serait tranquille, les sentinelles à leur poste, les soldats dans les tentes.

6. Adfectatio quietis, le fait d'avoir choisi un moment tranquille, par excès de précaution.

7. Tanquam, dans la supposition que.

8. Familiæ. *Familia* désigne surtout tout le personnel servile d'une maison romaine.

9. In occasionem prædarum, pour provoquer une occasion de pillage. *In* avec l'accus., indique le but.

10. Motus novi, plus fort que *res novæ*, éveille l'idée d'actualité, de mouvement : c'est ce qu'aime précisément la foule, bien plus que le résultat, *res*.

11. Obsequia. La vue de l'obéissance, du bon exemple donné par les meilleurs soldats.

12. Severissimos. Parmi les centurions, les uns laissèrent faire, les autres essayèrent d'arrêter le mouvement, *severissimos*.

13. Rapta arma. On a supposé que, grâce à la paix, les armes des soldats étaient renfermées dans l'arsenal, où elles se conservaient mieux ; sans compter que cette précaution empêchait les rixes sanglantes. D'un autre côté les soldats ne pouvaient rester absolument

dati gladii; insidentes equis[14] Urbem ac Palatium petunt.

LXXXI. Erat Othoni celebre[1] convivium primoribus feminis virisque; qui trepidi[2], fortuitusne militum furor an dolus imperatoris, manere[3] ac deprehendi an fugere et dispergi periculosius foret, modo constantiam simulare, modo formidine detegi[4], simul Othonis vultum intueri; utque evenit inclinatis ad suspicionem mentibus, cum timeret Otho, timebatur[5]. Sed haud secus discrimine senatus quam suo territus et præfectos prætorii[6] ad mitigandas militum iras statim miserat et abire propere omnes e convivio jussit. Tum vero passim[7] magistratus projectis insignibus, vitata comitum et servorum[8] frequentia, senes feminæque per tenebras diversa[9] Urbis itinera, rari domos, plurimi amicorum tecta et, ut cuique humillimus cliens[10], incertas[11] latebras petivere.

désarmés. On peut résoudre la difficulté en admettant que les soldats, en temps de paix, avaient le strict nécessaire, comme armement; et que le reste, destiné à constituer l'équipement complet, était conservé dans l'arsenal. C'est absolument ce qui a lieu chez nous.

14. Equis. A chaque cohorte étaient attachées une ou plusieurs *turmes* de cavalerie, sans compter les attelages des chariots et autres bêtes de trait.

LXXXI. 1. Celebre ne se rapporte qu'à la quantité des convives; la qualité et la composition viennent après. Plutarque précise davantage (*Oth.*, 3) et parle de quatre-vingts sénateurs, ὀγδοήκοντα συγκλητικούς.

2. Qui trepidi. Le mouvement commença sans doute à Ostie au début de la nuit, à l'heure où Othon et ses invités pouvaient se mettre à table. La distance d'Ostie à Rome n'étant que de dix-neuf kilomètres, rien d'impossible à ce que, avec des chevaux et en soutenant l'allure, les soldats aient trouvé Othon à table, vers minuit, par exemple. C'était de bonne heure pour des Romains.

3. Manere. Comme *utrum manere:* Tacite exprime rarement la première particule d'une alternative.

4. Formidine detegi. Ils venaient de feindre la constance: dès lors la terreur peut les trahir, c'est-à-dire révéler qu'ils sont moins rassurés, au fond, qu'ils ne veulent le paraître.

5. Cum timeret Otho, timebatur. Cf. Plut., *Oth.*, 3: φοβούμενος γὰρ ὑπὸ τῶν ἀνδρῶν ἦν φοβερὸς ἐκείνοις.

6. Præfectos prætorii, Plotius Firmus et Licinius Proculus. V. sup., ch. 46.

7. Passim, en désordre, dans toutes les directions, au hasard.

8. Comitum et servorum. Aucun Romain de qualité ne sortait jamais sans être accompagné par des clients ou des affranchis, *comitum*. Il fallait être bien misérable, à Rome, pour n'avoir pas à côté de soi dans les rues un ou plusieurs esclaves, *servorum*.

9. Diversa est éclairci par *rari domos, plurimi....* Au lieu d'aller droit chez eux, ceux dont il s'agit gagnaient les quartiers les plus éloignés, s'en allaient le plus loin possible de chez eux, de peur d'y être pris.

10. Ut cuique humillimus cliens. Les cliens avaient le devoir d'aider et d'assister partout leur patron. Dans le principe, ils devaient l'aider à établir ses filles, payer sa rançon s'il devenait prisonnier de guerre, satisfaire pour les procès qu'il perdait, supporter une partie de ses amendes, des charges que lui imposaient ses magistratures, etc. — Il n'est pas étonnant que les malheureux convives d'Othon se réfugient vers leurs clients; mais alors, pour n'être point découverts, c'est aux plus humbles qu'ils s'adressent.

11. Incertas s'explique par les mots

LXXXII. Militum impetus ne foribus quidem[1] Palatii coercitus quominus convivium irrumperent, ostendi sibi Othonem expostulantes, vulnerato Julio Martiale tribuno[2] et Vitellio Saturnino præfecto legionis[3], dum ruentibus obsistunt. Undique arma et minæ, modo in centuriones tribunosque, modo in senatum universum, lymphatis cæco pavore animis, et quia neminem unum[4] destinare iræ poterant, licentiam in omnes poscentibus, donec Otho contra decus imperii[5] toro[6] insistens precibus et lacrimis ægre cohibuit, redieruntque in castra inviti neque innocentes. Postera die velut capta Urbe clausæ domus, rarus per vias populus, mæsta plebs; dejecti in terram militum vultus ac plus tristitiæ[7] quam pænitentiæ. Manipulatim[8] allocuti sunt Licinius Proculus et Plotius Firmus præfecti, ex suo quisque ingenio mitius aut horridius. Finis sermonis in eo, ut quina millia nummum[9] singulis militibus numerarentur: tum Otho ingredi castra ausus. Atque illum tribuni centurionesque circumsistunt, abjectis militiæ insignibus[10]

qui précèdent et signifie ignorées, des retraites telles qu'on pût les trouver difficilement.

LXXXII. 1. Ne foribus quidem, doit s'entendre ici au propre. Les soldats s'élancèrent, *impetus,* contre les grandes portes extérieures, *foribus*, du palais et les enfoncèrent; puis ils pénétrèrent dans la salle même du festin.

2. Julio Martiale tribuno. Il était tribun d'une cohorte prétorienne (V. sup., ch. 28), et sans doute de service ce jour-là au palais avec sa cohorte.

3. Præfecto legionis. Le préfet de légion est un fonctionnaire nouveau, dont la trace ne se trouve pas sur les médailles avant Marc-Aurèle. Il était sans doute à la légion ce qu'était le *præfectus castrorum* à toute l'armée, subordonné au *legatus legionis*, son suppléant au besoin, chargé de la partie matérielle. — Quant à Saturninus, la légion dont il était préfet était la Ire *Adjutrix classicorum*, la seule légion qui fût à Rome au complet.

4. Neminem unum. Ils étaient incapables de dire contre qui, personnellement, ils étaient irrités.

5. Contra decus imperii. Amyot, dans sa traduction de Plutarque, fait à ce propos la remarque suivante : « Les insolences des soldats d'Othon vérifient le commun proverbe : *qui a compagnon a maître.* Celui qui pour s'agrandir a répandu le sang et donné licence de mal faire à ceux qui ont voulu se déborder, s'attende qu'ils tueront ses serviteurs et amis, et lui-même avec eux, quand la fantaisie les piquera.... Un prince qui a fondé sa domination sur le sang a peu de crédit pour garantir ses amis au besoin, et faut qu'en nécessité il fasse beaucoup de choses indignes de sa grandeur. »

6. Toro. La scène se passe dans la salle même du festin. Un lit de table, *torus,* sert de tribunal à Othon.

7. Tristitiæ. Mécontentement, colère sourde et concentrée.

8. Manipulatim. Il y a eu un oubli grave dans la narration de Tacite. Il ne nous a parlé que des soldats de la XVIIe cohorte venus d'Ostie. Mais il est évident, malgré le silence de l'historien, que les troupes de Rome ont pris part au mouvement. Les premiers émeutiers disparaissent, et nous nous trouvons en face des prétoriens et autres corps militaires présents à Rome.

9. Quina millia nummum. 5000 sesterces = 889 fr. 50 c.

10. Militiæ insignibus. Les in-

otium et salutem flagitantes. Sensit invidiam[11] miles et compositus in obsequium auctores seditionis ad supplicium ultro postulabat.

LXXXIII. Otho, quanquam turbidis rebus et diversis militum animis, cum optimus quisque remedium præsentis licentiæ posceret, vulgus et plures seditionibus et ambitioso imperio[1] læti per turbas et raptus[2] facilius ad civile bellum impellerentur, simul reputans non posse principatum scelere quæsitum subita modestia[3] et prisca gravitate retineri, sed discrimine Urbis et periculo senatus anxius, postremo ita disseruit : « Neque ut adfectus vestros in » amorem mei accenderem, commilitones, neque ut animum » ad virtutem cohortarer (utraque enim egregie super- » sunt[4]), sed veni postulaturus a vobis temperamentum » vestræ fortitudinis et erga me modum caritatis. Tumultus » proximi initium non cupiditate[5] vel odio, quæ multos » exercitus in discordiam egere, ac ne detrectatione[6] qui- » dem aut formidine periculorum : nimia pietas vestra » acrius quam considerate[7] excitavit; nam sæpe honestas » rerum causas[8], ni judicium[9] adhibeas, perniciosi exitus » consequuntur. Imus ad bellum. Num omnes nuntios pa- » lam audiri, omnia consilia cunctis præsentibus tractari » ratio rerum[10] aut occasionum velocitas[11] patitur? Tam

signes du tribun des soldats étaient l'anneau d'or, le *parazonium* (épée et ceinturon spécial), la tunique à bande de pourpre. Les centurions avaient le cep de vigne.

11. Invidiam, le reproche, qu'il méritait.

LXXXIII. 1. Ambitioso imperio. Un pouvoir qui cherche à se consolider par la faiblesse et les concessions. Cf. sup., ch. 52 : *plura ambitione, quædam judicio.*

2. Raptus, le pillage.

3. Subita modestia. Un brusque retour à la discipline et à la sévérité des règlements.

4. Egregie supersunt. Ces deux sentiments, *affectus*, l'attachement à sa personne, et *virtus*, le courage, sont portés chez eux à un glorieux excès (*Burn*). C'est là toute la critique qu'il se permet : *ambitioso imperio.*

5. Cupiditate. Cupidité, convoitise : ils avaient cependant fort bien touché chacun 5000 sesterces.

6. Detrectatione, s.-ent. *periculorum*, le refus de s'exposer à un danger déterminé. *Formidine,* la crainte en général du péril. C'est toujours le développement de *virtus.*

7. Considerate, au lieu de *consideratius*. Cf. *Agric.*, 4 : *vehementius quam caute.*

8. Honestas rerum causas. Les actions les plus louables par l'intention.

9. Judicium. Discernement, prudence.

10. Ratio rerum. La conduite des affaires, la bonne administration de la guerre.

11. Occasionum velocitas. La rapidité avec laquelle l'occasion se présente et s'enfuit, la nécessité de la saisir pour ainsi dire au vol.

» nescire quædam milites quam scire oportet : ita se ducum » auctoritas, sic rigor disciplinæ habet, ut multa etiam » centuriones tribunosque tantum juberi expediat. Si, ubi » jubeantur, quærere singulis liceat[12], pereunte obsequio » etiam imperium intercidit. An et illic[13] nocte intem» pesta[14] rapientur arma? Unus alterve perditus ac te» mulentus (neque enim plures consternatione[15] proxima » insanisse crediderim) centurionis ac tribuni san» guine manus imbuet? imperatoris sui tentorium ir» rumpet[2]? »

LXXXIV. « Vos quidem istud pro me[1] ; sed in discursu » ac tenebris et rerum omnium confusione patefieri oc» casio etiam adversus me potest. Si Vitellio et satellitibus » ejus eligendi facultas detur, quem nobis animum, quas » mentes imprecentur[2], quid aliud quam seditionem et » discordiam optabunt? ne miles centurioni, ne centurio » tribuno obsequatur; hinc[3] confusi pedites equitesque » in exitium ruamus. Parendo[4] potius, commilitones, » quam imperia ducum sciscitando[5] res militares conti» nentur[6], et fortissimus in ipso discrimine exercitus est, » qui ante discrimen quietissimus. Vobis arma et animus » sit : mihi consilium et virtutis vestræ regimen relin» quite. Paucorum culpa fuit, duorum pœna erit ; ceteri » abolete memoriam fœdissimæ noctis ; nec illas adversus » senatum voces ullus usquam exercitus audiat. Caput

12. Si liceat. Dans la pensée d'Othon, c'est une chose impossible, une pure hypothèse.

13. Et illic. Là-bas aussi, quand nous serons en face des Vitelliens.

14. Nocte intempesta. Outre la division de la nuit en quatre veilles, les Romains distinguaient *nox concubia*, la partie de la nuit où le sommeil est général, et *nox intempesta*, la période suivante, pendant laquelle les hommes ne peuvent rien faire, sinon *intempestive*.

15. Consternatione. Emeute, désordre, échauffourée ; il a dit plus haut : *tumultus proximi initium*. Cf. Tit. Liv., xxxiv, 2 : *consternatio muliebris*.

LXXXIV. 1. Pro me, s.-ent. *egistis*. Vous avez agi ainsi dans mon intérêt, croyant me servir.

2. Imprecentur, inspirer par des imprécations, obtenir des dieux par des prières.

3. Hinc. Afin que, comme conséquence, *hinc*.

4. Parcendo. Comparez le beau et ferme langage que tient Paul-Emile au peuple romain avant de partir pour la Macédoine, et où sont exposés avec autorité les vrais principes et les conditions de la discipline militaire. Tit. Liv., xliv, 39.

5. Imperia ducum sciscitando. Faire des questions à propos des ordres, les discuter.

6. Res militares continentur. La science militaire, les opérations consistent, et réussissent. Cf. Cic., *pro Sest.*, 92 : *Judicia, quibus omne jus continetur*.

» imperii[7] et decora omnium provinciarum[8] ad pœnam » vocare non hercule illi, quos cum maxime[9] Vitellius » in nos ciet, Germani[10] audeant. Ulline Italiæ alumni et » Romana vere juventus ad sanguinem et cædem depo» poscerint[11] ordinem, cujus splendore et gloria sordes et » obscuritatem Vitellianarum partium præstringimus[12]? » Nationes aliquas occupavit Vitellius, imaginem[13] quam» dam exercitus habet; senatus nobiscum est. Sic fit ut » hinc res publica, inde hostes rei publicæ constiterint. » Quid? vos pulcherrimam hanc Urbem domibus et tectis » et congestu lapidum[14] stare creditis? Muta ista et ina» nima intercidere ac reparari promiscua sunt[15]; æternitas » rerum et pax gentium et mea cum vestra salus incolu» mitate senatus firmatur. Hunc auspicato[16] a parente et » conditore Urbis nostræ institutum et a regibus usque » ad principes continuum et immortalem, sicut a majo» ribus accepimus, sic posteris tradamus. Nam ut ex » vobis[17] senatores, ita ex senatoribus principes nas» cuntur. »

7. Caput imperii. En droit, jamais l'autorité du sénat n'avait été explicitement amoindrie. Et même, depuis que le peuple avait cessé d'être directement consulté, tout ce que le prince ne prenait pas sur lui se faisait par le sénat. Cette autorité, il est vrai, était plus apparente que réelle; mais officiellement, il restait *caput orbis :* la tête de l'empire. L'empereur en était le bras.

8. Decora omnium provinciarum. Les illustrations de toutes les provinces. Le chiffre des citoyens romains était alors de plus de six millions, répandus dans toutes les provinces, et consistant, pour les quatre cinquièmes, en provinciaux auxquels on avait étendu le droit de cité. V. Tac., *Ann.*, xi, 24; xvi, 27.

9. Cum maxime : en ce moment même. Cf. sup., ch. 29.

10. Germani. Ces hordes de Germains, que Vitellius traine en ce moment contre nous, n'oseraient même pas... Othon affecte de ne voir dans l'armée de Vitellius que des barbares, des Germains, tandis qu'avec lui sont les vrais enfants de l'Italie, et même la vraie jeunesse romaine.

11. Depoposcerint. Conditionnel; même sens qu'en grec ἄν avec l'optatif.

12. Præstringimus. Nous éclipsons, nous effaçons.

13. Imaginem. Une ébauche, une apparence d'armée : par opposition à l'armée régulière, romaine, qui est avec lui.

14. Congestu lapidum, Cf. Camille dans Tite Live (v, 54) : *Adeo in superficie tignisque caritas nobis patriæ pendet?* — Et Auguste, dans un discours au peuple (Dion, lv, 5) : Ἄνθρωποι γάρ που πόλις ἐστίν, οὐκ οἰκίαι οὐδὲ στοαὶ οὐδ' ἀγοραὶ ἀνδρῶν κεναί.

15. Promiscua sunt. Attraction, pour *promiscuum est*, avec la proposition infinitive. C'est une chose indifférente, qui se voit tous les jours.

16. Auspicato. Formule de droit sacré : synonyme de *auspiciis observatis*, et véritable ablatif absolu de substantif neutre. Cf. Cic., *de Div.*, i, 3 : *Romulus auspicato Urbem condidisse traditur.* — Sur l'ablatif absolu dans Tacite, V. Gautrelle, vii, 58, 99.

17. Ex vobis. Parmi ceux qui écoutent Othon, il y a de tout; mais rien n'empêche qu'il se trouve des homme

LXXXV. Et oratio ad perstringendos mulcendosque militum animos et severitatis modus (neque enim in plures quam in duos animadverti jusserat) grate accepta, compositique[1] ad præsens qui coerceri non poterant. Non tamen quies Urbis[2] redierat : strepitus telorum et facies belli, et militibus ut nihil in commune turbantibus, ita sparsis per domos[3] occulto habitu, et maligna cura in omnes, quos nobilitas aut opes aut aliqua insignis claritudo rumoribus objecerat. Vitellianos quoque milites venisse in Urbem ad studia partium noscenda plerique credebant : unde plena omnia suspicionum et vix secreta domuum[4] sine formidine. Sed plurimum trepidationis in publico[5] : ut quemque nuntium fama attulisset, animum vultumque conversi, ne diffidere dubiis ac parum gaudere prosperis viderentur. Coacto vero in curiam[6] senatu, arduus rerum omnium modus[7], ne contumax silentium[8], ne suspecta libertas[9]; et privato Othoni nuper atque eadem timenti nota adulatio[10]. Igitur versare sententias[11] et huc atque

qui, plus tard, parviendront aux honneurs, entreront au sénat : d'où sortent les princes! Othon n'entend décourager personne.

LXXXV. 1. Compositique. Extérieurement et en apparence, ils étaient calmes. Cf. sup., ch. 82 : *compositus in obsequium miles*. Il s'en fallait qu'ils fussent, au fond, rentrés dans le devoir, *coerceri*.

2. Quies Urbis, c.-à-d. *qualis esse solet et debet in Urbe, ubi pax est*. C'est ce calme là qui n'existe pas. De bonnes éditions portent *Urbi* au lieu de *Urbis*.

3. Sparsis per domos. Arrien (*Diss. d'Epict.*, iv, 13) nous apprend comment la police de Rome s'assurait des gens : « Un soldat s'assied à côté de vous en habits bourgeois et commence à dire du mal de César. Vous, encouragé par cette espèce de gage qu'il vous donne de sa bonne foi, vous dites également ce que vous pensez. Aussitôt vous êtes lié et emmené en prison. »

4. Secreta domuum. Le foyer domestique.

5. In publico, par opposition à *secreta domuum ;* en public, au dehors.

6. Curiam. Les Romains appelaient *curia* le monument, quel qu'il fût, où s'assemblait le sénat. Il y avait à Rome trois édifices spéciaux affectés à cet usage. La *curia Hostilia*, bâtie par le roi Tullus Hostilius, sur le forum, en face le *comitium*. La *curia Pompeia*, bâtie par Pompée, vers 54. Enfin, la *curia Octavia*. Du reste, les réunions sénatoriales avaient lieu très souvent dans des temples.

7. Arduus rerum omnium modus. C'est alors qu'il devint difficile de garder en tout la mesure, c.-à-d. de trouver ce qu'il fallait dire et ce qu'il fallait faire, de ne pas faire trop et de faire assez.

8. Ne contumax silentium, s.-ent. *esse videretur*, exprimé dans la phrase précédente. A garder trop le silence, on pouvait être suspect d'hostilité.

9. Ne suspecta libertas. Trop de franchise pouvait être mal interprétée.

10. Adulatio. Une chose restait possible, la flatterie. Mais pour celle-là, Othon, naguère simple particulier, et qui avait pu alors craindre pour lui-même en l'employant ce que pouvaient craindre aujourd'hui les sénateurs en en faisant usage envers lui, Othon la connaissait. Nous lisons *eadem timenti*, et non pas *dicenti* avec *Heræus*. *Timenti* est appelé par *arduus*, et par l'idée de danger et de crainte qui est le fond de toute la phrase.

11. Versare sententias. Chacun

illuc torquere, hostem et parricidam[12] Vitellium vocantes, providentissimus quisque vulgaribus conviciis, quidam vera probra jacere, in clamore tamen[13] et ubi plurimæ voces, aut tumultu verborum sibi ipsi obstrepentes.

LXXXVI. Prodigia insuper terrebant diversis auctoribus[1] vulgata : in vestibulo Capitolii[2] omissas[3] habenas bigæ cui Victoria institerat, erupisse cella Junonis[4] majorem humana speciem[5], statuam divi Julii in insula Tiberini amnis sereno et immoto die[6] ab occidente in orientem conversam, prolocutum in Etruria bovem, insolitos animalium partus, et plura alia rudibus sæculis[7] etiam in pace observata, quæ nunc tantum in metu[8] audiuntur. Sed præcipuus et cum præsenti exitio[9] etiam futuri pavor subita inundatione Tiberis, qui immenso auctu proruto ponte Sublicio[10] ac strage obstantis molis refusus, non modo jacentia et plana Urbis loca[11] sed secura ejus modi casuum[12] implevit : rapti e publico plerique[13], plu-

retournait ses pensées, les torturait en tous sens.

12. HOSTEM ET PARRICIDAM. A Rome, les partis s'étaient toujours volontiers envoyé ces épithètes. Sans parler des *Philippiques* de Cicéron, Brutus et Cassius étaient appelés sous l'empire *latrones, parricidæ*. V. Tac., *Ann.*, IV, 34; Cf. *Val. Max.*, V, 4, 5; *Ibid.*, I, 8, 8.

13. IN CLAMORE TAMEN, détermine *quidam vera probra jacere*, encore était-ce au moment où les clameurs étaient le plus violentes, et en se rendant eux-mêmes inintelligibles par une volubilité confuse.

LXXXVI. 1. DIVERSIS AUCTORIBUS. On en racontait de tous les côtés, des sources les plus diverses.

2. IN VESTIBULO CAPITOLII. Soit l'*area Capitolina*, enceinte au milieu de laquelle s'élevait le temple, soit le péristyle à trois rangs de colonnes sur la façade, à deux rangs seulement sur les côtes, qui régnait tout autour du monument et formait en avant un véritable vestibule.

3. OMISSAS, s'étaient échappées des mains de la déesse.

4. CELLA JUNONIS. L'intérieur du temple formait trois nefs ou temples contigus, *cellæ*, consacrés, celui du centre à Jupiter, celui de droite à Junon, celui de gauche à Minerve. Un édicule, *cella*, terminait chaque nef et contenait la statue de la divinité. Junon était dans le sien, debout, avec le paon, la main appuyée sur une lance sans fer, sceptre des grandes divinités. (*Dezobry*.)

5. SPECIEM. Un fantôme. Cf. Tac., *Ann.*, XI, 21; Suét., *Claude*, 1; Plut., *Othon*, 4.

6. IMMOTO DIE, un temps calme, où il n'y a pas de mouvement dans l'atmosphère.

7. RUDIBUS SÆCULIS. Dans les siècles primitifs et grossiers.

8. IN METU, lorsqu'on est en alarme.

9. CUM PRÆSENTI EXITIO. A cause des désastres qui s'en suivirent, et par opposition à *futuri pavor*.

10. PONTE SUBLICIO. Le pont Sublicius, qui conduisait du Vélabre à la rive droite du Tibre, en face des jardins de César. Il était tout en bois, sans un seul clou, fait de poutres et de madriers ajustés qui pouvaient s'enlever et se remettre. V. Plin., *H. N.*, XXXVI, 15, 23.

11. ET PLANA URBIS LOCA, les parties basses de la ville, le Vélabre, par exemple, qui fut longtemps un marais et qui resta après son dessèchement un bas-fond.

12. SECURA EJUS MODI CASUUM, qui se croyaient à l'abri de pareils accidents.

13. RAPTI E PUBLICO PLERIQUE. Beaucoup étaient dans les rues, d'où ils furent entraînés par le courant.

res in tabernis et cubilibus intercepti. Fames in vulgus inopia quæstus[14] et penuria alimentorum[15]; corrupta stagnantibus aquis insularum fundamenta[16], dein remeante flumine dilapsa. Utque primum vacuus a periculo animus fuit, id ipsum quod paranti expeditionem Othoni campus Martius et via Flaminia[17] iter belli esset obstructum, a fortuitis vel naturalibus causis in prodigium et omen imminentium cladium vertebatur.

LXXXVII. Otho, lustrata Urbe[1] et expensis belli consiliis, quando Penninæ Cottiæque Alpes et ceteri Galliarum aditus Vitellianis exercitibus claudebantur, Narbonensem Galliam aggredi statuit, classe valida[2] et partibus fida, quod reliquos cæsorum[3] ad pontem Milvium et sævitia Galbæ in custodia habitos in numeros legionis[4] composuerat, facta et ceteris spe honoratioris[5] in posterum militiæ. Addidit classi urbanas cohortes[6] et plerosque[7] e prætorianis, vires et robur[8] exercitus atque ipsis ducibus

14. Inopia quæstus. Le commerce et le travail étaient suspendus : d'où l'absence de gain.

15. Penuria alimentorum. Plutarque en attribue la cause principale à ce que les eaux avaient inondé la partie de la ville où se trouvaient les magasins, et détruit quantité d'approvisionnements.

16. Insularum fundamenta. Les Romains appelaient *insulæ*, par opposition à *domus* (maison isolée ou palais), des quartiers ou groupes de maisons agglomérées et à nombreux étages, et où habitait le *populus*.

17. Via Flaminia. Le champ de Mars et la voie *Flaminia* étaient le chemin que devait prendre Othon pour se porter au devant des Vitelliens. La voie *Flaminia* allait de Rome, à travers l'Etrurie et l'Ombrie, jusqu'à *Ariminum*, par *Narnia*, *Mevania*, *Fanum Fortunæ* et la côte Adriatique. V. Suét., *Oth.*, 8.

LXXXVII. 1. Lustrata Urbe. Pour détourner l'effet de tous les mauvais présages qu'on vient de voir.

2. Classe valida. Il avait toutes les forces navales de l'empire, les escadres de *Misenum*, de *Forum Julii*, de *Ravenna*.

3. Reliquos cæsorum. Tous les rameurs et soldats de marine échappés au massacre du pont Milvius. V. sup., ch. 6.

4. In numeros legionis. Avec eux il avait formé des centuries, des manipules, des cohortes. *Numeri* signifie les divers corps dont se composait la légion entière, et surtout les cohortes. Cf. sup., ch. 6 : *multi ad hoc numeri e Germania...*

5. Honoratioris militiæ. Un service plus honoré, s.-ent., que le service dans la marine. La marine ne fut jamais en honneur chez les Romains. Le service dans la flotte était relativement moins considéré, et retombait principalement sur les villes alliées. Cf. Tit. Liv., xxxii, 23 : *Navales socii relictis nuper classibus ad spem honoratioris militiæ transgressi*; Tac., *Hist.*, iii, 50 : *E classicis Ravennatibus legionariam militiam poscentibus optimus quisque adsciti.*

6. Urbanas cohortes. V. sup., ch. 4, note 2.

7. Plerosque, une bonne partie des prétoriens. *Plerique,* dans Tacite, est simplement le degré au-dessus de *pauci;* même rapport qu'entre *plurimi* et *multi.* Nous reverrons ces prétoriens, *Hist.*, ii, 14.

8. Vires et robur. Cf. *Hist.*, ii, 11 : *plus virium ac roboris. Vires* signifie les troupes d'élite; *robur* ajoute qu'elles étaient le nerf, l'âme de tout le corps d'armée.

consilium et custodes[9]. Summa expeditionis Antonio Novello, Suedio Clementi primipilaribus[10], Æmilio Pacensi, cui ademptum a Galba tribunatum[11] reddiderat, permissa. Curam navium[12] Moschus libertus retinebat[13], ad observandam honestiorum[14] fidem immutatus[15]. Peditum equitumque copiis[16] Suetonius Paulinus, Marius Celsus, Annius Gallus[17] rectores destinati; sed plurima fides Licinio Proculo prætorii præfecto. Is urbanæ militiæ impiger, bellorum insolens[18]; auctoritatem Paulini, vigorem Celsi, maturitatem Galli, ut cuique erat[19], criminando, quod facillimum factu est, pravus[20] et callidus bonos et modestos anteibat.

LXXXVIII. Sepositus[1] per eos dies Cornelius Dolabella[2] in coloniam Aquinatem[3], neque arcta custodia neque obscura[4], nullum ob crimen, sed vetusto nomine et propinquitate Galbæ monstratus[5]. Multos e magistratibus, magnam consularium partem Otho, non participes aut

9. Custodes, des surveillants.

10. Primipilaribus. V. sup., ch. 30, note 6.

11. Tribunatum, le titre de tribun, c.-à-d. de commandant d'une cohorte urbaine.

12. Curam navium. Les officiers nommés plus haut avaient le commandement des forces embarquées sur la flotte. Moschus, lui, commandait la flotte même.

13. Retinebat. Le préfixe *re* implique que Moschus possédait cette charge, et qu'il ne fit que la conserver. En effet, il était déjà commandant de la flotte sous Néron et sous Galba.

14. Honestiorum : des hommes plus honorables, s.-ent., que lui. Il n'était qu'un affranchi, et il avait sous sa surveillance des *ingenui*, des *nobiles*.

15. Immutatus, maintenu là, nous parait préférable à toutes les variantes proposées sur ce passage fort altéré.

16. Peditum equitumque copiis. L'armée principale, destinée à opérer contre Vitellius en Italie même et à marcher à sa rencontre.

17. Suetonius Paulinus. V. inf., II, 32. — Marius Celsus, V. sup., ch. 14. — Quant à Annius Gallus, consul substitué en 64, chef de l'avant-garde sur le Pô, il voulut débloquer *Placentia*, mais trouva le siège fini (*Hist.*, II, 11, 23). Blessé dans un combat, il ne prit point part à la bataille de *Bedriacum* (*Hist.*, II, 33, 44). Après la chute de Vitellius, il fut envoyé par Mucianus à l'armée de haute Germanie, pour réprimer la révolte des Bataves.

18. Bellorum insolens. Sans expérience de la guerre : il n'avait jamais vu l'ennemi.

19. Ut cuique erat. Ce qu'il accusait chez chacun, c'étaient ses qualités mêmes : *auctoritatem Paulini*, etc.

20. Pravus, la méchanceté, est opposé à *bonos*, la vertu. Par l'intrigue, *callidus*, il l'emportait sur les autres, qui avaient sur lui le désavantage de la modestie, *modestos*.

LXXXVIII. 1. Sepositus, éloigné.

2. Cornelius Dolabella. V. Suét., *Galb.*, 12. — Plutarque (*Galb.* 23) raconte qu'il fut question de lui, en même temps que de Pison et d'Othon, lorsque Galba songea à adopter quelqu'un.

3. In coloniam Aquinatem, la colonie d'*Aquinum*, dans le Latium, patrie de Juvénal.

4. Neque obscura. Othon relègue Dolabella à *Aquinum;* toutefois il lui laisse une certaine liberté, *neque arcta*, mais pas assez pour qu'il ne s'aperçût point qu'il était là prisonnier.

5. Monstratus. Il était désigné, suspect.

ministros[6] bello, sed comitum specie secum expedire[7] jubet, in quis et Lucium Vitellium[8], eodem quo ceteros cultu[9], nec ut imperatoris fratrem nec ut hostis. Igitur motæ Urbis curæ[10]; nullus ordo metu aut periculo[11] vacuus. Primores senatus ætate invalida et longa pace desides, segnis et oblita bellorum nobilitas, ignarus militiæ eques[12], quanto magis occultare et abdere[13] pavorem nitebantur, manifestius pavidi. Nec deerant e contrario qui ambitione[14] stolida, conspicua arma, insignes equos, quidam luxuriosos apparatus conviviorum et irritamenta libidinum[15], ut instrumentum belli, mercarentur. Sapientibus[16] quietis et rei publicæ cura; levissimus quisque[17] et futuri improvidus spe vana tumens; multi adflicta fide in pace anxii[18], turbatis rebus alacres et per incerta tutissimi.

LXXXIX. Sed vulgus et magnitudine nimia[1] communium curarum expers populus sentire paulatim belli mala, conversa in militum usum omni pecunia[2], intentis[3] alimen-

6. NON PARTICIPES AUT MINISTROS, non pour prendre une part générale aux périls, ni pour remplir des fonctions dans l'armée.

7. EXPEDIRE, sens neutre, pour *in bellum proficisci.*

8. L. VITELLIUM. C'était le frère même de A. Vitellius. Sur sa vie et sa fin, V. *Hist.*, II, 54; III, 38, 37, 77; IV, 2.

9. EODEM QUO CETEROS CULTU. Il ne faisait pas de différence entre lui et les autres.

10. MOTÆ URBIS CURÆ. A la vue de tous ces préparatifs, les alarmes redoublèrent dans la ville.

11. METU AUT PERICULO dit bien plus que *metu periculi.* Il y avait crainte *et* péril pour tous.

12. IGNARUS MILITIÆ EQUES. Il y avait longtemps que l'ordre équestre esquivait le service militaire, avec la connivence des autorités. Qu'on se rappelle la cavalerie de Pompée à Pharsale.

13. OCCULTARE ET ABDERE. La nuance n'est pas très perceptible entre les deux : l'un marque l'effort, l'autre le résultat. Tacite aime ces répétitions de quasi-synonymes.

14. AMBITIONE. Excès et affectation de zèle et d'assurance.

15. IRRITAMENTA LIBIDINUM. Tout ce qui sert à faire naître, à exciter les désirs. Salluste dit (*Catil.*, 13) de ses contemporains qu'ils n'attendaient plus les besoins, mais les provoquaient : *dormire priusquam sommi cupido esset, non famem aut sitim, neque frigus neque lassitudinem opperiri, sed ea omnia luxu antecapere.*

16. SAPIENTIBUS. Les gens sensés, judicieux.

17. LEVISSIMUS QUISQUE. Nous disons de même : les esprits légers, dont le jugement n'a aucun poids.

18. MULTI ADFLICTA FIDE IN PACE ANXII. Beaucoup dont le crédit était ruiné et pour qui la paix n'avait plus que des inquiétudes.

LXXXIX. 1. MAGNITUDINE NIMIA. Il s'agit de ce bas peuple qui reste étranger aux soucis de la politique parce que leur grandeur, *magnitudine,* dépasse, *nimia,* sa faible portée. Ce sont les bas-fonds de la société romaine, *turba Remi.* Ils comptent pour si peu que Tacite, en disant ici *communium curarum expers populus,* ne croit pas du tout être en contradiction avec lui-même, quoi qu'il ait dit plus haut (ch. 88) : *nullus ordo metu aut periculo vacuus.*

2. OMNI PECUNIA. Tout l'argent du trésor, avec lequel on faisait autrefois des distributions, était absorbé par la guerre.

3. INTENTIS. La cherté des vivres augmentait tous les jours.

torum pretiis; quæ[4] motu Vindicis haud perinde plebem attriverant, secura tum Urbe et provinciali bello, quod inter legiones Galliasque velut externum[5] fuit. Nam ex quo divus Augustus res Cæsarum composuit[6], procul[7] et in unius sollicitudinem aut decus populus Romanus bellaverat. Sub Tiberio et Gaio tantum pacis adversa ad rem publicam pertinuere[8]; Scriboniani[9] contra Claudium incepta simul audita et coercita; Nero nuntiis magis et rumoribus quam armis depulsus: tum legiones classesque et, quod raro alias, prætorianus urbanusque miles in aciem deducti, Oriens Occidensque et quidquid utrimque[10] virium est a tergo, si ducibus aliis bellatum foret[11], longo bello materia. Fuere qui proficiscenti Othoni moras religionemque nondum conditorum ancilium[12] afferrent: aspernatus est omnem cunctationem ut Neroni quoque exitiosam, et Cæcina jam Alpes transgressus exstimulabat.

XC. Pridie idus Martias[1], commendata patribus re publica, reliquias Neronianarum sectionum[2] nondum in fiscum

4. QUÆ, s.-ent. *mala* : autant de maux qui....

5. VELUT EXTERNUM. La guerre de Vindex se faisait à l'intérieur de l'empire, mais dans une province éloignée, *provinciali bello ;* on ne s'en apercevait pas plus à Rome que si la guerre eût été étrangère, *velut externum.*

6. RES CÆSARUM COMPOSUIT. Auguste avait affermi le pouvoir des Césars, établi solidement l'empire, et la succession régulière.

7. PROCUL. Depuis 150 ans, l'Italie et Rome étaient un champ de bataille. A partir de ce moment, il n'y eut plus que des guerres lointaines et dont le souci ou l'honneur retombaient sur un seul.

8. PACIS ADVERSA AD REMPUBLICAM PERTINUERE. La république n'eut à déplorer que les malheurs de la paix : les délations, les confiscations, l'exil, des jugements iniques, les cruautés des princes, etc., *pacis adversa.* — Var., *pacis adversa pertimuere.*

9. SCRIBONIANI. Furius Camillus Scribonianus, lieutenant de César en Dalmatie, avait essayé une révolte contre Claude. Cinq jours suffirent pour l'écraser. V. Suét., *Claud.*, 13; Dion, LX, 15.

10. UTRIMQUE, en Orient et en Occident. On ne savait pas encore pour qui se prononceraient en Orient les légions de Syrie, de Judée, d'Egypte; en Occident, celles de Bretagne, d'Espagne, d'Afrique. Toutes ces forces étaient en seconde ligne, *a tergo.*

11. SI DUCIBUS ALIIS BELLATUM FORET, si on eut combattu sous d'autres chefs. Au lieu de chercher à attirer dans leur parti les autres armées, Othon et Vitellius vidèrent leur querelle avec les forces dont ils disposaient.

12. NONDUM CONDITORUM ANCILIUM. Les anciles ou boucliers sacrés, à la conservation desquels une tradition superstitieuse attachait le salut de l'empire, étaient gardés dans le temple de Mars. On les en tirait au commencement du mois qui porte le nom de ce dieu. Les prêtres saliens les promenaient dans les fêtes qu'on célébrait alors en son honneur, et qui duraient trente jours; ensuite on les renfermait de nouveau (*Burnouf*). V. Tit. Liv., I, 20; Den. d'Halic., II, p. 129 et 130, éd. de Sylburg; Plut., *Num.*, 13.

XC. 1. PRIDIE IDUS MARTIAS. La veille des ides de mars, le 14 mars 69.

2. NERONIANARUM SECTIONUM. Il ne

conversas revocatis ab exsilio concessit, justissimum donum et in speciem magnificum[3], sed festinata jam pridem exactione usu sterile. Mox vocata contione[4], majestatem Urbis et consensum populi ac senatus pro se attollens adversum Vitellianas partes modeste[5] disseruit, inscitiam[6] potius legionum quam audaciam increpans, nulla Vitellii mentione, sive ipsius ea moderatio, seu scriptor orationis[7] sibi metuens contumeliis in Vitellium abstinuit : quando, ut in consiliis militiæ Suetonio Paulino et Mario Celso, ita in rebus urbanis[8] Galerii Trachali[9] ingenio[10] Othonem uti credebatur; et erant qui genus ipsum orandi[11] noscerent[12], crebro fori usu celebre et ad implendas populi aures latum et sonans[13]. Clamor vocesque[14] vulgi ex more adulandi nimiæ et falsæ : quasi dictatorem Cæsarem aut imperatorem Augustum prosequerentur, ita studiis votisque certabant, nec metu aut amore, sed ex libidine servitii[15] ut

s'agit pas ici des confiscations opérées par Néron : il y avait beau temps que le produit en avait été dévoré par lui et ses favoris. Mais on a vu plus haut (ch. 20) que, Néron ayant distribué en folles prodigalités à ses créanciers deux milliards deux cents millions de sesterces, Galba en poursuivit la répétition sur les donataires, institua à cet effet une commission de trente chevaliers qui se mirent résolument à l'œuvre. Galba, avec ces reprises, songeait à combler le vide du trésor. Othon comprit qu'il était plus juste de les employer à indemniser les victimes de Néron, rentrées de l'exil, *revocatis ab exsilio*, il et leur abandonna, *concessit*, tout ce qui n'avait pas encore été versé dans le fisc, *nondum in fiscum conversas*.

3. In speciem magnificum. Présent magnifique en apparence, mais absolument stérile en fait, *usu sterile*, tant la commission des trente chevaliers avait mis de diligence dans les poursuites, *festinata jam pridem exactione*. Il ne restait plus rien à faire rentrer, et par conséquent à rendre aux exilés rapatriés.

4. Vocata contione. Il convoqua le peuple.

5. Modeste, avec ménagement.

6. Inscitiam, ignorance des faits, méprise, malentendu.

7, Scriptor orationis. Celui qui avait composé la harangue qu'il débitait.

8. In rebus urbanis. dans les affaires civiles, de politique intérieure, par opposition à *consiliis militiæ*.

9. Galerii Trachali. Ce Galerius Trachalus avait été consul en 68. Sur son talent d'orateur, V. Quintilien, *Inst. orat.*, x. Le zèle qu'il déploya au service d'Othon lui eût été fatal, sans l'intervention de Galeria, femme de Vitellius, avec laquelle l'unissaient des liens de parenté ou de gentilité. V. inf., *Hist.*, ii, 60.

10. Ingenio. Ses talents comme écrivain.

11. Genus ipsum orandi, sa manière oratoire.

12. Noscerent. Ils cherchaient à retrouver.

13. Latum et sonans, style abondant et sonore. Cf. Quintil., xii, 5 : *Cum diceret, eminere inter æquales Trachalus videbatur : ea corporis sublimitas erat, is ardor oculorum, frontis auctoritas, gestus præstantia, vox quidem non, ut Cicero desiderat, pæne tragœdorum, sed super omnes, quos ego quidem audierim, tragœdos.*

14. Clamor, cri confus; *vocesque*, les paroles distinctes qu'on pouvait entendre.

15. Ex libidine servitii. Caprice d'esclaves.

in familiis, privata cuique stimulatio[16] et vile jam decus publicum. Profectus[17] Otho quietem Urbis curasque imperii Salvio Titiano fratri permisit.

---

16. PRIVATA CUIQUE STIMULATIO. Chacun avait son mobile.

17. PROFECTUS OTHO. Selon Suétone (*Oth.*, 8), Othon serait parti seulement le 9 des kalendes d'avril, 24 mars, « le jour où les adorateurs de la mère des dieux se lamentent et se frappent la poitrine en son honneur. »

CORNELII TACITI

HISTORIARUM

LIBER SECUNDUS

I. Struebat jam fortuna in diversa parte[1] terrarum initia causasque[2] imperio[3], quod varia sorte[4] lætum rei publicæ aut atrox[5], ipsis principibus prosperum aut exitio fuit[6]. Titus Vespasianus, e Judæa incolumi adhuc Galba missus a patre[7], causam profectionis officium[8] erga principem et maturam petendis honoribus juventam ferebat; sed vulgus fingendi avidum disperserat[9] accitum in adoptionem. Materia[10] sermonibus senium et orbitas[11] principis et intemperantia[12] civitatis, donec unus eligatur, multos

I. 1. In diversa parte, dans l'extrême Orient, en Syrie.

2. Initia causasque. Expressions en gradation. *Initia,* les premiers germes; *causas,* les causes.

3. Imperio. Complément de *initia causasque,* plutôt que de *struebat.* — *Imperium,* dans la constitution républicaine, désignait le pouvoir actif du magistrat chargé par investiture régulière, *lege curiata,* d'exercer l'administration exécutive, et qui s'appelait alors *imperator.* Aujourd'hui, l'*imperium* reste dans les mêmes mains. L'*imperator* est un chef suprême, à vie : un maître (dynastie nouvelle.)

4. Varia sorte, destins variés. *Sors* a ici le sens de résultats, condition. Cf. inf., *Hist.*, II, 95 : *varia et pudenda sorte agebat*, et III, 8 : *varia legatorum sors fuit.* par suite des variations du destin.

5. Lætum rei publicæ aut atrox. La maison Flavienne donna à l'empire Vespasien et Titus : *lætum;* mais elle lui donna aussi le monstrueux Domitien : *atrox.*

6. Prosperum aut exitio fuit. Vespasien fut un bon prince. Titus fit les délices du genre humain. Tous deux s'en trouvèrent bien : *prosperum.* Domitien vécut en tyran féroce et fut assassiné : *exitio fuit.*

7. Missus a patre. Cf. Josèphe, *B. J.*, IV, 29. Vespasien avait encore un autre motif. Il soupçonnait Galba d'avoir envoyé d'Espagne en Judée des assassins pour se défaire de lui (Suét., *Galb.*, 23). En envoyant Titus, il voulait probablement négocier une réconciliation complète. Le mot *causam,* dont Tacite se sert, et que Burnouf traduit finement par « but avoué, » confirme ces faits.

8. Officium, démarche courtoise, respectueuse. Cf. *Ann.*, VI, 50 : *per speciem officii*, et sup., I, ch. 10 : *Titum filium ad veneratiomem cultumque ejus miserat.*

9. Disperserat, avait semé le bruit que Galba avait voulu l'adopter.

10. Materia, la source de tous ces bruits.

11. Orbitas. Depuis les lois *Julia* et *Papia Poppæa* surtout, on avait distingué, à Rome, les *cælibes*, non mariés, des *orbi*, c'est-à-dire de ceux qui, étant mariés, n'avaient pas d'enfants.

12. Intemperantia : le besoin intempérant, l'empressement de la cité à....

destinandi. Augebat famam ipsius Titi ingenium quantæcunque fortunæ capax, decor oris cum quadam majestate[13], prosperæ Vespasiani res, præsaga responsa[14] et inclinatis ad credendum animis loco ominum etiam fortuita[15]. Ubi Corinthi, Achaiæ urbe[16], certos nuntios accepit de interitu Galbæ (et aderant qui arma[17] Vitellii bellumque affirmarent), anxius animo, paucis amicorum adhibitis, cuncta utrimque perlustrat : « Si pergeret in Urbem, nullam officii » gratiam in alterius honorem suscepti, ac se Vitellio sive » Othoni obsidem fore; sin rediret, offensam haud dubiam » victoris, sed incertam adhuc victoriam et concedente in » partes patre filium excusatum. Sin Vespasianus rem pu» blicam susciperet, obliviscendum offensarum[18] de bello » agitantibus. »

II. His ac talibus inter spem metumque jactatum spes vicit. Fuerunt qui accensum desiderio Berenices[1] reginæ vertisse iter crederent; neque abhorrebat[2] a Berenice juvenilis

13. Decor oris cum quadam majestate. Cf. Racine :

Ce port majestueux, cette douce présence...
Parle : peut-on le voir sans penser, comme moi,
Qu'en quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.
Bérénice, act. I, sc. v.

14. Præsaga responsa, la parole prophétique des oracles et des devins. V. Suét., *Vesp.*, 5. Cf. sup., I, 10, et inf., II, 78.

15. Fortuita. Des choses insignifiantes, auxquelles en tout autre temps on n'eût pas fait la moindre attention, suffisaient à des esprits prévenus et tenaient lieu d'oracles.

16. Corinthi, Achaiæ urbe. Corinthe, prise et complètement détruite par L. Mummius, en 146, fut rebâtie par J. César, agrandie par Auguste, et plus tard par Hadrien. Tout le pays grec avait d'abord formé un territoire provincial, sous le nom de *Achaia*, qui fut longtemps rattaché administrativement au grand gouvernement de Macédoine, *Macedonia provincia*, et forma plus tard une province distincte.

17. Arma, la levée de boucliers.

18. Obliviscendum offensarum. Dans l'hypothèse où Vespasien prendrait l'empire pour lui-même, Titus en revenant sur ses pas offensait bien le vainqueur; mais fallait-il se soucier d'une offense, quand on songeait à la guerre? Comparée à la guerre, cette offense n'était rien.

II. 1. Berenices. La Bérénice de l'histoire, sensiblement différente de celle qu'ont mise sur la scène Corneille et Racine, était fille d'Agrippa Ier, roi de Judée. Elle épousa d'abord son oncle Hérode, roi de Chalcis, puis Polémon, roi de Pont et de Cilicie (autant qu'on pouvait rester roi dans une province romaine). Ce dernier s'était même fait juif par amour pour elle, afin de l'épouser; ce qui ne l'empêcha pas de la répudier bientôt après à cause de ses déportements. Titus la vit, en Judée, pendant la guerre qu'il faisait avec son père contre les Juifs, et l'artificieuse princesse, rêvant peut-être la fortune d'une Cléopâtre, ne négligea rien pour attirer le jeune Romain dans ses filets.

2. Neque abhorrebat. Il est hors de doute que Titus ait été épris de sa beauté. Suétone va jusqu'à dire qu'il lui avait promis le mariage (*Tit.*, 7). Tacite dit simplement qu'il n'était pas insensible à ses charmes, et ajoute que sa passion ne le détournait pas des affaires sérieuses; Suétone reconnait qu'aussitôt empereur, il rompit avec

animus, sed gerendis rebus nullum ex eo impedimentum : lætam voluptatibus adolescentiam egit, suo quam patris imperio moderatior[3]. Igitur oram Achaiæ et Asiæ ac læva maris[4] prævectus, Rhodum et Cyprum insulas, inde Syriam audentioribus spatiis[5] petebat. Atque illum cupido incessit adeundi visendique templum Paphiæ Veneris[6], inclitum per indigenas advenasque[7]. Haud fuerit longum initia religionis, templi ritum[8], formam deæ (neque enim alibi sic habetur[9]) paucis disserere.

III. Conditorem templi regem Aërian[1] vetus memoria, quidam ipsius deæ nomen id perhibent. Fama recentior tradit a Cinyra[2] sacratum templum deamque ipsam[3]

elle et la renvoya. V. Dion, LXVI, 15, Josèphe, *A. J.*, XVIII, 5, 4; XIX, 5, 1; XX, 7, 3; *Act. App.*, XXV, 13, 23, 26, 30. Quant au mariage, bien des obstacles s'y opposaient. En 69, Titus avait vingt-neuf ans, et Bérénice quarante-un. De plus, juive et déconsidérée, pour ses antécédents, il eût fallu à Titus, pour l'épouser, un oubli des convenances et des traditions romaines, un mépris de l'opinion, dont il était incapable.

3. SUO QUAM PATRIS IMPERIO MODERATIOR. Plus réservé, plus maître de lui-même sous son règne que sous celui de son père. Suétone dit avec son exagération ordinaire (*Tit.*, 7): *Propalam alium Neronem et opinabantur et prædicabant. At illi ea fama pro bono cessit conversaque est in maximas laudes, neque vitio ullo reperto et contra virtutibus summis.* — Var., *modestior*.

4. LÆVA MARIS. Tout ce qu'on a à sa gauche lorsque l'on va de Corinthe en Syrie à travers la mer Egée.

5. AUDENTIORIBUS SPATIIS. On sait que les Romains, ou voyageaient par terre, ou suivaient les côtes et avaient toujours, autant que possible, une terre en vue. Titus, plus hardi, *audentioribus,* au lieu de suivre la route ordinaire, de passer d'ile en île, affronte les étendues, *spatiis*, et prend la route de la haute mer. Cf. *Ann.*, II, 78 : *lato mari pergere in Syriam.* C'est surtout à partir de Rhodes qu'il put prendre le large.

6. TEMPLUM PAPHIÆ VENERIS. Le temple de la Vénus de Paphos, à Chypre, qui se trouvait sur le passage de Titus.

7. INDIGENAS ADVENASQUE. Les indigènes et les étrangers qui ont eu occasion de visiter ce lieu.

8. TEMPLI RITUM, les usages religieux, les rites sacrés. Burnouf lit *situm* et est forcé de l'entendre dans le sens de disposition intérieure. Mais tout ce que dit Tacite dans ce chapitre nécessite plutôt *ritum.*

9. NEQUE ENIM ALIBI SIC HABETUR. Cette représentation de la déesse ne se retrouve pas ailleurs.

III. 1. AERIAN. Burnouf pense que le nom d'*Aërias*, ou *Aëri,* donné par d'autres à la déesse même de *Paphos,* se rapproche naturellement de celui d'*Aoûs*, premier roi du pays, lequel n'est autre que Tithon ou Phaëthon, et signifie *enfant de l'Aurore.* Mais le culte de Vénus à Paphos est d'origine phénicienne et antérieur aux colonies grecques. « Tacite, dit M. Perrot dans l'un de ses excellents articles sur l'ile de Chypre (*Revue des Deux-Mondes*, 1879), se trompe en mettant sur le compte des Grecs les mythes que Titus entendit raconter à Paphos par les exégètes du temple. »

2. CINYRA. Roi de Chypre, originaire de *Biblos*, en Phénicie, ville fameuse par le culte d'*Adonis* ou *Thammuz*, divinité toute phénicienne. Selon certains mythologues, il ne formerait avec *Adonis* qu'un seul et même personnage divin, et on retrouverait là un exemple d'un phénomène qui n'est pas rare dans les religions anciennes, où le dieu, objet du culte figure à la fois comme son premier instituteur, premier roi et premier prêtre tout ensemble. V. sur ce personnage, Decharme, *Myth. de la Grèce antique*, p. 192, 195.

3. DEAMQUE IPSAM. Cette divinité,

conceptam mari huc appulsam; sed scientiam artemque haruspicum accitam et Cilicem Tamiram intulisse[4], atque ita pactum[5], ut familiæ utriusque posteri cærimoniis præsiderent. Mox, ne honore nullo regium genus peregrinam stirpem antecelleret, ipsa quam intulerant scientia hospites cessere[6]; tantum Cinyrades sacerdos consulitur. Hostiæ[7], ut quisque vovit, sed mares deliguntur[8]; certissima fides hædorum fibris. Sanguinem aræ offundere vetitum : precibus et igne puro[9] altaria[10] adolentur; nec ullis imbribus[11] quanquam in aperto[12] madescunt. Simulacrum deæ[13] non

soi-disant conçue de la mer, était la même qu'on adorait sous les noms de *Baaltis* ou *Dione*, d'*Astarté*, de *Sémiramis*, etc., à *Byblos*, à *Sidon*, à *Tyr*, à *Ascalon*, sur toute la côte tyrienne et syrienne, et qui avait des rapports évidents avec la *Mylitta* de Babylone, l'*Alilat* des Arabes, la *Mithra* et l'*Anaïtis* des Perses et des Arméniens. V. Creuzer, *Symbolik und Mythologie*, t. I, p. 130, 199; et surtout *Religions de l'antiquité*, par Guigniaut (Paris, 1825).

4. Cilicem Tamiram intulisse. La science des haruspices et les secrets de l'art auraient été importés ensuite par le Cilicien *Tamiras*, dont la famille aurait exercé, seule ou conjointement avec les *Cinyrades*, les fonctions sacerdotales. Cf. Cic., *de Div.*, I, 2 : *Cilices volatibus avium cantibusque ut certissimis signis declarari res futuras putant*. Des colombes sacrées étaient nourries dans les temples de *Vénus*.

5. Atque ita pactum. Une convention intervint, qui partageait entre les deux familles les fonctions du culte. — Le grand prêtre de *Paphos* jouissait de telles prérogatives que, lorsque Caton vint prendre possession de l'île au nom du peuple romain (58), il crut suffisamment dédommager Ptolémée, qui en était roi, en lui faisant déférer ce sacerdoce suprême.

. Hospites cessere. Les *Tamirades* firent abandon à la famille royale de *Cinyras* de cette science qu'ils avaient importée à *Paphos*. — Il y avait, dans l'Asie, un grand nombre de princes-prêtres très puissants, par exemple à *Pessinonte*, à *Jérusalem*.

7. Hostiæ. Les victimes que les pèlerins offraient, et dont les entrailles devaient être examinées, étaient sans doute immolées par des prêtres-devins, dans une cour extérieure du temple, puisque le sang ne devait pas être versé sur l'autel, *ara*.

8. Mares deliguntur. Il y avait dans la même île un autre temple de *Vénus* surnommée *Acræa*, dont l'accès et même la vue étaient interdits aux femmes (Strab., XIV, p. 682). Il y avait là certainement un motif mystique, analogue à celui qui faisait attacher une foi singulière aux présages tirés des entrailles des chevreaux ou des boucs, symboles favoris des divinités fécondantes. V. Burnouf, et Münter, *Œuv.*, p. 21.

9. Igne puro. Un feu pur, sur lequel on ne versait ni sang, ni aucune partie de victimes; tout au plus y mêlait-on de l'encens. Cf. Virg., *Æn.*, VII, 71 :

Castis dum adolet altaria tædis,

et I, 416 :

Centumque Sabæo
Ture calent aræ sertisque recentibus halant.

10. Altaria. C'est surtout l'autel-foyer, sur lequel on brûlait l'offrande : *ara*, l'autel où on la déposait.

11. Nec ullis imbribus. Pline dit la même chose (*H. N.*, II, 96). Les pluies respectaient cet autel. Münter conjecture que cet autel miraculeux était placé dans l'enceinte demi-circulaire, espèce de vestibule recouvert ou de cour intérieure que tous les monuments indiquent au devant de la cella, et qui semble entourée d'une balustrade en forme de grille.

12. In aperto. Le temple était *hypæthre* (ὑπὸ αἶθρα), *sub dio*, c.-à-d. ouvert par le haut.

13. Simulacrum deæ. Le fétiche était tout simplement une pierre conique, ou comme dit Maxime de Tyr, une pyramide blanche. On a trouvé en Orient, en Afrique, à Chypre, quantité de pierres coniques, souvent avec

effigie humana, continuus orbis latiore initio tenuem in ambitum metæ modo exsurgens, sed ratio in obscuro.

IV. Titus, spectata opulentia donisque[1] regum, quæque alia lætum antiquitatibus[2] Græcorum genus incertæ vetustati adfingit, de navigatione primum consulit. Postquam pandi viam et mare prosperum accepit, de se per ambages[3] interrogat, cæsis compluribus hostiis. Sostratus (sacerdoti id nomen erat) ubi læta[4] et congruentia exta magnisque consultis annuere deam videt, pauca in præsens et solita[5] respondens, petito secreto[6] futura aperit. Titus aucto animo ad patrem pervectus, suspensis provinciarum et exercituum mentibus, ingens rerum fiducia[7] accessit.

Profligaverat[8] bellum Judaicum Vespasianus, oppugnatione[9] Hierosolymorum reliqua, duro magis et arduo opere

cette inscription : Ἀφροδίτη. Cette forme avait certainement une intention mystique, était un symbole de l'amour, et avait trait au culte ancien et significatif du phallus. Cf. Serv., *ad Æneid.*, I, 724 : *apud Cyprios in modum umbilici vel, ut quidam volunt, metæ colitur.* — De même à *Pessinonte*, en Phrygie, la déesse *Cybèle* était adorée sous la forme d'une pierre noire, conique ou pyramidale, que les Romains obtinrent la permission de transporter à Rome, au plus fort de la deuxième guerre punique. V. Tit. Liv., XXIX, 10, 11 14.

IV. 1. OPULENTIA DONISQUE. Tous ces établissements religieux possédaient d'immenses richesses, provenant des dons et valeurs de toute sorte que la piété superstitieuse y accumulait depuis des siècles. V. sur le temple de Jérusalem, inf., V, 5 et sqq.

2. ANTIQUITATIBUS. Les légendes et traditions mythologiques, où les Grecs se complaisent, *lætum,* et que leur vanité faisait remonter dans la nuit des temps, *incertæ vetustati adfingit.*

3. PER AMBAGES, par des questions détournées, en termes équivoques. Il veut savoir l'avenir, en ce qui le concerne, lui et sa maison : l'empire leur est-il réservé ? Mais la prudence lui interdisait d'aller droit au but. C'était à Sostrate à deviner et à répondre en conséquence.

4. LÆTA. Les victimes interrogées donnent des présages favorables et unanimes, *congruentia.* Tacite vient de dire qu'on avait réitéré l'épreuve : *cæsis compluribus hostiis.*

5. PAUCA IN PRÆSENS ET SOLITA. La réponse publique est courte, et formulée avec la banalité ordinaire.

6. PETITO SECRETO. Mais Sostrate a pénétré l'intention de Titus, *magnis consultis;* et, dans un entretien secret, il lui dévoile l'avenir.

7. FIDUCIA est au nominatif, en opposition à Titus, et signifie à la fois la confiance qu'il a rapportée de sa consultation et celle qu'il réussit à faire partager aux autres, à son père et à l'armée de Syrie. Cf., sur cette tournure, Just., XIII, 6 : *ubi et Olympias esset, mater Alexandri, non mediocre momentum partium;* Tac., *Hist.*, II, 5 : *præcipua concordiæ fides Titus;* Ovid., *Trist.*, V, 6, 1 :

Tu quoque nostrarum quondam fiducia [rerum.

8. PROFLIGAVERAT. Les Romains disaient d'une guerre qu'elle était *profligatum,* lorsqu'il n'y avait plus qu'un effort à faire. Cf. Cic., *ad Fam.*, XII, 30 : *profligatum bellum ac prope sublatum.* Mais nulle part la nuance ne ressort mieux que dans ce passage de Florus (II, 15) : *Atque si quis trium temporum momenta consideret, primo commissum bellum, profligatum secundo, tertio vere confectum.* Tacite dit plus loin, V, 10 : *intra duas æstates cuncta camporum omnesque, præter Hierosolyma, urbes victore exercitu tenebat* (Vespasianus).

9. OPPUGNATIONE. Il ne restait plus qu'à forcer Jérusalem.

ob ingenium montis[10] et pervicaciam superstitionis[11], quam quo[12] satis virium obsessis ad tolerandas necessitates superesset. Tres, ut supra[13] memoravimus, ipsi Vespasiano legiones erant, exercitæ bello; quattuor[14] Mucianus obtinebat in pace, sed æmulatio et proximi exercitus gloria depulerat segnitiam, quantumque illis roboris[15] discrimina et labor, tantum his vigoris addiderat integra quies et inexperti belli labores[16]. Auxilia[17] utrique cohortium alarumque et classes[18] regesque ac nomen dispari fama celebre[19].

V. Vespasianus acer militiæ[1] anteire agmen, locum castris capere[2], noctu diuque consilio ac, si res posceret, manu hostibus obniti, cibo fortuito[3], veste habituque vix a

10. Ingenium montis. Expression poétique : la disposition naturelle de la montagne. Tacite a dit ailleurs (*Ann.*, vi, 41) : *locorum ingenium*. Et Pline (*H. N.*, xiv, 1) : *ingenium soli*. Malgré le singulier *montis*, l'enceinte de Jérusalem renfermait quatre collines : les monts *Acra* et *Bezetha*, et deux collines plus petites, *Sion* et *Moriah*. La ville avait une population ordinaire de 150,000 habitants.

11. Superstitionis. Le fanatisme exalté des Juifs.

12. Quam quo. Cf. Cic., *ad Fam.*, x, 3, 4 : *Hæc amore magis impulsus scribenda ad te putavi, quam quo te arbitrarer præceptis et monitis egere.*

13. Supra. Cf. *Hist.*, i, 10. Ces trois légions étaient (Dion, lv, 23) : la v[e] *Macedonica*, la x[e] *Fretensis* et la xv[e] *Apollinaris*.

14. Quattuor. Ces quatre légions de Syrie, sous le commandement de Mucianus étaient la iii[e] *Gallica*, la iv[e] *Scythica*, la vi[e] *Ferrata*, la xii[e] *Fulminata*. C'étaient donc sept légions pour la seule province de Syrie. En temps ordinaire, trois ou quatre suffisaient pour maintenir les populations et repousser les invasions des Parthes. Mais alors la complication de la révolte des Juifs avait amené cette concentration extraordinaire.

15. Roboris. Les uns, endurcis par les périls et le travail, étaient éprouvés, en haleine. Les autres avaient toute la somme de vigueur qu'on acquiert dans le repos et que n'ont pas émoussée les fatigues.

16. Labores. Var., *inexperti belli amor*, et *inexpertus belli labor*.

17. Auxilia. De même qu'en Gaule, en Espagne et en Afrique, les gouverneurs des provinces orientales avaient à leur disposition des contingents alliés, *cohortes, alæ*. La domination romaine s'était accommodée jusque-là d'une foule de rois, princes-prêtres, tétrarques, en Galatie, en Cappadoce, en Comagène, en Judée, presque partout. Tels étaient Antiochus, Polemon, Agrippa, Sohemus.

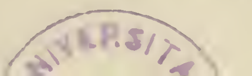
18. Classes. Il s'agit bien moins ici des flottes romaines, celles du Pont, de Séleucie (port d'Antioche), d'Alexandrie, que des vaisseaux fournis et équipés par toutes les villes maritimes. Le Romain eut toujours horreur de la mer. Sous la république, on se procurait des galères par voie de réquisition dans toutes les villes des côtes. C'est l'empire qui organisa les grandes stations maritimes. Mais les alliés continuèrent à fournir des flottes, aussi bien que des corps d'infanterie et de cavalerie.

19. Nomen dispari fama celebre. Titres divers, égale célébrité.

V. 1. Acer militiæ. Guerrier infatigable. Cf. Vell., i, 3, 1 : *acer belli*, et Tac., inf., iii, 43 : *strenuus militiæ*.

2. Locum castris capere. Des officiers spéciaux, avec des pionniers, devançaient d'ordinaire le gros de l'armée pour choisir l'emplacement et jalonner l'enceinte du camp. Vespasien était toujours le premier dans les marches, et il ne se reposait de ce soin sur personne.

3. Cibo fortuito. La nourriture qui



gregario milite discrepans; prorsus[4], si avaritia abesset, antiquis ducibus par. Mucianum[5] e contrario magnificentia et opes et cuncta privatum modum supergressa[6] extollebant; aptior sermone[7], dispositu provisuque civilium rerum[8] peritus : egregium principatus temperamentum[9], si demptis utriusque vitiis solæ virtutes miscerentur. Ceterum hic Syriæ[10], ille Judææ præpositus, vicinis provinciarum administrationibus invidia discordes, exitu demum Neronis[11] positis odiis in medium consuluere[12], primum per amicos, dein præcipua concordiæ fides Titus[13] prava certamina communi utilitate aboleverat, natura atque arte compositus alliciendis etiam Muciani moribus. Tribuni centurionesque et vulgus militum industria, licentia, per virtutes, per voluptates[14], ut cuique ingenium, adsciscebantur[15].

VI. Antequam Titus adventaret, sacramentum Othonis acceperat uterque exercitus, pernicibus, ut assolet, nun-

lui tombait sous la main, la première venue, τῷ τυχόντι.

4. Prorsus, enfin, en résumé, bref. Cf. inf., II, 62 : *prorsus si luxuriæ temperaret, avaritiam non timeres.*

5. Mucianum. Tacite (sup., I, 10) nous a donné sur ses antécédents des détails qu'il complète ici par quelques traits sur son caractère.

6. Cuncta privatum modum supergressa. V. inf., II, 82 et 83, où Tacite dit de lui : *socium magis imperii quam ministrum agens.*

7. Aptior sermone, plus adroit dans son langage. Oberlin préfère à tort *sermoni,* qui n'est pas d'ailleurs dans les manuscrits. *Sermone* joue avec *aptior* le même rôle que les ablatifs qui suivent avec *peritus*. Cf. inf., II, 86 : *sermone promptus.*

8. Dispositu provisuque civilium rerum. L'art de disposer et de mener à bien les affaires civiles. Homme délié et pratique, il connaissait le droit, la jurisprudence, il était éloquent. Tous ces traits contrastent avec le caractère de Vespasien. Cf. *Agric.*, 39 : *studia fori et civilium artium decus.*

9. Egregium principatus temperamentum. Leur réunion eût donné un prince accompli.

10. Syriæ. La Syrie, comme province romaine, ne fut définitivement organisée qu'en 66 av. J.-C., lors du remaniement complet de la carte de l'Asie romaine par Pompée. Elle s'étendait du golfe d'*Issus* à l'Egypte, et comprenait par conséquent la Judée. Mais on sait que le mot *provincia*, pour les Romains ne signifiait pas nécessairement une circonscription définitive et absolue. Néron, en chargeant Vespasien de la guerre contre les Juifs, créait en Judée une *provincia* au moins momentanée.

11. Exitu demum Neronis. Ce n'est qu'à la mort de Néron que...

12. In medium consuluere. Au lieu de rester isolés et ennemis, ils se rapprochèrent et mirent en commun leurs pensées.

13. Concordiæ fides Titus. Titus fut le lien principal de leur rapprochement. Sur ces sortes d'appositions, V. sup., II, 4, note 7; et inf., 66 : *specimen partium Mucianus.*

14. Per voluptates. Sur ce mélange de qualités et de défauts, de vices et de vertus chez Titus, avant son avènement à l'empire, V. sup., II, 2, notes 2 et 3.

15. Adsciscebantur, étaient gagnés à sa cause. Cf. inf., III, 47 : *Vitellii nomine adscitis gentibus.*

tiis[1] et tarda mole civilis belli[2], quod longa concordia quietus Oriens tunc primum parabat. Namque olim validissima inter se civium arma[3] in Italia Galliave viribus Occidentis[4] cœpta; et Pompeio, Cassio, Bruto, Antonio, quos omnes trans mare secutum est civile bellum, haud prosperi exitus fuerant[5], auditique sæpius in Syria Judæaque Cæsares quam inspecti[6]. Nulla seditio legionum, tantum adversus Parthos minæ, vario eventu[7], et proximo civili bello[8] turbatis aliis inconcussa ibi pax, dein fides erga Galbam. Mox, ut Othonem ac Vitellium scelestis armis res Romanas raptum ire[9] vulgatum est, ne penes ceteros imperii præmia, penes ipsos tantum servitii necessitas esset, fremere miles et vires suas circumspicere[10]. Septem legiones statim et cum ingentibus auxiliis[11] Syria Judæaque, inde continua Ægyptus duæque legiones[12], hinc Cappadocia Pontusque et quidquid castrorum Armeniis præten-

VI. 1. PERNICIBUS NUNTIIS. Quoique Titus eût fait diligence, comme on l'a vu, il avait été devancé par les messagers officiels, *nuntiis,* annonçant l'avènement d'Othon, et la prestation du serment par les légions de Syrie et de Judée était un fait accompli. C'est que des ordres pareils arrivent toujours avec rapidité, *pernicibus.* — Var., *præcipitibus.*

2. TARDA MOLE CIVILIS BELLI. Une guerre civile est chose lourde, *moles,* difficile à mettre en mouvement. Cf. Virg., *Æn.*, I, 33 :

Tantæ molis erat Romanam condere gentem;

et Tac., *Ann.*, XV, 2 : *vires intimas molemque belli ciet*, et 52 : *balneasque et epulas inibat* (*Nero*), *omissis excubiis et fortunæ suæ mole.*

3. VALIDISSIMA INTER SE CIVIUM ARMA. Les chocs les plus terribles de Romains contre Romains : batailles entre Sylla et Marius, et plus tard Pharsale, Philippes, Actium.

4. VIRIBUS OCCIDENTIS. Ceci n'est pas précisément exact pour Cassius et pour Antoine, qui remplirent leurs cadres avec tout ce qu'il y avait de Romains et d'Italiens en Orient, sans compter les provinciaux et les rois-clients qu'ils forcèrent à marcher avec eux.

5. HAUD PROSPERI EXITUS FUERANT. Tous, en effet, trouvèrent en Orient une fin malheureuse, et par conséquent l'Orient ne vit que la fin des guerres civiles.

6. INSPECTI. Germanicus était le dernier César qu'eût vu l'Orient. Néron, qui avait projeté un voyage à Alexandrie, n'eut pas le temps d'exécuter son dessein.

7. VARIO EVENTU, succès mêlés. Cf. *Ann.*, XV, 24, 27.

8. PROXIMO CIVILI BELLO, la fin de Néron, la révolte de Vindex et l'élévation de Galba à l'empire.

9. RAPTUM IRE, s'arracher des mains l'empire. Cf. *Ann.*, IV, 1 : *quo facinore dominationem raptum ierit*, et Virg., *Æn.*, X, 14 :

Tunc certare odiis, tum res rapuisse licebit.

10. CIRCUMSPICERE. Regarder tout autour de soi et compter ses forces. Cf. inf. II, 14 : *procul vel juxta sitas vires circumspectabat.*

11. INGENTIBUS AUXILIIS. V. sup., II, 4, notes 17 et 18.

12. DUÆQUE LEGIONES. Il y en avait trois sous Auguste et même sous Tibère (Strab., XVII, 12, p. 797), dont une à Alexandrie et les deux autres réparties dans le pays. Tibère en retira une (V. *Ann.*, IV, 5 : *cetera Africæ per duas legiones, parique numero Ægyptus*).

ditur[13]. Asia[14] et ceteræ provinciæ[15] nec virorum inopes et pecunia opulentæ; quantum insularum[16] mari cingitur, et parando interim bello secundum[17] tutumque[18] ipsum mare.

VII. Non fallebat duces impetus militum, sed bellantibus aliis[1] placuit exspectari : « Bello civili victores victosque » nunquam solida fide coalescere, nec referre Vitellium » an Othonem superstitem fortuna faceret. Rebus secundis » etiam egregios duces insolescere[2] : discordiam his[3], » ignaviam, luxuriem; et suismet vitiis alterum bello, » alterum victoria periturum. » Igitur arma in occasionem distulere, Vespasianus Mucianusque nuper[4], ceteri olim mixtis consiliis, optimus quisque amore rei publicæ; multos dulcedo prædarum stimulabat, alios ambiguæ domi res[5] : ita boni malique causis diversis, studio pari, bellum omnes cupiebant.

VIII. Sub idem tempus Achaia[1] atque Asia falso exterritæ, velut Nero adventaret[2], vario super[3] exitu ejus

13. Prætenditur. L'Arménie romaine était bordée d'une ligne de corps détachés et de campements romains, pour surveiller les mouvements des Parthes.

14. Asia. C'est ici ce que les Romains appelaient *Asia provincia*, c.-à-d. la côte occidentale de l'Asie-Mineure, comprenant les deux Mysies, la Lydie, l'Eolie, l'Ionie, la Carie, la Doride et les deux Phrygies.

15. Ceteræ provinciæ. Il ne reste plus à nommer en Asie que les provinces de Bithynie et de Cilicie.

16. Insularum. Toutes les îles de l'Archipel, et surtout la Crète, Rhodes, Chypre.

17. Secundum. Parce que l'on pouvait transporter par là, plus rapidement que par terre, soldats et matériel.

18. Tutumque. Et Vespasien, de ce côté, n'avait rien à craindre; il pouvait naviguer en sûreté, à cause de la supériorité de ses forces navales.

VII. 1. Bellantibus aliis. Puisque d'autres se faisaient la guerre, c'était le moment d'attendre.

2. Insolescere, deviennent arrogants. Réflexion générale.

3. His, Othon et Vitellius, en opposition avec *egregios duces*.

4. Nuper se rapporte à *mixtis consiliis*. Après la mort de Néron, Mucianus et Vespasien avaient échangé leurs vues. Titus avait cimenté ce rapprochement. Mais les autres, *ceteri*, Titus d'abord, les amis et les confidents qui se trouvaient dans l'armée y songeaient depuis longtemps, *olim*.

5. Ambiguæ domi res. Une situation domestique embarrassée, des dettes, un crédit ruiné, des poursuites commencées ou prochaines.

VIII. 1. Achaia. V. sup., II, 1, note 16.

2. Velut Nero adventaret. On trouve chez les écrivains anciens la trace de trois pseudo-Nérons. Celui-ci est le premier en date; son nom véritable est inconnu. Le second parut vers l'an 80, sous Titus. C'était un Asiatique, nommé Terentius Maximus, selon Zonaras. Cf. Dion Chrys., *Orat.*, 21. Suétone (*Nér.*, 57) parle d'un troisième qui, vingt ans après la mort de Néron (88), se fait encore accepter et trouve des partisans en Asie. Les Parthes le soutinrent; c'est à propos de lui que Tacite dit (sup., I, 2) : *mota etiam prope Parthorum arma falsi Neronis ludibrio*.

3. Super, syn. de *de*. Cf. Virg., I, 750 :

Multa super Priamo rogitans, super Hec-
[tore multa.

rumore eoque pluribus vivere eum fingentibus credentibusque. Ceterorum casus conatusque in contextu operis[4] dicemus : tunc servus e Ponto[5], sive, ut alii tradidere, libertinus[6] ex Italia, citharæ et cantus[7] peritus, unde illi super similitudinem oris pronior ad fallendum fides, adjunctis desertoribus[8], quos inopia vagos ingentibus promissis corruperat, mare ingreditur; ac vi tempestatum Cythnum[9] insulam detrusus et militum quosdam ex Oriente commeantium[10] adscivit vel abnuentes interfici jussit, et spoliatis negotiatoribus[11] mancipiorum valentissimum quemque armavit. Centurionemque Sisennam, dextras[12], concordiæ insignia, Syriaci exercitus nomine ad prætorianos ferentem, variis artibus aggressus est, donec Sisenna clam relicta insula trepidus et vim metuens aufugeret. Inde late terror; multi ad celebritatem nominis erecti rerum novarum cupidine et odio præsentium. Gliscentem in dies famam fors discussit.

4. In contextu operis. Ces endroits où Tacite en parlait sont perdus.

5. Ponto, le Pont. Mithridate vii, dont c'était l'état héréditaire, y avait ajouté la Paphlagonie, la Cappadoce jusqu'au Taurus, toute la côte de l'Euxin, depuis le Phase jusqu'au Bosphore Cimmérien. Pompée le vainquit, et fit quatre parts de ses Etats. Trois furent données à des rois-clients, Pharnace, Aristarchus et Dejotarus. La quatrième fut rattachée à la Bithynie et forma avec elle la nouvelle province de Pont-Bithynie. Ces territoires furent maintes fois remaniés, donnés, repris, réunis, séparés. Sous Auguste, il y avait un royaume-client, le *Pont Polémoniaque*, gouverné par les Polémons qui paraît avoir été définitivement rattaché à la province de Bithynie par Vespasien.

6. Libertinus, appartenant à la classe des affranchis. L'affranchissement, *manumissio*, était bien la cessation de la servitude; mais celui qui entrait par cette porte dans la liberté et la qualité de citoyen romain, *civitas*, gardait indéfiniment quelque chose de la tache originelle, pour lui et ses enfants. Il conservait vis-à-vis de son ancien maître et de sa famille certaines obligations analogues à celles du client envers le patron. Il fallait bien des générations pour effacer les traces de l'esclavage à Rome. La classe des *ingenui* (*in gente nati*) lui était fermée à perpétuité. Il était *libertinus* en lui-même, *libertus* au regard de son ancien maître.

7. Citharæ et cantus. On connaît cette manie de Néron. *Qualis artifex pereo!* dit-il en mourant.

8. Desertoribus. La désertion fut de tout temps une plaie fort répandue dans les armées romaines. A Carthage, condamnée et assiégée par les Romains, Scipion Emilien en prit 900 dans Byrsa, (146). On juge ce que ce dut être plus tard.

9. Cythnum. *Cythnos*, auj. *Thermia*, entre *Céos* et *Sériphe*, non loin du cap *Sunium*.

10. Commeantium. C'étaient des soldats des armées d'Orient qui allaient en congé, *en permission*.

11. Negotiatoribus. Des Romains et des Italiens étaient établis dans toutes les provinces, et même au delà, et se livraient au commerce, banque, perception des impôts, exploitation agricole en grand, négoce des esclaves, etc. Il y en avait à *Cythnos*, et ils possédaient un personnel servile, dans lequel le pseudo-Néron prend les hommes les plus robustes.

12. Dextras. V. sup., i, 54, note 1.

IX. Galatiam[1] ac Pamphyliam[2] provincias[3] Calpurnio Asprenati regendas Galba permiserat. Datæ e classe Misenensi[4] duæ triremes ad prosequendum, cum quibus Cythnum insulam tenuit[5]; nec defuere qui trierarchos nomine Neronis accirent. Is in mæstitiam compositus[6] et fidem suorum quondam[7] militum invocans, ut eum[8] in Syria aut Ægypto sisterent, orabat. Trierarchi, nutantes seu dolo[9], alloquendos sibi milites et paratis omnium animis reversuros firmaverunt. Sed Asprenati cuncta ex fide[10] nuntiata; cujus cohortatione expugnata navis et interfectus, quisquis ille erat. Caput, insigne oculis comaque et torvitate vultus, in Asiam atque inde Romam pervectum est.

X. In civitate discordi et ob crebras principum mutationes inter libertatem ac licentiam incerta parvæ quoque res magnis motibus agebantur. Vibius Crispus[1] pecunia, potentia, ingenio inter claros magis quam inter bonos,

IX. 1. Galatiam. La Galatie ou Gallo-Grèce, au centre de l'Asie-Mineure, bornée par le Pont au nord, les Phrygies à l'ouest, la Pisidie et la Lycaonie au sud, la Cappadoce à l'est. Pour punir les Galates. d'avoir fourni des troupes à Antiochus, Manlius Vulso, le premier des Romains, ravagea leur pays et les battit. Ils furent dès lors soumis à la clientèle politique de Rome et conservèrent longtemps des princes indigènes. Après Dejotarus et Amyntas son successeur, le pays fut réduit en province romaine (26 av. J.-C.).

2. Pamphyliam. La Pamphylie, sur le golfe du même nom et sur la côte méridionale de l'Asie-Mineure, entre la Lycie à l'ouest et la Cilicie à l'est. Donnée d'abord à Eumène, roi de Pergame, après la défaite d'Antiochus, elle fit retour à Rome (132) en vertu du testament d'Attale III, qui institua le peuple romain son héritier. Elle fit d'abord partie de la province d'Asie, puis de la Cilicie. Antoine la donna, ainsi que la Lycaonie et la Galatie, au Galate Amyntas, après la mort duquel (26 av. J.-C.) tous ces territoires formèrent une province impériale, à laquelle Claude ajouta la Lycie.

3. Provincias. La Galatie et la Pamphylie ne formaient qu'un seul gouvernement : mais c'étaient des territoires détachés. Du reste, dans la langue administrative des Romains, le mot *provincia* est loin d'avoir pendant longtemps un sens territorial : il désigne un commandement, une mission personnelle.

4. E classe Misenensi. Le port de *Misenum*, depuis Auguste, était la grande station navale pour l'Italie occidentale, sous les ordres d'un préfet de la flotte.

5. Tenuit, il jeta l'ancre. *Cythnos* était sur l'itinéraire d'Italie en Asie. Cf. *Agric.*, 38 : *classis Trutulensem portum tenuit.*

6. In mæstitiam compositus, avec un chagrin affecté.

7. Quondam, modifie exclusivement *suorum*.

8. Eum. Ce pronom est incorrect : dans la langue classique, il faudrait *se*.

9. Nutantes seu dolo. Les triérarques, indécis ou feignant de l'être. Tacite sous-entend généralement la particule devant la première alternative. Cf. *Ann.*, I, 6 : *ficta seu vera promeret*; V, 4 : *fatali quodam modo..., seu prava solertia.*

10. Ex fide, un récit fidèle, conforme à ce qu'exigeait d'eux le devoir.

X. 1. Vibius Crispus. Orateur célèbre et délateur redouté sous Néron. Consul substitué sous Néron, proconsul d'Afrique sous Vespasien, il vécut puissant et considéré à la cour de Domitien. Il eut volontiers donné de bons conseils au tyran; mais c'était un métier dangereux : il ne s'y risqua pas. Grâce à

Annium Faustum equestris ordinis, qui temporibus Neronis delationem factitaverat[2], ad cognitionem senatus vocabat : nam recenti[3] Galbæ principatu censuerant patres ut accusatorum causæ[4] noscerentur. Id senatus consultum varie jactatum[5] et, prout potens vel inops reus inciderat[6], infirmum aut validum, retinebatur adhuc terrori. Sed[7] propria vi Crispus incubuerat[8] delatorem fratris sui[9] pervertere, traxeratque magnam senatus partem, ut indefensum et inauditum[10] dedi ad exitium postularent. Contra apud alios nihil æque reo proderat quam[11] nimia potentia accusatoris : « dari[12] tempus, edi crimina, quamvis invisum » ac nocentem more tamen audiendum » censebant. Et valuere primo, dilataque in paucos dies cognitio ; mox damnatus est Faustus, nequaquam eo assensu civitatis, quem pessimis moribus meruerat : quippe ipsum Crispum easdem accusationes cum præmio exercuisse meminerant, nec pœna criminis sed ultor displicebat.

cette prudente réserve, il atteignit son quatre-vingtième printemps (Juvén., *Sat.*, IV, 88) :

Ille igitur nunquam direxit brachia contra
Torrentem; nec civis erat, qui libera posset
Verba animi proferre et vitam impendere [vero.
Sic multas hiemes atque octogesima vidit
Solstitia, his armis illa quoque tutus in [aula.

2. Delationem factitaverat, il avait fait le métier de délateur. Cf. Cic. *Brut.*, 34 : *qui... accusationem factitaverit.*

3. Recenti. Non pas : au commencement du principat de Galba. Il n'y a vraiment pas lieu, dans un règne si court, de distinguer la fin, le milieu et le commencement. Récemment (par rapport à l'époque dont l'historien parle), le sénat avait ordonné des poursuites contre les accusateurs.

4. Accusatorum causæ. Cf. inf., IV, 42 : *elanguimus, P. C., nec jam ille senatus sumus, qui occiso Nerone delatores et ministros puniendos flagitabat.*

5. Varie jactatum, diversement exécuté (*Louandre*); tantôt appliqué, tantôt négligé.

6. Inciderat, sous-ent., sous la main des juges, *in laqueos legum et judiciorum* (Cic., *Pro Cluent.*, 150).

7. Adhuc terrori. Sed... Telle est la leçon de *Halm* et de *Heræus*. On lisait auparavant : ... *retinebatur. Ad hoc terroris*, ou *ad hunc terrorem*, en rattachant ces mots à ce qui suit.

8. Incubuerat... pervertere. Cf. Virg., *Georg.*, IV, 248 :

Hoc acrius omnes
Incumbent generis lapsi sarcire ruinas.

9. Fratris sui. Vibius Secundus, frère de Crispus, avait été procurateur d'une des deux Mauritanies, accusé de concussions par sa province (60) et condamné à la relégation (V. *Ann.*, XIV, 28). Sa détention ne dut pas être longue, puisqu'il eut le temps encore, sous Néron, d'être accusé de lèse-majesté par cet Annius Faustus.

10. Indefensum et inauditum. Pareil mépris de toutes formalités judiciaires n'était que trop fréquent. Nous avons vu plus haut (I, 6), Cingonius Varro et Petronius Turpilianus, l'un consul désigné, l'autre consulaire, exécutés sans avoir été ni entendus ni défendus.

11. Æque... quam, moins classique que *æque... ac*, ou *atque*. Tacite emploie les deux formes. V. inf., IV, 5 et 54.

12. Dari pour *ut daretur*. Cf. *Ann.*, I, 74 : *tulit* (sententiam) *absolvi reum criminibus majestatis*. V. aussi Tit. Liv., II, 5 : *bona regis reddi censuerunt.*

XI. Læta interim Othoni principia belli, motis ad imperium ejus[1] e Dalmatia Pannoniaque exercitibus. Fuere quattuor legiones, e quibus bina millia[2] præmissa; ipsæ modicis intervallis sequebantur, septima[3] a Galba conscripta, veteranæ[4] undecima[5] ac tertia decima[6] et præcipui fama quartadecimani[7], rebellione Britanniæ[8] compressa. Addiderat gloriam Nero eligendo ut potissimos[9], unde longa illis erga Neronem fides et erecta in Othonem[10] studia. Sed quo plus virium ac roboris[11], e fiducia tarditas inerat. Agmen legionum alæ cohortesque præveniebant. Et ex ipsa Urbe haud spernenda manus, quinque prætoriæ cohortes et equitum vexilla[12] cum legione prima[13], ac deforme insuper auxilium, duo millia gladiatorum, sed per

XI. 1. MOTIS AD IMPERIUM EJUS. Ces armées s'ébranlèrent à son commandement. C'était le reconnaître comme *imperator*.

2. E QUIBUS BINA MILLIA. Le mot *bina* indique que, de chaque légion, on forma des détachements de deux mille hommes. Quoi qu'en pensent Burnouf et Orelli, ce sont huit mille hommes qui partirent en avant. Rien de plus naturel que ce qui se passa alors. Les quatre légions étaient réparties dans toute la Dalmatie et la Pannonie, ainsi que les auxiliaires. La concentration de toutes ces forces et leur mise en marche exigeaient beaucoup de temps. Or on était pressé. On équipe donc à la hâte et on fait partir tout de suite des détachements, *vexilla*, de deux mille hommes. C'est ce que nous voyons (*Ann.*, xv, 10) : *expediri tamen itineri singula millia ex tribus legionibus... jussit.*

3. SEPTIMA. Il y avait alors deux légions portant le numéro VII[e] : l'une, VII[e] *Claudiana*, était en Mésie; l'autre, VII[e] *Galbiana, a Galba conscripta*, en Pannonie. Galba l'avait levée dans la Tarraconnaise, *e plebe provinciæ*, parmi les provinciaux (V. Suét., *Galb.*, 10) romains et espagnols (V. inf., III, 25; et sup., I, 6, note 8).

4. VETERANÆ, sous-ent. *legiones* : trois vieux corps.

5. UNDECIMA, XI[e] *Claudiana*, en Mésie.

6. TERTIA DECIMA, XIII[e] *Gemina*, en Pannonie.

7. QUARTADECIMANI. La XIV[e] légion, alors en Dalmatie, avait pour surnom *Gemina Martia Victrix*. Sous Germanicus, elle eut ses quartiers dans la haute Germanie. Elle fut envoyée par Claude en Bretagne, où elle prit une part considérable à la répression des Bretons révoltés (inf., V, 16) : *domitores Britanniæ*. Elle avait été désignée par Néron pour faire partie de la grande expédition qu'il méditait contre les Albanais du Caucase (sup., I, 6; inf., II, 27, 66). Arrêtée dans sa marche sur l'orient, elle était restée en Dalmatie. (*Heræus*.)

8. REBELLIONE BRITANNIÆ. V. *Ann.*, XIV, 29; *Agric.*, 15, sqq.

9. UT POTISSIMOS. Néron les avait fait venir de Bretagne, de préférence aux deux autres légions qui s'y trouvaient. V. sup., I, 60.

10. IN OTHONEM. Parce qu'il semblait être le vengeur de Néron.

11. VIRIUM : les forces, c.-à-d. les corps nombreux dont le parti se composait, légions, auxiliaires, prétoriens, soldats de marine. *Roboris* : la qualité, la puissance d'une armée aussi nombreuse et aussi aguerrie.

12. EQUITUM VEXILLA. Des escadrons de cavalerie prétorienne, ou à coup sûr légionnaire; quand il s'agit de cavalerie auxiliaire, les Romains disaient *alæ*.

13 CUM LEGIONE PRIMA. La I[re] *Adjutrix classicorum*, commandée par Orfidius Benignius (inf., II, 43). La I[re] *Germanica* était à *Bonna*. V. sup., I, 57; inf., IV, 19 et 25.

civilia arma etiam severis ducibus[14] usurpatum. His copiis rector additus Annius Gallus[15], cum Vestricio Spurinna[16] ad occupandas Padi ripas præmissus, quoniam prima consiliorum[17] frustra ceciderant, transgresso jam Alpes Cæcina, quem sisti intra Gallias posse speraverat. Ipsum Othonem comitabantur speculatorum[18] lecta corpora cum ceteris prætoriis cohortibus[19], veterani e prætorio, classicorum ingens numerus[20]. Nec illi segne aut corruptum luxu iter, sed lorica ferrea[21] usus est et ante signa pedes ire[22], horridus[23], incomptus famæque dissimilis.

XII. Blandiebatur cœptis fortuna, possessa per mare et naves[1] majore Italiæ parte penitus usque ad initium maritimarum Alpium[2], quibus tentandis aggrediendæque provinciæ Narbonensi Suedium Clementem, Antonium Novellum, Æmilium Pacensem duces dederat[3]. Sed Pacensis per licentiam militum vinctus; Antonio Novello nulla auctoritas; Suedius Clemens ambitioso imperio[4] regebat,

14. SEVERIS DUCIBUS. Par exemple, Decimus Brutus, à Modène.

15. ANNIUS GALLUS. V. sup., I, 87.

16. VESTRICIO SPURINNA. Il se distingua dans cette guerre par sa vigoureuse défense de *Placentia*, sur le Pô. Sous Trajan, il se fit un nom par ses exploits contre les Bructères.

17. PRIMA CONSILIORUM. Sur ces premiers plans d'Othon, qui échouèrent par la marche en avant de Cécina, V. sup., I, 87.

18. SPECULATORUM. Sur ce corps, V. sup., I, 24, note 8.

19. CETERIS PRÆTORIIS COHORTIBUS. Il devait en rester peu, puisque un grand nombre étaient déjà partis pour l'expédition contre la Gaule Narbonnaise (sup., I, 87), et qu'on vient de voir cinq cohortes entières prendre les devants sous Gallus et Spurinna. Ceux-ci étaient tout à fait les vétérans du prétoire, *veterani e prætorio*. Après seize années de service, ils restaient dans la cohorte, mais y formaient une compagnie spéciale sous le nom de *vexillarii* (*Juste Lipse*).

20. CLASSICORUM INGENS NUMERUS. Ce sont les restes de ces soldats de marine, échappés au massacre du pont Milvius (sup., I, 16), et qui avaient été formés en manipules et en cohortes, *in numeros legionis* (sup., I, 87).

21. FERREA. Il eût pu en porter une de toile, plus légère et moins gênante.

22. PEDES IRE. Var., *pedester*.

23. HORRIDUS, poudreux, la barbe et les cheveux en désordre.

XII. 1. MARE ET NAVES. L'Italie était à lui, *possessa*, grâce aux flottes de *Misenum* et de *Ravenna*, qui lui permettaient de se porter par mer sur tous les points menacés et d'y débarquer des troupes.

2. MARITIMARUM ALPIUM. Province de la Gaule formée vers 14 av. J.-C. entre les Alpes Grées au nord, la deuxième Narbonnaise à l'ouest, le golfe Ligustique au sud, et la Cisalpine à l'est; elle était habitée par les *Caturiges*: v. pr. *Ebrodunum* (Embrun) et *Dinia* (Digne).

3. DUCES DEDERAT. V. sup., I, 87.

4. AMBITIOSO IMPERIO. Cf. sup., I, 1, note 11. Des trois chefs mis par Othon à la tête de cette armée, Pacensis avait été chargé de fers par les soldats; Novellus ne comptait pas; Suedius Clemens ne conservait un semblant d'autorité qu'à force de complaisance et en fermant les yeux sur l'indiscipline du soldat.

ut adversus modestiam disciplinæ corruptus, ita[5] prœliorum avidus. Non Italia adiri nec loca sedesque patriæ videbantur ; tanquam externa litora et urbes hostium urere, vastare, rapere[6], eo atrocius quod nihil usquam provisum adversum metus[7]. Pleni agri[8], apertæ domus ; occursantes domini juxta[9] conjuges et liberos securitate pacis et belli malo circumveniebantur. Maritimas tum Alpes tenebat procurator[10] Marius Maturus. Is concita gente[11] (nec deest juventus) arcere provinciæ finibus Othonianos intendit; sed primo impetu cæsi disjectique montani, ut quibus temere collectis, non castra, non ducem noscitantibus, neque in victoria decus esset neque in fuga flagitium.

XIII. Irritatus eo prœlio Othonis miles vertit iras in municipium[1] Albintemelium[2]. Quippe in acie[3] nihil prædæ, inopes agrestes et vilia arma, nec capi poterant[4], pernix genus et gnari locorum; sed calamitatibus insontium ex-

5. Ut..., ita. Deux vices différents et contradictoires : faiblesse excessive qu'il avait envers le soldat, et témérité impatiente de combattre.

6. Urere, vastare, rapere. Ils brûlaient, *urere*, les campagnes et les villes, pillaient, *vastare*, et traînaient avec eux, *rapere*, tout ce qui pouvait être traîné. C'est ainsi qu'ils procéderont bientôt envers *Cremona*. C'était chez les Romains une méthode pour ainsi dire classique, qui se pratiquait quelquefois *auspicato*, *sub signis*.

7. Nihil usquam provisum adversum metus. Nulle part on ne s'était précautionné contre pareille éventualité. Tacite fait allusion ailleurs (*Agric.*, 7) aux ravages accomplis alors par la flotte d'Othon, et qui coûtèrent la vie à la mère d'Agricola. Elle habitait *Intemelium* (Vintimille). *Nam classis Othoniana licenter vaga, dum Intemelios* (*Liguriæ pars est*) *hostiliter populatur, matrem Agricolæ in prædiis suis interfecit prædiaque ipsa et magnam patrimonii partem diripuit, quæ causa cædis fuerat.*

8. Pleni agri. Les champs étaient pleins de troupeaux, de cultivateurs, d'esclaves, occupés à préparer la terre pour les semailles du printemps.

9. Juxta, avec, suivis de...

10. Procurator. Cette province des Alpes-Maritimes, peu étendue et surtout tranquille, était gouvernée par un simple agent de César, *procurator*. V. sup., I, 2, note 14.

11. Concita gente. Les montagnards des Alpes-Maritimes, les Caturiges (Var, Alpes-Maritimes et Hautes-Alpes). Rassemblés à la hâte, *temere*, ils furent taillés en pièces et dispersés par les Othoniens, soldats de profession.

XIII. 1. Municipium. Sur les municipes, V. sup., I, 46, note 14; et inf., II, 56, note 2.

2. Albintemelium, ville de Ligurie, auj. Vintimille. Var., *Albintimilium*, *Albium Intemelium*.

3. In acie. Il n'y avait pas eu précisément ce que les Romains appelaient *acies*, bataille rangée.

4. Nec capi poterant. Ils étaient pauvres; leurs armes étaient sans valeur. Si seulement on eût pu les prendre! On les eût vendus comme esclaves. Derrière les armées romaines, venaient toujours les marchands d'esclaves, *mangones*, *sectores*, qui achetaient à l'armée ses prisonniers de guerre soit individuellement soit par lots, et s'en allaient les revendre sur les marchés à esclaves d'Ostie, de Pouzoles, de Délos, etc.

pleta avaritia[5]. Auxit invidiam[6] præclaro exemplo femina Ligus, quæ filio abdito, cum simul pecuniam occultari milites credidissent eoque per cruciatus interrogarent ubi filium occuleret, uterum ostendens latere respondit[7], nec ullis deinde terroribus aut morte constantiam vocis egregiæ mutavit.

XIV. Imminere provinciæ Narbonensi[1] in verba Vitellii adactæ[2] classem Othonis trepidi nuntii Fabio Valenti attulere; aderant legati coloniarum[3] auxilium orantes. Duas Tungrorum cohortes[4], quattuor equitum turmas, universam Treverorum alam[5] cum Julio Classico præfecto misit, e quibus pars in colonia Forojuliensi[6] retenta, ne omnibus copiis in terrestre iter versis vacuo mari[7] classis accelera-

5. Sed calamitatibus insontium expleta avaritia. A savoir les paisibles habitants des campagnes et le municipe d'*Intemelium* en particulier. Tacite songeait sans doute à la mère d'Agricola, une des victimes de cette horrible dévastation. V. sup., ch. xii, note 7.

6. Auxit invidiam, augmenta l'impression d'horreur qu'avait causée la sauvagerie de cette soldatesque.

7. Latere respondit. L'endroit n'est pas exprimé formellement, mais se devine, après *uterum ostendens*.

XIV. 1. Provinciæ Narbonensi. Ainsi s'appelait la partie de la Gaule, *Gallia braccata*, conquise par les Romains avant Jules César. Elle avait pour frontières à l'est les Alpes jusqu'au Léman, au nord le cours du Rhône et les Cévennes qui la bornaient aussi à l'ouest ainsi que la Gimone, affluent de la Garonne, au sud les Pyrénées et la mer. Province très riche et très peuplée, elle renfermait beaucoup de villes nombreuses et importantes : *Narbo*, *Aquæ Sextiæ*, *Tolosa*, *Biterræ* (Béziers), *Agathe* (Agde), *Carcaso* (Carcassone), *Nemausus*, *Arelate*, *Arausio*, *Massilia*, *Forumjuliense*, *Antipolis*, *Valentia*, *Vienna*. Elle correspondait, en tout ou en partie, aux départements suivants : Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Tarn, Aude, Hérault, Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse, Drôme, Isère, Ardèche, Ain, Rhône et Savoie.

2. In verba Vitellii adactæ, forcée de prêter serment à Vitellius. Cf. *Ann.*, i, 34 : *in verba ejus* (*Tiberii*) *adegit*.

3. Coloniarum. Les députés des colonies. Outre *Narbo Martius*, ville absolument romaine, et *Aquæ Sextiæ*, *Lugdunum*, *Vienna*, ainsi que presque toutes les villes de la province avaient reçu des colons, et à plusieurs reprises. César avait casé les vétérans de ses dix légions, dans dix villes de la Narbonnaise. Comme les habitants de toutes ces villes avaient prêté serment à Vitellius, les Othoniens naturellement les traitent en ennemis; et eux d'envoyer demander du secours à Valens.

4. Tungrorum cohortes. Des cohortes auxiliaires formées de Tongres, peuple de la Gaule Belgique (Limbourg). C'étaient des Germains venus pour occuper le territoire des Eburons exterminés par César. V. principales, *Aduatica*, auj. Tongres, *Aquæ Spadanæ*, Spa, *fons Tungrorum* (Plin., *H. N.*, xxxi, 8).

5. Universam Treverorum alam. Tout le corps de cavalerie fourni par les Trévires. — Sur Julius Classicus, V. inf., iv, 55, 57, sqq.

6. In colonia Forojuliensi. Auj. Fréjus. Bâtie sans doute par les Phocéens de Marseille, agrandie par Auguste, elle devint un des principaux arsenaux de la marine de l'empire. Ce fut la patrie d'Agricola. La flotte d'Othon occupait la baie.

7. Vacuo mari, la mer étant libre. Les Vitelliens n'avaient pas de flotte, et ne pouvaient atteindre les Othoniens que sur terre.

ret[8]. Duodecim equitum turmæ et lecti e cohortibus adversus hostem[9] iere, quibus adjuncta Ligurum cohors[10], vetus loci auxilium, et quingenti Pannonii[11], nondum sub signis. Nec mora prœlio, et acies ita instructa, ut pars classicorum[12] mixtis paganis[13] in colles mari propinquos exsurgeret, quantum inter colles ac litus æqui loci[14] prætorianus miles expleret, in ipso mari ut adnexa classis et pugnæ parata conversa et minaci fronte prætenderetur. Vitelliani, quibus minor peditum vis, in equite robur, Alpinos[15] proximis jugis, cohortes densis ordinibus post equitem locant. Treverorum turmæ obtulere se hosti[16] incaute, cum exciperet contra veteranus miles, simul a latere[17] saxis urgeret apta ad jaciendum etiam[18] paganorum manus, qui sparsi inter milites, strenui ignavique, in victoria idem audebant. Additus perculsis terror invecta in terga pugnantium classe[19]. Ita undique clausi, deletæque omnes copiæ forent, ni victorem exercitum attinuisset obscurum noctis, obtentui[20] fugientibus.

8. Acceleraret, de peur que la flotte d'Othon ne se hâtât de tomber sur Fréjus d abord, et aussi sur tout le pays.

9. Hostem. Les forces de terre que la flotte d'Othon avait amenées et qui tenaient le pays.

10. Ligurum cohors. Une cohorte de Ligures, milice locale, que les gouverneurs romains avaient à leur disposition pour faire la police du pays, réprimer le brigandage, etc.

11. Quingenti Pannonii. Ces cinq cents Pannoniens étaient des recrues tirées de Pannonie, et qui se dirigeaient, sous la conduite d'officiers romains et de chefs indigènes, vers les cohortes dans lesquelles ils devaient être versés. Les alliés, servant dans les cadres de la cohorte ou de l'aile auxiliaire, faisaient campagne partout où on les envoyait, et quelquefois fort loin de leurs foyers. Pour combler les vides de la guerre, on leur envoyait naturellement des renforts.

12. Classicorum. V. sup., I, 6, note 7. Tacite donne ici les dispositions des Othoniens, jusqu'à *prætenderetur*.

13. Paganis. Les gens du pays, que les Othoniens, en ravageant la province des Alpes-Maritimes, avaient pris et incorporés dans leurs rangs pour les renforcer.

14. Æqui loci. Les soldats de marine s'échelonnaient sur les collines voisines de la mer. L'espace compris entre ces collines et la mer était occupé par les prétoriens. Puis la flotte continuait pour ainsi dire la ligne, faisant angle droit avec les troupes de terre, *conversa fronte*.

15. Alpinos, les Liguriens, cités plus haut.

16. Hosti. La ligne centrale, où se trouvaient les prétoriens, les meilleures troupes.

17. Simul a latere. Ils prêtaient alors le flanc aux soldats de marine et aux *pagani*, qui se trouvaient sur la colline.

18. Etiam, modifie *paganorum* et indique que ces *pagani* étaient aussi bons que les vrais soldats pour lancer la pierre.

19. Invecta... classe. Le champ de bataille est décrit ici avec une précision rare chez un ancien. On voit le mouvement de cette flotte qui se déploie sur les derrières des Vitelliens, grâce à une courbe du rivage sans doute, et menace de les envelopper.

20. Obtentui, pour *quod obtentui*

XV. Nec Vitelliani quanquam victi quievere : accitis auxiliis securum hostem ac successu rerum socordius agentem invadunt. Cæsi vigiles, perrupta castra[1], trepidatum apud naves, donec sidente paulatim metu, occupato juxta colle defensi[2], mox irrupere. Atrox ibi cædes, et Tungrarum cohortium præfecti[3] sustentata diu acie telis obruuntur. Ne Othonianis quidem incruenta victoria fuit, quorum[4] improvide secutos conversi equites circumvenerunt[5]. Ac velut pactis induciis, ne hinc classis, inde eques subitam formidinem inferrent, Vitelliani retro[6] Antipolim[7] Narbonensis Galliæ municipium[8], Othoniani Albingaunum[9] interioris[10] Liguriæ, revertere.

XVI. Corsicam ac Sardiniam[1] ceterasque proximi maris insulas fama victricis classis in partibus Othonis tenuit; sed Corsicam prope adflixit[2] Decimi Pacarii procuratoris[3] temeritas, tanta mole belli[4] nihil in summam profutura,

fugientibus fuit. Les ténèbres étaient comme un voile qui s'étendait devant les fuyards et les dérobait au vainqueur.

XV. 1. Perrupta castra. Le camp fut forcé, malgré le *vallum* (fossé, palissade et levée) par lequel les armées romaines avaient l'habitude de couvrir leurs campements.

2. Defensi. Sur cette colline, ils se rallient et arrêtent les progrès des assaillants. Puis de là, ils vont prendre l'offensive, *irrupere*.

3. Præfecti. Les cohortes auxiliaires avaient à leur tête, non pas un *tribunus*, comme dans l'armée régulière, mais un *præfectus*, Romain ou même indigène.

4. Quorum, génitif partitif, fréquent chez Tacite. Cf. inf., III, 12 : *Britannorum victis*.

5. Circumvenerunt. Terme militaire, peut-être emprunté à la chasse. Il s'emploie quand l'ennemi est cerné de toute part et n'a plus d'issue.

6. Retro. Nouvelle indication sur la bataille. Les Vitelliens faisaient face à l'Italie, que les Othoniens avaient à dos.

7. Antipolim. Auj. Antibes. Colonie des Phocéens de *Massilia*, ainsi que *Agathe*, *Nice*, *Emporium*.

8. Municipium. Sur le municipe à cette époque, V. sup., I, 46, note 14; inf., II, 46, note 2.

9. Albingaunum, de *Albium* et *Ingaunum*, comme *Albintemelium* (*Albium* et *Intemelium*). Auj. Albenga.

10. Interioris. Les Othoniens se replièrent sur *Albingaunum*, ville de la Ligurie, *Liguriæ*, et de la Ligurie plus intérieure, *interioris*, sous-ent., que le lieu du combat, c.-à-d. plus en deçà (par rapport à Rome) dans la Ligurie.

XVI. 1. Corsicam ac Sardiniam. La Corse et le Sardaigne formaient une seule province, prétorienne sous la république, sénatoriale d'ordinaire sous l'empire. Cette conquête est encore une preuve de la déloyauté romaine. Profitant des embarras que la révolte des mercenaires suscitait à Carthage, les Romains s'emparèrent des deux îles sans coup férir et les gardèrent (227).

2. Prope adflixit, aurait attiré les plus grands malheurs sur l'île, sans la tournure que prirent à la fin les événements.

3. Procuratoris. V. sup., I, 2, n. 14.

4. Tanta mole belli. Les proportions générales de cette guerre étaient telles, que l'adhésion de Pacarius à l'un ou l'autre parti importait peu. — *In summam*. Var., *in summa* (Orelli).

ipsi exitiosa. Namque Othonis odio juvare Vitellium Corsorum viribus statuit, inani auxilio, etiam si provenisset [5]. Vocatis principibus [6] insulæ consilium aperit et contra dicere ausos, Claudium Pyrrhicum trierarchum [7] liburnicarum [8] ibi navium, Quinctium Certum equitem Romanum, interfici jubet : quorum morte exterriti qui aderant, simul ignava et alieni metus [9] socia imperitorum turba in verba Vitellii juravere [10]. Sed ubi dilectum agere Pacarius et inconditos [11] homines fatigare [12] militiæ muneribus occepit, laborem insolitum perosi infirmitatem suam reputabant : « insulam esse quam incolerent, et longe Germaniam viresque legionum; direptos vastatosque classe etiam quos [13] cohortes alæque protegerent. » Et aversi repente animi, nec tamen aperta vi : aptum tempus insidiis legere. Digressis qui Pacarium frequentabant [14], nudus et auxilii inops balineis interficitur; trucidati et comites [15]. Capita,

5. Etiam si provenisset. Même dans le cas où ce secours eût été effectif. On va voir tout de suite qu'il n'a pas abouti.

6. Vocatis principibus. En Corse comme en Sardaigne, les Romains ne furent jamais solidement établis que sur les côtes. L'intérieur, montagneux et mal sûr, fut peu modifié. Rome y laissa subsister l'ancien état de choses, avec l'aristocratie locale, qu'elle tenait du reste sous sa main et à ses ordres, là comme partout.

7. Trierarchum. Nous avons déjà vu que les gouverneurs faisaient la police des côtes avec les vaisseaux que fournissaient, équipaient et entretenaient les villes maritimes de la province. Voir chez Cicéron, *Verr.*, *de Suppl.*, toute la partie qui a trait à la conduite de Verrès envers les capitaines des galères.

8. Liburnicarum. Les galères liburniennes tiraient leur nom des pirates liburniens (Illyrie), auxquels les Romains les empruntèrent. C'étaient des clippers longs et minces, fins voiliers : au milieu, un mât avec une voile levantine. Auguste dut à leur légèreté son succès à Actium sur les lourdes galères d'Antoine, et depuis ce moment elles tinrent une grande place dans la marine romaine.

9. Alieni metus, partageant la crainte d'autrui, des *principes*, qui avaient assisté à la réunion.

10. In verba Vitellii juravere. V. sup., II, ch. 14, note 2.

11. Inconditos, non dressés, indisciplinés, sauvages.

12. Fatigare. Agir sur quelqu'un par une action continue et avec des efforts réitérés : dresser. Cf. Virg., *Æn.*, VI, 79 :

Tanto magis ille fatigat
Os rabidum, fera corda domans fingitque
[premendo.

Cf. inf., V, 3 : *sed nihil æque quam inopia aquæ fatigabat.*

13. Etiam quos. Les provinces Narbonnaise et des Alpes maritimes, pillées et désolées, *direptos vastatosque*, par la flotte d'Othon, malgré les cohortes et les ailes de cavalerie des Vitelliens (sup., II, 12, 13 et 14).

14. Qui Pacarium frequentabant. Les Corses et les Romains domiciliés en Corse qui visitaient Pacarius. Partout, dans les provinces, les résidents romains et italiens, se groupaient autour du gouverneur. Les principaux du pays ne manquaient pas non plus de le visiter et de cultiver une si précieuse connaissance.

15. Comites. Ce sont toutes les per-

ut hostium, ipsi interfectores ad Othonem tulere; neque eos aut Otho præmio adfecit aut puniit Vitellius, in multa colluvie rerum[16] majoribus flagitiis permixtos.

XVII. Aperuerat[1] jam Italiam bellum, quod transmiserat[2], ut supra memoravimus, ala Siliana, nullo apud quemquam Othonis favore[3] nec quia Vitellium mallent, sed longa pax ad omne servitium fregerat[4] faciles[5] occupantibus et melioribus incuriosos[6]. Florentissimum Italiæ latus, quantum[7] inter Padum Alpesque camporum et urbium, armis Vitellii (namque et præmissæ[8] a Cæcina cohortes advenerant) tenebatur. Capta Pannoniorum cohors[9] apud Cremonam[10]; intercepti centum equites ac mille classici[11] inter Placentiam[12] Ticinumque[13]. Quo successu

sonnes que le gouverneur avait emmenées de Rome ou qui l'avaient rejoint et qui formaient sa maison, *cohors, comitatus :* affranchis, scribes, secrétaires, intendants, officiers, amis, parents, ses auxiliaires et collaborateurs à tous les degrés.

16. In multa colluvie rerum, au milieu de la confusion générale qui commence, ils furent confondus, *permixtos*, dans la foule de criminels qui étaient plus en vue.

XVII. 1. Aperuerat, avait ouvert, Cf. *Germ.*, 1 : *quos bellum aperuit; Hist.*, III, 2 : *jam reseratam Italiam*, et Agric. 22 : *tertius expeditionum annus novas gentes aperuit.*

2. Transmiserat. Allusion à l'offensive que prit en faveur de Vitellius cette *ala Siliana*, avant même l'arrivée de Cécina en Italie. Les meilleures places de la région Transpadane, Milan, Novare, Ivrée, Verceil furent ainsi livrées à Vitellius. V. sup., I, 70.

3. Nullo apud quemquam Othonis favore. Ces mots se rapportent, non pas à la cavalerie *Siliana*, qui s'est déclarée assez spontanément pour Vitellius, et dont les décurions lui étaient attachés, *Vitellio obstricti* (sup., I, 70), mais aux habitants, indifférents au fond, et prêts à se prostituer à toute espèce de servitude, comme la suite le prouve.

4. Fregerat. On dit de même en français : rompu à la servitude.

5. Faciles. Cf. *Ann.*, II, 27 : *juvenem improvidum et facilem inanibus.*

6. Melioribus incuriosos, ils ne s'embarrassaient pas de savoir lequel des deux partis était le meilleur. Avec *incuriosus*, on trouve plus souvent le génitif que le datif, même chez Tacite. Cf. *Agric.*, 1 : *incuriosa suorum ætas.*

7. Quantum. Indication approximative, et peu exacte. Les Vitelliens ne possédaient que la haute région Transpadane. Les communications entre Rome et l'Illyrie n'étaient point coupées, comme le prouve la part que prit un détachement de la XIIIe légion au premier combat devant *Cremona*. Les troupes d'Othon étaient échelonnées sur les lignes suivantes : *Mutina, Placentia, Cremona, Bedriacum, Verona.*

8. Præmissæ. V. sup., I, 70.

9. Pannoniorum cohors. Cette cohorte de Pannoniens avait été laissée dans *Cremona* par Othon, tandis que lui-même, avec Gallus, remontait vers *Verona*, pour donner la main aux légions d'Illyrie.

10. Apud Cremonam, dans *Cremona*. Sur ce sens de *apud* avec un nom de lieu, V. Gantrelle, XV, 140.

11. Mille classici. Ces soldats de marine (sup., II, 11 : *classicorum ingens numerus*), étaient venus avec Othon et formaient les avant-postes de son armée.

12. Placentiam. Aujourd'hui Plaisance, ital. *Piacenza :* colonie romaine, fondée en même temps que *Cremona* et *Mutina*, entre la première et la seconde guerre punique, sur le Pô, non loin de l'embouchure de la Trébia.

13. Ticinumque. *Ticinum*, depuis *Papia*, sur le Ticinus, auj. Pavie.

Vitellianus miles non jam flumine aut ripis arcebatur; irritabat quin etiam Batavos Transrhenanosque[14] Padus ipse, quem repente contra[15] Placentiam transgressi, raptis quibusdam exploratoribus[16], ita ceteros terruere, ut adesse omnem Cæcinæ exercitum trepidi ac falsi nuntiarent.

XVIII. Certum erat[1] Spurinnæ (is enim Placentiam obtinebat) necdum[2] venisse Cæcinam et, si propinquaret, coercere intra munimenta militem nec tres prætorias cohortes[3] et mille vexillarios[4] cum paucis equitibus veterano exercitui objicere; sed indomitus miles et belli ignarus correptis signis vexillisque[5] ruere et retinenti duci tela intentare, spretis centurionibus tribunisque; quin[6] prodi Othonem et accitum Cæcinam clamitabant. Fit temeritatis alienæ comes Spurinna, primo coactus, mox velle simulans, quo plus auctoritatis inesset consiliis, si seditio[7] mitesceret.

14. Batavos Transrhenanosque. Ils brûlaient d'utiliser leur talent de nageurs. Cf. inf., iv, 12 : *suerat et domi delectus eques præcipuo nandi studio arma equosque retinens integris turmis Rhenum perrumpere*. Cf. *Ann.*, ii, 8 ; *Agric.*, 18.

15. Contra, en face de, vis-à-vis. Cf. Virg., *Æn.*, i, 13 :

> *Italiam contra, Tiberinaque longe*
> *Ostia.*

Placentia n'est pas absolument sur la rive, mais à une certaine distance.

16. Exploratoribus, éclaireurs, postes avancés, grand-gardes.

XVIII. 1. Certum erat. Zeugma fort hardi. De ce verbe dépendent les trois infinitifs *venisse*, *coercere*, *objicere*. Avec le premier, il est verbe déclaratif, synonyme de *pro certo habebat*. Avec les deux autres, il devient verbe semi-auxiliaire : il était bien décidé à... Cf. Virg., *Egl.*, x, 52 :

> *Certum est in silvis inter spelæa ferarum*
> *Malle pati.*

Et de ces deux dernières propositions, l'une est affirmative, l'autre négative. *Certum est* est de plus emprunté à la langue poétique. V. Gantrelle, xix.

2. Necdum, pour *nondum*. Cf. sup., i, 31 ; Tit. Liv., xxi, 18. V. Gantrelle, xiii, 113.

3. Tres prætorias cohortes. On a vu (sup., ii, 11), un premier corps de troupes, composé de cinq cohortes prétoriennes, avec la Ire légion et deux mille gladiateurs, envoyés en avant par Othon, sous les ordres de Spurinna et de Gallus, pour occuper les rives du Pô. Trois étaient restées à *Placentia :* ce sont celles dont il s'agit ici. Gallus avait emmené les deux autres, dans sa marche en avant de l'autre côté du fleuve.

4. Vexillarios. Ce sont les premières compagnies de marche, *vexilla*, que les légions de Pannonie et de Dalmatie avaient envoyées en avant, à raison de deux mille par légion, en attendant qu'elles-mêmes fussent en mesure de rejoindre Othon. V. sup., ii, 11 ; et i, 31.

5. Signis vexillisque. *Signis* désigne les étendards des cohortes et des manipules ; *vexillis*, ceux des *turmæ*. V. sup., ii, 11 ; inf., ii, 43, et iv, 15 ; surtout iii, 13, note 11.

6. Quin. Pour *quinetiam*. Plutarque dit (Oth., 5) : Ὁ δὲ Σπουρίνας προσβιαζόμενος αὐτοὺς ἐκινδύνευσε μικροῦ ἐλθόντας ἀνελεῖν αὐτόν· ὕβρεως δὲ καὶ βλασφημίας οὐδεμιᾶς ἐφείσαντο προδότην καὶ λυμεῶνα τῶν Καίσαρος καιρῶν καὶ πραγμάτων λέγοντες.

7. Seditio. Comme plus loin (ii, 23) : *ægre coercitam legionem et pugnandi ardore usque ad seditionem progressam.*

XIX. Postquam e conspectu[1] Padus[2] et nox appetebat, vallari castra placuit. Is labor urbano militi insolitus contundit[3] animos. Tum vetustissimus quisque[4] castigare credulitatem suam, metum ac discrimen ostendere, si cum exercitu Cæcina patentibus campis tam paucas cohortes circumfudisset. Jamque totis castris modesti sermones, et inserentibus se centurionibus tribunisque laudari providentia ducis, quod coloniam virium et opum validam[5] robur ac sedem[6] bello legisset. Ipse postremo Spurinna, non tam culpam exprobrans quam rationem ostendens[7], relictis exploratoribus, ceteros Placentiam reduxit minus turbidos et imperia[8] accipientes. Solidati[9] muri, propugnacula[10] addita, auctæ turres[11], provisa parataque non arma modo sed obsequium et parendi amor, quod so-

XIX. 1. E CONSPECTU. Au début du mouvement, tout allait bien. Il faisait jour. Le premier enthousiasme durait encore. Mais le soir vint, puis la nuit. Il fallut se retrancher. Le fleuve, quoique peu éloigné, avait disparu à leurs yeux, *e conspectu*. Ce qui les frappait alors, c'est la plaine vaste et ouverte où ils étaient comme perdus. De là l'inquiétude et l'abattement des courages. Burnouf lit : *in conspectu*. On sait en effet que *Placentia* se trouve à une petite distance du fleuve. Mais il est douteux que les soldats se soient dirigés de ce côté : dans quel but? Et puis comment la vue du Pô, qui était plutôt une protection, pouvait-elle les abattre ?

2. PADUS. L'indicatif, suivi ou non d'un autre verbe, est souvent sous-entendu dans les propositions subordonnées. V. Gantrelle, *De l'ellipse dans Tacite*, XVI, 160.

3. CONTUNDIT, abat. Cf. Virg., *En.*, I, 263 :

Populosque feroces
Contundet,

et Tit. Liv., XXVII, 12 : *contunderent ferociam hostis*.

4. VETUSTISSIMUS QUISQUE. Sans doute les vexillaires, *mille vexillarii*, qui se trouvaient là. Ils avaient fait la guerre ; il était naturel qu'ils fussent les premiers à s'apercevoir de leur faute et à revenir.

5. VIRIUM ET OPUM VALIDAM. Tacite, à l'imitation des poètes, emploie le génitif avec toutes sortes d'adjectifs (V. Gantrelle, VI, 31). *Virium* désigne l'importance de la population, où l'on pouvait au besoin recruter des hommes ; *opum*, les ressources de toute nature, argent, matériel, outils, approvisionnements, etc., qui devaient se trouver dans une aussi puissante colonie.

6. ROBUR AC SEDEM. Hendiadys, pour *validam sedem*. V. Gantrelle, XIX, 177. Cf. inf., III, 8 : *quæ sedes bello legeretur*.

7. RATIONEM OSTENDENS. Leur montrant les raisons de sa conduite, et la justifiant par des explications. Cf. sup., I, 83 : *ratio rerum ;* inf., II, 26 : *apud paucos ea ducis ratio probata fuit ;* et 80 : *spes timor*, *ratio casus*.

8. IMPERIA. Dans la vieille langue du droit, *imperium* signifiait l'autorité absolue et indivisible du chef militaire investi, par la *loi curiate*, de la plénitude du pouvoir exécutif. Le mot se corrompit en même temps que la chose. Centurions, tribuns de cohortes, lieutenants de légions, chefs de corps ont maintenant un *imperium* relatif, d'où le pluriel *imperia*.

9. SOLIDATI. Les murs de *Placentia* n'ayant plus de raison d'être, avaient été négligés : de là, des vides, des avaries *ævo fluxa* (inf., II, 22) ; on consolide l'enceinte.

10. PROPUGNACULA. Ce sont les ouvrages avancés, les tranchées et les épaulements qu'on exécutait pour protéger les portes. Tout cela, naturellement, était en mauvais état, surtout à *Placentia*.

11. AUCTÆ TURRES. Les tours furent exhaussées.

lum illis partibus defuit, cum virtutis haud pæniteret [12].

XX. At Cæcina, velut relicta post Alpes sævitia ac licentia [1], modesto agmine [2] per Italiam incessit. Ornatum ipsius municipia [3] et coloniæ in superbiam trahebant [4], quod versicolori sagulo [5], braccas [6] [barbarum tegmen] indutus [7], togatos alloqueretur; uxoremque ejus Saloninam, quod quanquam in nullius injuriam [8] insignis equo ostroque [9] veheretur, tanquam læsi gravabantur [10], insita mortalibus natura recentem aliorum felicitatem acribus oculis introspicere [11] modumque fortunæ a nullis magis exigere quam quos in æquo viderunt. Cæcina Padum transgressus, tentata Othonianorum fide [12] per colloquium et promissa, iisdem petitus, postquam pax et concordia speciosis et irritis nominibus jactata [13] sunt, consilia curasque in oppugnationem Placentiæ magno terrore vertit, gna-

12. Cum virtutis haud pæniteret. Ce parti, où le courage ne laissait rien à désirer. Cf. Tit. Liv., viii, 23 : *minime pænitere se virium suarum, si bellum placeat.*

XX. 1. Sævitia ac licentia. Comme s'il eût laissé de l'autre côté des Alpes la cruauté et la licence. On a vu plus haut (i, 67 et 68), la façon sauvage dont son armée avait traité les populations helvétiennes.

2. Modesto agmine, opposé à *licentia.* Marche d'une armée qui observe envers l'habitant tous les égards que prescrit une exacte discipline.

3. Municipia. Sur les municipes de l'empire à cette époque, V. sup., i, 46, note 14, inf., ii, 56, note 2.

4. In superbiam trahebant, interprétaient dans le sens d'un orgueil méprisant.

5. Versicolori sagulo. Sayon ou casaque de diverses couleurs, tel que le portaient les Gaulois. V. inf., v, 23; Cés., *B. G.*, v, 42; Diod., v, 30; Tit. Liv., vii, 19; Virg., *Æn.*, viii, 660.

6. Braccas. Sorte de haut-de-chausses ou pantalon, étroit ou flottant, en usage dans les Gaules et dans les pays du nord, d'où le français *braies.* Ce vêtement frappa vivement les Romains, qui en firent le signe distinctif de la race gauloise et appelèrent *Gallia braccata* la *Provincia romana* et tout le pays transalpin pour le distinguer de la Gaule cisalpine où les braies n'étaient point portées.

7. Braccas indutus. Accusatif imité du grec, par les poètes d'abord, fréquent chez Tacite. Cf. *Ann.*, iv, 28 : *falsa exterritum;* vi, 43 : *allevatur animum.* V. Gantrelle, *Syntaxe de dépendance,* vi, 20.

8. Quanquam in nullius injuriam, sans porter préjudice à qui que ce soit.

9. Insignis equo ostroque. Elle montait un cheval superbe ; la housse qui supportait la selle était de pourpre, *ostro.*

10. Uxorem... gravabantur, ils se trouvaient offensés par son épouse. — Dans la prose classique, on trouvait déjà l'accusatif avec des verbes tels que *dolere, gaudere, lugere, erubescere.* Tacite a étendu cet usage à un plus grand nombre de verbes, qu'il a faits transitifs par analogie. V. Gantrelle, iv, 17.

11. Acribus oculis introspicere. Examiner avec des regards scrutateurs, c'est-à-dire avec haine et jalousie.

12. Tentata Othonianorum fide. Nous avons vu plus haut Othon et Vitellius s'envoyer réciproquement des assassins (sup., i, 75). Les voilà qui essaient de débaucher l'armée l'un de l'autre.

13. Jactata, au pluriel neutre, se rapportant à des substantifs abstraits. V. Draeger, *Synt.* 30; Madvig, 214; Gantrelle, v, 14. — Cf. inf., v, 5 : *parentes, liberos, fratres vilia habere; Ann.*, i, 46 : *dum patres et plebem, invalida et inermia... ludificetur.*

rus, ut initia belli provenissent[14], famam in cetera fore.

XXI. Sed primus dies impetu magis quam veterani exercitus artibus[1] transactus: aperti[2] incautique muros subiere, cibo vinoque prægraves. In eo certamine pulcherrimum amphitheatri opus[3] situm extra muros conflagravit, sive ab oppugnatoribus incensum, dum faces et glandes[4] et missilem ignem[5] in obsessos jaculantur, sive ab obsessis, dum retro transgerunt[6]. Municipale vulgus, pronum ad suspiciones, fraude[7] illata ignis alimenta credidit a quibusdam ex vicinis coloniis invidia et æmulatione, quod nulla in Italia moles tam capax[8] foret. Quocumque casu accidit, dum atrociora metuebantur, in levi habitum[9]; reddita securitate, tanquam nihil gravius pati potuissent, mærebant. Ceterum multo suorum cruore pulsus Cæcina, et nox parandis operibus absumpta. Vitelliani pluteos[10] cratesque et vineas[11] suffodiendis muris protegendisque oppugnatoribus, Othoniani

14. PROVENISSENT : auraient tourné, réussi. Cf. *Agric.*, 18 : *non ignarus instandum famæ, ac prout prima cessissent, terrorem ceteris fore.*

XXI. 1. VETERANI EXERCITUS ARTIBUS. Les précautions et la prudence d'une armée composée de vieilles troupes.

2. APERTI, à découvert, c'est-à-dire n'ayant pour se protéger ni claies, ni mantelets, ni abris. La métaphore paraît empruntée à la théorie des écoles de gladiateurs. Cf. Tit. Liv., XXV, 16 : *jaculis maxime aperta corpora Romanorum.*

3. AMPHITHEATRI OPUS. Ces amphithéâtres des villes de province étaient souvent en bois, comme celui de Fidènes (*Ann.*, IV, 62).

4. GLANDES. Il s'agit ici, non pas des balles de plomb qui se lançaient avec la fronde ou la baliste, mais de globes ardents, sortes de boulets rouges, frappant et incendiant à la fois.

5. MISSILEM IGNEM. Expression poétique, pour exprimer plus noblement ce que les anciens appelaient en termes techniques *falarica*, long javelot chargé vers le haut d'une boule de plomb ou d'une masse d'étoupes et de poix enflammées; ou encore *malleolus*, sorte de fusée ou flèche ardente qu'on lançait dans les villes assiégées ou dans les campements pour tâcher de les incendier. V. Tit. Liv., XXI, 8; Végèce, IV, 18; J. Lipse, *de Mil. rom.*, V, 20; *Poliorc.*, V, 5.

6. RETRO TRANSGERUNT, c'est-à-dire *retro missilem ignem trans amphitheatrum gerunt.* — Var., *regerunt* (Burn.) *retorta gerunt* (Orelli).

7. FRAUDE. C'est ce que nous appelons la malveillance.

8. MOLES TAM CAPAX. Il n'y avait pas dans toute l'Italie d'amphithéâtre aussi spacieux.

9. IN LEVI HABITUM. Le désastre parut léger. Cf. *Ann.*, III, 54 : *in levi habendum.*

10. PLUTEOS, des mantelets. Le *pluteus* était une espèce de toit mobile, incliné vers l'ennemi qu'on faisait avancer sur des roulettes et derrière lequel on était à l'abri des projectiles.

11. VINEAS. Section de galerie mobile, formée de deux toits inclinés en sens contraire et en dos d'âne. C'étaient deux *plutei* réunis par le sommet. Les soldats, sous leur abri, les portaient jusqu'au pied des ouvrages à attaquer et en ajustaient plusieurs bout à bout de façon à former un prolongement suffisant. Le nom de *vinea* avait été donné à cet engin à cause de sa ressemblance avec un berceau de vigne. Tous ces panneaux étaient faits de claies recouvertes de cuirs frais ou mouillés. V. J. Lipse, *Poliorc.*, I, 7. — Quant aux *crates*, c'étaient des claies simples, mobiles et légères dont les soldats se couvraient pour travailler à l'abri.

sudes et immensas lapidum ac plumbi ærisque moles perfringendis operibus obruendisque[12] hostibus expediunt. Utrimque pudor[13], utrimque gloria et diversæ exhortationes, hinc legionum et Germanici exercitus robur, inde[14] urbanæ militiæ et prætoriarum cohortium decus attollentium; illi ut segnem et desidem et circo ac theatris corruptum militem, hi peregrinum et externum[15] increpabant. Simul Othonem ac Vitellium celebrantes culpantesve uberioribus inter se probris quam laudibus stimulabantur.

XXII. Vixdum orto die plena propugnatoribus mœnia, fulgentes armis virisque campi : densum legionum agmen[1], sparsa[2] auxiliorum manus altiora murorum sagittis aut saxis incessere, neglecta aut ævo fluxa[3] comminus aggredi. Ingerunt desuper[4] Othoniani pila librato magis[5] et certo ictu adversus temere subeuntes cohortes Germanorum, cantu

12. PERFRINGENDIS... OBRUENDISQUE, pour rompre les mantelets et les galeries et pour écraser les ennemis. Le premier terme répond plutôt à *sudes*, le second à *lapidum... ac plumbi ærisque*.

13. PUDOR, le point d'honneur. — *Gloria*, le désir de la gloire.

14. HINC... INDE. D'un côté les légions, de l'autre les milices urbaines. Il y avait entre ces corps différents une jalousie et une haine ardentes (V. *Ann.*, I, 19). Si les légions représentaient la puissance effective de l'armée, les prétoriens constituaient une milice privilégiée qui avait sa gloire à soutenir. C'est ce que faisaient valoir les chefs dans leurs harangues.

15. PEREGRINUM ET EXTERNUM, ne sont pas synonymes, comme le pense Gantrelle (*Gr. de Tacite*, XVII, 173). Le *peregrinus* était tout individu non romain qui résidait à Rome. Le nombre en était très considérable. Ils ne jouissaient point du bénéfice du droit quiritaire. Cependant il y eut de bonne heure un préteur spécial, *prætor peregrinus*, chargé de leur rendre la justice, et ils étaient jugés sur l'équité, le droit naturel et l'usage. *Externus* est l'étranger de fait, qui vit en dehors du territoire, quelque chose comme le βάρβαρος des Grecs.

XXII. 1 DENSUM LEGIONUM AGMEN, les gros bataillons légionnaires. Le pluriel a paru étrange à quelques commentateurs, sous prétexte que Cécina n'avait avec lui qu'une seule légion, la XXI[e] *Rapax* (V. sup., I, 61). Mais si les deux autres, la IV[e] *Macedonica* et la XXII[e] *Primigenia*, n'étaient pas tout entières avec lui, il en possédait dans son corps d'armée de 30 000 hommes plusieurs détachements, *numeri*, *vexilla*, qui se rangèrent avec la légion, et non avec les auxiliaires germains. Cf., pour le pluriel en pareil cas, sup., I, 70; inf., II, 25, 30.

2. SPARSA. Par opposition à *densum legionum robur*. La légion, comptant au moins 6 000 hommes, formait une masse compacte et imposante, ordinairement en réserve. Les auxiliaires se présentaient au contraire par cohortes isolées, séparées les unes des autres par des intervalles : ce qu'indique très exactement l'expression *sparsa auxiliorum manus*.

3. ÆVO FLUXA, les parties dégradées par le temps. *Ævo* est plus nouveau et moins classique que *vetustate*. V. sup., II, 21, note 9.

4. DESUPER, de haut en bas. Cf. inf., III, 27; IV, 23; *Ann.*, II, 16.

5. LIBRATO MAGIS. Les Othoniens, sur les parapets des murs, étaient dans une position bien préférable pour balancer leurs javelines, *falaricas*, *malleolos*, etc. (V. sup., II, 21, note 5) et assurer le coup. Cf. un cas semblable (Tit. Liv., XXX, 10) : *ex rostratis Pœni vana pleraque, utpote supino ictu, tela in superiorem locum mittebant ; gravior ac pondere ipso libratior superne ex onerariis ictus erat.*

truci[6] et more patrio nudis corporibus[7] super humeros scuta quatientium. Legionarius pluteis et cratibus[8] tectus subruit muros, instruit aggerem[9], molitur[10] portas; contra prætoriani dispositos ad id ipsum molares ingenti pondere ac fragore provolvunt. Pars subeuntium obruti, pars confixi et exsangues aut laceri : cum augeret stragem trepidatio eoque acrius e mœnibus vulnerarentur, rediere[11], infracta partium fama[12]. Et Cæcina pudore cœptæ temere oppugnationis, ne irrisus[13] ac vanus iisdem castris assideret, trajecto rursus Pado Cremonam petere intendit. Tradidere sese abeunti Turullius Cerialis cum compluribus classicis[14] et Julius Briganticus[15] cum paucis equitum, hic præfectus alæ, in Batavis genitus, ille primipilaris et Cæcinæ haud alienus, quod ordines in Germania duxerat[16].

XXIII. Spurinna comperto itinere hostium, defensam Placentiam quæque acta[1] et quid Cæcina pararet, Annium Gallum[2] per litteras docet. Gallus legionem primam[3] in

6. CANTU TRUCI. Tacite parle ailleurs (*Germ.*, 3) de ce singulier pæan des Germains. Ils s'enivraient de vacarme avant le combat : *affectatur præcipue asperitas soni et fractum murmur, objectis ad os scutis, quo plenior, et gravior vox repercussu intumescat.* Aux cris sauvages des hommes se mêlaient les hurlements des femmes et des enfants (inf., IV, 18). Ils appelaient cela le *bardit*.

7. NUDIS CORPORIBUS. Non pas sans vêtements, mais sans armes défensives, telles que casques, cuirasses, jambières, etc. Cf. *Germ.*, 6 : *paucis loricæ, vix uni alterive cassis aut galea.*

8. PLUTEIS ET CRATIBUS. V. sup., II, 21, notes 10 et 11.

9. INSTRUIT AGGEREM, élève des terrasses. *Agger,* dans la langue militaire des Romains, signifie toute levée en terre, soit pour protéger un camp, soit pour servir de plate-forme aux tours mobiles et aux machines, soit pour approcher au moyen de plans inclinés et atteindre la hauteur des remparts assiégés. Cf. inf., *Hist.*, III, 20; IV, 24; et *Ann.*, II, 81; Cés., *B. G.*, II, 30; VIII, 41; Végèce, IV, 15; J. Lipse, *Poliorc.*, 2, 3.

10. MOLITUR, travaille à briser, à enfoncer. Cf. Tit. Liv., XXIII, 18 : *molitur portas et claustra refringere parat.* Cf. *Ann.* I, 30.

11. REDIERE. Ils firent retraite.

12. INFRACTA PARTIUM FAMA. La réputation du parti en fut ébranlée.

13. IRRISUS. Bafoué, surtout par les assiégés, qui se moqueraient de ses vains efforts. Après un pareil échec, il aurait pu tout au plus *assidere* auprès de la ville, προσκαθίζεσθαι (*Thucyd.*, I, 26).

14. CUM COMPLURIBUS CLASSICIS. On a vu plus haut (II, 11 et 17) qu'il en était venu de Rome un grand nombre avec Othon.

15. JULIUS BRIGANTICUS. Sur ce personnage, V. inf., IV, 70; V, 21.

16. ORDINES IN GERMANIA DUXERAT. Il avait conduit des centuries, en qualité de centurion primipilaire, sans doute, en Germanie, sous les ordres de Cécina. Sur l'expression *ordines ducere*, Cf. Cic., *Philipp.*, I, 20; Den. d'Halic., IX, p. 567; Cés., *B. G.*, I, 13.

XXIII. 1. QUÆQUE ACTA, s.-ent. *essent*. Sur l'ellipse du verbe *sum*, dans Tacite, V. Gantrelle, XVI, 160. Cf. sup., II, 19; et I, 21.

2. ANNIUM GALLUM. V. sup., II, 11. Annius Gallus était remonté vers *Verona*, pour donner la main aux légions qui devaient arriver d'Illyrie et de Pannonie.

3. LEGIONEM PRIMAM. La Ire *Adjutrix classicorum,* V. sup., II, 11, note 13.

auxilium Placentiæ ducebat[4], diffisus paucitati cohortium[5], ne[6] longius obsidium et vim Germanici exercitus parum tolerarent. Ubi pulsum Cæcinam pergere Cremonam accepit, ægre coercitam legionem et pugnandi ardore usque ad seditionem progressam Bedriaci[7] sistit[8]. Inter Veronam Cremonamque situs est vicus, duabus jam Romanis cladibus[9] notus infaustusque.

Iisdem diebus a Marcio Macro haud procul Cremona prospere pugnatum; namque promptus animi[10] Marcius transvectos navibus gladiatores in adversam Padi ripam[11] repente effudit. Turbata ibi Vitellianorum auxilia, et ceteris Cremonam fugientibus cæsi qui restiterant; sed repressus vincentium[12] impetus, ne novis subsidiis firmati hostes fortunam prœlii mutarent. Suspectum id Othonianis fuit omnia ducum facta prave æstimantibus[13].

4. Ducebat. Il était en route pour tâcher de dégager son collègue bloqué dans *Placentia*.

5. Paucitati cohortium. Il n'y avait en effet dans *Placentia* que trois cohortes prétoriennes et mille auxiliaires. V. sup., II, 18.

6. Diffisus... ne. Brachylogie. *Ne* est amené par l'idée de crainte contenue dans *diffisus*. V. Gantrelle, XXI, 183.

7. Bedriaci. *Bedriacum*, à 18 ou 20 milles de *Cremona*, à deux fortes journées de marche sud-ouest de *Verona*.

8. Sistit. Nous transcrivons ici une note du savant Ferlet qui éclaire toutes ces marches stratégiques : « Gallus menait la première légion au secours de Plaisance et il s'arrêta à Bédriac. Il venait donc de plus loin sur la route de Vérone. Mais pourquoi s'arrête-t-il dès qu'il apprend la levée du siège? Pour trois raisons : 1° ce siège étant levé, son objet était rempli; 2° restant à Bédriac, il était à même d'être joint plus promptement par les légions de l'Illyricum et par Othon, qui était resté plus loin pour les attendre; 3° il y aurait eu de la folie à aller se battre en rase campagne, et avec une légion qui n'avait pas encore vu l'ennemi, contre une armée de soldats vétérans. Ces raisons étaient solides, et dignes de la maturité de jugement qui le caractérisait : *maturitatem Galli*, a dit Tacite, I, 87. »

9. Duabus jam Romanis cladibus. De ces deux batailles, que Tacite appelle désastres, parce que la victoire et la défaite étaient également funestes au nom romain, la première est celle qui va être racontée : Vitellius y gagna l'empire. La seconde est celle où il le perdit quelques semaines plus tard. On se battit toutes les deux fois plus près de *Cremona* que de *Bedriacum*. A *Bedriacum* était, la première fois, le camp des Othoniens, et la seconde fois celui des Flaviens.

10. Promptus animi, brave et entreprenant. Sur cet emploi du génitif, à l'imitation des poètes, V. Gantrelle, VI, 31.

11. In adversam Padi ripam. On voit plus loin (II, 34, 35 et 40) que Macer, avec son corps de gladiateurs, était campé sur la rive droite du fleuve, en face d'une petite île qui se trouve un peu au-dessous du confluent de l'Adda. Il jeta donc, *effudit*, ses troupes sur la rive gauche, occupée par les Vitelliens, en possession de *Cremona*, et échelonnés le long du fleuve.

12. Vincentium. Il s'agit ici des gladiateurs, que Macer vient de jeter sur l'autre rive, et non pas d'Othoniens en général, comme le pense *Heræus*. Tacite a employé le participe, parce que ces troupes étaient en train de vaincre.

13. Prave æstimantibus, dans le sens de « interpréter à mal. » Cf. *Agric.*, 1 : *adeo virtutes iisdem temporibus optime æstimantur, quibus facillime gignuntur*.

Certatim, ut quisque animo ignavus, procax ore[14], Annium Gallum et Suetonium Paulinum et Marium Celsum (nam eos copiis[15] Otho præfecerat) variis criminibus incessebant. Acerrima seditionum ac discordiæ incitamenta[16], interfectores Galbæ, scelere et metu vecordes, miscere cuncta, modo palam turbidis vocibus, modo occultis ad Othonem litteris, qui humillimo cuique credulus, bonos metuens trepidabat, rebus prosperis incertus[17] et inter adversa melior. Igitur Titianum fratrem accitum bello præposuit[18].

XXIV. Interea[1] Paulini et Celsi ductu res egregie gestæ. Angebant Cæcinam nequicquam omnia cœpta et senescens[2] exercitus sui fama. Pulsus Placentia, cæsis nuper auxiliis[3], etiam per concursum exploratorum, crebra magis quam digna memoratu prœlia, inferior[4], propinquante Fabio Valente[5], ne omne belli decus illuc[6] concederet, recuperare gloriam avidius quam consultius properabat. Ad duodecimum[7] a Cremona (locus Castorum[8] vocatur) ferocissimos

14. ANIMO IGNAVUS, PROCAX ORE. Exemple de la figure que les grammairiens appellent *entre-croisement*, χιασμος. V. Gantrelle, XVIII, 175; Dræger, *Syntaxe*, § 235. Cf. inf., II, 45, 48, 78; IV, 73.

15. COPIIS. Var. *quoque* : ce qui change le sens. *Eos* se rapporterait seulement à Suetonius Paulinus et à Marius Celsus, de qui Tacite a dit (sup., I, 87), ainsi que de Annius Gallus : *rectores destinati*, mais dont il ne s'était pas encore occupé.

16. ACERRIMA... INCITAMENTA. Les plus ardents à semer la discorde et la sédition.

17. REBUS PROSPERIS INCERTUS, Inquiet précisément quand tout lui réussissait.

18. TITIANUM FRATREM BELLO PRÆPOSUIT. Othon ne pouvait guère commettre de faute plus lourde que de substituer l'incapable Salvius Titianus aux trois véritables hommes de guerre qu'il avait d'abord chargés de ses intérêts.

XXIV. 1. INTEREA. Pendant le temps qui s'écoula jusqu'à l'arrivée de Titianus pour prendre le commandement en chef. On a vu au chapitre précédent qu'il était à Rome.

2. SENESCENS EXERCITUS SUI FAMA. Métaphore poétique, que Lucain n'aurait pas dédaignée, et qui ne doit pas étonner chez Tacite.

3. CÆSIS NUPER AUXILIIS. On a vu ses auxiliaires romains taillés en pièces par les gladiateurs de Marcius Macer (sup., II, 23).

4. ETIAM PER CONCURSUM EXPLORATORUM... INFERIOR. On voit à chaque instant, chez les historiens militaires, que les armées romaines s'éclairaient à de grandes distances au moyen d'espions et surtout de corps volants. Ces éclaireurs rencontraient fréquemment les partis ennemis, et alors avaient lieu *crebra magis quam digna memoratu prœlia*. Même dans ces misérables rencontres, les troupes de Cécina ne tenaient pas contre les Othoniens.

5. PROPINQUANTE FABIO VALENTE. En effet, Fabius Valens, chef de l'armée de la basse Germanie, et qui avait suivi la route des Gaules, n'allait pas tarder à déboucher en Italie.

6. ILLUC, pour *in illum*. V. inf., IV, 18 et 79.

7. AD DUODECIMUM, sous-ent. *lapidem*, à douze milles. L'ellipse d'un substantif est fréquente chez Tacite. V. Gantrelle, XVI, 158.

8. LOCUS CASTORUM. Cette localité tirait vraisemblablement son nom d'un sanctuaire de Castor et de Pollux. Elle se trouvait sur la route, *via Postumia*,

auxiliarium imminentibus viæ lucis[9] occultos componit[10]; equites procedere longius jussi et irritato prœlio[11] sponte refugi festinationem sequentium elicere[12], donec insidiæ coorirentur[13]. Proditum id Othonianis ducibus, et curam[14] peditum Paulinus, equitum Celsus sumpsere. Tertiæ decimæ legionis vexillum[15], quattuor auxiliorum cohortes et quingenti equites in sinistro locantur; aggerem viæ[16] tres prætoriæ cohortes altis ordinibus[17] obtinuere; dextra fronte[18] prima legio incessit cum duabus auxiliaribus cohortibus et quingentis equitibus; super hos ex prætorio auxiliisque mille equites, cumulus prosperis aut subsidium laborantibus, ducebantur.

XXV. Antequam miscerentur acies terga vertentibus Vitellianis, Celsus doli prudens[1] repressit suos; Vitelliani[2] temere exsurgentes, cedente sensim Celso, longius secuti ultro in insidias præcipitantur; nam a lateribus cohortes[3],

de *Cremona* à *Verona*, par *Bedriacum* et *Mantua*, mais plus près de *Bedriacum* que de *Cremona*. Suétone (*Oth.*, 9) appelle ce lieu *ad Castoris ;* Orose (VII, 8): *circa locum, quem Castores vacant.*

9. LUCIS, à cause du temple de Castor et de Pollux, dont ils étaient sans doute des dépendances.

10. COMPONIT. Il les tient cachés, avec ordre de ne pas donner signe de vie, avant qu'il le commande.

11. IRRITATO PRŒLIO. Brachylogie, pour *irritando hostem lacessito prœlio.* (Dübner.)

12. ELICERE : amorcer.

13. INSIDIÆ COORIRENTUR. *Insidiæ* est pour *ii qui in insidiis collocati erant.* Ainsi *coorirentur* s'explique. — Var., *coorerentur.*

14. CURAM. Le mot devait être technique chez les Romains. Cf. *Ann.*, XIII, 20 : *mandata ei prætoriarum cohortium cura ;* I, 31 : *inferiorem exercitum A. Cæcina curabat ;* VI, 30 : *superioris Germaniæ legiones curabat.* Cf. Xénoph., *Anab.*, III, 2, 37 : Τῶν πλευρῶν ἑκατέρων δύο στρατηγὼ ἐπιμελοίσθην.

15. TERTIÆ DECIMÆ LEGIONIS VEXILLUM. C'est l'avant-garde des légions de Pannonie. Ce premier corps devait être de 2 000 hommes, s'il était au complet. V. sup., II, 11.

16. AGGEREM VIÆ : la chaussée du chemin. Les grandes voies militaires étaient exhaussées et pavées avec des dalles. La chaussée était réservée aux équipages. De chaque côté de la voie, il y avait en outre un sentier pour les piétons.

17. ALTIS ORDINIBUS, en ordre profond.

18. DEXTRA FRONTE. Toutes ces troupes forment la *première* ligne de bataille, par opposition aux troupes de réserve, *subsidium*, et sont à cheval sur la voie *Postumia*. Les vexillaires de la XIII[e] légion forment l'aile gauche avec quatre cohortes auxiliaires et 500 chevaux. Au centre, sur la chaussée même, trois cohortes prétoriennes. A l'aile droite, la I[e] légion, deux cohortes auxiliaires et 500 chevaux.

XXV. 1. PRUDENS, même sens que *providens, præscius.*

2. VITELLIANI. Ce sont ces *ferocissimos auxiliarium* que Cécina avait cachés dans les bois, avec défense de bouger avant son signal. Sup., II, 24. En sortant inconsidérément de leur retraite, non seulement ils n'attirèrent pas l'ennemi dans le piège ; mais eux-mêmes, *ultro*, vont tomber dans le piège des adversaires.

3. A LATERIBUS COHORTES. Dans le mouvement de recul des Vitelliens, Celsus a retenu ses cavaliers, pour qui le moment semblait venu de charger un ennemi en retraite. Mais alors

legionum adversa frons, et subito discursu terga cinxerat eques. Signum pugnæ non statim a Suetonio Paulino pediti datum : cunctator natura et cui cauta potius consilia cum ratione quam prospera ex casu placerent, compleri fossas[4], aperiri campum[5], pandi aciem jubebat, satis cito incipi victoriam ratus, ubi provisum foret ne vincerentur. Ea cunctatione spatium Vitellianis datum in vineas nexu traducum impeditas[6] refugiendi ; et modica silva adhærebat[7], unde rursus ausi[8] promptissimos prætorianorum equitum[9] interfecere. Vulneratur rex[10] Epiphanes[11], impigre pro Othone pugnam ciens.

XXVI. Tum Othonianus pedes erupit[1]; protrita[2] hostium

il faut admettre que Suetonius modifia ses premières dispositions, puisque la 1e légion qui tout à l'heure était à l'aile droite forme maintenant le centre ; les cohortes auxiliaires et prétoriennes, sur les ailes. Quant à la cavalerie, elle opère un mouvement tournant à droite et à gauche, *discursu*, et va se trouver sur les derrières des Vitelliens qui seront complètement cernés.

4. Compleri fossas. Il fait combler les fossés. Aujourd'hui encore, dans la Lombardie, le sol est sillonné de fossés et de canaux destinés à l'aménagement des eaux et à l'irrigation des champs.

5. Aperiri campum. Le pays était en outre planté d'arbres, de vignes en espaliers et en treilles reliées les unes aux autres, comme on cultive encore aujourd'hui en Piémont et en Dauphiné. Suetonius fait abattre le tout, pour permettre à ses lignes de se développer tout à l'heure : *pandi aciem*.

6. Nexu traducum implicitas. Ce mode de culture de la vigne est encore usité dans le pays. Les pieds de vigne s'appuient sur des arbres, puis lancent à droite et à gauche des cordons qui rejoignent l'arbre suivant et remplissent les intervalles de leurs entrelacements. *Tradux* est le brin de vigne, le sarment qui se développe et va se nouer, *nexu*, avec le voisin.

7. Modica silva adhærebat. Après les vignes venait un taillis peu étendu.

8. Unde rursus ausi, sous-ent. *erumpere*. Avec *audere*, Tacite sous-entend très souvent le verbe. Cf. inf., II, 71 : *adversus Neronem ausus ;* V, 11 : *longius ausuri ; Ann.*, IV, 52 : *neque ausurum contra Sejanum.*

9. Prætorianorum equitum. Ce sont les cavaliers prétoriens, *e prætorio auxiliisque mille equites* (sup., 24), qui avaient été chargés de se porter sur les derrières des Vitelliens pour leur couper toute retraite.

10. Rex. Tacite lui donne le titre de roi, quoiqu'il ne soit encore que fils de roi, prince royal. Les Romains ne distinguaient pas. On était, ou non, de famille royale : le reste leur importait peu.

11. Epiphanes. Epiphane, fils d'Antiochus, roi de Comagène, un de ces dynastes que les Romains toléraient dans leurs possessions d'Asie, parce qu'ils y trouvaient leur compte sans le moindre inconvénient pour leur domination. Celui-là se trouvait à Rome, soit comme otage, soit comme ambassadeur, pour servir les intérêts de son père auprès du prince et du sénat. Il profita de l'occasion, suivit Othon à l'armée et fit notamment des prodiges de valeur à la journée des Castors.

XXVI. 1. Erupit. Terme spécial, pour indiquer qu'une troupe s'ébranle et charge l'ennemi. Cf. Virg., *En.*, XI, 608 :

Jamque intra jactum teli progressus uterque
Constiterat : subito erumpunt clamore ;

et Tit. Liv., XXIX, 33 : *circa se conglobatos erumpere jubet.*

2. Protrita. Une ligne de bataille, *acies*, était dite *protrita*, quand après une lutte corps à corps, elle était rompue, broyée sur place et ses éléments rejetés en désordre. Cf. inf., IV, 17 : *Batavo equite protritos Æduos Arvernosque.*

acie, versi in fugam etiam qui subveniebant ; nam Cæcina non simul cohortes sed singulas acciverat[3], quæ res in prœlio trepidationem auxit, cum dispersos[4] nec usquam validos pavor fugientium abriperet. Orta et in castris[5] seditio, quod non universi ducerentur; vinctus præfectus castrorum[6] Julius Gratus, tanquam fratri[7] apud Othonem militanti proditionem ageret, cum fratrem ejus, Julium Frontonem tribunum, Othoniani sub eodem crimine[8] vinxissent. Ceterum ea ubique formido fuit apud fugientes occursantes[9], in acie pro vallo[10], ut deleri cum universo exercitu Cæcinam potuisse, ni Suetonius Paulinus receptui cecinisset, utrisque in partibus percrebruerit. Timuisse se Paulinus ferebat[11] tantum insuper laboris atque itineris[12], ne Vitellianus miles recens[13] e castris fessos aggrederetur et perculsis nullum retro subsidium foret. Apud paucos ea ducis ratio[14] probata, in vulgus adverso rumore fuit.

XXVII. Haud perinde id damnum Vitellianos in metum compulit quam[1] ad modestiam[2] composuit, nec solum

3. Acciverat. Cécina n'avait combiné cette embuscade, qui tourna contre lui, qu'avec une partie de ses forces. Son armée était campée entre les *Castors* et *Cremona*, mais bien plus près de cette dernière ville. Ce qui fait que ses cohortes arrivaient une à une, tout juste à temps pour trouver les premières en déroute et sans pouvoir rétablir le combat.

4. Dispersos. Les cohortes qui arrivaient successivement étaient isolées, et nulle part en force.

5. In castris. Dans le camp des Vitelliens, sous *Cremona*.

6. Præfectus castrorum. V. sup., i, 89, note 3.

7. Fratri... proditionem ageret, comme s'il trahissait, d'intelligence avec son frère.

8. Sub eodem crimine. Cf. Tac., *Ann.*, ii, 33 : *sub nominibus honestis*. V. Draeger, *Synt.*, § 92.

9. Apud fugientes occursantes. Asyndeton, qui sert ici à marquer un contraste. Cf. sup , i, 10 : *luxuria industria, comitate arrogantia ; Ann.*, i, 7 : *lacrimas gaudium, questus adulationem miscebant.* V. Gantrelle, xx, 178, 1.

10. Pro vallo, autour des retranchements, et en dehors. Les Othoniens vainqueurs poursuivirent leurs adversaires jusqu'à un campement, qui se trouvait entre les *Castors* et *Cremona.*

11. Ferebat, alléguait. V. sup., ii, 1.

12. Tantum insuper laboris atque itineris. Le gros des forces de Cécina était vraisemblablement dans un camp retranché, sous *Cremona.* Or *Cremona* se trouvait à douze milles des *Castors*, où avait eu lieu l'action. Qu'on ajoute à la fatigue causée aux Othoniens par le combat, la distance à franchir pour joindre les Vitelliens, *itineris*, et la lutte acharnée qu'il eût fallu soutenir, pour emporter d'assaut leurs positions retranchées, on s'expliquera qu'un homme de guerre de la valeur de Suetonius n'ait pas risqué l'entreprise.

13. Vitellianus miles recens. Quoique Cécina eût appelé pendant l'action un certain nombre de cohortes, *cohortes singulas*, il était loin, d'avoir engagé ses 30 000 hommes, et il lui restait des troupes fraiches.

14. Ea ducis ratio. Le plan du général, les raisons pour lesquelles il battit en retraite.

XXVII. 1. Perinde... quam, au lieu de l'expression classique *perinde ac* ou *atque*. V. Gantrelle, xii, 105.

2. Modestiam, le respect du devoir. Cf. sup., i, 52 : *modesti quietique.*

apud Cæcinam, qui culpam in militem conferebat seditioni magis quam prœlio paratum; Fabii quoque[3] Valentis copiæ (jam enim Ticinum[4] venerat) posito hostium contemptu[5] et recuperandi decoris cupidine reverentius et æqualius[6] duci parebant. Gravis alioquin seditio exarserat, quam altiore initio (neque enim rerum a Cæcina gestarum ordinem interrumpi oportuerat) repetam[7]. Cohortes Batavorum, quas bello Neronis[8] a quarta decima legione[9] digressas, cum Britanniam peterent, audito Vitellii motu in civitate Lingonum Fabio Valenti adjunctas retulimus[10], superbe agebant, ut cujusque legionis tentoria accessissent[11], « coercitos a se quartadecimanos, ablatam Neroni Italiam » atque omnem belli fortunam in ipsorum manu sitam » jactantes[12]. Contumeliosum id militibus, acerbum duci; corrupta jurgiis aut rixis disciplina; ad postremum Valens e petulantia etiam perfidiam[13] suspectabat.

XXVIII. Igitur nuntio allato pulsam Treverorum alam[1] Tungrosque a classe Othonis et Narbonensem Galliam circumiri, simul cura socios tuendi et militari astu[2] cohortes

3. Quoque, pour *sed etiam*, répond à *nec solum apud Cæcinam*.

4. Ticinum. V. sup., ii, 17, note 13.

5. Posito hostium contemptu. Les Othoniens, en effet, leur avaient infligé une rude leçon entre *Antipolis* et *Albingaunum*. *V.* sup., ii, 14, 15, 16.

6. Æqualius, comme *æquabilius*. Cf. Hor., *Sat.*, 1, iii, 9 :

Nil æquale homini fuit illi.

7. Repetam. Tacite va reprendre d'un peu plus haut, *altiore initio*, le fil de son récit de la marche de Valens, qu'il avait laissé au livre Ier, ch. lxvi, pour conduire Cécina en Italie.

8. Bello Neronis. Il s'agit de l'expédition que Néron avait projetée contre les peuples du Caucase. Il avait fait venir et partir en avant, à cet effet, de nombreux détachements, *numeri*, de Bretagne, de Germanie et d'Illyrie. V. sup., i, 6.

9. Quarta decima legione. La xive *Gemina* était de Bretagne. Il paraît qu'elle passa en Italie avant la mort de Néron et que Galba l'envoya en Dalmatie. Elle prit parti pour Othon et fut représentée par un détachement de 2 000 hommes à la première bataille de *Bedriacum*.

10. Retulimus. Cf sup., i, 59, 64.

11. Ut cujusque legionis tentoria accessissent. Toutes les fois qu'ils s'approchaient des tentes des légionnaires. Les cohortes auxiliaires et les légions avaient le même camp, mais occupaient des lignes de tentes séparées.

12. Jactantes. Le récit de ces événements se trouvait sans doute dans les derniers livres des *Annales*, qui sont perdus. Ces huit cohortes bataves, formant les auxiliaires de la xive légion dont elles étaient séparées par le désordre des temps, étaient en route pour la Bretagne, quand Valens les rencontra, chez les Lingons et les embaucha. V. sup., i, 59 ; ii, 27.

13. Perfidiam, une trahison de leur part.

XXVIII. 1. Pulsam Treverorum alam. V. sup., ii, 14. De même pour *Narbonensem Galliam circumiri*.

2. Militari astu. Pour les diviser, il fallait recourir à la ruse, mais à une ruse militaire. Tout autre moyen était dangereux.

turbidas ac, si una forent, prævalidas dispergendi, partem Batavorum ire in subsidium jubet[3]. Quod ubi auditum vulgatumque, mærere socii[4], fremere legiones, « orbari se » fortissimorum virorum auxilio; veteres illos et tot bel» lorum victores, postquam in conspectu sit hostis, velut » ex acie abduci. Si provincia Urbe et salute imperii potior » sit, omnes illuc sequerentur; sin victoriæ sanitas[5], [sus» tentaculum] partiumque columen[6] in Italia verteretur, » non abrumpendos ut corpori validissimos artus. »

XXIX. Hæc ferociter jactando[1], postquam immissis lictoribus Valens coercere seditionem cœptabat, ipsum invadunt, saxa jaciunt, fugientem sequuntur. Spolia Galliarum[2] et Viennensium aurum[3] [et] pretia laborum suorum[4] occultare clamitantes, direptis sarcinis tabernacula ducis ipsamque humum pilis et lanceis rimabantur; nam Valens servili veste apud decurionem equitum[5] tegebatur. Tum Alfenus Varus præfectus castrorum[6], deflagrante paulatim seditione, addit consilium[7], vetitis obire

3. Ire in subsidium jubet. Il les envoie au secours des Trévires et des Tongres, qui avaient été battus par la flotte d'Othon.

4. Socii. Les autres auxiliaires.

5. Victoriæ sanitas. Expression assez étrange, pour *victoriæ integritas*, c'est-à-dire *victoria integra :* victoire complète.

6. Partiumque columen, la force du parti. Cf. *Ann.*, iv, 84 : *Memphim, Veteris Ægypti columen ;* vi, 37 : *columen partium Abdagæses.*

XXIX. 1. Hæc ferociter jactando. Tandis qu'ils exhalent ces plaintes avec violence.

2. Spolia Galliarum. Dans leur marche à travers les Gaules, les soldats de Valens avaient spolié les populations. Après le sac de *Divodurum* (Metz) surtout, la terreur fut telle dans le pays, que les habitants, pour sauver leur vie, vidaient leurs maisons et apportaient tout spontanément aux soldats. V. sup., i, 63.

3. Viennensium aurum. V. sup., i, 65, 66. Les soldats, dans un accès de fureur, voulaient détruire la grande colonie de *Vienna*. On les avait apaisés avec un don de 300 sesterces par tête (= 54 fr.). Or ils étaient 40 000 hommes. Ce furent les Viennois qui payèrent, bien entendu. Valens fut soupçonné d'avoir reçu d'eux personnellement un énorme pot-de-vin.

4. Pretia laborum suorum. Trait de mœurs. Ils avaient saccagé la Gaule, détruit *Divodurum*, été sur le point de raser *Vienna* avec sa population. C'étaient là des travaux, *labores*, qui méritaient leur récompense, *pretia*. Tout cela du reste est dans l'ordre, tout cela est parfaitement romain. A Rome, la plus légitime des propriétés fut toujours le butin pris sur l'ennemi, ou l'étranger. Cf. *Ann.*, xiv, 12 : *castra romana, pretium laboris, peti*, et sup., i, 72 : *præfecturam vigilum et prætorii et alia præmia virtutum.*

5. Decurionem equitum. Le *decurio equitum* était l'officier commandant d'un escadron de cavalerie légionnaire de 32 hommes. Il avait trois chevaux.

6. Præfectus castrorum. V. sup., i, 28, note 3. Dans ses attributions rentraient aussi la distribution et la police des gardes. V. *Ann.*, i, 20, 31, et inf., iii, 70.

7. Addit consilium. A la décroissance naturelle de la sédition il ajoute une mesure de prudence.

vigilias[8] centurionibus, omisso tubæ sono, quo miles ad belli munia[9] cietur. Igitur torpere[10] cuncti, circumspectare inter se attoniti et id ipsum, quod nemo regeret, paventes, silentio, patientia[11], postremo precibus ac lacrimis veniam quærebant. Ut vero deformis et flens et præter spem incolumis Valens processit, gaudium, miseratio, favor[12] : versi in lætitiam[13], ut est vulgus utroque[14] immodicum, laudantes gratantesque circumdatum aquilis signisque[15] in tribunal ferunt. Ille utili moderatione non supplicium cujusquam poposcit, ac ne dissimulans suspectior foret, paucos[16] incusavit, gnarus civilibus bellis plus militibus quam ducibus licere.

XXX. Munientibus castra apud Ticinum[1] de adversa Cæcinæ pugna[2] allatum, et prope renovata seditio, tanquam fraude et cunctationibus[3] Valentis prœlio defuissent : nolle requiem, non exspectare ducem, anteire signa, urgere signiferos. Rapido agmine[4] Cæcinæ junguntur. Improspera[5] Valentis fama apud exercitum Cæcinæ erat : expositos

8. Obire vigilias, visiter les postes et les sentinelles de nuit. Des centurions de service faisaient des rondes et exerçaient une surveillance sur toutes ces opérations.

9. Belli munia, les différents exercices, non seulement de la guerre, mais du service militaire même en temps de paix.

10. Torpere. Ils tombent dans une stupeur immobile. La vie, d'ordinaire si active et si mouvementée dans le camp, est pour ainsi dire suspendue.

11. Patientia. Juste Lipse eût préféré *pænitentia*. Inutile. Les soldats ont commencé par la stupeur. Ils restent ensuite muets, *silentio*. Vient alors un calme résigné, *patientia*, dont ils vont sortir pour passer aux prières et au repentir.

12. Favor, sympathie vive. Cf. sup., I, 6: *ut non in unum aliquem prono favore*.

13. Versi in lætitiam, transportés de joie. Cf. inf., II, 63 : *versi in pænitentiam;* III, 62: *versi in desperationem*.

14. Utroque, dans les deux sens. Cet adverbe est employé également par Tit. Liv., I, 24 : *auctores utroque trahunt*, et II, 30 : *moderatum utroque consilium Verginii habebatur*.

15. Aquilis signisque. *Aquilis*, les aigles de la V[e] *Alauda* et de la I[e] *Italica; signis*, les étendards des cohortes et des manipules.

16. Paucos. Il fait retomber la faute sur quelques-uns. Cf. sup., I, 84 : *paucorum culpa fuit ; duorum pœna erit*.

XXX. 1. Ticinum. V. sup., II, 17, note 13. A *Ticinum*, Valens était encore à 70 kilomètres au moins de *Cremona*.

2. Adversa Cæcinæ pugna. Le combat des *Castors*. V. sup., II, 24 et sqq.

3. Fraude et cunctationibus. Hendiadys : par des lenteurs perfides. Cf. sup., II, 21 : *fraude illata*.

4. Rapido agmine. Quelque diligence qu'ils aient faite, il leur fallut bien deux jours de marche pour opérer leur jonction ; d'autant plus que, pour aller de *Ticinum* à *Cremona* par des routes militaires, il était nécessaire de faire un détour au nord et d'atteindre la grande voie *Æmilia*, à *Laus Pompeii*, à moins de suivre le fleuve : ce qui n'était pas facile à une armée.

5. *Improspera*, impopulaire, peu en honneur.

se tanto pauciores[6] integris hostium viribus querebantur, simul in suam excusationem[7], et adventantium robur per adulationem attollentes, ne ut victi et ignavi despectarentur. Et quanquam plus virium, prope duplicatus legionum auxiliorumque numerus erat Valenti, studia tamen militum in Cæcinam inclinabant, super benignitatem animi, qua promptior[8] habebatur, etiam vigore ætatis, proceritate corporis et quodam inani favore[9]. Hinc æmulatio ducibus : Cæcina ut fœdum ac maculosum[10], ille ut tumidum ac vanum irridebant[11]. Sed condito odio eamdem utilitatem fovere[12], crebris epistolis sine respectu veniæ[13] probra Othoni objectantes, cum duces partium Othonis quamvis uberrima conviciorum in Vitellium materia abstinerent.

XXXI. Sane ante utriusque exitum, quo egregiam Otho famam, Vitellius flagitiosissimam meruere, minus Vitellii ignavæ voluptates[1] quam Othonis flagrantissimæ libidines timebantur; addiderat huic terrorem atque odium cædes Galbæ, contra illi initium belli nemo imputabat. Vitellius ventre et gula sibi inhonestus[2], Otho luxu, sævitia, audacia rei publicæ exitiosior ducebatur

6. Tanto pauciores. Au départ des bords du Rhin, le corps d'armée de Cécina se composait de 30 000 hommes ; celui de Valens en comptait déjà 40 000. (V. sup., I, 61.) De plus, en traversant le pays des Lingons, Valens y trouva huit cohortes bataves formant les auxiliaires de la XIVe légion, et qu'il s'adjoignit (sup., I, 59). Enfin, à *Lugdunum*, le même Valens trouva et emmena avec lui la Ie légion *Italica*, et l'aile de cavalerie *Tauriana* (*ibid*). Son armée était donc de beaucoup supérieure à celle de Cécina; le double peut-être : *prope duplicatus legionum auxiliorumque numerus erat Valenti*, dit Tacite quelques lignes plus bas.

7. Simul in suam excusationem, en coordination avec *attollentes*. Cf. sup., I, 14.

8. Promptior, plus empressé à obliger, plus serviable.

9. Et quodam inani favore, par je ne sais quel caprice de l'opinion. (*Burnouf.*) V. sup., I, 53 : *Cæcina corpore ingens, animi immodicus, scito sermone, erecto incessu, studia militum allexerat.*

10. Fœdum ac maculosum, vil et flétri. Cf. sup., I, 66 : *Valentem magna pecunia emptum... quoties pecuniæ materia deesset, stupris et adulteriis exorabatur.*

11. Irridebant. Si deux sujets ont le même verbe, accompagné de déterminations différentes, le verbe s'accorde, dans la prose classique, avec le sujet le plus rapproché. Dans Tacite, au contraire, il se met systématiquement au pluriel. V. Gantrelle, v, 13.

12. Eamdem utilitatem fovere. Ils servaient le même intérêt, la même cause.

13. Sine respectu veniæ, en gens qui renonçaient d'avance au pardon, s'ils étaient vaincus.

XXXI. 1. Ignavæ voluptates. Les lâches jouissances de Vitellius, sa gloutonnerie, qui lui appesantissait l'esprit au profit de la matière et avait fait de lui un être mangeant et digérant. Cf. sup., I, 62 : *torpebat Vitellius,... inerti luxu ac prodigis epulis.* V. notes 6 et 7.

2. Sibi inhonestus. Par sa gloutonnerie et son intempérance, Vitellius ne faisait de tort qu'à lui-même.

Conjunctis Cæcinæ ac Valentis copiis nulla ultra penes Vitellianos mora quin totis viribus[3] certarent. Otho consultavit, trahi bellum an fortunam experiri placeret.

XXXII. Tunc Suetonius Paulinus[1] dignum fama sua ratus, qua nemo illa tempestate militaris rei callidior[2] habebatur, de toto genere belli[3] censere, festinationem hostibus, moram ipsis utilem disseruit. « Exercitum Vitellii universum advenisse, nec multum virium a tergo, quoniam » Galliæ tumeant[4] et deserere Rheni ripam[5] irrupturis tam » infestis nationibus non conducat; Britannicum militem[6] » hoste et mari distineri; Hispanias[7] armis non ita redundare; provinciam Narbonensem incursu classis et » adverso prœlio contremuisse; clausam Alpibus et nullo » maris subsidio[8] transpadanam Italiam atque ipso transitu exercitus vastam; non frumentum usquam exercitui, » nec exercitum sine copiis[9] retineri posse; jam Germanos, » quod genus militum apud hostes atrocissimum sit, tracto » in æstatem bello[10], fluxis corporibus[11], mutationem

3. Totis viribus. Avec toutes leurs forces en ligne. Les Vitelliens, en effet, avaient au moins 100 000 hommes dans la haute Italie. Tout leur conseillait de frapper un grand coup, avant que les adversaires eussent reçu les renforts de Pannonie et d'Illyrie.

XXXII. 1. Suetonius Paulinus, sous Claude, en 41, avait combattu les Maures en qualité de lieutenant prétorien et franchi l'Atlas. Surtout, en 61, comme lieutenant consulaire, il avait réduit plusieurs peuples de la Bretagne révoltée et conquis l'île de *Mona* (Anglesey) malgré les Druides. V. Tac., *Ann.*, XIV, 59, sqq.; XVI, 14; *Agric.*, 5, 14.

2. Callidior. L'adjectif *callidus*, chez les classiques, s'emploie dans le sens absolu. Tacite le met ici dans le sens de *peritus;* d'où *militaris rei callidior.*

3. De toto genere belli. Sur l'ensemble, sur la conduite générale de la guerre

4. Tumeant. La révolte fermentait dans les Gaules : Valens y avait provoqué et laissé partout les plus mauvaises dispositions. Cf. Plin., *Pan.*, 28 : *tumentibus plebis animis*, et Tit. Liv., XXXI, 8 ; XXXIII, 11.

5. Deserere Rheni ripam. On avait laissé quelques forces sur le Rhin, mais la frontière ne pouvait être dégarnie davantage. Vitellius ne pouvait absolument plus rien recevoir de ce côté-là.

6. Britannicum militem. La Bretagne ne sera sérieusement soumise qu'après les campagnes d'Agricola. A cette époque, elle occupait trois légions et de nombreux auxiliaires et les tenait fort en haleine : la IIe *Augusta ;* la Xe *Gemina*, et la XXe *Valeria Victrix.*

7. Hispanias. On n'y connait guère d'autre légion à cette époque que la VIe *Victrix* et la Xe *Gemina.*

8. Nullo maris subsidio. Les Vitelliens étaient enfermés dans la Transpadane comme en champ clos. A leur gauche la barrière des Alpes. En tête, les Othoniens. A droite la mer, dont la flotte d'Othon était maîtresse et par où ne pouvait leur venir aucun secours.

9. Sine copiis, sans vivres.

10. Tracto in æstatem bello. Si on atteignait l'été. Le participe passé absolu est pris ici dans un sens hypothétique.

11. Fluxis corporibus. Cf. inf., II, 93 : *Germanorum Gallorumque obnoxia*

» soli cælique haud toleraturos. Multa bella impetu va-
» lida[12] per tædia et moras[13] evanuisse. Contra ipsis
» omnia opulenta[14] et fida, Pannoniam, Mœsiam, Dalma-
» tiam, Orientem cum integris exercitibus, Italiam et caput
» rerum Urbem, senatumque et populum nunquam obscura
» nomina[15], etiam si aliquando[16] obumbrentur ; publicas
» privatasque opes et immensam pecuniam, inter civiles
» discordias ferro validiorem ; corpora militum aut Italiæ
» sueta aut æstibus ; objacere[17] flumen Padum, tutas viris
» murisque urbes[18], e quibus nullam hosti cessuram Pla-
» centiæ defensione exploratum. Proinde duceret bellum ;
» paucis diebus quartam decimam legionem[19], magna
» ipsam fama, Mœsicis cum copiis[20] affore ; tum rursus
» deliberaturum et, si prœlium placuisset, auctis viribus
» certaturos. »

XXXIII. Accedebat sententiæ Paulini Marius Celsus ; idem placere Annio Gallo, paucos ante dies lapsu equi adflicto, missi qui consilium ejus sciscitarentur retulerant. Otho pronus ad decertandum ; frater ejus Titianus[1] et præfectus prætorii Proculus[2], imperitia properantes, for-

morbis corpora, et *Germ.*, 4 : *minime sitim æstumque tolerare.*

12. Impetu valida. Encore une hypothèse indiquée par l'ablatif. Des guerres, dont le premier choc eût été redoutable...

13. Tædia et moras. Hendiadys ; des lenteurs fatigantes, qui énervent le soldat et émoussent son courage.

14. Opulenta. Par opposition aux Vitelliens, dont il a dit plus haut qu'ils manquaient de tout.

15. Nunquam obscura nomina. Noms dont l'éclat ne s'obscurcissait jamais. C'est Suetonius qui parle. Ailleurs (*Hist.*, i, 55), Tacite ayant la parole dit avec plus de vérité : *senatus populique oblitterata jam nomina.*

16. Si aliquando, moins classique que *si quando*. V. Draeger, *Synt.*, 18.

17. Objacere. Non pas maintenant. Le conseil de guerre où Suetonius développe ses idées se tient au camp devant *Bedriacum*, c'est-à-dire à vingt-cinq milles au moins du Pô. Mais comme l'orateur est d'avis qu'on repasse le fleuve et qu'on défende seulement la rive droite, il se place d'emblée dans cette hypothèse.

18. Urbes. Les villes de la Transpadane, qu'il faudrait momentanément découvrir, *Mantua*, *Verona*.

19. Quartam decimam legionem. La xive légion, qui était en route, venant de Dalmatie. Sur sa réputation, *fama*, V. sup., ii, 12.

20. Mœsicis cum copiis. Ces troupes se composaient de trois légions : la iiie *Gallica*, la viie *Claudia*, la viiie *Augusta*. Elles n'arrivèrent pas à temps sur le champ de bataille de *Bedriacum*, se trouvant alors seulement à *Aquileia*.

XXXIII. 1. Titianus, frère d'Othon, avait été élevé par lui au commandement en chef de toutes les forces du parti sur le Pô ; et rien ne prouve mieux combien le choix d'Othon était regrettable, que le parti qu'il prit de brusquer le dénouement, malgré l'avis des trois meilleurs hommes de guerre de l'époque, Suetonius Paulinus, Marius Celsus et Annius Gallus. Cf. sup., ii, 23.

2. Licinius Proculus, ami intime d'Othon, partageait avec Plotius Firmus le commandement du prétoire. Cf. sup., i, 46, 82, 87.

tunam et deos et numen Othonis[3] adesse consiliis, adfore conatibus testabantur; neu quis obviam ire sententiæ auderet, in adulationem concesserant[4]. Postquam pugnari placitum, interesse pugnæ imperatorem an seponi[5] melius foret dubitavere. Paulino et Celso jam non adversantibus[6], ne principem objectare periculis viderentur, iidem illi deterioris consilii auctores perpulere ut Brixellum[7] concederet ac dubiis prœliorum[8] exemptus summæ rerum[9] et imperii se ipsum[10] reservaret. Is primus dies Othonianas partes adflixit; namque et cum ipso prætoriarum cohortium et speculatorum[11] equitumque valida manus discessit, et remanentium fractus animus, quando suspecti duces et Otho, cui uni apud militem fides, dum et ipse non nisi militibus credit, imperia ducum in incerto reliquerat.

XXXIV. Nihil eorum Vitellianos fallebat, crebris, ut in civili bello, transfugiis; et exploratores, cura diversa sciscitandi[1], sua non occultabant. Quieti intentique Cæcina ac Valens, quando hostis inprudentia rueret[2], quod loco sapientiæ est, alienam stultitiam opperiebantur, inchoato ponte transitum Padi simulantes adversus oppositam gladiatorum manum, ac ne ipsorum miles segne otium

3. NUMEN OTHONIS, le génie d'Othon. Cf. δαίμων, *genius*.

4. CONCESSERANT. Ils s'étaient réfugiés dans la flatterie. Le verbe est au plus-que-parfait, à cause du rapport avec *dubitavere*.

5. SEPONI, être tenu à l'écart, être réservé.

6. JAM NON ADVERSANTIBUS. Ils avaient combattu la proposition de risquer la bataille. Mais alors ils regardaient la présence d'Othon comme indispensable au milieu de ses troupes. On se battait pour lui : il était naturel qu'il fût présent. Tel était l'avis de Paulinus et de Celsus. Mais battus sur le premier point, ils avaient lieu de craindre en défendant ici leur manière de voir qu'on leur reprochât d'exposer la vie du prince, et ils ne firent plus d'opposition à son éloignement.

7. BRIXELLUM. Cette localité, aujourd'hui Brescello, est située sur la rive droite du Pô, à plus de trente milles des *Castors* et de *Bedriacum*.

8. DUBIIS PRŒLIORUM. Génitif employé partitivement, comme on en trouve de fréquents exemples dans Cicéron lui-même. V. Gantrelle, VI, 30.

9. SUMMÆ RERUM. La direction supérieure de la guerre. Précaution vaine : en cas de défaite probable, quelles chances Othon conservait-il de relever ses affaires ? Aussi Tacite a-t-il raison d'ajouter que ce jour fut mortel pour la cause d'Othon. C'est ce jour-là réellement qu'il perdit l'empire.

10. SE IPSUM. Ses généraux allaient se battre et se faire tuer pour lui : ce qui explique *se ipsum*, en opposition.

11. SPECULATORUM. V. sup., I, 24, note 8.

XXXIV. 1. CURA DIVERSA SCISCITANDI. Curieux d'apprendre ce qui se passait dans l'autre parti, ils livraient en échange leurs propres secrets.

2. QUANDO HOSTIS IMPRUDENTIA RUERET, puisque l'ennemi courait en aveugle à sa perte. *Quando*, mis pour *quoniam*, ne semble pas être dans Cicéron ; il se trouve dans la prose de l'empire et chez les poëtes. Cf. sup., I, 87 : *quando Alpes claudebantur*.

tereret[3]. Naves pari inter se spatio[4], validis utrimque[5] trabibus connexæ, adversum in flumen dirigebantur[6], jactis super[7] ancoris[8], quæ firmitatem pontis continerent; sed ancorarum funes non extenti fluitabant[9], ut augescente flumine inoffensus ordo navium[10] attolleretur. Claudebat pontem[11] imposita turris et in extremam navem educta, unde tormentis ac machinis hostes propulsarentur. Othoniani in ripa turrim struxerant saxaque et faces jaculabantur.

XXXV. Et erat insula[1] amne medio, in quam gladiatores navibus molientes[2], Germani nando perlabebantur[3]. Ac forte plures transgressos completis liburnicis[4] per

3. Tereret. On dit naturellement en latin *terere tempus*. Par analogie. Tacite dit *terere otium*, comme s'il y avait *tempus segni otio terere*.

4. Pari inter se spatio. Les barques étaient placées toutes à une égale distance l'une de l'autre; de fortes poutres maintenaient entre elles un écartement constant.

5. Utrimque, aux deux bouts, c'est-à-dire à l'avant et à l'arrière des barques.

6. Adversum in flumen dirigebantur. Elles présentaient au courant, non pas le flanc, mais la pointe, afin de le briser; et l'écartement ménagé entre les barques, et qui sera comblé par des tabliers allant de l'une à l'autre, avait précisément pour but de laisser au courant une certaine liberté d'écoulement.

7. Super, en outre, c'est-à-dire pour venir en aide aux poutres qui reliaient entre elles les barques.

8. Jactis ancoris. En amont de la ligne des barques et par conséquent du pont, les marins ou soldats qui montaient les embarcations avaient jeté une ancre et, prenant appui sur elle, s'étaient laissés arriver au point voulu, puis, une fois là, se fixaient et se reliaient à la barque, voisine et déjà assurée. C'est une des méthodes usitées encore aujourd'hui chez nous et que pratiquent nos pontonniers.

9. Non extenti fluitabant. Si les cordes des ancres eussent été courtes, le niveau du fleuve montant, les barques auraient été attirées par les ancres et submergées. Mais on leur avait laissé de la longueur, *non extenti;* elles flottaient.

10. Inoffensus ordo navium. Les eaux pouvaient monter: toute la ligne des barques s'élèverait avec le niveau, sans se rompre.

11. Claudebat pontem. Ce pont, ne l'oublions pas, n'était point achevé, comme on le verra plus bas, ch. xli. Cette tour qui le ferme s'élevait sur un bateau, sur le plus avancé, *extremam*, vers la rive ennemie. Les machines battaient la rive et le fleuve, pour écarter les Othoniens et protéger les travailleurs (*Burnouf*). — Plutarque (*Oth.*, 10) raconte que, ne pouvant l'entamer, les Othoniens abandonnèrent au courant des barques remplies de bitume et autres matières enflammées qui y allumèrent en effet un grand incendie.

XXXV. 1. Et erat insula. « A un mille au-dessous de l'embouchure de l'Adda, vis-à-vis de Spinadesco. L'on voit encore l'île dont il s'agit ici, au dessous d'une autre plus petite qui est vis-à-vis de l'embouchure. C'est près de là qu'était le pont de Cécina. » Note de Ferlet.

2. Molientes, employé ici dans le sens intransitif. Cf. Cic., *in Verr.*, v, 88: *evolarat jam e conspectu fere fugiens quadriremis, cum etiam tum ceteræ naves uno in loco moliebantur.*

3. Perlabebantur. Ce mot forme avec *molientes* un zeugma. Les Germains seuls, ou plutôt les Bataves (sup., ii, 43), en nageant, avaient devancé dans l'île les gladiateurs, qui s'efforçaient de l'atteindre avec des barques, *navibus molientes*, sans toutefois y réussir. Strictement, le verbe *perlabebantur*, ne convient qu'à *Germani. Gladiatores* ne lui prend que l'idée générale de *contendere*, de *vehi*. Var., *prælabebantur*.

4. Liburnicis. Sur les vaisseaux liburniens. V. sup., ii, 16, note 8. Cf. Végèce, v, 7.

promptissimos gladiatorum Macer aggreditur; sed neque ea constantia gladiatoribus ad prœlia quæ militibus [5], nec perinde nutantes e navibus quam stabili gradu [6] e ripa vulnera dirigebant [7]. Et cum variis trepidantium inclinationibus mixti remiges propugnatoresque [8] turbarentur, desilire in vada ultro [9] Germani, retentare puppes, scandere foros [10] aut comminus [11] mergere : quæ cuncta in oculis utriusque exercitus [12] quanto lætiora Vitellianis, tanto acrius Othoniani causam auctoremque cladis detestabantur.

XXXVI. Et prœlium quidem, abruptis [1] quæ supererant navibus, fuga diremptum : Macer ad exitium poscebatur, jamque vulneratum eminus lancea [2] strictis gladiis invaserant, cum intercursu tribunorum centurionumque protegitur. Nec multo post Vestricius Spurinna [3] jussu Othonis, relicto Placentiæ modico præsidio, cum cohor-

5. Militibus. Des soldats en général, et non pas les Bataves, comme le veut *Heræus*. La remarque de Tacite est générale. Les gladiateurs, dressés dans leur art, ont une vigueur et une habileté spéciales ; mais, redoutables sur l'arène et avec les armes qui leur sont familières, ils n'ont pas sur le champ de bataille la solidité du soldat, *constantia*. De plus, dans le cas particulier, chancelant sur leurs barques, ils ne pouvaient ajuster.

6. Stabili gradu, d'un pied ferme. Cf. Tit. Liv., vi, 12 : *stabili gradu impetum hostium excipere*.

7. Vulnera dirigere. Expression poétique : *vulnera* est ici l'effet pour la cause, au lieu de *tela*, ou *ictus*. Cf. Virg., *Æn.*, x, 139 :

Te quoque magnanimæ viderunt, Ismare, gentes
Vulnera dirigere.

8. Propugnatoresque. Les vaisseaux liburniens étaient très étroits, de sorte que les rameurs s'embarrassaient avec les gladiateurs, ou troupe de débarquement, ἐπιβάται, *propugnatores*, qui venaient pour nettoyer l'île.

9. Ultro. Les Bataves allaient au devant des barques, sautant dans le fleuve, où ils avaient pied, *vada*.

10. Foros. L'opération consistait, selon nous, à grimper le long des flancs extérieurs des galères en s'aidant des rames et des sabords par où elles sortaient de la carène.

11. Comminus, employé ici avec toute la force de ses éléments étymologiques, *cum manu*, en s'aidant de leurs mains. Cf. Virg., *Georg.*, I, 104 :

Quid dicam jacto qui semine comminus arva
Insequitur ?

Ajoutons que tous ces détails sont autant d'indications significatives sur les dimensions de ce que les Romains appelaient *naves liburnicæ*.

12. In oculis utriusque exercitus. Ferlet et Burnouf font observer fort à propos que, par ces mots, il faut entendre seulement, d'un côté le corps de gladiateurs campés sur la rive droite du Pô et commandés par Macer, et de l'autre les troupes employées par Cecina sur la rive gauche à la construction et à la garde du pont. Quant aux armées elles-mêmes, elles étaient l'une à *Bedriacum*, l'autre à *Cremona*.

XXXVI. 1. Abruptis. Ceux des vaisseaux qui ne furent pas submergés, *quæ supererant*, se dégagèrent des mains des Bataves, *abruptis*, et leur fuite, *fuga*, mit fin au combat.

2. Lancea, chez les Romains, signifie, non pas ce que nous appelons la lance, arme du lancier, mais toute espèce de pique, λογχη, ou de javeline. Le mot *eminus* qui l'accompagne ici ne laisse pas de doute à cet égard.

3. Vestricius Spurinna, le défenseur de *Placentia*. V. sup., ii, 18, 19, 20, 21, 22.

tibus[4] subvenit. Dein Flavium Sabinum[5] consulem designatum[6] Otho rectorem copiis[7] misit, quibus Macer præfuerat, læto milite et modestiore ad[8] mutationem ducum, et ducibus ob crebras seditiones tam infestam militiam aspernantibus.

XXXVII. Invenio apud quosdam auctores, « pavore belli » seu fastidio utriusque principis, quorum flagitia ac de» decus apertiore in dies fama noscebantur, dubitasse » exercitus num[1] posito certamine vel ipsi in medium[2] » consultarent, vel senatui permitterent legere imperatorem, » atque eo[3] duces Othonianos spatium ac moras[4] suasisse, » præcipua spe Paulini, quod vetustissimus consularium[5] » et militia clarus gloriam nomenque Britannicis expedi» tionibus[6] meruisset. » Ego ut concesserim[7] apud paucos tacito voto quietem pro discordia, bonum et innocentem principem pro pessimis ac flagitiosissimis expetitum, ita neque Paulinum, qua prudentia fuit, sperasse corruptissimo sæculo[8] tantam vulgi moderationem reor ut, qui pacem

4. COHORTIBUS. Ce sont les trois vaillantes cohortes prétoriennes qui, avec mille vexillaires, avaient repoussé la double attaque de Cécina sur *Placentia.*

5. FLAVIUM SABINUM. Il ne faut pas confondre ce personnage avec le frère de Vespasien, qui s'appelait aussi Flavius Sabinus.

6. CONSULEM DESIGNATUM. Cette apposition a pour but de distinguer ce Flavius Sabinus du frère de Vespasien, lequel était préfet de la ville. V. sup., I, 46; et inf., II, 53 et 63.

7. RECTOREM COPIIS. Le datif pour le génitif, qui se trouve rarement dans les auteurs classiques, est un hellénisme très recherché par Tacite. V. Gantrelle, VI, 138.

8. AD, en présence de, à l'occasion de. V. Dræger, *Synt.*, 81. Cf. *Ann.*, II, 2: *accepere barbari lætantes, ut ferme ad nova imperia;* inf., IV, 72 : *paruere... ad externa modestiores.* V. Gantrelle, XV, 138.

XXXVII. 1. NUM, pour *nonne*, ou *an*. Tacite emploie souvent ce mot dans le sens de *si-ne-pas*, là où les écrivains classiques mettaient *an*. Cf. sup., I, 70 : *Cunctatus est Nero, num in Noricum flecteret.* V. Gantrelle, XIV, 136.

2. IN MEDIUM, en commun, après avoir déposé les armes. Cf. sup., II, 5.

3. EO, par là, dans cette vue.

4. SPATIUM AC MORAS. Substantifs redoublés et presque synonymes, comme on en trouve beaucoup chez Tacite, surtout dans ses premiers ouvrages, le *Dialogue*, l'*Agricola*, la *Germanie*. V. Gantrelle, XVII, 173.

5. VETUSTISSIMUS CONSULARIUM. Suetonius Paulinus avait été trois ans auparavant consul pour la seconde fois. D'après les recherches de Borghesi, son premier consulat serait de l'année 48.

6. BRITANNICIS EXPEDITIONIBUS. V. Tac., *Ann.*, XIV, 29-39; *Agric.*, 5.

7. UT CONCESSERIM. Sur ce conditionnel, V. Madwig, § 350 ; Dræger, *Synt.*, § 28. Cf. *Agric.*, 3 : *ut sic dixerim.*

8. CORRUPTISSIMO SÆCULO. Tacite sait bien, et il l'a reconnu ailleurs, que les Romains avaient le gouvernement qu'ils méritaient. C'était l'infime minorité qui, dans l'empire, avait conservé un reste d'attachement idéal et théorique pour la liberté. Après les guerres civiles, qui avaient duré un siècle, après l'empire ravagé et les provinces épuisées, un seul gouvernement était possible. « On est surpris, dit M. Fustel de Coulanges (*Hist. des Instit. politiq. de l'anc France*, tome I,

belli amore turbaverant, bellum pacis caritate deponerent[9]; neque aut exercitus linguis moribusque dissonos[10] in hunc consensum potuisse coalescere, aut legatos ac duces[11], magna ex parte luxus, egestatis, scelerum[12] sibi conscios, nisi pollutum obstrictumque[13] meritis suis principem passuros[14].

XXXVIII. Vetus ac jam pridem insita mortalibus potentiæ cupido cum imperii[1] magnitudine adolevit erupitque; nam rebus modicis æqualitas[2] facile habebatur. Sed ubi subacto orbe[3] et æmulis urbibus[4] regibusve[5] excisis securas[6] opes concupiscere vacuum fuit, prima inter patres

p. 71), de la facilité avec laquelle le nouveau régime s'établit, et du peu qu'il fallut pour dresser le pouvoir le plus absolu qui fut jamais. »

9. Deponerent, va avec l'idée de *arma* contenue dans *bellum*, plutôt qu'avec *bellum* lui-même.

10. Linguis moribusque dissonos. *Dissonos*, qui s'explique très bien avec *linguis*, ne va avec *moribus* que par extension. Cf. Tit. Liv. I, 18 : *gentes dissonas sermone moribusque.*

11. Legatos ac duces. Le mot *legatos* désigne les commandants de légions et les chefs de corps, Valens, Cécina et les autres, dans les deux armées ; *duces* indique plus particulièrement les officiers ordinaires, tribuns, préfets, chefs des cohortes prétoriennes, commandants des nombreux corps détachés qui se trouvaient dans les deux armées.

12. Luxus, egestatis, scelerum. Asyndeton remarquable. V. Gantrelle, XX, 178.

13. Obstrictumque, devenu leur obligé, compromis, asservi à eux par les services mêmes qu'ils lui auraient rendus.

14. Passuros, sous-ent. *fuisse.* Rien de plus fréquent chez Tacite que l'ellipse du verbe *sum.*

XXXVIII. 1. Imperii, désigne ici la république romaine. Le mot appliqué au régime impérial est déjà pris dans un sens dérivé.

2. Æqualitas. Dire que, tant que l'État fut petit, l'égalité se maintint facilement, est une manière de parler. En réalité, l'égalité n'exista jamais à Rome, surtout sous la république. Les citoyens romains n'étaient égaux ni en droit, ni en fait. L'aristocratie de la naissance, puis celle de l'argent y régnèrent souverainement, jusqu'au jour où l'élément démocratique fatigué de longs siècles de servitude renversa le gouvernement de l'aristocratie. Malheureusement il ne sut pas le faire autrement qu'en se donnant un maître.

3. Subacto orbe. La date est facile à déterminer, c'est évidemment après la seconde guerre punique, après Zama, Cynoscéphales et Magnésie, quand les Carthaginois, les rois de Macédoine et de Syrie eurent été abaissés, autrement dit vers 190.

4. Urbibus. Carthage surtout et, si l'on veut, Corinthe et quelques villes de la Grèce.

5. Regibusve. Persée, par exemple, dont la royauté cessa en 169 et dont les États furent confisqués ; et aussi une foule de rois et princes d'Orient et d'Afrique, les Attalides, les Séleucides, les Lagides, les rois de Numidie, que Rome tolérait, mais qui n'étaient pour elle que des vassaux, quand ils n'étaient pas des valets.

6. Securas. En effet, après la ruine de Carthage et l'abaissement de tous les monarques, la grandeur de Rome était désormais hors d'atteinte. Les hommes d'État romains clairvoyants s'étaient demandé ce que deviendraient les institutions et les mœurs, quand Rome n'aurait plus de rival à redouter. Ils avaient raison : aussitôt commence la décadence de l'esprit public, des vertus romaines, même du courage militaire. V. Salluste, *Hist.*, I, fr. 12 : *Postquam remoto metu Punico simultates exercere vacuum fuit, plurimæ turbæ, seditiones et ad postremum bella civilia orta sunt, dum pauci potentes, quorum in gratiam plerique*

plebemque certamina[7] exarsere. Modo turbulenti tribuni[8], modo consules prævalidi[9], et in Urbe ac foro tentamenta[10] civilium bellorum; mox e plebe infima C. Marius et nobilium sævissimus L. Sylla victam armis libertatem in dominationem verterunt. Post quos Cn. Pompeius occultior[11], non melior; et nunquam postea nisi de principatu[12] quæsitum[13]. Non discessere ab armis in Pharsalia ac Philippis civium legiones, nedum Othonis ac Vitellii exercitus sponte posituri bellum fuerint : eadem illos deum ira, eadem hominum rabies, eædem scelerum causæ in discordiam egere. Quod singulis velut ictibus[14] transacta sunt bella, ignavia principum factum est. Sed me veterum novorumque morum reputatio longius tulit; nunc ad rerum ordinem revertar.

XXXIX. Profecto Brixellum[1] Othone, honor imperii[2] penes Titianum fratrem, vis ac potestas[3] penes Proculum[4] præfectum; Celsus et Paulinus, cum prudentia eorum nemo uteretur, inani nomine ducum alienæ culpæ[5] prætendebantur; tribuni centurionesque ambigui[6], quod

concesserant, sub honesto patrum aut plebis nomine dominationes affectabant.

7. Prima inter patres plebemque certamina. C'est ici encore une manière de parler. A vrai dire, la rivalité entre l'ordre noble et la plèbe exista toujours, et l'histoire intérieure de Rome n'est que le récit des perpétuels conflits, des séditions, des sécessions qui éclatent à chaque instant. Ce qui est vrai, c'est que le duel prend alors un caractère de gravité exceptionnelle, c'est qu'une lutte à main armée commence, où toutes les forces de l'empire seront engagées et qui se terminera par l'égalité de tous dans la servitude.

8. Tribuni. Surtout Tiberius et Caius Gracchus, et après eux Apuleius Saturninus.

9. Consules prævalidi. Sylla, Pompée, César, dont les consulats dégénéraient en dictature.

10. Tentamenta, essais, prélude. L'auteur songe surtout aux querelles du forum, sous les Gracques. Cf. Vell. Paterc., II, 3.

11. Occultior. Pompée dissimula un peu plus que les autres, mais ne valait pas mieux qu'eux.

12. Nisi de principatu. Avec César, Octave, Antoine, c'est bien du pouvoir personnel qu'il s'agit, *principatus*.

13. Quæsitum. Dans le sens de *certatum* avec une idée de plus. Cf. *Ann.*, II, 74 : *inter Vibium Marsum et Cn. Sentium diu quæsitum.*

14. Singulis velut ictibus. Pour ainsi dire en une seule bataille.

XXXIX. 1. Brixellum. V. sup., II, 33.

2. Honor imperii. Par opposition à *vis ac potestas*. Les honneurs du commandement en chef.

3. Vis ac potestas. La puissance effective, l'exercice du pouvoir. — Sur les synonymes dans Tacite, V. Gantrelle, XVII, 173.

4. Proculum. V. sup., I, 46 : *Licinius Proculus, intima familiaritate Othonis, suspectus consilia ejus fovisse.*

5. Alienæ culpæ. Ils étaient là pour couvrir les fautes d'autrui, c'est-à-dire de Titianus et de Proculus. Cf. Plut., *Oth.*, 7 : Ἔπεμψεν οὖν Τιτιανὸν ἐπὶ τὰ στρατεύματα τὸν ἀδελφὸν καὶ Πρόκλον τὸν ἔπαρχον, ὃς εἶχεν ἔργῳ τὴν πᾶσαν ἀρχήν, πρόσχημα δ' ἦν ὁ Τιτιανός· οἱ δὲ περὶ τὸν Κέλσον καὶ Παυλῖνον ἄλλως ἐφείλκοντο συμβούλων ὄνομα καὶ φίλων, ἐξουσίαν καὶ δύναμιν ἐν τοῖς πράγμασι μηδεμίαν ἔχοντες.

6. Ambigui, indifférents.

spretis melioribus deterrimi valebant; miles alacer, qui tamen jussa ducum interpretari quam exsequi mallet. Promoveri ad quartum[7] a Bedriaco castra placuit, adeo imperite[8], ut quanquam verno tempore anni et tot circum amnibus penuria aquæ fatigarentur. Ibi de prœlio[9] dubitatum, Othone per litteras flagitante ut maturarent, militibus ut imperator pugnæ adesset poscentibus : plerique copias trans Padum[10] agentes acciri postulabant. Nec perinde dijudicari potest quid optimum factu fuerit, quam pessimum fuisse quod factum est.

XL. Non ut ad pugnam[1] sed ad debellandum[2] profecti confluentes Padi et Adduæ[3] fluminum, sedecim inde millium spatio distantes, petebant. Celso et Paulino abnuentibus « militem itinere fessum, sarcinis gravem[4]

7. Ad quartum, sous-ent. *lapidem*. Sur l'ellipse de certains substantifs, V. Gantrelle, xvi, 158. — On se rappelle que les Othoniens étaient échelonnés sur la route de *Verona* à *Cremona* (*via Postumia*, qui passait par *Mantua*, *Bedriacum*, les *Castors*). Ils avaient dû eux aussi se concentrer, depuis la jonction de Cécina et de Valens, et ils manœuvraient pour se rapprocher de *Cremona*. Le gros de leurs forces était à *Bedriacum*. Ils s'avancent d'abord de quatre milles ; ils feront ensuite seize autres milles pour se rapprocher de l'ennemi. *Bedriacum* se trouvant à environ à vingt ou vingt-deux milles de *Cremona*, on voit qu'il faut placer le champ de bataille autour de la voie *Postumia*, à peu de distance de *Cremona*, et que le camp des Vitelliens (inf., iii, 26) était adossé à *Cremona* même. V. sup., ii, 23 ; et 24, note 8.

8. Imperite. Avec tant d'impéritie. Titianus et Proculus étaient des généraux de parade et n'entendaient rien à la pratique de la guerre. Plutarque dit : ἀπείρως καὶ καταγελάστως.

9. De prœlio. On voulait se battre ; on était venu pour cela. Restait à arrêter le terrain et les dispositions.

10. Trans Padum. En se retirant à *Brixellum* sur la rive droite du Pô, Othon s'était fait escorter par un corps de prétoriens, de spéculateurs, de cavalerie qui eût été singulièrement utile sur le champ de bataille. V. sup., ii, 33.

XL. 1. Pugnam. La bataille de *Bedriacum*, qu'il serait plus juste d'appeler bataille de *Cremona*, fut livrée vers le milieu d'avril, 69 : *verno tempore*, dit Tacite.

2. Ad debellandum. On eût dit que les Othoniens allaient, non pas se battre, mais terminer la guerre d'un seul coup, tant était grande leur confiance dans le succès.

3. Confluentes Padi et Adduæ. Il y a là erreur et impossibilité matérielle. Pour gagner le confluent de l'Adda et du Pô, il eût fallu que les Othoniens tournassent les Vitelliens : car l'embouchure de l'Adda se trouve encore à deux heures de marche à l'ouest de *Cremona*. En supposant que les généraux d'Othon fussent suffisamment ineptes pour risquer cette marche de flanc en face des Vitelliens supérieurs en nombre et pour se faire couper toute chance de communications avec les légions d'Illyrie et de Pannonie, il resterait encore une difficulté ; ce sont les distances. Tacite dit formellement que les Othoniens se sont avancés la veille de quatre milles en avant de *Bedriacum*, et qu'ils ont fait seize autres milles le lendemain. Or ces vingt milles ne les portaient même pas tout à fait jusqu'à *Cremona* et par conséquent ils étaient encore loin du confluent de l'Adda. Nipperdey propose de substituer à l'Adda la petite rivière *Caneta* qui se jette dans le Pô à l'est de *Cremona*.

4. Sarcinis gravem. Les Othoniens,

» objicere hosti, non omissuro quo minus[5] expeditus[6] et » vix quattuor millia passuum progressus aut incompositos[7] in agmine aut dispersos[8] et vallum molientes » aggrederetur, » Titianus et Proculus, ubi consiliis vincerentur, ad jus imperii[9] transibant. Aderat sane citus equo Numida[10] cum atrocibus mandatis[11], quibus Otho increpita ducum segnitia rem in discrimen mitti jubebat, æger mora et spei impatiens.

XLI. Eodem die ad Cæcinam operi pontis[1] intentum duo prætoriarum cohortium tribuni, colloquium ejus postulantes, venerant. Audire conditiones ac reddere[2] parabat, cum præcipites exploratores adesse hostem nuntiavere. Interruptus tribunorum sermo, eoque incertum fuit, insidias[3] an proditionem vel[4] aliquod honestum consilium cœptaverint. Cæcina, dimissis tribunis revectus in castra[5],

quittant définitivement leur campement de *Bedriacum*, avaient emporté avec eux tout leur bagage et étaient pesamment chargés.

5. Quominus. Sur l'emploi de cette conjonction de subordination, dans Tacite, V. Gantrelle, xiii, 126, 127, 128.

6. Expeditus, c'est-à-dire avec ses seules armes. Les Vitelliens, ayant à se battre à quelques milles seulement de leur camp de *Cremona*, laisseraient naturellement tous leurs bagages dans leurs tentes et ne prendraient que leurs armes.

7. Incompositos. L'ordre de marche ne ressemblait guère à l'ordre de bataille, et il fallait du temps pour passer de l'un à l'autre.

8. Aut dispersos. Les Othoniens, après leur marche de seize milles, se trouvant en rase campagne auraient été obligés de se retrancher : d'où la nécessité de se disperser pour creuser l'enceinte du *vallum*.

9. Ad jus imperii. Les généraux Celsus et Paulinus n'avaient que voix consultative. A Titianus et à Proculus appartenaient la juridiction et l'*imperium*, le *jus imperii*.

10. Citus equo Numida. Othon n'avait pas d'auxiliaires Numides. Celui-là était un de ses esclaves. Les grands de Rome avaient à leur service un certain nombre de ces cavaliers africains, qui les escortaient en voyage, et leur servaient de coureurs et d'estafiers. Cf. Sen., *Ep.*, 123 : *omnes jam sic peregrinantur, ut illos Numidarum præcurrat equitatus, ut agmen cursorum antecedat ; turpe est nullos esse qui occurrentes via dejiciant, qui honestum hominem venire magno pulvere ostendant.*

11. Atrocibus mandatis, des ordres impérieux, qui n'admettaient pas de réplique.

XLI. 1. Operi pontis. V. sup., ii, 35, note 1.

2. Audire et reddere. Cf. Virg., *Æn.*, i, 409 :

Veras audire et reddere voces.

3. Insidias. Une ruse de guerre, un piège peut-être, tendu à Cécina.

4. Vel, au lieu de *an*. Tacite ne considère plus *aliquod honestum consilium* comme dépendant de *incertum fuit* d'une manière aussi étroite que les deux premiers termes. Cf. *Ann.*, xiv, 3 : *hactenus consultans, veneno an ferro vel qua alia vi.*

5. Revectus in castra. Le camp retranché, devant *Cremona*. Le pont de Cécina se trouvait entre le confluent de l'Adda et *Cremona* (V. sup., ii, 35, note 1). Le général avait donc à parcourir la distance qui séparait le pont de la ville, puis l'espace que les Vitelliens avaient franchi pour aller au devant des Othoniens, c'est-à-dire quatre milles. A cheval, *revectus*, il put être rendu en une heure : ce qui

datum jussu Fabii Valentis pugnæ signum et militem in armis invenit. Dum legiones de ordine agminis sortiuntur, equites[6] prorupere, et mirum dictu, a paucioribus Othonianis quominus in vallum[7] impingerentur, Italicæ legionis[8] virtute deterriti sunt : ea strictis mucronibus redire pulsos et pugnam resumere coegit. Disposita Vitellianarum legionum acies[9] sine trepidatione; etenim quanquam vicino hoste adspectus armorum densis arbustis[10] prohibebatur. Apud Othonianos pavidi duces, miles ducibus infensus, mixta[11] vehicula et lixæ, et præruptis utrimque[12] fossis via quieto quoque agmini angusta. Circumsistere alii signa sua, quærere alii; incertus undique clamor accurrentium, volitantium : ut cuique audacia vel formido, in primam postremamve aciem prorumpebant aut relabebantur[13].

XLII. Attonitas subito terrore[1] mentes falsum gaudium in languorem vertit, repertis[2] qui descivisse a Vitellio exercitum ementirentur. Is rumor ab exploratoribus Vitellii dispersus[3], an in ipsa Othonis parte seu dolo[4] seu forte surrexerit, parum compertum. Omisso pugnæ ardore

justifie nos calculs sur l'emplacement probable du champ de bataille. (V. sup., 39, note 7). C'est à peu près le temps qu'il fallut à Valens pour mettre ses soldats sous les armes. V. inf., III, 26 : *Othoniano bello Germanicus miles mœnibus Cremonensium castra sua, castris vallum circumjecerat.*

6. Equites. La cavalerie vitellienne.

7. In vallum. Pendant que les légions tiraient au sort le numéro de marche, la cavalerie était sortie et avait chargé l'ennemi. Le combat dut avoir lieu en avant même des retranchements : ce qui explique que les cavaliers étaient rejetés sur le fossé et les palissades.

8. Italicæ legionis. La Ie légion *Italica*, que Valens avait trouvée à *Lugdunum*, avec l'aile *Tauriana*, et qu'il avait emmenée avec lui. V. sup., I, 56, 64, 74.

9. Acies. La mise en bataille.

10. Arbustis. De même qu'aux *Castors* (sup., II, 25), la plaine était couverte d'arbres garnis de vignes.

11. Mixta. Les voitures et les vivandiers étaient pêle-mêle avec les soldats.

12. Utrimque. La voie *Postumia*, en cet endroit, était bordée de deux fossés profonds : impossible de s'écarter.

13. Relabebantur, ils refluaient. Métaphore poétique empruntée aux flots de la mer.

XLII. 1. Subito terrore. Pendant que les Othoniens, sur la chaussée, étaient dans le désordre qu'on vient de voir, les Vitelliens s'étaient approchés, en bataille. De là une terreur soudaine.

2. Repertis. Il s'en était trouvé qui.

3. Dispersus : sous-ent. *sit*. Le verbe *sum*, même au subjonctif, est souvent sous-entendu dans Tacite, surtout lorsqu'un autre subjonctif le suit. V. Gantrelle, XVI, 160.

4. Seu dolo. C'est l'avis de Suétone, dont le père, Suetonius Lenis, chevalier romain, servit dans cette guerre comme tribun dans la XIIIe légion *Gemina*. Le même historien prétend que l'on était convenu d'une entrevue pour traiter de la paix, mais que, les ennemis ayant attaqué brusquement, il fallut combattre au moment où on songeait à parlementer. V. Suet., *Oth.*, 9.

Othoniani ultro salutavere[5]; et hostili murmure excepti, plerisque suorum ignaris quæ causa salutandi[6], metum proditionis[7] fecere. Tum incubuit[8] hostium acies, integris ordinibus[9], robore et numero[10] præstantior. Othoniani, quanquam dispersi, pauciores, fessi, prœlium tamen acriter sumpsere. Et per locos arboribus ac vineis[11] impeditos non una pugnæ facies : comminus, eminus, catervis et cuneis[12] concurrebant. In aggere viæ collato gradu[13] corporibus et umbonibus[14] niti, omisso pilorum jactu gladiis

5. Ultro salutavere. Les Othoniens, non seulement ne se disposent plus à combattre, mais ils saluent leurs adversaires par des acclamations. Cf. Auct. Belli Afr. : *armis demissis salutationem more militari faciunt.* Ce cri était sans doute *Avete.* Cf. inf., IV, 72 ; *Ann.*, XV, 16.

6. Quæ causa salutandi. Encore une ellipse du verbe *sum* au subjonctif. V. sup., note 3.

7. Metum proditionis. La plupart des Othoniens ignoraient pourquoi une partie de leurs camarades avait poussé ce cri amical : *Avete.* En l'entendant, ils crurent qu'il y avait défection chez eux et trahison en face de l'ennemi.

8. Incubuit. Les Vitelliens chargent en masse. Cf. Hor., *Sat.*, I, 3, 30 :

Macies et nova febrium
Terris incubuit cohors ;

Virg., *Æn.*, IX, 73 :

Tum vero incumbunt.

et Tac., *Ann.*, IV, 14 : *posse reliquos circumveniri, si cuncti, quibus libertas servitio potior, incubuissent.*

9. Integris ordinibus, pas de vides ni d'intervalles dans les rangs, en rangs parfaits. La triple opposition saute aux yeux, entre *integris ordinibus* et *dispersi*, entre *robore* et *fessi*, entre *numero* et *pauciores*.

10. Robore et numero. Les Vitelliens disposaient de plusieurs légions et d'auxiliaires nombreux qui portaient leur chiffre peut-être à 100 000 combattants. Othon, s'il eût voulu attendre que toutes ses forces fussent concentrées, aurait pu leur en opposer davantage. Les quatre légions d'Illyrie et de Pannonie s'étaient prononcées pour lui et s'avançaient à grandes journées. Elles étaient accompagnées naturellement de cohortes et de cavalerie auxiliaires. Mais elles apprirent à *Aquileia* la défaite du parti. Othon n'avait donc que les forces parties de Rome avec Gallus et Spurinna : cinq cohortes prétoriennes, des vexillaires de la cavalerie avec la Ire légion *Adjutrix classicorum,* et 2 000 gladiateurs ; puis ce qu'il avait amené avec lui, le reste des cohortes prétoriennes, les vétérans du prétoire et un grand nombre de soldats de marine. (V. sup., II, 11). Et encore faut-il excepter le corps important qu'il emmena à *Brixellum* pour sa garde personnelle, et qui ne prit point part à la bataille. Les Othoniens ne devaient être guère plus de 30 000 combattants.

11. Arboribus ac vineis. V. sup., II, 25 ; Cés., *B. G.*, 8, 34.

12. Catervis et cuneis. Végèce (II, 2), dit que les Macédoniens, les Grecs et les Dardaniens avaient la phalange composée de huit mille hommes ; les Gaulois, les Celtibères et d'autres nations barbares, la *caterva* de six mille hommes, les Romains, la légion de six mille hommes et quelquefois plus. Par *caterva* il faut donc entendre de gros corps d'infanterie combattant en masse. — *Cuneus* (Végèce, III, 19), est un triangle qui, semblable à un coin, s'enfonçait dans les lignes ennemies pour les ouvrir et les rompre ; ce qui était d'autant plus facile que, à la faveur de cette disposition triangulaire, tous les traits partant de la tête et des deux côtés de la colonne pouvaient être dirigés sur un seul et même point. (*Burnouf.*) V. inf., IV, 16, note 6.

13. Collato gradu, homme contre homme. Cf. *Ann.*, II, 20 : *collato illic gradu certatum ;* Tit. Liv., VI, 12 : *collato pede.*

14. Umbonibus. *Umbo* est la courbure, la saillie extérieure et centrale du bouclier

et securibus galeas loricasque perrumpere : noscentes inter se[15], ceteris conspicui[16], in eventum totius belli certabant.

XLIII. Forte inter Padum viamque[1] patenti campo duæ legiones congressæ sunt[2], pro Vitellio unaetvicesima, cui cognomen Rapaci[3], vetere gloria insignis, e parte Othonis prima Adjutrix, non ante in aciem deducta[4], sed ferox et novi decoris[5] avida. Primani stratis unaetvicesimanorum principiis[6] aquilam[7] abstulere; quo dolore accensa legio et inpulit rursus primanos, interfecto Orfidio Benigno legato, et plurima signa vexillaque[8] ex hostibus rapuit. A parte alia[9] propulsa quintanorum[10] impetu tertia decima legio[11]; circumventi plurium adcursu quartadeci-

15. Noscentes inter se, se reconnaissant à chaque instant les uns les autres. Cf. Cic., *ad Att.*, iv, 1 : *Cicerones pueri amant inter se.*

16. Conspicui, se faisant remarquer, en vue pour les autres. — Comparez la narration de Plutarque (*Oth.*, 11., sqq.).

XLIII. 1. Inter Padum viamque. La voie *Postumia*, à l'endroit où eut lieu la bataille, était séparée du Pô par une vaste plaine, *patenti campo*, qui allait se rétrécissant à mesure qu'on approchait de *Cremona*. V. *Atlas antiquus* de Spruner, c. 20.

2. Congressæ sunt, marchèrent l'une contre l'autre, furent aux prises.

3. Rapaci. Plutarque l'appelle Ἅρπαξ (*Oth.*, 12). Les légions avaient presque toutes des noms à effet : *Victrix, Ferrata, Fulminea, Adjutrix*. Celui de *Rapax*, que portait la xxi[e], signifie *irresistible*. La métaphore est tirée d'un torrent qui entraîne tout sur son passage. Tel est le sens officiel. Il est vrai que, par les brigandages auxquels elles s'associa, soit en Italie, soit dans la marche à travers les Gaules, elle justifiait assez une autre interprétation : la *pillarde*.

4. Non ante in aciem deducta. Il y avait alors trois légions portant le numéro un. La i[e] proprement dite, *Germanica* (armée de la basse Germanie) ; la i[e] *Italica*, trouvée à *Lugdunum* par Valens ; la i[e] *Adjutrix Classicorum*, dont il a déjà été parlé ici tant de fois. Elle avait figuré, il est vrai, au combat des *Castors* Mais ce n'était pas pour Tacite une vraie bataille, *aciem :* c'était un combat d'avant-garde.

6. Novi decoris, par opposition à *vetere gloria insignis*. La gloire était une chose nouvelle pour cette légion qui, depuis sa formation, n'avait figuré à aucune bataille.

5. Principiis. Les premières files. Un corps de plus de six mille hommes, à dix cohortes, trente manipules et soixante centuries, présentait nécessairement plusieurs lignes, des détachements de soutien, des réserves, de la cavalerie. Cf. Sall., *Jug.*, 54 : *Marium post principia habere*, et Plut., *Oth.*, 12 : πάντας ὁμοῦ τι τοὺς προμάχους ἀποκτείναντες.

7. Aquilam. L'aigle était donc en avant et au premier rang.

8. Signa vexillaque. V. sup., ii, 18, note 5.

9. A parte alia. A l'aile droite, par conséquent. L'aile gauche des Othoniens était engagée dans la plaine entre la voie *Postumia* et le Pô. Le centre était sur la route, en face de *Cremona*. Leur aile droite se développait par conséquent à droite de la route.

10. Quintanorum. Il y avait deux cinquièmes légions. Celle-ci d'abord, v[e] *Alauda*, qui provenait de la basse Germanie ; l'autre v[e] *Macedonica* était en Judée, sous Vespasien.

11. Tertia decima. Il est douteux que la xiii[e] légion *Gemina* ait été au complet. Elle avait ses quartiers en Pannonie et n'était sans doute représentée ici que par le corps de 2 000 hommes qui avait pris les devants.

mani[12]. Et ducibus Othonis jam pridem profugis Cæcina ac Valens subsidiis suos firmabant[13]. Accessit recens auxilium, Varus Alfenus[14] cum Batavis, fusa gladiatorum manu[15], quam navibus transvectam oppositæ cohortes in ipso flumine trucidaverant : ita victores latus[16] hostium invecti.

XLIV. Et media acie perrupta fugere passim[1] Othoniani, Bedriacum petentes. Immensum id spatium[2], obstructæ strage corporum viæ[3], quo plus cædis fuit ; neque enim civilibus bellis capti in prædam[4] vertuntur. Suetonius Paulinus et Licinius Proculus diversis itineribus[5] castra vitavere[6]. Vedium Aquilam tertiæ decimæ legionis legatum

12. QUARTADECIMANI. Pour la XIVe *Gemina*, il est certain qu'elle n'avait là que son détachement de 2 000 hommes. On le voit expressément (inf., II, 54 et 66) : *quippe Bedriacensi acie vexillariis tantum pulsis vires legionis non adfuisse*.

13. FIRMABANT. Les maigres bataillons d'Othon n'avaient déjà pu résister aux légions complètes des Vitelliens : et cependant Cécina et Valens faisaient encore avancer de nouvelles troupes. — Quant aux prétoriens, dont Tacite ne parle pas, Plutarque dit (*Oth.*, 12), qu'ils tinrent la conduite la plus lâche. Non seulement ils n'attendirent pas l'ennemi, mais encore ils jetèrent partout le désordre en s'enfuyant à travers les rangs.

14. VARUS ALFENUS, préfet de camp. V. sup., II, 29 et 35.

15. FUSA GLADIATORUM MANU. V. sup., II, 35. Il est probable que ces gladiateurs, sentant l'action engagée de l'autre côté de *Cremona*, firent une tentative vers le pont de Cécina pour se jeter sur la rive gauche. Mais les cohortes bataves les massacrèrent sur le fleuve même et se portèrent au secours de l'armée principale.

16. LATUS. Le flanc gauche des Othoniens.

XLIV. 1. PASSIM. Nous avons vu que la voie *Postumia* traversait le centre de l'armée Othonienne. Ce centre étant enfoncé, ils ne sont même plus maîtres de la route, pour leur retraite, et ils s'enfuient par les sentiers, par les chemins de champs, d'instinct et comme ils peuvent, *passim*, dans la direction de *Bedriacum*.

2. IMMENSUM ID SPATIUM. Le matin, les Othoniens avaient fait seize milles romains pour rencontrer les légions vitelliennes : ils étaient partis d'un campement situé à quatre milles en deçà de *Bedriacum*. Ils avaient donc cette même distance de seize milles à franchir pour rejoindre leur camp : espace immense, en effet, pour des hommes épuisés par l'étape du matin, puis par la lutte de plusieurs heures ; sans compter la faim et la soif, car on ne voit pas comment ils auraient pu prendre la moindre nourriture.

3. OBSTRUCTÆ... VIÆ. Le combat n'avait été ni long ni fort meurtrier. C'est sur les routes et pendant l'interminable retraite que le carnage fut grand.

4. IN PRÆDAM. Dans les batailles livrées aux ennemis étrangers, le massacre s'arrêtait au strict nécessaire : on faisait beaucoup de prisonniers, qui étaient ensuite vendus et dont le profit était distribué entre les généraux, officiers et soldats d'après une formule de répartition pour ainsi dire classique. Mais ici, les vaincus étaient des Romains. Leur personne n'avait aucune valeur : ou les tuait : θνήσκειν μὲν γὰρ παρὰ τοῖς ἐμφυλίοις πολέμοις, ὅταν τροπὴ γένηται, πλείονας εἰκός ἐστι τῷ μηδένα ζωγρεῖν· χρῆσθαι γὰρ οὐκ ἔστι τοῖς ἁλισκομένοις. (Plut., *Oth.*, 14.)

5. DIVERSIS ITINERIBUS. Par des chemins détournés, *dis vertere*, qui conduisaient partout excepté au camp. Cf. Plut., *Oth.*, 14.

6. CASTRA VITAVERE. Il s'agit du camp situé à quatre milles de *Bedriacum* et vers lequel se repliaient naturellement les restes de l'armée vaincue.

iræ militum inconsultus pavor[7] obtulit. Multo adhuc die[8] vallum ingressus clamore seditiosorum et fugacium circumstrepitur; non probris, non manibus[9] abstinent; desertorem proditoremque[10] increpant, nullo proprio crimine ejus[11], sed more vulgi suum quisque flagitium aliis objectantes. Titianum et Celsum nox juvit, dispositis jam excubiis compressisque militibus, quos Annius Gallus[12] consilio, precibus, auctoritate flexerat, « ne super cladem » adversæ pugnæ suismet ipsi cædibus sævirent; sive finis » bello venisset, seu resumere arma mallent, unicum victis » in consensu levamentum. » Ceteris fractus animus[13]. Prætorianus miles non virtute se, sed proditione victum fremebat : « ne Vitellianis quidem incruentam fuisse victo- » riam, pulso equite[14], rapta legionis aquila; superesse » cum ipso Othone militum[15] quod trans Padum fuerit, » venire Mœsicas legiones[16], magnam exercitus partem » Bedriaci[17] remansisse; hos certe nondum victos, et, si » ita ferret[18], honestius in acie perituros. » His cogitationibus truces[19] aut pavidi extrema desperatione ad iram sæpius quam in formidinem stimulabantur.

XLV. At Vitellianus exercitus ad quintum[1] a Bedriaco

7. Inconsultus pavor. Egaré par la frayeur, moins bien inspiré que Paulinus et que Proculus, il ne réfléchit pas.

8. Multo adhuc die. Il faisait encore grand jour. Ce qui prouve que l'engagement n'avait pas été bien long, puisque les fuyards arrivèrent au camp avant la nuit.

9. Manibus. Violences, voies de fait.

10. Desertorem proditoremque. Le premier se borne à abandonner un parti, le second ajoute la trahison.

11. Nullo proprio crimine ejus. Non qu'un reproche l'atteignit personnellement, plus qu'un autre.

12. Annius Gallus. Souffrant d'une chute de cheval (sup., II, 33), il était resté au camp.

13. Ceteris fractus animus. Tous étaient abattus, sauf les prétoriens.

14. Pulso equite. Au début du combat, la cavalerie Vitellienne avait été rejetée sur l'infanterie et l'aigle de la XXI[e] *Rapax* était tombée aux mains des Othoniens (sup., II, 41, 43).

15. Militum. Partitif. Tout le corps qui était à *Brixellum* avec Othon.

16. Mœsicas legiones. Voir sup., II, 32.

17. Bedriaci. *A Bedriacum* même. Il faut croire qu'une partie seulement des forces d'Othon avait été engagée près de *Cremona :* il en était resté au camp.

18. Si ita ferret. Le verbe *fert* est employé ici comme impersonnel. Il y en a qui sous-entendent *res*. V. Gantrelle, XI, 100.

19. Truces. Exaspérés, avides de revanche. Les prétoriens avaient tort. Quoiqu'ils fussent la principale force de l'armée othonienne, Tacite ne dit pas un mot d'eux ; et Plutarque dit formellement (*Oth.*, 12), qu'ils se conduisirent sur le champ de bataille on ne peut plus lâchement : Αἴσχιστα δ' ἠγωνίσαντο πάντων οἱ στρατηγικοί.

XLV. 1. Ad quintum. Le camp des Othoniens était à quatre milles de *Bedriacum*. Si les Vitelliens s'établissent à la cinquième pierre, en tenant

lapidem consedit, non ausis ducibus eadem die oppugnationem castrorum[2]; simul voluntaria deditio sperabatur: sed expeditis[3] et tantum ad prœlium egressis munimentum fuere arma et victoria. Postera die, haud ambigua Othoniani exercitus voluntate et qui ferociores fuerant[4] ad pænitentiam inclinantibus, missa legatio; nec apud duces Vitellianos dubitatum[5] quominus[6] pacem concederent. Legati paulisper retenti; ea res hæsitationem attulit ignaris adhuc an impetrassent[7]. Mox remissa legatione patuit vallum. Tum victi victoresque in lacrimas effusi, sortem civilium armorum misera lætitia[8] detestantes; iisdem tentoriis alii fratrum, alii propinquorum vulnera fovebant. Spes et præmia in ambiguo[9], certa funera et luctus, nec quisquam adeo mali expers, ut non aliquam mortem mæreret. Requisitum Orfidii legati[10] corpus honore solito crematur; paucos necessarii ipsorum sepelivere, ceterum vulgus super humum relictum.

compte du développement de l'enceinte on voit que les Vitelliens devaient être tout près de leurs ennemis. V. sup., II, 39.

2. CASTRORUM. Burnouf et Orelli entendaient par là la ville de *Bedriacum*. Cette opinion est aujourd'hui abandonnée, et il s'agit bien du camp retranché d'où ils sont partis pour l'attaque, où ils sont revenus après la déroute. La distance entre *Cremona* et ce camp était déjà assez grande pour que les fuyards n'eussent pas fait quatre milles inutilement. De plus *Bedriacum* était une localité ouverte, sans défense. Les Romains ne s'entassaient point dans des villes, surtout ouvertes. C'est pour cela qu'ils s'étaient retranchés à quatre milles de là.

3. EXPEDITIS. Les Vitelliens, ayant eu la bonne fortune que les Othoniens vinssent les attaquer chez eux, avaient laissé tous leurs bagages dans les tentes (V. sup., II, 40). Ils étaient sortis seulement avec leurs armes offensives, *expediti*, comme pour le combat. Ils n'avaient point les outils nécessaires pour creuser un fossé, ni les pieux pour le *vallum*. Ils passèrent donc la nuit sous les armes. « La victoire leur servit de retranchements. »

4. QUI FEROCIORES FUERANT. Ceux qui avaient été plus fougueux en paroles, sous-ent. que les autres; les prétoriens, par exemple. V. sup., II, 44.

5. DUBITATUM. Cécina entraina tous les autres par sa décision. V. Plut., *Oth.*, 12 : Τοῦ δὲ Καικίνα προσελάσαντος τῷ ἵππῳ καὶ τὴν δεξιὰν ὀρέγοντος, οὐδεὶς ἀντέσχεν.

6. QUOMINUS, dans Tacite, s'emploie pour l'infinitif, ou pour *quin*. V. Gantrelle, XIII, *Conjonct. de subordination*, 127.

7. IMPETRASSENT, dans le sens absolu, sans complément. Cf. IV, 22, un exemple analogue :... *rapi permisere*.

8. MISERA LÆTITIA. Alliance de mots. *Joie*, à cause de la réconciliation qui mettait fin à la guerre, mais joie *douloureuse* à cause du massacre de tant de citoyens qui avaient péri pour Othon et Vitellius, *omnium mortalium impudicitia, ignavia, luxuria deterrimis* (sup., I, 50). Cf. *Ann.*, I, 8 : *arroganti moderatione*.

9. SPES ET PRÆMIA IN AMBIGUO. Dans Tacite, l'adjectif neutre complément de *in* fait souvent les fonctions d'un attribut ou d'un adverbe. On en trouve déjà des exemples dans Tite Live. V. Gantrelle, IX, 87; Draeger, *Synt.*, § 80, a ; Nagelsbach, *Lat. stil.*, § 21, 26; Krüger, *Gr. spr.*, § 44, 4 A. 5.

10. ORFIDII LEGATI. Orfidius Benignus, lieutenant de la 1e légion *Adjutrix*, tué sur le champ de bataille (sup., ch. 43).

XLVI. Oppericbatur Otho[1] nuntium pugnæ nequaquam trepidus et consilii certus[2]. Mæsta[3] primum fama, dein profugi e prœlio perditas res patefaciunt. Non exspectavit militum[4] ardor vocem imperatoris; bonum haberet animum jubebant[5] : « superesse adhuc novas vires, et ipsos » extrema passuros ausurosque. » Neque erat adulatio : ire in aciem, excitare partium fortunam furore quodam et instinctu flagrabant[6]. Qui procul adstiterant, tendere manus, et proximi prensare genua, promptissimo Plotio Firmo. Is prætorii præfectus[7] identidem orabat « ne fidis» simum exercitum, ne optime meritos milites desereret; » majore animo[8] tolerari adversa quam relinqui; fortes » et strenuos etiam contra fortunam insistere spei[9], ti» midos et ignavos ad desperationem formidine prope» rare. » Quas inter voces, ut flexerat[10] vultum aut induraverat Otho, clamor et[11] gemitus. Nec prætoriani tantum, proprius Othonis miles, sed præmissi e Mœsia[12] eamdem

XLVI. 1. OPPERIEBATUR OTHO. Othon attendait à *Brixellum* l'issue du combat. V. sup., II, 33, 39.

2. CONSILII CERTUS. Tacite, à l'imitation des poëtes, emploie le génitif avec toutes sortes d'adjectifs, et notamment avec *certus, modicus, continuus, properus, turbidus*, etc. V. la règle de la prose classique, Gantrelle, § 105, rem. 2; Burnouf, § 313; et Gantrelle, *Gramm. de Tac.*, VI, 31.

3. MÆSTA, poétique pour *tristis*, semblerait appeler *affertur*, et forme zeugma avec *patefaciunt*.

4. MILITUM. Les soldats prétoriens, spéculateurs et cavaliers qui l'avaient suivi à *Brixellum*. V. sup., II, 33.

5. BONUM HABERET ANIMUM JUBEBANT. On trouve dans Tacite *ut* et le subjonctif au lieu de l'infinitif après *jubere*, ce qui n'est pas classique, surtout si *jubere* a en outre un datif pour complément. C'est encore une tournure empruntée aux poëtes. V. Gantrelle, VII, 52.

6. FLAGRABANT, par analogie avec *gestire* dont il a le sens, amène l'infinitif *ire*. V. Dræger, *Synt.*, § 145. — *Furore quodam et instinctu*. On peut voir dans ces deux mots un exemple de ces synonymes deux à deux, si fréquents dans Tacite (V. Gantrelle, XVII, 173), ou encore un *hendiadys*, pour *furoris instinctu*. Cf. Cic., *in Verr.*, V, 72 : *quodam furore instinctus*. Comparez le récit de Plutarque, *Oth.*, 15.

7. IS PRÆTORII PRÆFECTUS. V. sup., I, 46. Il n'était pas seul dans le commandement du prétoire; il avait pour collègue Licinius Proculus.

8. MAJORE ANIMO. Il y avait plus de grandeur d'âme à... Cf. des tours semblables, *Ann.*, I, 18 : *leviore flagitio legatum interficietis, quam ab imperatore desciscitis*. Sup., I, 56 : *minore discrimine sumi principem quam quæri*.

9. INSISTERE SPEI. S'appuyer sur l'espérance. Cf. *Ann.*, XVI, 25: *Sin crudelitati insisteret*.

10. UT FLEXERAT, selon que, par l'expression de son visage, il paraissait céder aux désirs des soldats, ou s'affermir, *induraverat*, et refuser.

11. ET semble quelquefois remplacer *aut*, comme ici. C'étaient, en effet, des cris de joie *ou* des gémissements, suivant que... V. Gantrelle, XIII, 107.

12. PRÆMISSI E MŒSIA. Les troupes de Mésie venues en avant. De même que les légions d'Illyrie et de Pannonie (V. sup., II, 11), celles de Mésie avaient sans doute envoyé en avant des détachements plus ou moins considérables.

obstinationem adventantis exercitus, legiones Aquileiam ingressas[13] nuntiabant, ut nemo dubitet[14] potuisse renovari[15] bellum atrox, lugubre, incertum victis et victoribus.

XLVII. Ipse aversus[1] a consiliis belli : « Hunc, inquit, animum, hanc virtutem vestram ultra periculis objicere » nimis grande vitæ meæ pretium puto. Quanto plus spei » ostenditis, si vivere placeret, tanto pulchrior mors erit. » Experti in vicem sumus[2], ego ac fortuna. Nec tempus » computaveritis[3] ; difficilius est[4] temperare felicitati, » qua te non putes diu usurum. Civile bellum a Vitellio

13. LEGIONES AQUILEIAM INGRESSAS. Les trois légions de Mésie étaient la IIIe *Gallica*, la VIIe *Claudiana* et la VIIIe *Augusta*. Elles avaient embrassé avec enthousiasme la cause d'Othon, et s'étaient immédiatement mises en marche pour l'Italie. Deux d'entre elles, la VIIe et la VIIIe se trouvaient déjà à Aquilée et allaient dans quelques jours apporter un sérieux renfort à Othon quand eut lieu la bataille de *Bedriacum*. V. inf., II, 85.

14. UT NEMO DUBITET, sous-ent. aujourd'hui, c'est-à-dire au moment où écrit Tacite.

15. POTUISSE RENOVARI. Quoi qu'en dise Tacite, il semble bien, au contraire, qu'à ce moment tout était définitivement perdu. Si, au lieu de se retirer à *Brixellum* et d'immobiliser dans l'intérêt de sa sûreté personnelle un corps considérable, Othon se fût trouvé avec son armée à *Bedriacum*, nul doute qu'il eût pu prolonger la lutte jusqu'à la concentration de toutes les forces qui lui arrivaient d'Illyrie, de Pannonie, de Mésie ; et alors la position des Vitelliens eût été critique. Mais les choses n'en sont plus là. Plutarque, qui pour Galba et Othon a puisé à la même source que Tacite et suivi les *Mémoires* de Cluvius Rufus (Teuffel, *Gesch. des rœm. Liter.*, 314, 2), raconte quelque chose de plus (*Oth.*, 13). Dans *Bedriacum* même, les officiers de l'armée vaincue auraient tenu un conseil de guerre sous la présidence de Marius Celsus. On serait tombé d'accord que, tout étant fini, il n'y avait plus qu'à arrêter une inutile effusion de sang. Les autres officiers d'Othon et même son propre frère Titianus se seraient ralliés à cette résolution. C'est alors que Celsus et Gallus auraient négocié la capitulation avec Cécina. Dès lors, l'armée principale de *Bedriacum* n'existant plus, Othon ne pouvait même plus prolonger la lutte nulle part. Il était coupé de ses légions d'Illyrie. Les forces de *Brixellum* ne pouvaient être pour lui qu'une escorte. Dans le principe, toutes les chances étaient de son côté. La façon inepte dont il gaspilla ses ressources ne lui laissaient plus, après *Bedriacum*, que deux alternatives : mourir de sa propre main, ou attendre le bourreau.

XLVII. 1. AVERSUS. M. à m. : tournant le dos à ces conseils belliqueux.

2. EXPERTI IN VICEM SUMUS. Othon a éprouvé la fortune en ce sens qu'après avoir été élevé par sa faveur sur le trône des Césars, cette même fortune capricieuse l'en a précipité presque aussitôt. Mais elle-même à son tour a éprouvé Othon, lequel, après son élévation, s'est montré modéré, égal à lui-même et accepte aujourd'hui virilement sa destinée.

3. NEC TEMPUS COMPUTAVERITIS. La pensée d'Othon est celle-ci. Ne dites pas : « L'épreuve n'est pas décisive. Le temps vous a manqué pour justifier votre prétention d'avoir forcé la fortune à reconnaître ce que vous valez. » La réponse à cette objection suit immédiatement : « Il est plus difficile de se modérer dans la bonne fortune, quand on sait qu'elle ne doit pas durer longtemps. » Or, si Othon est dans ce cas, comme il s'en flatte, qu'importe la brièveté de l'épreuve ?

4. DIFFICILIUS EST. Stace exprime très heureusement la même pensée. *Theb.*, II, 446 :

Non parcit populis regnum breve.

» cœpit[5], et ut de principatu certaremus armis, initium illinc fuit; ne plus quam semel[6] certemus, penes » me exemplum[7] erit; hinc[8] Othonem posteritas æstimet. » Fruetur Vitellius fratre, conjuge, liberis[9]; mihi non » ultione neque solatiis[10] opus est. Alii diutius imperium » tenuerint; nemo tam fortiter reliquerit. An ego tantum » Romanæ pubis[11], tot egregios exercitus sterni rursus et » rei publicæ eripi patiar? Eat hic mecum animus[12], tanquam perituri pro me fueritis, sed este superstites. Nec » diu moremur, ego incolumitatem vestram, vos constantiam meam. Plura[13] de extremis loqui pars ignaviæ est. » Præcipuum destinationis[14] meæ documentum habete » quod de nemine queror; nam incusare deos vel homines ejus est qui vivere velit. »

XLVIII. Talia locutus, ut cuique ætas aut dignitas, comiter appellatos, « irent[1] propere neu remanendo iram » victoris asperarent, » juvenes auctoritate, senes precibus movebat, placidus ore, intrepidus verbis, intempestivas suorum lacrimas coercens. Dari naves[2] ac vehicula abeuntibus jubet; libellos[3] epistolasque studio erga se aut in Vitellium contumeliis insignes abolet; pecunias distribuit, parce nec ut periturus. Mox Salvium Cocceianum fratris filium, prima juventa, trepidum et mærentem ultro solatus

5. A VITELLIO CŒPIT. C'est bien là le langage des chefs de parti. Selon Othon, c'est Vitellius qui a commencé.

6. PLUS QUAM SEMEL. Plutarque (*Oth.*, 13), fait dire à Celsus : μηδὲ Ὄθωνος ἐθελήσοντος ἔτι πειρᾶσθαι τῆς τύχης.

7. PENES ME EXEMPLUM. Du moins on ne tirera l'épée qu'une fois et c'est un exemple qu'on me devra.

8. HINC, en tenant compte de cet acte.

9. FRATRE, CONJUGE, LIBERIS. Tous ces membres de la famille de Vitellius étaient au pouvoir d'Othon : Παρ' ἡμῖν καὶ τέκνα τῶν ἐναντίων καὶ γυναῖκες (Plut., *Oth.*, 15). Il aurait pu ajouter sa mère Sextilia (*Oth.*, 5).

10. SOLATIIS. Les consolations qu'aurait pu lui procurer la vengeance, s'il eût massacré, comme il le pouvait, toute la famille de Vitellius.

11. TANTUM ROMANÆ PUBIS, tant de fils des Romains. L'élément romain était assez largement représenté dans l'armée d'Othon. Mais il y avait aussi bien autre chose, et même des gladiateurs. Quant aux Vitelliens, plus de la moitié étaient des barbares.

12. ANIMUS, la pensée, la persuasion que vous seriez morts pour moi; mais ne mourez pas.

13. PLURA. Parler trop longuement de sa fin est déjà un trait de lâcheté.

14. DESTINATIONIS. Ferme résolution.

XLVIII. 1. IRENT, au subjonctif, est amené par l'idée de conseiller, implicitement contenue dans *appellatos*.

2. NAVES. La scène se passe à *Brixellum*, sur le Pô. Le fleuve était une route naturelle pour fuir.

3. LIBELLOS, mémoires, requêtes, adresses. *Epistolas*, la correspondance.

est[4], laudando pietatem[5] ejus, castigando formidinem : « An » Vitellium tam immitis animi fore, ut pro incolumi tota » domo[6] ne hanc quidem sibi gratiam redderet? Mereri se » festinato exitu clementiam victoris; non enim ultima » desperatione, sed poscente prœlium exercitu[7], remisisse[8] » rei publicæ novissimum casum. Satis sibi nominis, satis » posteris suis nobilitatis quæsitum. Post Julios, Clau- » dios, Servios[9] se primum in familiam novam[10] imperium » intulisse; proinde erecto animo capesseret vitam, neu » patruum sibi Othonem fuisse aut oblivisceretur unquam » aut nimium meminisset[11]. »

XLIX. Post quæ dimotis omnibus paulum requievit. Atque illum supremas jam curas animo volutantem repens tumultus avertit, nuntiata consternatione[1] ac licentia militum : namque abeuntibus[2] exitium minitabantur, atrocissima in Verginium[3] vi, quem clausa domo obsidebant. Increpitis seditionis auctoribus regressus vacavit[4] abeun-

4. Ultro solatus est. Dans un pareil moment, il ne laissait pas de le consoler. *Ultro* indique qu'on ne s'y serait pas attendu et que cependant...

5. Pietatem, ici, signifie le sentiment du devoir, l'affection constante envers l'oncle et le chef de la famille.

6. Pro incolumi tota domo. Nous avons vu (sup., ii, 47), que toute la famille de Vitellius était au pouvoir d'Othon, qui ne se vengea pas sur elle.

7. Poscente prœlium exercitu. Othon ne pouvait guère ignorer la capitulation de *Bedriacum*. La destruction de cette armée, en annulant ses chances, devait singulièrement diminuer l'effet et le mérite de son sacrifice.

8. Remisisse, épargner, faire grâce à quelqu'un de quelque chose. *Casum*, épreuve.

9. Servios. On attendait : *Sulpicios*. Mais le prénom de *Servius* est aussi fréquent dans la *gens Sulpicia* que celui d'*Appius* dans la *gens Claudia*.

10. Familiam novam, les *Salvii*. Le nom complet d'Othon était M. Salvius Otho. Son frère s'appelait L. Salvius Otho Titianus. Suétone dit de cette famille (*Oth.*, 1) : *Majores Othonis orti sunt oppido Ferentino, familia vetere et honorata atque ex principibus Etruriæ.*

11. Meminisset. Plutarque lui fait donner le même conseil : μήτ' ἐπιλαθέσθαι παντάπασι μήτ' ἄγαν μνημονεύειν, ὅτι Καίσαρα θεῖον ἔσχες. Domitien trouva que le neveu se souvenait trop de son oncle ; car, sous prétexte qu'il avait célébré son jour de naissance, le tyran ombrageux le fit mourir. V. Suét., *Dom.*, 10.

XLIX. 1. Consternatione, emportement. Cf. Tit. Liv., xxxiv, 2 : *Hæc consternatio muliebris.*

2. Abeuntibus. Ceux qu'Othon avait congédiés et qui s'en allaient. Dévoués jusqu'au bout, les soldats de *Brixellum* les prenaient pour des déserteurs et les arrêtaient. Cf. Suét., *Oth.*, 11.

3. Verginium. Othon lui avait conféré le consulat pour les deux mois qui suivraient sa sortie de charge, exploitant ainsi la popularité de Verginius et son crédit auprès des légions de Germanie. V. sup., i, 77.

4. Vacavit. Il considère comme un devoir de protéger la retraite des siens ; de là *vacavit*. Il semble, d'après le récit de Suétone, qu'il ait eu d'abord l'intention d'en finir plus vite avec l'existence, mais qu'en présence du danger que couraient ses amis, il ajourna de quelques heures le moment fatal. *Adjiciamus vitæ et hanc noctem,* lui fait dire son biographe.

tium alloquiis, donec omnes inviolati digrederentur. Vesperascente die, sitim haustu gelidæ[5] aquæ sedavit. Tum allatis pugionibus duobus, cum utrumque pertentasset[6], alterum capiti[7] subdidit, et explorato[8] jam profectos amicos, noctem quietam, utque adfirmatur, non insomnem[9] egit. Luce prima in ferrum pectore[10] incubuit. Ad gemitum morientis ingressi liberti servique et Plotius Firmus prætorii præfectus unum vulnus invenere. Funus maturatum; ambitiosis id precibus[11] petierat, ne amputaretur caput ludibrio futurum. Tulere corpus prætoriæ cohortes cum laudibus et lacrimis, vulnus manusque ejus exosculantes. Quidam militum juxta rogum interfecere se, non noxa[12] neque ob metum, sed æmulatione decoris et caritate principis. Ac postea promiscue[13] Bedriaci, Placentiæ, aliisque in castris celebratum id genus mortis. Othoni sepulcrum exstructum

5. Gelidæ, de l'eau glacée. *Gelidus* marque un degré de froid plus grand que *frigidus*. Cf. Suét., *Oth.*, 11 : *post hoc sedata siti gelidæ aquæ potione.*

6. Cum utrumque pertentasset, après avoir essayé la pointe de chacun. Il est curieux de comparer membre à membre les deux récits de Suétone et de Tacite, qui pour le fond sont identiques et furent probablement puisés à la même source. Suétone dit : *Arripuit duos pugiones et explorata utriusque acie, cum alterum pulvino subdidisset, foribus adopertis arctissimo sommo quievit. Et circa lucem demum expergefactus, uno se trajecit ictu infra lævam papillam.* Cf. Plut., *Oth.*, 17 : δυοῖν ὄντων αὐτῷ ξιφῶν ἑκατέρου κατεμάνθανε τὸ σπάσμα πολὺν χρόνον.

7. Capiti, sous son chevet. Là où Suétone dit sans façon *pulvino*, remarquons que Tacite emploie l'expression relevée *capiti*. Cf. Virg., *Æn.*, VI, 524 :

Fidum capiti subtraxerat ensem.

8. Explorato. Participe neutre à l'ablatif absolu, avec complément. Cette forme ne se trouve que dans les deux derniers écrits de Tacite, surtout dans les *Annales*, où elle est assez fréquente. V. Gantrelle, VII, 61. — Cf. *Ann.*, II, 9 : *quæsitoque an Cæsar venisset; Ann.*, I, 6 : *juxta periculoso, ficta seu vera promeret.*

9. Non insomnem. Plus vraisemblable que le *arctissimo somno quievit* de Suétone. — Il y a entre la mort d'Othon et celle de Caton d'Utique une analogie frappante qui ne devait pas échapper aux anciens. Cf. Martial, *Epigr.*, VI, 32.

Cum dubitaret adhuc belli civilis Enyo,
Forsitan et posset vincere mollis Otho,
Damnavit multo staturum sanguine Martem,
Et fodit certa pectora nuda manu.
Sit Cato, dum vivit, sane vel Cæsare major;
Dum moritur, numquid major Othone fuit?

10. Pectore. Plus noble que *infra lævam papillam.* Othon se tua le 16 avril 69. Sa mort fut connue à Rome le 19. V. inf., II, 55. — Balzac fait au sujet de cette mort des réflexions qui méritent d'être lues, dans son livre du *Prince*, ch. 22.

11. Ambitiosis precibus. Proprement « des prières intéressées. » *Ambitiosis* a rapport à *ne amputaretur caput ludibrio futurum.* Othon, près de mourir, se rappelle comment on a traité les restes de Galba et il craint des représailles (*Burnouf*).

12. Non noxa. Dans le sens de *noxæ conscientia.* Cf. Plut., *Oth.*, 17 : Ἔνιοι δὲ τῇ πυρᾷ λαμπάδας ὑφέντες ἑαυτοὺς ἀπέσφαξαν οὐδὲν ἐκδήλως οὔτε πεπονθότες χρηστὸν ὑπὸ τοῦ τεθνηκότος οὔτε πείσεσθαι δεινὸν ὑπὸ τοῦ κρατοῦντος δεδιότες.

13. Promiscue. Dans tous les campements, sans distinction, aussi bien qu'au quartier général de *Brixellum.*

est modicum et mansurum[14]. Hunc vitæ finem habuit septimo et tricesimo ætatis anno.

L. Origo illi e municipio Ferentino[1], pater consularis, avus prætorius; maternum genus impar[2] nec tamen indecorum; pueritia ac juventa, qualem monstravimus[3]. Duobus facinoribus, altero flagitiosissimo, altero egregio[4], tantumdem apud posteros meruit bonæ famæ quantum malæ. Ut conquirere fabulosa et fictis oblectare legentium animos procul gravitate cœpti operis[5] crediderim, ita vulgatis traditisque demere fidem non ausim. Die quo Bedriaci certabatur, avem invisitata specie apud Regium Lepidum[6] celebri luco[7] consedisse incolæ memorant, neque inde cœtu hominum aut circumvolitantium alitum territam pulsamve, donec Otho se ipse interficeret; tum ablatam ex oculis; et tempora reputantibus[8] initium finemque miraculi cum Othonis exitu competisse[9].

LI. In funere ejus novata luctu ac dolore militum seditio, nec erat qui coerceret. Ad Verginium[1] versi, modo[2] ut re-

14. MANSURUM. Si on eût élevé à Othon un splendide mausolée, Vitellius n'eût pas manqué de le renverser: sa simplicité le sauva. Vitellius, en lisant sur la pierre: *Marco Othoni*, respecta cette inscription et dit que l'homme et le mausolée se valaient (Suét., *Vit.*, 10). — Cf. Plut., *Oth.*, 18: Εἶδον δ' ἐν Βριξίλλῳ γενόμενος καὶ μνῆμα μέτριον καὶ τὴν ἐπιγραφὴν οὕτως ἔχουσαν, εἰ μεταφρασθείη · δηλώσει Μάρκου Ὄθωνος. (*Memoriæ M. Othonis*).

L. 1. FERENTINO. Il y avait plusieurs villes du nom de *Ferentinum*. Celle-ci était en Etrurie. (Suét., *Oth.*, 1). Sur les municipes, depuis leur réorganisation par Sylla, César et Auguste, V. sup., I, 46, note 14, et II, 56, note 2.

2. MATERNUM GENUS IMPAR. Suétone (*Oth.*, I) qualifie sa mère de *splendida femina:* épithète qui signifie que Albia Terentia appartenait à une famille équestre, dont aucun membre n'avait encore été ni préteur ni consul. De là l'infériorité de cette branche, *impar*, par rapport à l'autre.

3. MONSTRAVIMUS. Cf. sup., I, 13.

4. ALTERO EGREGIO. Cf. Zonar., XI, 15: κάκιστα ἀνθρώπων ζήσας κάλλιστα ἀπέθανεν.

5. GRAVITATE CŒPTI OPERIS. La gravité de cet ouvrage, les *Histoires*.

6. REGIUM LEPIDUM. Aujourd'hui Reggio, dans l'ancien duché de Modène: sur la voie *Æmilia*, entre *Parma* et *Mutina*, à dix-huit milles sud de *Brixellum*.

7. CELEBRI LUCO. Un bois très fréquenté et en même temps revêtu de quelque caractère religieux. Inutile de substituer à *luco* soit *loco*, soit *vico*. Le prodige emprunte une partie de son importance à la qualité même de ce bois, *lucus;* et ce qui en augmente la signification, c'est que, malgré l'affluence, *celebri*, cet oiseau mystérieux resta là.

8. TEMPORA REPUTANTIBUS. Quand ensuite on rapprocha les temps.

9. COMPETISSE. Il y avait concordance entre la mort d'Othon et entre la fin et le commencement du prodige, c'est-à-dire l'arrivée et le départ de l'oiseau merveilleux.

LI. 1. AD VERGINIUM. V. sup., II, 49, note 3, et I, 77.

2. MODO. On trouve dans Tacite, au lieu de *modo*, répété, *modo-nunc, modo-sæpius, modo-rursus* et *modo* seul, mais non pas dans les petits écrits (Dræger). V. Gantrelle, XIII, 120.

ciperet imperium, nunc ut legatione apud Cæcinam ac Valentem fungeretur, minitantes orabant. Verginius per aversam[3] domus partem furtim digressus irrumpentes frustratus est. Earum quæ Brixelli egerant cohortium[4] preces Rubrius Gallus tulit, et venia statim impetrata, concedentibus ad victorem per Flavium Sabinum[5] iis copiis quibus præfuerat.

LII. Posito ubique[1] bello, magna pars senatus extremum discrimen adiit, profecta[2] cum Othone ab Urbe, dein Mutinæ relicta[3]. Illuc adverso de prœlio allatum; sed milites[4] ut falsum rumorem aspernantes[5], quod infensum Othoni senatum arbitrabantur, custodire[6] sermones, vultum habitumque trahere in deterius[7]; conviciis postremo ac probris causam et initium cædis quærebant, cum alius insuper metus senatoribus instaret, ne prævalidis jam Vitellii partibus[8] cunctanter excepisse victoriam crederentur. Ita trepidi et utrimque[9] anxii coeunt, nemo privatim[10] expedito consilio, inter multos societate culpæ tutior[11]. One-

3. PER AVERSAM. Cf. inf., III, 85 : *per aversam (posticam) palatii partem.*

4. EARUM... COHORTIUM. Toutes les forces qui se trouvaient à *Brixellum* avec Othon.

5. PER FLAVIUM SABINUM. Après le désastre éprouvé sur le Pô par Marcius Macer et ses gladiateurs, Othon avait mis à la tête de cette espèce de corps franc Flavius Sabinus, consul désigné. (V. sup., II, 36.) Ce sont ces troupes dont Sabinus porte la soumission aux généraux Vitelliens. — Tacite ne dit rien de Spurinna ni de ce qui se passa à *Placentia* où il semble que cet officier devait se trouver.

LII. 1. UBIQUE. A *Bedriacum* d'abord, puis à *Brixellum*, puis sur toute la ligne du Pô, à *Cremona*, à *Placentia*, etc. Tacite ne dit rien des légions qui arrivaient de Mésie, de Pannonie, d'Illyrie. On verra plus loin ce qui advint.

2. PROFECTA. V. sup., I, 88. Une foule de magistrats, une grande partie des consulaires, les sénateurs avaient dû suivre Othon.

3. MUTINÆ RELICTA. Tout ce monde officiel était resté à *Mutina*, splendide colonie romaine, sur la voie *Æmilia*, assez près du théâtre de la guerre, mais de façon à ne pas se trouver au milieu des manœuvres et des opérations. *Mutina* n'est guère qu'à trente milles de *Brixellum*.

4. MILITES. Les soldats qui se trouvaient là et tenaient garnison à *Mutina*.

5. ASPERNANTES. Repousser avec mépris. Cf. sup., I, 31 ; inf., III, 10.

6. CUSTODIRE. C'est le mot propre. Ils font réellement sentinelle.

7. IN DETERIUS, en mauvaise part. L'expression revient huit fois dans les *Ann.* V. Nagelsbach, *Lat. stil.*, § 22, b.

8. PRÆVALIDIS JAM VITELLI PARTIBUS. Le parti de Vitellius l'emportait décidément : il fallait prendre garde d'avoir accueilli froidement sa victoire ; il fallait se prononcer au plus vite.

9. UTRIMQUE. Des deux côtés, les périls étaient égaux. La soldatesque d'Othon était là, menaçante ; mais Vitellius allait arriver.

10. NEMO PRIVATIM. Personne n'osait se prononcer ni prendre parti individuellement, de peur de se compromettre. Il leur semblait qu'ils risquaient moins en commettant une faute collective, *culpæ societate*. Le nombre pourrait les protéger.

11. TUTIOR. La phrase est négative au début, avec *nemo*. Par une anacoluthe hardie, Tacite amène *tutior* qui demande un sujet positif, *quisque* par

rabat paventium curas ordo Mutinensis[12] arma et pecuniam offerendo, appellabatque patres conscriptos intempestivo honore[13].

LIII. Notabile jurgium fuit, quo Licinius Cæcina[1] Marcellum Eprium[2] ut ambigua disserentem[3] invasit. Nec ceteri sententiam aperiebant; sed invisum memoria delationum[4] expositumque ad invidiam Marcelli nomen irritaverat Cæcinam, ut novus adhuc et in senatum nuper adscitus magnis inimicitiis claresceret. Moderatione meliorum dirempti. Et rediere omnes Bononiam[5], rursus consiliaturi[6]; simul medio[7] temporis plures nuntii sperabantur[8]. Bononiæ, divisis per itinera qui recentissimum quemque[9] perconta-

exemple, contenu implicitement dans *nemo*. Cf. Hor., *Sat.*, I, i, 1.

Qui fit, Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem
Seu casus dederit, seu fors objecerit, illa
Contentus vivat, laudet diversa sequentes?

12. Ordo Mutinensis. Le conseil des décurions de *Mutina*, sorte de sénat municipal (de là *ordo*) qui existait dans les municipes et colonies de province. Toutes les villes dites *municipia* et *coloniæ* possédaient une organisation locale analogue à celle de Rome même. Juvénal appelle très exactement le municipe d'*Arpinum*, où Marius était né, *Roma municipalis*, une Rome en petit. On trouvait partout : en tête, une *curia*, image du sénat de Rome; les conseillers sont les décurions, *ordo decurionum*, et répondent aux *patres conscripti*. Aux préteurs, urbain et pérégrin, correspondent dans le municipe les *quattuor viri juri dicundo*. On y trouvait également des *duumviri ædilitiæ potestatis* : ce sont les édiles curules de Rome. Cette organisation des municipes est due en partie à Sylla, en partie à César. V. au *Corp. Inscript.*, la *lex Julia municipalis*, trouvée à Héraclée.

13. Intempestivo honore. En les appelant *pères conscrits*, c'était leur reconnaître une autorité, *auctoritas*, qu'ils avaient perdue par la défaite d'Othon et que Vitellius ne leur rendrait peut-être pas. C'était les compromettre davantage auprès de Vitellius : l'hommage était donc inopportun.

LIII. 1. Licinius Cæcina. C'est la première fois que ce nom apparaît dans Tacite.

2. Marcellum Eprium. T. Clodius Eprius Marcellus, personnage tristement célèbre. Délateur redouté sous Néron (*Ann.*, xvi, 22, 29), il fut accusé plus tard comme tel par Helvidius Priscus, gendre de Thraséas (*Dial. Orat.*, 5). Il avait été préteur pérégrin sous Claude (48), fut proconsul en Asie (71-73) (Borghesi, *Œuvr.*, iii, p. 285-293). Influent même sous Vespasien, il conspira contre lui, en 79, et fut enfin forcé de se tuer. V. Teuffel, *Gesch. d. rœm. Lit.*, p. 665.

3. Ambigua disserentem. Dans le conseil et les réunions qui se tenaient alors à *Mutina*, Marcellus tenait un langage équivoque sur Othon, sur Vitellius, sur le parti à prendre.

4. Memoria delationum. V. Tac., *Ann.*, xvi, 22, 28, 33.

5. Bononiam. De *Mutina*, en se repliant instinctivement pour gagner du temps, ils trouvaient *Bononia*, sur la voie *Æmilia*, très forte colonie romaine, établie en même temps que toutes les colonies de cette région après l'extermination des tribus gauloises de la Cisalpine, Boies, Insubres, Sénons, Lingons, de 230 à 200 av. J.-C., pour repeupler le pays et le contenir.

6. Consiliaturi, pour délibérer. Cf. Cés., *B. C.*, i, 19 et 73; Hor., *Carm.*, iii, 3, 17, et *Art poét.*, 196; Plin., *Ep.*, iv, 17.

7. Medio. Sur l'adjectif neutre employé substantivement, dans Tacite, V. Gantrelle, ix, 86, 87. — Cf. sup., i, 62; *Ann.*, xiv, 53.

8. Sperabantur. Sur la construction personnelle de *sperari*, Cf. inf., ii, 74 : *Ceteræ Illyrici legiones secuturæ sperabantur*.

9. Recentissimum quemque, chaque

rentur, interrogatus Othonis libertus causam digressus habere se suprema ejus mandata respondit; ipsum viventem quidem relictum, sed sola posteritatis cura et abruptis vitæ blandimentis[10]. Hinc admiratio et plura interrogandi pudor, atque omnium animi in Vitellium inclinavere.

LIV. Intererat consiliis[1] frater ejus[2] L. Vitellius seque jam adulantibus offerebat[3], cum repente Cœnus libertus Neronis atroci mendacio[4] universos perculit, adfirmans superventu quartæ decimæ legionis[5], junctis a Brixello viribus[6], cæsos victores, versam partium fortunam. Causa fingendi fuit, ut diplomata[7] Othonis, quæ negligebantur, lætiore nuntio revalescerent[8]. Et Cœnus quidem raptim[9] in Urbem vectus paucos post dies jussu Vitellii pœnas luit. Senatorum periculum auctum, credentibus Othonianis militibus vera esse quæ afferebantur. Intendebat formidinem quod publici consilii facie[10] discessum Mutina desertæque partes forent. Nec ultra in commune congressi sibi quisque consuluere, donec missæ a Fabio Valente epistolæ demerent metum. Et mors Othonis quo laudabilior, eo velocius audita[11].

nouvel arrivant. Cf. Cic., *ad Att.*, XVI, 7 : *homines a Roma recentes.*

10. ABRUPTIS VITÆ BLANDIMENTIS. La métaphore est tirée d'une chaîne qu'on brise. Othon avait, pour ainsi dire brisé tous les doux liens, *blandimentis*, qui pouvaient le rattacher à la vie, et ne songeait plus qu'à la postérité, au soin de sa gloire.

LIV. 1. CONSILIIS, à toutes les délibérations qui eurent lieu alors.

2. FRATER EJUS. Toute la famille de Vitellius et son propre frère même étaient au pouvoir d'Othon. V. sup., I, 88.

3. SE... OFFEREBAT. Il se montrait prêt à entendre et à recevoir les hommages de la flatterie en attendant son frère.

4. ATROCI MENDACIO. Un mensonge impudent, effrayant.

5. QUARTÆ DECIMÆ LEGIONIS. La XIVe *Gemina*, appelée de Bretagne par Néron (V. sup., II, 27), envoyée par Galba en Dalmatie (II, 11) et dont un détachement de 2000 hommes seulement se trouva à ce premier combat de *Bedriacum* (II, 32, 43.)

6. A BRIXELLO VIRIBUS. Ce sont les troupes qu'Othon avait à *Brixellum* pour sa garde et que nous avons vues capituler. V. sup., II, 51.

7. DIPLOMATA. Sur toutes les routes, les empereurs avaient établi et entretenaient des relais de poste, afin que les dépêches des provinces leur arrivassent plus tôt. Les particuliers ne pouvaient se servir des chevaux qu'on y entretenait, à moins de présenter une autorisation de l'empereur, appelée *diploma.*

8. REVALESCERENT. Depuis la chute d'Othon, les autorisations délivrées en son nom n'avaient plus aucune valeur. C'est pourquoi l'affranchi Cœnus invente son imposture, afin d'obtenir des chevaux. V. Plin., *Ep.*, X, 14, 54, 121 ; Plut., *Galb.*, 8.

9. RAPTIM. Il parvint ainsi très vite à Rome.

10. PUBLICI CONSILII FACIE. On se rappelle qu'à *Mutina*, tous s'étaient groupés et avaient délibéré en commun. C'était en vertu d'un véritable sénatus-consulte qu'on avait quitté *Mutina* et abandonné le parti. C'est à partir de ce moment qu'on travailla chacun pour soi.

11. EO VELOCIUS AUDITA. Tacite veut dire que le courage même avec

LV. At Romæ nihil trepidationis; Cereales ludi[1] ex more spectabantur. Ut cecidisse Othonem et a Flavio Sabino[2] præfecto Urbis[3] quod erat in Urbe militum[4] sacramento Vitellii adactum certi auctores in theatrum attulerunt, Vitellio plausere; populus cum lauru ac floribus Galbæ imagines circum templa[5] tulit, congestis in modum tumuli coronis juxta lacum Curtii[6], quem locum Galba moriens sanguine infecerat. In senatu cuncta[7] longis aliorum principatibus composita[8] statim decernuntur; additæ erga Germanicum exercitum laudes gratesque et missa legatio quæ gaudio fungeretur[9]. Recitatæ Fabii Valentis epistolæ[10] ad consules scriptæ haud immoderate; gratior Cæcinæ modestia fuit, quod non scripsisset.

LVI. Ceterum Italia[1] gravius atque atrocius quam bello

lequel Othon était sorti de la vie fut cause que la nouvelle de sa mort se propagea plus vite.

LV. 1. Cereales ludi, ou *Cerealia*, les Jeux sacrés de Cérès, dont l'origine est assez incertaine : ils étaient, depuis 44 av. J.-C., célébrés par les soins des *ædiles Cereales*, et tombaient la veille des ides d'avril, 12 avril. La fète durait jusqu'au 19, et était marquée notamment par des représentations dans les théâtres et dans les arènes. V. Tac., *Ann.*, xv, 53, 74; Ovid., *Fast.*, iv, 389 et sqq.

2. Flavio Sabino. C'était le frère aîné de Vespasien (Cf. sup., i, 46; inf. iii, 6). Il était préfet de la ville. Il avait été désigné pour le consulat par Othon (sup., i, 77; ii, 36). Il passa sans difficulté à Vitellius (ii, 51); et lui fit prêter serment par les troupes présentes à Rome. Il entraîna plus tard Cécina dans le parti de Vespasien, négligea de s'enfuir à temps, se renferma dans le Capitole pendant la bataille de Rome, fut pris, chargé de chaînes et massacré. V. inf., ii, 99; iii, 59, 64, 65, 69, 70, 74; iv, 47.

3. Præfecto Urbis. Sur le préfet de la ville et sa juridiction, V. sup., i, 46, note 7.

4. Militum. Partitif : tout ce qu'il y avait de soldats dans la ville. Cf. sup., ii, 44, note 15.

5. Circum templa. On promène par les temples, autour de leurs portiques les images de Galba.

6. Juxta lacum Curtii. Près du lac Curtius, sur le forum même, à l'endroit où le vieil empereur avait été atteint, foulé aux pieds et assassiné par les prétoriens. V. sup., i, 41, note 4.

7. Cuncta. Les autres empereurs, Auguste, Tibère ne s'étaient pas fait décerner d'un seul coup, *statim*, tous les honneurs. Auguste surtout y avait mis le temps, *longis principatibus*. On confère à Vitellius tout à la fois.

8. Composita, dans le sens de *comparata*, indique mieux les artifices et les délicatesses employés par les empereurs pour réussir.

9. Gaudio fungeretur. La joie publique, que provoque l'avènement de Vitellius, *gaudium*, est considérée comme une dette de reconnaissance, comme un devoir véritable à remplir : la députation est chargée de s'en acquitter, *fungeretur*.

10. Epistolæ. Sous la république, les gouverneurs de province envoyaient fréquemment à l'administration centrale des rapports, *epistolæ*, qui étaient adressés collectivement au peuple romain, au sénat, aux consuls, aux tribuns de la plèbe. La correspondance de Cicéron contient un grand nombre d'exemples de ces pièces pour ainsi dire officielles. Sous l'empire, les communications étaient adressées directement à l'empereur. L'empereur seul écrivait aux consuls et au sénat. Valens sort donc des usages en adressant un message aux consuls : c'est pour cela qu'on préféra la modestie de Cécina, qui n'écrivit pas. Cf. inf., iv, 4

LVI. 1. Italia. Il faut suppléer là :

adflictabatur. Dispersi per municipia et colonias[2] Vitelliani spoliare, rapere, vi et stupris[3] polluere; in omne fas nefasque[4] avidi aut venales[5] non sacro, non profano abstinebant. Et fuere qui inimicos suos specie militum[6] interficerent. Ipsique milites regionum gnari refertos agros[7], dites dominos in prædam aut, si repugnatum foret, ad excidium destinabant, obnoxiis ducibus[8] et prohibere non ausis. Minus avaritiæ in Cæcina, plus ambitionis[9]; Valens ob lucra et quæstus infamis[10] eoque alienæ etiam culpæ dissimulator[11]. Jam pridem attritis Italiæ rebus[12] tanta peditum equitumque vis[13], damnaque et injuriæ ægre tolerabantur.

jam in pace, pour faire opposition à *bello.*

2. Per municipia et colonias. Il n'y avait plus en Italie, à cette époque, que des villes de citoyens romains. Le droit de cité était la règle, *civitas;* les non-romains étaient l'exception. L'on voyait dès lors dans la péninsule deux sortes de cités. Les unes étaient les anciennes villes italiennes auxquelles on avait étendu peu à peu le droit de cité et les privilèges du *jus Quiritium.* Les autres étaient les colonies romaines, *coloniæ,* c.-à-d. les villes fondées pour des colons romains ou latins, comme la politique romaine en avait semé dans toute l'Italie. Du reste à cette époque, la distinction entre les municipes italiens et les colonies italiennes s'est effacée en fait, et n'a guère d'importance qu'au point de vue de l'origine. Les uns et les autres jouissent de la plénitude de la *civitas.* Leur condition est réglée et régie uniformément, depuis César, par les dispositions de la *lex Julia municipalis,* trouvée à Héraclée. V. *Corp. Inscript.*

3. Vi et stupris. Hendiadys. Le viol accompagné de violences, qui l'aggravent.

4. In omne fas nefasque. Tout ce qui est permis ou défendu par le droit sacré, en droit romain. Cf. *Ann.*, II, 33 : *Omnia principum honesta atque inhonesta laudare ;* XV, 37 : *per licita atque illicita fœdatus.*

5. Avidi aut venales. Capables de tout pour ravir une proie convoitée, ou pour gagner un salaire.

6. Specie militum. Les uns entendent que beaucoup se défirent d'ennemis privés en prenant les armes et des vêtements de soldat; d'autres, qu'après avoir tué son ennemi, on mettait le crime sur le compte des soldats et on s'en lavait les mains.

7. Refertos agros. Les terres, c.-à-d. les fermes et domaines les mieux remplis de butin et de richesses (Cf. sup., II, 12). De même *dites dominos,* les propriétaires italiens les plus aisés. Cf. sup., II, 12.

8. Obnoxiis ducibus. Les généraux étaient désarmés, impuissants, obligés de laisser faire la soldatesque.

9. Plus ambitionis. Cécina était moins avide de butin, *rapinarum,* que de popularité auprès des soldats : c'est pour cela qu'il les laissait faire.

10. Ob lucra et quæstus infamis. Voir sup., I, 66, sa conduite pendant la marche à travers les Gaules, ses exactions, ses vols, ses procédés envers les Viennois.

11. Dissimulator. Il fermait les yeux sur les fautes d'autrui.

12. Jam pridem attritis Italiæ rebus. La situation économique de l'Italie n'était rien moins que brillante, et le mal venait de loin. Varron (*de Re rust.*, I, 1) constatait déjà la misère, fruit de la paresse et des vices des Romains. Depuis longtemps l'Italie ne se suffisait plus. *Italia externæ opis indiget* (*Ann.*, III, 54). La grande propriété, *latifundia,* avait porté les derniers coups à l'agriculture.

13. Tanta peditum equitumque vis. Les Vitelliens étaient représentés par sept légions et cinquante mille auxiliaires ou barbares. Les forces d'Othon étaient considérables, quoique disséminées. A quoi il faut joindre les

LVII. Interim Vitellius victoriæ suæ nescius ut ad integrum bellum[1] reliquas Germanici exercitus vires[2] trahebat. Pauci veterum militum in hibernis[3] relicti, festinatis per Gallias dilectibus, ut remanentium legionum nomina[4] supplerentur. Cura ripæ[5] Hordeonio Flacco[6] permissa; ipse e Britannico exercitu[7] delecta octo millia sibi adjunxit. Et paucorum dierum iter progressus prosperas apud Bedriacum res ac morte Othonis concidisse bellum accepit; vocata contione virtutem militum laudibus cumulat. Postulante exercitu, ut libertum[8] suum Asiaticum equestri dignitate donaret, inhonestam adulationem compescit; dein mobilitate ingenii, quod palam abnuerat, inter secreta[9] convivii largitur, honoravitque Asiaticum annu-

milices locales, et les sept légions de Mésie, de Pannonie, d'Illyrie, qui arrivaient.

LVII. 1. Ut ad integrum bellum. Comme pour une guerre non commencée. Cf. Tac., *Ann.*, xv, 18 : *integro adhuc bello.*

2. Reliquas Germanici exercitus vires. Cécina et Valens étaient loin d'avoir emmené avec eux toutes les forces de la ligne du Rhin. Dégarnir absolument la frontière était impossible, sans parler du temps matériellement nécessaire pour opérer la concentration et la mise en marche. Il n'y avait guère que la v[e] légion, la xxi[e] et la xxii[e] qui fussent au complet, avec leurs aigles. Les quatre autres, la i[e], la iv[e], la xv[e] et la xvi[e] n'avaient pas eu le temps de marcher en corps de légion. Il restait donc en Germanie les dépôts des premières, et de celles-ci des fractions plus ou moins considérables. Ce sont ces forces que Vitellius trainait en partie avec lui, *trahebat.*

3. Hibernis. Ce qui restait, c'est-à-dire quelques vieux soldats, se concentra dans les camps retranchés, avec les recrues des Gaules dont on hâte l'appel.

4. Legionum nomina. Les légions parties étaient toujours représentées, sur le Rhin. Mais depuis le départ de Cécina et de Valens, et surtout quand Vitellius y eut encore prélevé une armée, ce n'étaient plus que des légions *nominales*, des dépôts.

5. Ripæ. La rive gauche du Rhin.

6. Hordeonio Flacco. V. sup., i, 9.

7. E Britannico exercitu. L'armée de Bretagne se composait de trois légions : la ii[e] *Augusta*, la ix[e] *Hispana*, la xx[e] *Valeria victrix*. Il s'agit ici d'un corps d'élite de huit mille hommes choisis dans les trois légions. Nous les retrouverons plus loin, ii, 100 : *cum vexillariis trium Britannicarum legionum*, et iii, 22 : *cum vexillis nonæ secundæque et vicesimæ Britannicarum legionum.*

8. Libertum. L'esclave, même affranchi et devenu citoyen romain, conservait de la tache originelle des marques que le temps seul pouvait effacer. Il ne pouvait exercer le droit de suffrage, *jus suffragii*, que dans l'une des quatre tribus urbaines, où les voix se comptaient collectivement. Le *jus honorum*, ou droit d'occuper une magistrature lui était interdit. Le *jus militiæ*, l'était également, sauf dans la marine. Enfin il ne possédait le *connubium* qu'à condition de n'épouser pas une Romaine d'origine libre. Les descendants d'affranchis, *libertini*, jouissaient du droit d'honneurs et leurs petits-fils pouraient entrer au sénat. V. inf., ii, 92, note 15.

9. Quod palam abnuerat, inter secreta convivii largitur. Sur *palam*, opposé à une locution prépositive, Cf. *Ann.*, i, 49 : *palam — in occulto* ; xii, 13 : *palam — per occulta.*

lis[10], fœdum mancipium[11] et malis artibus ambitiosum.

LVIII. Iisdem diebus accessisse partibus utramque Mauretaniam[1], interfecto procuratore[2] Albino, nuntii venere. Lucceius Albinus a Nerone Mauretaniæ Cæsariensi præpositus, addita per Galbam Tingitanæ provinciæ administratione, haud spernendis viribus[3] agebat[4]. Decem novem cohortes[5], quinque alæ, ingens Maurorum numerus aderat, per latrocinia et raptus apta bello manus[6]. Cæso Galba, in Othonem pronus nec Africa contentus, Hispaniæ angusto freto diremptæ imminebat[7]. Inde Cluvio Rufo[8] metus, et decimam legionem[9] propinquare litori[10] ut transmissurus jussit; præmissi centuriones qui Maurorum animos Vitellio

10. Annulis. L'anneau d'or était la marque distinctive des chevaliers romains. Nous avons vu (sup., i, 13), Galba donner l'anneau à son affranchi Icelus.

11. Mancipium. L'expression est impropre, appliquée à Asiaticus puisqu'il était affranchi, *libertinus*. Mais c'est ici un terme de mépris.

LVIII. 1. Utramque Mauretaniam. Les deux Maurétanies, Césarienne et Tingitane. Ce royaume, longtemps toléré par la politique romaine, agrandi même par Auguste du pays des Gétules, fut conquis en 42 par Suetonius Paulinus sur le dernier descendant de la maison de Juba, Ptolémée. De ces vastes Etats Claude fit deux provinces impériales, la Maurétanie orientale, ou Césarienne, ch.-l. *Césarée*, et la Maurétanie Sitifienne, ch.-l. *Sitifis*, bientôt appelée Tingitane, ch.-l. *Tingis*. V. Plin., *H. N.*, v, 1, 11; Dion, lx, 9.

2. Procuratore. Les procurateurs, dans le principe, avaient été de simples agents de César, chargés de surveiller dans les provinces les intérêts du fisc, ou caisse particulière de l'empereur. Nous les voyons bien vite grandir en pouvoirs et exercer dans les provinces une juridiction administrative, comme représentants, *legati*, de César. Tels furent Pontius Pilatus en Judée (*Ann.*, xv, 44), Petronius dans le *Noricum* (*Hist.*, i, 70), et cet Albinus en Maurétanie (*Hist.*, i, 11 et ii, 58). Ces agents étaient pris en général dans l'ordre équestre, le seul qui s'occupât à Rome des affaires, de la banque, des grandes entreprises; souvent aussi c'étaient de simples affranchis de César, à qui le prince conférait l'anneau d'or. V. Mommsen, *Rœm. Staatsr.*, ii, 1, p. 22, sqq. Cf. sup., i, 2, note 14.

3. Haud spernendis viribus. Sur l'ablatif du moyen et de la manière, dans Tacite, V. Gantrelle, vi, 39 et 40. Cf. inf., ii, 81 : *accessere cum regno Sohæmus haud spernendis viribus, Antiochus vetustis opibus ingens.*

4. Agebat, administrait.

5. Decem novem cohortes. Il n'y avait pas de légions dans cette partie de l'Afrique, ni même dans la Numidie. Le gouverneur n'avait sous la main que des cohortes, probablement composées d'alliés, et de la cavalerie auxiliaire, indigène, ou même étrangère au pays. Il avait en outre les milices locales, *Maurorum numerus.*

6. Apta bello manus, ne s'applique qu'aux Maures. Ce n'étaient pas des soldats; mais l'habitude des courses et du brigandage les rendait propres à le devenir.

7. Imminebat. Albinus menaçait d'une descente le gouverneur d'Espagne, qui tenait pour Vitellius.

8. Cluvio Rufo. V. sup., i, 8. Cluvius Rufus était *legatus* de l'empereur, *pro prætore*, dans la Tarraconnaise. Il entrait dans ses attributions d'assurer la sûreté extérieure de la province de Bétique, province du sénat.

9. Decimam legionem. La xe *Gemina*, qui avait fait partie récemment des armées du Rhin (Dion, lv, 23), formait avec la vi^e^ *Victrix* le corps d'occupation des provinces espagnoles.

10. Litori, la côte méridionale, le détroit de Gadès. Simple manœuvre de démonstration, pour contenir Albinus.

conciliarent. Neque arduum fuit, magna per provincias Germanici exercitus fama; spargebatur[11] insuper, spreto procuratoris vocabulo, Albinum insigne regis[12] et Jubæ[13] nomen usurpare.

LIX. Ita mutatis animis Asinius Pollio alæ præfectus, e fidissimis Albino, et Festus ac Scipio cohortium præfecti opprimuntur. Ipse Albinus dum e Tingitana[1] provincia Cæsariensem Mauretaniam petit, in appulsu litoris[2] trucidatus; uxor ejus cum se percussoribus obtulisset[3] simul interfecta est, nihil eorum quæ fierent Vitellio anquirente[4]: brevi auditu quamvis magna transibat[5], impar curis gravioribus.

Exercitum itinere terrestri pergere jubet; ipse Arare[6] flumine devehitur, nullo principali paratu[7], sed vetere egestate[8] conspicuus, donec Junius Blæsus Lugdunensis Galliæ rector[9], genere illustri, largus animo et par opibus[10] circumdaret[11] principi ministeria[12], comitaretur

11. Spargebatur. On répandait le bruit.

12. Insigne regis. Les insignes de la royauté, le diadème royal.

13. Jubæ. Nom populaire dans le pays, surtout depuis Juba Ier, pompéien et partisan du sénat, puis Juba II, prince savant et aimé d'Auguste, père de Ptolémée, dernier roi de Maurétanie, tué par Caligula.

LIX. 1. Tingitana. La Tingitane correspond à peu près au Maroc d'aujourd'hui. Elle était séparée de la Césarienne par la rivière *Malva* ou *Mulucha*, aujourd'hui *Moulouia*.

2. In appulsu litoris, pour dire: pendant le débarquement même. Sur ce génitif objectif, Cf. Tite Live, xxvii, 30; Thucyd., i, 108: ἐν ἀποβάσει τῆς γῆς; et Matthiæ, *Gr. gr.*, § 367.

3. Se... obtulisset. Elle s'offrit volontairement, sans doute.

4. Nihil... Vitellio anquirente. Vitellius ne songeait même pas à demander ce qui se passait. Abruti par l'intempérance, son état normal était un engourdissement stupide. V. inf., iii, 36: *præterita, instantia, futura pari oblivione dimiserat.*

5. Transibat. Les plus graves affaires, c'est à peine s'il les écoutait un instant, il les effleurait et passait outre.

6. Arare. Cette rivière s'appelait aussi *Sauconna*, d'où son nom actuel, la Saône. V. Ammien Marcell., xv, 11.

7. Paratu. Forme simplifiée de *apparatus*. On la trouve plusieurs fois dans les *Histoires*, et presque toujours dans les *Annales*.

8. Vetere egestate. Quand Galba l'envoya commander dans la basse Germanie, il était si pauvre, dit Suétone (*Vitell.*, 7), que, l'argent lui manquant pour son départ, il laissa sa femme et ses enfants dans une maison de louage et afferma la sienne pour le reste de l'année. Il prit même une des boucles d'oreilles de sa femme pour la mettre en gage et en tira l'argent nécessaire à son voyage.

9. Rector, n'indique que l'action de gouverner, en fait. Le terme propre, en droit, était *legatus Augusti pro prætore.* V. inf., 85; *Ann.*, ii, 4; xii, 40.

10. Par opibus. Ces mots unis à *largus animo* par la conjonction *et* signifient que Blésus était généreux et trouvait dans ses richesses mêmes les moyens de satisfaire sa générosité. Ainsi le sens est plus serré. Inutile d'entendre avec Burnouf: d'une âme généreuse et faite pour l'opulence; ou, comme Louandre: généreux par caractère et digne de ses richesses.

11. Circumdaret. A ses frais, bien entendu, Vitellius en était encore à la misère.

12. Ministeria. Le service ordinaire

liberaliter[13], eo ipso ingratus, quamvis odium Vitellius vernilibus[14] blanditiis velaret. Præsto fuere Lugduni victricium victarumque partium duces. Valentem et Cæcinam pro contione laudatos curuli suæ[15] circumposuit[16]. Mox universum exercitum occurrere infanti filio jubet, perlatumque et paludamento opertum sinu retinens Germanicum[17] appellavit cinxitque cunctis fortunæ principalis insignibus[18]. Nimius honos inter secunda, rebus adversis in solatium cessit[19].

LX. Tum interfecti centuriones promptissimi Othonianorum, unde præcipua in Vitellium alienatio per Illyricos exercitus[1]; simul ceteræ legiones[2] contactu et adversus Germanicos milites invidia bellum meditabantur. Suetonium Paulinum ac Licinium Proculum tristi mora[3] squalidos[4]

des cours impériales. Les trois premiers emplois étaient la comptabilité, *a rationibus*, le service des pétitions, *a libellis*, le secrétariat, *ab epistolis* (Heræus).

13. Liberaliter. Parce que Blésus faisait les choses largement, sans rien épargner.

14. Vernilibus. Vitellius dissimulait sa haine sous des caresses outrées et basses, comme font envers le maître les esclaves nés à la maison, *vernæ*.

15. Curuli suæ, sous-ent. *sellæ*. Sur l'ellipse de certains substantifs dans Tacite, V. Gantrelle, xvi, 158.

16. Circumposuit. Il les fit placer l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

17. Germanicum. Lui-même avait reçu ce titre de son armée, en Germanie. V. sup., i, 62.

18. Insignibus. Tous les attributs du rang suprême.

19. In solatium cessit. Cette phrase n'est point une critique à l'adresse de Vitellius, mais une réflexion générale sur les contrastes des choses humaines et les mécomptes de nos jugements. Vitellius prodiguait à son fils des honneurs prématurés : attendez, dit Tacite, et vous verrez que la fortune leur devait bien ces compensations. Crévier paraphrase ainsi : « honneur d'un moment, faible compensation pour la disgrâce cruelle qui était réservée au père et au fils dans peu de mois. » Cet enfant fut tué sur l'ordre de Mucianus. V. inf., iv, 80.

LX. 1. Per Illyricos exercitus. Les armées d'Illyrie avaient embrassé franchement la cause d'Othon. Non seulement elles étaient en marche, mais encore plusieurs étaient représentées, dans l'armée vaincue à *Bedriacum*, par un détachement de vexillaires de 2 000 hommes.

2. Ceteræ legiones. En dehors des légions d'Illyrie, auxquelles il faut ajouter celles de Mésie et de Pannonie qui s'étaient prononcées pour Othon, et des légions d'Espagne que Cluvius Rufus avait entraînées à Vitellius, il restait les sept légions de Syrie et de Judée qui vont bientôt se prononcer pour Vespasien, sans compter la Ire *Adjutrix*, qui n'attendait que l'occasion et les deux légions d'Egypte.

3. Tristi mora. Retards humiliants. Vitellius leur pardonna, mais les fit languir auparavant dans une attente pénible et blessante.

4. Squalidos. Suetonius et Proculus, à la merci du vainqueur, étaient venus avec l'attitude et le costume des suppliants. Vitellius, en différant orgueilleusement de leur donner audience, prolongea leurs angoisses, et toute l'armée put les voir dans leur triste appareil. Les marques extérieures des suppliants étaient *squalor*, *sordes*, *sordida vestis*, *capillus et barba promissa*. Cf. Cic., *pro Sest.*, 144 : *sordidatum et reum ;* Tit. Liv., xliv, 19 : *sordidati, barba et capillo promisso*. Justin est plus explicite encore (iv, 4) : *sordida veste, capillo barbaque promissis et omni squaloris habitu ad misericordiam commovendam acquisito contionem deformes adeunt.*

tenuit, donec auditi necessariis magis defensionibus quam honestis uterentur. Proditionem ultro imputabant[5], spatium longi ante prœlium itineris[6], fatigationem Othonianorum, permixtum vehiculis[7] agmen ac pleraque fortuita[8] fraudi suæ assignantes[9]. Et Vitellius credidit de perfidia et fidem absolvit[10]. Salvius Titianus Othonis frater nullum discrimen adiit, pietate et ignavia excusatus. Mario Celso[11] consulatus servatur; sed creditum fama objectumque mox in senatu Cæcilio Simplici, quod eum honorem pecunia mercari, nec sine exitio Celsi, voluisset : restitit[12] Vitellius deditque postea consulatum[13] Simplici innoxium[14] et inemptum. Trachalum[15] adversus criminantes Galeria uxor Vitelli protexit.

LXI. Inter magnorum virorum discrimina[1], pudendum dictu[2], Mariccus quidam, e plebe Boiorum[3], inserere sese

5. Ultro imputabant. Non contents d'alléguer qu'ils avaient été contraints à l'obéissance passive envers un prince reconnu et qu'ils avaient dû faire leur devoir de soldats, ils s'attribuaient le mérite d'une trahison et tiraient des arguments en leur faveur de toutes les fautes qui avaient été commises dans la conduite de la guerre. Tout cela, ils le portaient au compte, *imputabant*, de Vitellius. Cf. sup., i, 71, note 5.

6. Longi ante prœlium itineris. Les Othoniens, en arrivant sur le champ de bataille avaient fait une marche de seize milles romains; et quoi que puisse dire ici Paulinus, ce n'est pas sa faute si on avait engagé l'action dans d'aussi mauvaises conditions. Il s'y était opposé de toutes ses forces. V. sup., ii, 40.

7. Permixtum vehiculis. On a vu plus haut (ii, 41), le désordre qui s'était produit sur la voie *Postumia : mixta vehicula et lixæ.*

8. Pleraque fortuita. Tous les mécomptes de la journée, par exemple les fossés profonds qui bordaient la route de chaque côté et qui avaient causé tant de confusion. V. sup., ii, 41.

9. Assignantes. Ils le revendiquaient comme preuve de leur malveillance pour Othon.

10. Fidem absolvit. Vitellius crut tout ce qu'ils lui disaient pour établir leur perfidie, mais en réalité et sans le savoir il ne fit qu'absoudre leur fidélité à Othon.

11. Mario Celso. Sur ce personnage, V. sup., i, 71, 77, 90; ii, 23, 33. Du silence même de Tacite et des quelques lignes qui suivent il est permis de conclure que Celsus, pour sauver sa tête, ne recourut point aux petits moyens employés par Paulinus et par Proculus.

12. Restitit. Cæcilius Simplex avait marchandé le consulat, non sans accuser Celsus. Vitellius résista et aux offres d'argent et aux insinuations perfides de Simplex.

13. Consulatum. Pour les mois de novembre et de décembre 69. V. sup., i, 77; Dion, lxv, 17.

14. Innoxium, parce qu'il n'avait pas coûté la vie à Celsus.

15. Trachalum. Il s'appelait Galerius Trachalus et était parent de Galeria Fundana, femme de Vitellius. Sur ce qu'on lui reprochait, V. sup., i, 90.

LXI. 1. Discrimina. Les dangers que couraient les plus illustres têtes.

2. Pudendum dictu, se rapporte au trait qui suit. Sur le supin en *u* avec *pudere,* V. Gantrelle, vii, 70; Cf. *Agr.*, 32.

3. E plebe Boiorum. Boïen, et de l'infime plèbe. Les Boïens, peuple de race celtique, qu'on trouve dans la Cisalpine, dans la Bohême, à laquelle ils ont donné leur nom, *Boiohæmum*, et enfin dans l'Helvétie. Ceux dont il s'agit ici avaient émigré en Gaule à la suite des Helvétiens. Après sa victoire, César établit les débris de cette malheureuse population dans la Gaule, sur

fortunæ[4] et provocare arma Romana simulatione numinum[5] ausus est. Jamque assertor Galliarum[6] et deus (nam id sibi nomen indiderat), concitis octo millibus hominum, proximos Æduorum pagos[7] trahebat, cum gravissima civitas[8] electa juventute[9], adjectis a Vitellio cohortibus[10], fanaticam multitudinem disjecit. Captus in eo prœlio Mariccus ac mox feris objectus[11] : quia non laniabatur, stolidum vulgus inviolabilem credebat, donec spectante Vitellio interfectus est.

LXII. Nec ultra in defectores[1] aut bona cujusquam sævitum. Rata fuere eorum qui acie Othoniana ceciderant testamenta, aut lex intestatis[2] ; prorsus, si luxuriæ temperaret[3], avaritiam non timeres. Epularum fœda et inexplebilis

les bords de l'*Elaver* (Allier), entre les Arvernes et les Eduens et sous la protection de ces derniers. Cés., *B. G.*, I, 28.

4. INSERERE SESE FORTUNÆ. Il voulut se mêler aux jeux de la fortune. Cf. *Ann.*, VI, 2 : *Togonius Gallus, dum ignobilitatem suam magnis nominibus inserit, per deridiculum auditur.*

5. SIMULATIONE NUMINUM. Il se donnait comme l'envoyé des dieux et prétendait agir en leur nom.

6. ASSERTOR GALLIARUM, libérateur des Gaules. On dit indifféremment : *in libertatem asserere*, ou *vindicare.*

7. PROXIMOS ÆDUORUM PAGOS, il entraînait les cantons des Eduens les plus voisins. Les Eduens formaient une *civitas*, laquelle se subdivisait en cantons, *pagi ;* les *pagi*, en *vici.*

8. GRAVISSIMA CIVITAS. Les premiers cantons s'étaient laissé entraîner sans réfléchir. Mais la cité des Eduens était trop éclairée et trop prudente pour céder aux excitations d'un fanatique et s'imaginer légèrement qu'il était possible d'affranchir la Gaule du joug romain. Cette réflexion s'applique à *Augustodunum*, centre et capitale de la cité des Eduens.

9. ELECTA JUVENTUTE, comme s'il y avait *delecta.* La police, dans les provinces, se faisait généralement avec les milices locales, qu'il ne faut pas confondre avec les cohortes auxiliaires. Celles-là ne sortaient pas du pays. Leurs cadres, leurs officiers étaient indigènes. Les cohortes, au contraire, faisaient partie intégrante des armées romaines, et pouvaient être envoyées partout, comme les légions.

10. COHORTIBUS. Des cohortes formées de provinciaux, quel que soit leur pays, par opposition à *electa juventute.*

11. FERIS OBJECTUS. C'était le supplice légal pour ces sortes de crimes. Cf. Paul., *in Dig.*, 48, 19, 38, 2 : *auctores seditionis et tumultus, populo concitato, pro qualitate dignitatis, aut in furcam tolluntur, aut bestiis objiciuntur, aut in insulam deportantur.*

LXII. 1. DEFECTORES. Burnouf, Ferlet, Walter entendent par là les Boïens rebelles. Il semble bien, au contraire, que l'affaire de Mariccus et de sa bande est réglée dans le chapitre précédent. Il n'avait entraîné qu'un ramassis de misérables qui furent exterminés. Quant à des biens, *bona*, ils n'en avaient pas ; on n'a rien pu leur confisquer. Enfin, dans ce qui suit immédiatement, il est incontestablement question des Othoniens ; et Tacite dit d'eux qu'on cessa de sévir contre les personnes et contre les biens, *ultra*, comme on avait commencé à le faire. V. sup., II, 59, 60.

2. AUT LEX INTESTATIS. Pour les intestats, les lois sur la transmission héréditaire recevaient leur application.

3. SI LUXURIÆ TEMPERARET. Si Vitellius eût su modérer ses débauches ruineuses, son avarice était peu redoutable. Mais comme il engloutissait des sommes énormes pour sa table, on arrivait au même résultat que s'il eût aimé l'argent.

libido[4] : ex Urbe atque Italia irritamenta gulæ[5] gestabantur, strepentibus ab utroque mari[6] itineribus; exhausti conviviorum apparatibus principes civitatum[7]; vastabantur ipsæ civitates; degenerabat a labore[8] ac virtute miles assuetudine voluptatum et contemptu ducis. Præmisit in Urbem edictum quo vocabulum Augusti differret[9], Cæsaris non reciperet[10], cum de potestate nihil detraheret. Pulsi Italia mathematici[11]; cautum severe ne equites Romani ludo et arena[12] polluerentur. Priores id principes pecunia et sæpius vi perpulerant; ac pleraque municipia et coloniæ[13] æmulabantur corruptissimum quemque adolescentium pretio illicere[14].

LXIII. Sed Vitellius adventu fratris et irrepentibus dominationis magistris[1] superbior et atrocior occidi Dolabellam[2] jussit, quem in coloniam Aquinatem sepositum ab Othone retulimus. Dolabella, audita morte Othonis, Urbem introierat; id ei Plancius Varus[3] prætura functus, ex intimis Dolabellæ amicis[4], apud Flavium Sabinum præfec-

4. Libido. Sur la dégoûtante et insatiable gloutonnerie de Vitellius, V., outre Suétone, Tac., *Hist.*, i, 62; ii, 31, 62, 95; iii, 36, 63, 95.

5. Irritamenta gulæ. Tout ce qui peut irriter un palais émoussé.

6. Ab utroque mari. De l'une à l'autre mer, la mer de Toscane et l'Adriatique, les routes retentissaient du bruit des charrois.

7. Principatus civitatum. Les principaux des villes que Vitellius traversa en se rendant en Italie, et chez lesquels il descendait comme chez lui. Du reste, les riches provinciaux n'étaient point libres de se soustraire à cette ruineuse hospitalité. Dans chaque ville, étaient désignés d'avance ceux qui devaient héberger les magistrats romains et leur suite. C'était un service public. V. Suet., *Vitell.*, 13.

8. Degenerabat a labore. Le soldat perdait tout ressort, s'énervait dans l'habitude des plaisirs.

9. Vocabulum Augusti differret. Avant sans doute que son édit parvînt à Rome, le sénat s'était empressé de lui conférer d'un seul coup tous les honneurs. V. sup., ii, 55.

10. Cæsaris non reciperet. Il refusait le titre de César, comme indigne de lui.

11. Mathematici, les astrologues. Il était irrité contre les Chaldéens parce qu'ayant rendu un édit qui leur ordonnait de sortir de Rome et d'Italie avant les kalendes d'octobre, ceux-ci affichèrent de leur côté un édit des Chaldéens : « Défense à Vitellius Germanicus d'être en aucun endroit du monde le jour des kalendes d'octobre (Suét., *Vit.*, 14). Ils ne se trompèrent guère que de trois mois.

12. Ludo et arena. Les exercices dans les écoles de gladiateurs et les combats dans l'arène, en public.

13. Municipia et coloniæ. V. sup., ii, 56, note 2; i, 46, note 14.

14. Pretio illicere. L'exemple parti de Rome était suivi avec une émulation servile par les villes de province, où la jeunesse la plus corrompue s'adonnait à ces exercices dégradants.

LXIII. 1. Dominationis magistris. Des hommes passés maîtres dans l'art d'exercer le pouvoir.

2. Dolabellam. V. sup., i, 88.

3. Plancius Varus, qui fut proconsul de Bithynie sous Vespasien.

4. Ex intimis Dolabellæ amicis. Ainsi se trouve justifié, au moins par un exemple, ce que l'auteur a dit plus haut (i, 2) : *et quibus deerat inimicus per amicos oppressi.*

tum Urbis[5] objecit, tanquam rupta custodia[6] ducem se victis partibus ostentasset; addidit tentatam[7] cohortem quæ Ostiæ ageret[8]; nec ullis tantorum criminum probationibus[9] in pænitentiam versus seram veniam[10] post scelus[11] quærebat. Cunctantem super tanta re Flavium Sabinum Triaria L. Vitellii[12] uxor, ultra feminam ferox, terruit ne[13] periculo principis[14] famam clementiæ adfectaret. Sabinus suopte ingenio mitis, ubi formido incessisset, facilis mutatu et in alieno discrimine sibi pavens, ne allevasse videretur, impulit ruentem[15].

LXIV. Igitur Vitellius metu et odio, quod Petroniam[1] uxorem ejus[2] mox Dolabella in matrimonium accepisset, vocatum per epistolas vitata Flaminiæ viæ[3] celebritate

5. PRÆFECTUM URBIS. Sur le préfet de la ville, V. sup., I, 46, note 7; Mommsen. *Rœm. Staatsr.*, I, p. 980 sqq.

6. RUPTA CUSTODIA. La prison préventive était à peu près inconnue à Rome. Pour s'assurer de la personne d'un prévenu de qualité, on le donnait en garde à un citoyen, qui en répondait. Les prisonniers d'Etat, les otages étaient répartis dans les municipes, sous la surveillance et sous la responsabilité des autorités locales. Dolabella, relégué dans la colonie d'*Aquinum*, avait rompu son ban en venant à Rome.

7. TENTATAM, sollicitée à la révolte.

8. COHORTEM, QUÆ OSTIÆ AGERET. C'est la dix-septième cohorte, par qui fut provoquée dans Rome une panique qu'on eut tant de peine à calmer. V. sup., I, 80, 81, 82.

9. NEC ULLIS TANTORUM CRIMINUM PROBATIONIBUS. A l'appui d'aussi graves accusations, Varus ne pouvait guère produire ni témoignages sérieux ni preuves écrites.

10. SERAM VENIAM. Il se repentit, fit des excuses tardives, non pas pour lui, puisqu'il fut en faveur sous Vespasien, mais pour Dolabella, qu'il ne put sauver en se repentant trop tard.

11. POST SCELUS. Le crime de lèse-amitié qu'il avait commis en trahissant Dolabella.

12. L. VITELLII. Ce Vitellius était le frère de l'empereur.

13. TERRUIT NE, pour *deterruit* : l'empêcha par la terreur. Expression poétique. Cf. Hor., *Odes*, I, 2 :
Terruit gentes, grave ne rediret
Sæculum Pyrrhæ nova monstra questæ.

14. PERICULO PRINCIPIS, aux dépens de la sûreté du prince, en ne réprimant pas les tentatives faites contre lui.

15. IMPULIT RUENTEM. Métaphore admirablement nette et suivie. Pour ne point paraître avoir tendu la main à un malheureux, *allevasse*, qui succombait, *ruentem*, il acheva de le précipiter, *impulit*.

LXIV. 1. PETRONIAM. Il y avait chez Vitellius, crainte et haine de Dolabella. La haine venait surtout de ce qu'il avait épousé, après que Vitellius l'eut répudiée, Pétronia, fille du consulaire P. Petronius Turpilianus, lequel avait été consul substitué sous Tibère (19), pendant neuf ans proconsul d'Asie, puis propréteur de Syrie, *legatus pro prætore*, de 39 à 42. Il était mort sous Claude. Selon *Borghesi*, Vitellius, à cause de cette alliance, aurait vu dans Dolabella un prétendant. Asinius Gallus était devenu suspect à Tibère pour un motif semblable. *Ann.*, I, 12.

2. EJUS. Dérogation à la règle classique, qui voudrait ici *suam*. Tacite remplace souvent le possessif par le démonstratif (Gantrelle, x, 91). Cf. sup., II, 9 : *is.., ut eum* (pour *se*) *in Syria aut Ægypto sisterent, orabat.*

3. FLAMINIÆ VIÆ. La voie *Flaminia* était la grande voie romaine du Nord. Elle commençait à Rome, à la porte *Ratumena*, franchissait le Tibre au pont *Milvius*, effleurait l'Etrurie, pénétrait par *Narnia* dans l'Ombrie qu'elle traversait dans toute sa longueur du sud-ouest au nord-est touchait l'Adriatique à *Fanum Fortunæ*, et longeait le littoral jusqu'à *Ariminum*, où elle était conti-

devertere Interamnium[4] atque ibi interfici jussit. Longum interfectori visum; in itinere ac taberna projectum humi jugulavit, magna cum invidia novi principatus[5], cujus hoc primum specimen noscebatur. Et Triariæ licentiam modestum e proximo exemplum[6] onerabat[7], Galeria[8] imperatoris uxor non immixta tristibus[9]; et pari probitate mater Vitelliorum Sextilia[10], antiqui moris. Dixisse quin etiam ad primas filii sui epistolas ferebatur, « non Germanicum[11] a se, sed Vitellium genitum. » Nec ullis postea fortunæ illecebris aut ambitu civitatis[12] in gaudium evicta[13], domus suæ tantum adversa sensit.

LXV. Digressum a Lugduno[1] Vitellium Cluvius Rufus[2] assequitur, omissa Hispania, lætitiam et gratulationem vultu ferens, animo anxius et petitum[3] se criminationibus

nuée vers la Cisalpine par la voie *Æmilia*. Parcours, 189 milles (280 kil.). — Du temps d'Antonin, l'empire avait plus de 52 000 kil. de voies militaires; les voies de l'Italie seule, au nombre de 47, avaient environ 18 000 kil. de développement.

4. INTERAMNIUM. A *Narnia*, la voie *Æmilia* se bifurquait et envoyait sur la droite une route secondaire vers *Interamnium*, qui se trouvait à quelques milles, sur la frontière de la Sabine et de l'Ombrie. C'est là qu'est né Tacite. Auj. Terni.

5. NOVI PRINCIPATUS. Expression qui revient souvent chez Tacite. Cf. *Ann.*, I, 6 : *primum facinus novi principatus fuit Postumi Agrippæ cædes*; XIII, 1 : *prima novo principatu* (Neronis) *mors Junii Silani paratur*.

6. MODESTUM E PROXIMO EXEMPLUM. Les exemples de modération donnés dans l'entourage intime par la femme et la mère de Vitellius.

7. ONERABAT, dans le sens d'ajouter à, de contraster avec. Cf. sup., I, 6, une expression analogue : *invalidum senem... odio flagitiorum oneratum... destruebant*.

8. GALERIA FUNDANA, seconde femme de Vitellius, était fille d'un ancien préteur. Suét., *Vit.*, 6.

9. NON IMMIXTA TRISTIBUS. Galeria ne prit aucune part aux actes fâcheux, resta à l'écart. Cf. sup., II, 16 : *permixtus flagitiis majoribus*.

10. SEXTILIA. Suétone dit d'elle (*Vit.*, 3) : *probatissima nec ignobilis femina*. Tacite, parlant plus loin de sa mort (inf., III, 67) ajoute : *nihil principatu assecuta nisi luctum et bonam famam*.

11. NON GERMANICUM. Dans le titre de sa lettre, Vitellius s'était sans doute appliqué le titre de *Germanicus*. Le mot doit avoir été prononcé. Suétone et Dion le racontent un peu différemment. Selon Dion Vitellius monta au Capitole et embrassa sa mère. Celle-ci n'était pas ambitieuse et aussitôt qu'elle entendit appeler son fils Germanicus, elle dit : Ἐγὼ μὲν Βιτέλλιον, ἀλλ' οὐ Γερμανικὸν τέτοκα.

12. AMBITU CIVITATIS. L'empressement de toute la cité à venir offrir ses félicitations et à prodiguer les flatteries.

13. EVICTA, dans le sens de contrainte, portée malgré elle. Expression familière à Tacite. Cf. *Ann.*, I, 57 : *evicta in lacrimas*; XI, 37 : *evicta ad miserationem*; XV, 64 : *blandimentis vitæ evicta*; Virg., *Æn.*, IV, 474 :

Ergo ubi concepit furias evicta dolore.

LXV. 1. LUGDUNO. V. sup., II, 59.

2. CLUVIUS RUFUS. Il avait rendu service à la cause de Vitellius, en préservant l'Espagne des velléités d'invasion d'Albinus. V. sup., II, 58.

3. PETITUM. Sûr d'avoir été dénoncé secrètement.

gnarus. Hilarius[4] Cæsaris libertus[5] detulerat[6], tanquam audito Vitellii et Othonis principatu[7] propriam ipse potentiam et possessionem Hispaniarum tentasset, eoque diplomatibus[8] nullum principem præscripsisset[9]; et interpretabatur quædam ex orationibus ejus contumeliosa in Vitellium et pro se ipso popularia. Auctoritas Cluvii prævaluit, ut puniri[10] ultro libertum suum[11] Vitellius juberet. Cluvius comitatui principis adjectus, non adempta Hispania, quam rexit absens[12] exemplo L. Arruntii[13]. Hunc Tiberius Cæsar ob metum[14], Vitellius Cluvium nulla formidine retinebat. Non idem Trebellio Maximo[15] honos: profugerat Britannia ob iracundiam militum; missus est in locum ejus Vettius Bolanus[16] e præsentibus[17].

4. HILARIUS. Vraisemblablement procurateur impérial dans l'Espagne Tarraconnaise, et comme tel chef de l'administration financière de la province. V. Marquardt, *Rœm. Staatsr.* I, p. 414.

5. CÆSARIS LIBERTUS. Comme Vitellius avait refusé le titre de *César* (sup., II, 62), cet Hilarius n'était pas son affranchi à lui. On ne doit pas s'étonner de voir des affranchis à la tête de l'administration fiscale d'une province. Sur quatre-vingts procurateurs provinciaux connus par les *Inscriptions,* on trouve huit affranchis. (*Heræus.*)

6. DETULERAT. Terme de droit : dénoncer, porter une accusation contre quelqu'un.

7. AUDITO... PRINCIPATU. La nouvelle de l'élévation de Vitellius sur le bas Rhin, celle d'Othon à Rome, durent lui parvenir en Espagne à peu près en même temps. On conçoit son embarras. Dans le doute, il n'écrivit en tête de ses patentes le nom d'aucun prince, et cela ne prouve nullement qu'il eût des vues personnelles sur l'Espagne.

8. DIPLOMATIBUS. V. sup., II, 54, note 7.

9. PRÆSCRIPSISSET. Les licences délivrées sous un prince portaient nécessairement en titre ses noms et dignités.

10. PUNIRE, sous les empereurs, signifiait couramment mettre à mort.

11. LIBERTUM SUUM. Les affranchis de la maison impériale passaient, par les changements de prince, d'un César à l'autre. Ils étaient toujours les affranchis de César. C'est dans ce sens qu'Hilarius était l'affranchi de Vitellius, comme il l'avait été d'Othon, de Galba peut-être. V. sup., I, 46.

12. ABSENS. Sous la république, les gouverneurs de province étaient obligés de résider effectivement jusqu'à l'expiration de leur mandat. Alors seulement ils pouvaient quitter la province, et encore à la condition d'assurer le service après leur départ en nommant pour les remplacer en qualité de *legatus*, soit le questeur, soit un de leurs lieutenants.

13. L. ARRUNTII. Sous Tibère, L. Arruntius avait administré également la Tarraconnaise, pendant dix ans au moins, sans quitter Rome, par le moyen de ses lieutenants, et avec la permission du prince. V. *Ann.*, VI, 27.

14. OB METUM. Suétone est plus explicite encore (*Tib.*, 63) : *unum et alterum consulares oblatis provinciis non ausus a se dimittere usque eo detinuit, donec successores post aliquot annos præsentibus daret, cum interim manente officii titulo etiam delegaret plurima assidue, quæ illi per legatos et adjutores suos exsequenda curarent.*

15. TREBELLIO MAXIMO. Sur Trebellius Maximus et sur la cause de sa fuite, V. sup., I, 60.

16. VETTIUS BOLANUS administra la Bretagne de 69 à 71, et fit place à Petilius Cerialis. Tacite caractérise ainsi sa méthode (*Agr.*, 16) : *nec, manentibus adhuc civilibus bellis, agitavit Britanniam disciplina. Eadem inertia erga hostes, similis petulantia castrorum, nisi quod innocens Bolanus et nullis delictis invisus caritatem paraverat loco auctoritatis.*

17. E PRÆSENTIBUS. Un des officiers qui se trouvaient là, dans la suite du prince.

LXVI. Angebat Vitellium victarum legionum haudquaquam fractus animus. Sparsæ per Italiam[1] et victoribus permixtæ hostilia loquebantur, præcipua quartadecimanorum ferocia, qui se victos abnuebant : quippe Bedriacensi acie vexillariis[2] tantum pulsis vires legionis non adfuisse. Remitti eos in Britanniam, unde a Nerone exciti erant[3], placuit atque interim Batavorum cohortes[4] una tendere[5] ob veterem adversus quartadecimanos discordiam. Nec diu in tantis armatorum odiis quies fuit. Augustæ Taurinorum[6], dum opificem quemdam Batavus ut fraudatorem insectatur, legionarius ut hospitem[7] tuetur, sui cuique commilitones aggregati a conviciis ad cædem transiere. Et prœlium atrox exarsisset, ni duæ prætoriæ cohortes causam quartadecimanorum secutæ his fiduciam et metum Batavis fecissent : quos Vitellius agmini suo jungi ut fidos[8], legionem Graiis Alpibus[9] traductam eo flexu itineris[10] ire jubet, quo Viennam vitarent : namque et Viennenses timebantur[11]. Nocte qua proficiscebatur legio, relictis passim[12] ignibus pars Taurinæ coloniæ ambusta, quod

LXVI. 1. SPARSÆ PER ITALIAM. Outre les corps qui avaient pris part à la guerre, on a vu plus haut que les légions de Pannonie, de Mésie et d'Illyrie étaient en route pour rejoindre les Othoniens. Celles de Mésie s'avancèrent jusqu'à Aquilée. La XIV[e] n'avait à *Bedriacum* qu'une colonne de marche de 2000 vexillaires. Elle-même était bien près de faire sa jonction. Les autres n'étaient pas loin.

2. VEXILLARIIS. V. sup., II, 43, n. 12.

3. A NERONE EXCITI ERANT. Sur ces événements, V. sup., II, 27.

4. BATAVORUM COHORTES. Elles formaient les auxiliaires de la XIV[e] légion, dont elles s'étaient séparées pendant la guerre de Vindex et retournaient en Bretagne lorsqu'elles rencontrèrent dans le pays des Lingons l'armée de Valens en route pour l'Italie et se joignirent à lui. V. sup., II, 27.

5. UNA TENDERE. Camper avec elles, dans les mêmes retranchements, pour les contenir au besoin. Sur ces querelles des cohortes bataves et de la XIV[e] légion, V. sup., I, 59, 64; et II, 27.

6. AUGUSTÆ TAURINORUM. Auj. Turin. Autrefois ch.-l. des *Taurini*. César y avait établi ses grands dépôts pendant la guerre des Gaules. Auguste y installa une colonie militaire et lui donna son nom.

7. UT HOSPITEM, comme son hôte, chez qui il était logé militairement.

8. UT FIDOS. Ces cohortes Bataves avaient donné à Vitellius des garanties de fidélité. C'était pour lui un corps sur qui il pouvait compter : il l'emmène avec son armée.

9. GRAIIS ALPIBUS. Le mont Cenis et le petit Saint-Bernard. La marche fut par la vallée de la Doire, en passant par *Eporedia* (Ivrée), *Augusta prætoria* (Aoste), puis la haute vallée jusqu'au col du Saint-Bernard. C'est le chemin qu'avait suivi Hannibal, en sens inverse, trois cents ans auparavant.

10. EO FLEXU ITINERIS. La XIV[e] légion devait faire le détour nécessaire pour éviter *Vienna*.

11. ET VIENNENSES TIMEBANTUR. On n'était rien moins que rassuré sur les dispositions de la XIV[e] légion; mais on redoutait aussi les Viennois et pour causes. V. sup., I, 65 sqq.

12. PASSIM. De place en place, aux endroits où les différentes cohortes avaient campé ; sans doute pour dissimuler le départ.

damnum, ut pleraque belli mala, majoribus aliarum urbium cladibus oblitteratum. Quartadecimani postquam Alpibus degressi sunt [13], seditiosissimus quisque signa Viennam ferebant; consensu meliorum compressi et legio in Britanniam transvecta.

LXVII. Proximus Vitellio e prætoriis cohortibus [1] metus erat. Separati [2] primum, deinde addito honestæ missionis [3] lenimento [4], arma ad tribunos suos deferebant [5], donec motum a Vespasiano bellum crebresceret [6]; tum resumpta militia robur Flavianarum partium fuere. Prima classicorum [7] legio in Hispaniam missa, ut pace et otio mitesceret, undecima [8] ac septima [9] suis hibernis redditæ, tertiadecimani [10] struere amphitheatra jussi; nam Cæcina Cremonæ, Valens Bononiæ spectaculum gladiatorum edere parabant, nunquam ita ad curas [11] intento Vitellio, ut voluptatum oblivisceretur.

13. Postquam Alpibus degressi sunt. En quittant le col du Saint-Bernard, le corps d'armée, suivant un torrent (la Recluse), trouva bien vite le val d'Isère supérieur, qui l'amena à un endroit qui s'appelle aujourd'hui Bourg Saint-Maurice, de là à Moustiers, puis à Montmélian. Ici la route se bifurquait. La voie ordinaire était par la vallée de l'Isère sur *Cularo* (auj. Grenoble) et Vienne. Mais pour éviter cette dernière ville, la xive légion, faisant alors le détour, *eo flexu*, commandé par Vitellius, devait se diriger par le nord-ouest sur Chambéry, le lac du Bourget, et trouver la vallée du Rhône qui la conduirait à Lyon.

LXVII. 1. E prætoriis cohortibus. Les cohortes prétoriennes, avaient embrassé unanimement la cause d'Othon, leur créature.

2. Separati. Séparés les uns des autres, par cohortes.

3. Honestæ missionis. Juste-Lipse (*de Mil. rom.*, v, 19) compte quatre espèces de congés : *honesta*, *causaria*, *gratiosa*, *ignominiosa*. Le congé honorable se donnait à ceux qui avaient achevé avec honneur le temps de leur service. Le congé appelé *causaria* s'obtenait pour cause de blessures ou d'infirmités contractées au service : rien n'empêchait qu'il fût en même temps *honesta*. *Missio gratiosa* était la libération par faveur et protection. L'épithète *ignominiosa* indique assez ce qu'était la quatrième espèce de congé. (*Burnouf*.)

4. Lenimento. L'adoucissement du congé honorable consistait en ce que chaque vétéran congédié de la garde prétorienne recevait une somme de 5,000 deniers ou 20,000 sesterces. Dion, lv, 23.

5. Arma... deferebant. Puisqu'on les licenciait, ils n'avaient plus qu'à remettre leurs armes au tribun de leur cohorte. *Arma* doit être pris dans son acception la plus large et comprendre tout l'équipement militaire.

6. Crebresceret. Le bruit du mouvement des légions d'Orient se répandit bientôt, s'accrédita, et alors tous ces vétérans reprirent du service et devinrent le plus ferme appui, *robur*, du parti de Vespasien.

7. Prima classicorum. La Ire légion *Adjutrix*. V. sup., i, note 9, et 31.

8. Undecima. La xie *Claudiana* avait ses quartiers ordinaires, *hiberna*, en Dalmatie. V. inf., iii, 50.

9. Septima. La viie *Galbiana* était venue de Pannonie. V. inf., ii, 86.

10. Tertiadecimani. La xiiie *Gemina* fut employée à construire des amphithéâtres à *Cremona* et à *Bononia*, pour les fêtes par lesquelles Cécina et Valens se proposaient de célébrer leur victoire. En transformant les *tertiadecimani* en terrassiers, on les désarmait réellement.

11. Curas. Les affaires sérieuses.

LXVIII. Et *victas* quidem partes[1] modeste distraxerat : apud victores orta seditio, ludicro initio[2], ni numerus cæsorum invidiam Vitellio auxisset. Discubuerat Vitellius Ticini[3], adhibito ad epulas Verginio. Legati tribunique ex moribus imperatorum[4] severitatem æmulantur vel tempestivis[5] conviviis gaudent; perinde miles intentus[6], aut licenter agit. Apud Vitellium omnia indisposita[7], temulenta, pervigiliis[8] ac bacchanalibus[9] quam disciplinæ et castris[10] propiora. Igitur duobus militibus, altero legionis quintæ[11], altero e Gallis auxiliaribus, per lasciviam ad certamen luctandi accensis, postquam legionarius prociderat, insultante Gallo et iis qui ad spectandum convenerant in studia diductis[12], erupere[13] legionarii in perniciem auxiliorum ac duæ cohortes interfectæ. Remedium tumultus fuit alius tumultus[14]. Pulvis procul et arma adspiciebantur : conclamatum repente quartam decimam[15] legionem verso

1. LXVIII. Partes. Var., *Et quidem partes*. Avec ou sans *victas*, *partes* désigne les Othoniens qu'on vient de licencier sans difficultés. Transition et opposition en même temps avec ce qui suit immédiatement : mais, chose à laquelle on ne s'attendait pas, la sédition éclata parmi les vainqueurs.

2. Ludicro initio. Un jeu en fut l'occasion, le motif n'avait rien de sérieux en lui-même : mais cette plaisanterie coûta la vie à deux cohortes gauloises (au moins 1200 hommes) et ajouta à l'horreur de cette guerre.

3. Ticini. *Ticinum*, auj. Pavie, où Vitellius était parvenu.

4. Imperatorum. Réflexion générale sur les mœurs et la vie des camps. Les lieutenants (chefs de légion ou commandants de corps d'armée) et les tribuns (commandants des cohortes légionnaires) font comme le général en chef.

5. Tempestivis. Les repas dits *tempestiva* étaient ceux qui commençaient au milieu du jour et qui prenaient sur le temps qu'on eût dû consacrer aux affaires. On en peut voir des exemples chez les auteurs anciens. *Ann.*, xi, 37; Cic., *pro Arch.*, 13 ; *in Verr.*, iii, 25 ; *pro Mur.*, 6 ; *de Senect.*, 14.

6. Intentus, employé absolument : qui s'observe, se tient, marque bien l'antithèse avec *licenter*, lequel indique l'abandon, le laisser-aller.

7. Indisposita. Tout était désordonné, allait au hasard. Le contraire serait *composita*.

8. Pervigiliis. De longues veilles, ou plutôt des nuits entières consacrées à l'orgie.

9. Bacchanalibus. Les fêtes en l'honneur de Bacchus, imitation des Dionysiaques grecques, étaient devenues en passant en Italie un scandale honteux et criminel, dont l'ivresse n'était pas le côté le plus repoussant. En 187, les choses avaient pris de telles proportions que le sénat dut les abolir, à Rome d'abord, puis dans toute l'Italie. Plus de 7,000 hommes et femmes étaient compromis. Il y eut un grand nombre de condamnations et d'exécutions capitales (Tit. Liv., xxxix, 8, 11, 14, 15, 17, 18). Les Bacchanales reparurent sous l'Empire, avec non moins d'excès.

10. Disciplinæ et castris. La discipline militaire et l'aspect d'un camp.

11. Legionis quintæ. La v[e] légion était venue de la Germanie inférieure sous Valens.

12. In studia diductis. Il s'était vite formé un cercle autour des deux champions et les spectateurs prenaient parti pour l'un ou pour l'autre.

13. Erupere. Expression technique : faire une sortie. Les légionnaires sortirent en masse de leurs quartiers.

14. Alius tumultus. Ce désordre fut apaisé par un autre désordre.

15. Quartam decimam. La xiv[e] lé-

itinere ad prœlium venire; sed erant agminis coactores[16] : agniti dempsere sollicitudinem. Interim Verginii servus forte obvius ut percussor Vitellii insimulatur, et[17] ruebat ad convivium miles, mortem Verginii exposcens. Ne Vitellius quidem, quanquam ad omnes suspiciones pavidus, de innocentia ejus dubitavit[18]; ægre tamen cohibiti qui exitium consularis et quondam[19] ducis sui flagitabant. Nec quemquam sæpius quam Verginium omnis seditio infestavit : manebat admiratio viri et fama; sed oderant ut fastiditi[20].

LXIX. Postero die Vitellius, senatus legatione[1] quam ibi[2] opperiri jusserat audita, transgressus in castra ultro pietatem[3] militum collaudavit, frementibus auxiliis[4] tantum impunitatis atque arrogantiæ legionariis accessisse. Batavorum cohortes[5], ne quid truculentius auderent, in Germaniam[6] remissæ, principium interno simul externoque bello parantibus fatis. Reddita civitatibus Gallorum auxilia, ingens numerus[7] et prima statim defectione[8] inter inania

gion que nous avons vue en marche pour retourner en Bretagne. V. sup., 66.

16. AGMINIS COACTORES. L'arrière-garde des Vitelliens. Son nom indique assez son rôle : elle avait pour mission sans doute de couvrir les derrières des colonnes de marche, mais aussi de ramasser les traineurs.

17. INTERIM..., ET. Hellénisme. Après une proposition commençant par un adverbe de temps, *interim*, *vix*, *simul*, *jam* ou *nondum*, Tacite met une proposition avec *et* pour marquer la succession rapide de deux faits. Cf. inf., II, 95; V. Gantrelle, XIII, 112.

18. DUBITAVIT. Burnouf fait cette réflexion : « Admirable ascendant de la vertu, qui se fait respecter même d'un Vitellius, et rassure contre la peur le plus timide et le plus soupçonneux des tyrans! »

19. QUONDAM. A l'époque de la révolte de Vindex, que Verginius, en qualité de commandant dans la haute Germanie, eut à réprimer.

20. UT FASTIDITI. Ils se considéraient pour ainsi dire comme méprisés, par un homme qui avait repoussé l'offre qu'on lui avait faite de l'élever au trône des Césars. V. sup., I, 8, note 10; I, 52; II, 51.

LXIX. 1. SENATUS LEGATIONE. C'est cette députation, qu'on a vue plus haut (II, 55) chargée d'aller porter à Vitellius au nom du sénat l'expression de la joie officielle qu'on ressentait de son avènement.

2. IBI. A *Ticinum*, où se trouvait Vitellius.

3. PIETATEM. Comme si c'était du dévouement pour lui que les soldats avaient montré dans la sédition qui précède!

4. FREMENTIBUS AUXILIIS. Les auxiliaires frémissaient, parce que Vitellius, en remerciant les soldats, avait l'air de croire que les légionnaires l'avaient défendu et protégé contre les mauvais desseins des cohortes alliées.

5. BATAVORUM COHORTES. V. sup., II, 27; et 66, note 4.

6. IN GERMANIAM. Nous allons les y retrouver bientôt, dans la guerre de Civilis, aux livres IV et V.

7. INGENS NUMERUS. Multitude immense. Comme ils ne servaient ni dans les légions, ni dans les cohortes auxiliaires, Tacite se sert du mot *numerus* pour désigner cette milice irrégulière.

8. PRIMA STATIM DEFECTIONE. Dès le début, quand les armées de Germanie avaient fait défection à Galba. On a vu plus haut (I, 31), que le mouvement était commencé sur le Rhin, avant

belli[9] adsumptus. Ceterum ut largitionibus adfectæ jam imperii opes[10] sufficerent, amputari legionum auxiliorumque numeros[11] jubet vetitis supplementis; et promiscuæ missiones[12] offerebantur. Exitiabile id rei publicæ, ingratum militi[13], cui eadem munia inter paucos, periculaque ac labor crebrius redibant; et vires luxu corrumpebantur, contra veterem disciplinam et instituta majorum, apud quos virtute quam pecunia res Romana melius stetit.

LXX. Inde[1] Vitellius Cremonam flexit[2] et spectato munere[3] Cæcinæ insistere Bedriacensibus campis ac vestigia recentis victoriæ lustrare oculis concupivit, fœdum atque atrox spectaculum. Intra[4] quadragesimum pugnæ diem lacera corpora[5], trunci artus, putres virorum equorumque formæ[6], infecta tabo humus, protritis arboribus ac frugi-

même l'assassinat de Galba. Les Agrippiniens, les Trévires, les Lingons avaient offert avec enthousiasme hommes, chevaux, armes, argent. V. sup., I, 57.

9. Inter inania belli. On les avait acceptés pour grossir l'appareil de la guerre, pour faire nombre. Mais on n'a vu figurer nulle part, sur aucun champ de bataille, ces milices gauloises indisciplinées. Sur l'emploi du pluriel neutre *inania* avec un génitif, Cf. *Ann.*, II, 76 : *inania famæ; Agric.*, 6 : *inania honoris.*

10. Imperii opes. Les finances de l'empire devaient être singulièrement en souffrance, *adfectæ*, après les folies du règne de Néron et la confusion qui régnait dans tout l'Occident.

11. Amputari... numeros. Les cadres, *numeri*, restèrent intacts, en ce sens qu'on les maintint tous ; mais on réduisit les effectifs en congédiant une foule de soldats, et en suspendant le recrutement.

12. Promiscuæ missiones. On offrait des congés et des permissions à qui en voulait ; autrefois on en était avare et on les faisait payer fort cher aux soldats.

13. Ingratum militi. Comme il fallait que le service se fît, les corvées, les périls et la peine, pesant sur un plus petit nombre de soldats, revenaient plus souvent.

LXX. 1. Inde. De *Ticinum*.

2. Flexit. S'il eût voulu se diriger droit sur Rome, Vitellius, de *Ticinum*, devait ou bien descendre le Pô jusqu'à *Placentia*, où il eût trouvé la grande voie *Æmilia*, ou bien aller la joindre soit à *Tres Tabernæ*, soit à *Laus Pompeii ;* c'est sans doute ce qu'il fit. Mais une fois là, au lieu de descendre sur Rome par la voie *Æmilia*, il prit à gauche, *flexit*, par la voie *Postumia*, qui conduisait sur *Cremona*, *les Castors*, *Bedriacum* et traversait l'immense théâtre des récentes opérations.

3. Munere, sous-entendu *gladiatorio*. Nous avons vu plus haut (II, 67) les soldats de la XIIIe légion employés à la construction d'amphithéâtres, à *Cremona* et à *Bononia*, où Cecina et Valens se proposaient de donner des jeux. De tout temps les Romains, pour honorer d'illustres morts, pratiquèrent l'usage de jeux funèbres, où figuraient nécessairement des combats de gladiateurs, quelquefois aussi des représentations dramatiques. Ainsi, les *Adelphes* de Térence furent représentés pour la première fois aux jeux funèbres que donnèrent en l'honneur de Paul-Emile (160), Q. Fabius Maximus et P. Cornelius Scipion, ses fils.

4. Intra. La bataille de *Bedriacum* ayant été livrée vers le milieu d'avril (V. sup., II, 40, note 1), il en résulte que la visite de Vitellius eut lieu vers la fin de mai.

5. Lacera corpora. Des corps en lambeaux. *Trunci artus*, des membres détachés du tronc et épars.

6. Putres virorum equorumque formæ. Il est impossible de ne pas se rappeler le passage de Bossuet : « La

bus[7] dira vastitas. Nec minus inhumana[8] pars viæ, quam Cremonenses lauru rosaque constraverant, exstructis altaribus[9] cæsisque victimis regium in morem[10]; quæ læta in præsens mox perniciem[11] ipsis fecere. Aderant Valens et Cæcina, monstrabantque pugnæ locos : « hinc irrupisse le-» gionum agmen[12], hinc equites coortos, inde circumfusas » auxiliorum manus[13]. » Jam tribuni præfectique[14], sua quisque facta extollentes, falsa, vera, aut majora vero[15] miscebant. Vulgus quoque militum clamore et gaudio[16] deflectere via, spatia certaminum[17] recognoscere[18], aggerem armorum[19], strues corporum intueri, mirari; et erant quos varia sors rerum lacrimæque et misericordia[20] subiret. At non Vitellius flexit oculos[21], nec tot millia insepultorum civium exhorruit : lætus ultro[22] et tam propinquæ sortis ignarus instaurabat sacrum diis loci.

mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place... Notre chair change bientôt de nature. Notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre, dit Tertullien, parce qu'il nous montre encore quelque forme humaine, ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue. » *Orais. fun. d'Henriette d'Angleterre.*

7. Arboribus ac frugibus. V. la description du champ de bataille, sup., II, 41, 42, 43.

8. Inhumana, repoussante pour la nature humaine; à cause de la joie atroce qui avait suivi la victoire et dont les tristes témoignages se présentaient le long de la voie *Postumia*.

9. Altaribus. Les autels où on immolait des victimes. Sur *ara* et *altare*, V. sup., II, 3, notes 7, 8, 9, 10.

10. Regium in morem, comme s'il se fût agi d'honorer un roi. En effet, par ces démonstrations de joie exagérée, ils imitaient l'adulation servile des Orientaux pour leurs despotes. Cf. Just., XXIV, 3, 4 : *jubet* (Arsinoe) *aras ubique et hostias disponi.*

11. Mox perniciem. Sur la façon dont *Cremona* expia son enthousiasme imprudent pour Vitellius, V. inf., III, 32, 33.

12. Legionum agmen. Les légions de Vitellius, en bataille.

13. Auxiliorum manus. Par exemple, les huit cohortes Bataves qui, après avoir détruit les 2 000 gladiateurs de Flavius Sabinus (sup., II, 36), s'étaient portées sur le flanc gauche des Othoniens. V. sup., II, 43, notes 15 et 16.

14. Tribuni præfectique. Après les chefs Cécina et Valens, c'était le tour des tribuns légionnaires et des préfets des cohortes auxiliaires et de la cavalerie, *alæ*.

15. Falsa, vera, aut majora vero. Asyndeton. V. Gantrelle, XX, 178, sqq.

16. Clamore et gaudio. Hendiadys : des cris joyeux.

17. Spatia certaminum. Les positions qu'avaient occupées les combattants sur le terrain.

18. Recognoscere. Passer en revue, reconnaître. Cf. *Agric.*, 6 : *tum electus a Galba ad dona templorum recognoscenda.* Virg., *Æn.*, VIII, 721 :

Dona recognoscit populorum.

19. Aggerem armorum, sorte de trophée d'armes. Cf. *Ann.*, II, 28 : *struxit aggerem et in modum tropæorum arma imposuit;* II, 22 : *congeriem armorum;* XV, 15 : *Vologeses armis et corporibus cæsorum aggeratis, quo cladem nostram testaretur.*

20. Lacrimæque et misericordia, des larmes de pitié. Cf. inf., III, 19 : *clementiam et gloriam :* le mérite de la clémence.

21. Flexit oculos. Cf. Virg., *Æn.*, IV, 369 :

Num lumina flexit?

22. Lætus ultro. Suétone complète ainsi le tableau avec sa crudité impi-

LXXI. Exin Bononiæ[1] a Fabio Valente gladiatorum spectaculum editur, advecto ex Urbe cultu[2]. Quantoque magis propinquabat[3], tanto corruptius[4] iter immixtis[5] histrionibus et spadonum gregibus et cetero Neronianæ aulæ ingenio[6]; namque et Neronem ipsum Vitellius admiratione celebrabat, sectari cantantem[7] solitus, non necessitate, qua honestissimus quisque, sed luxu[8] et saginæ[9] mancipatus emptusque[10]. Ut Valenti et Cæcinæ vacuos honoris menses aperiret, coarctati[11] aliorum consulatus, dissimulatus[12] Marci Macri tanquam Othonianarum partium ducis; et Valerium Marinum destinatum a Galba consulem distulit, nulla offensa, sed mitem et injuriam segniter[13] laturum. Pedanius Costa omittitur, ingratus principi ut adversus Neronem ausus et Verginii exstimu-

toyable (*Vitell.*, 10) : *utque campos, in quibus pugnatum est, adiit, abhorrentes quosdam cadaverum tabem detestabili voce confirmare ausus est, optime olere occisum hostem et melius civem.* Tacite n'a pas cru devoir consigner dans son livre cette parole atroce, qui répugnait sans doute à sa dignité d'historien.

LXXI. 1. Bononiæ. V. sup., II, 53, note 5. Valens y avait fait construire un amphithéâtre spécial pour y donner des jeux. V. sup., II, 67.

2. Cultu. Tout l'appareil fut apporté de Rome ; par exemple, les décors et les costumes des gladiateurs.

3. Propinquabat, sous-entendu *ad Urbem.*

4. Corruptius, sous-ent. *luxu.* Sur son passage s'étalait de plus en plus la corruption. Cf. sup., II, 11 : *corruptum luxu iter.*

5. Immixtis. Pêle-mêle avec les soldats de la suite du prince, on voyait des troupeaux d'histrions et d'eunuques.

6. Cetero Neronianæ aulæ ingenio. Tous les autres traits distinctifs qui caractérisaient la cour de Néron, bouffons, cochers, parasites, et dont Néron faisait ses délices.

7. Cantantem. On connaît le faible de Néron pour la musique et les vers, et ses prétentions comme chanteur. *Ann.*, XIV, 14 et 15; XVI, 4.

8. Luxu. Datif V. Gantrelle, II, 5.

9. Saginæ. Le mot *sagina* désigne les viandes et la nourriture forte et succulente qui était le régime ordinaire des gladiateurs, qu'on engraissait, et chez qui il fallait développer des muscles bien nourris.

10. Mancipatus emptusque. *Mancipatus* est un terme de droit qui signifie que, par *mancipation*, on a été cédé, on est passé sous la puissance de quelqu'un. C'est ce qu'avait fait Vitellius : seulement le maître au profit de qui il s'était aliéné, c'était *sagina.* Expression bien autrement énergique que *gulæ et ventri deditus*, et d'un relief bien supérieur. Quant à *emptus*, c'est là même opération indiquée cette fois au point de vue de l'acheteur.

11. Coarctati. Le consulat se donnait alors par mois et non par année. Vitellius avait trouvé la liste des consuls arrêtée pour toute l'année 69, et, voulant absolument une place pour Cécina et pour Valens, il dut nécessairement rétrécir l'espace assigné à chaque consul. Voici le tableau des consuls de l'année 69 :

Galba et Vinius,
du 1er au 15 janvier.
Othon et Titianus,
du 15 janvier au 1er mars.
Virginius et Pompeius Vopiscus,
en mars et avril.
Arrius Antoninus et Marius Celsus,
en juillet et août.
Cecina et Valens,
en septembre et octobre.
Cæc. Simplex et Quint. Atticus,
en novembre et décembre.

12. Dissimulatus. Le nom de Macer fut passé sous silence, rayé de la liste des expectants.

13. Segniter, sans se fâcher.

lator, sed alias protulit causas; actæque insuper Vitellio gratiæ[14] consuetudine servitii.

LXXII. Non ultra paucos dies, quanquam[1] acribus initiis cœptum, mendacium[2] valuit. Exstiterat quidam « Scribonianum[3] se Camerinum ferens, Neronianorum temporum » metu in Histria[4] occultatum, quod illic clientelæ et agri[5] » veterum Crassorum ac nominis favor manebat. » Igitur deterrimo quoque in argumentum fabulæ[6] adsumpto, vulgus credulum et quidam militum, errore veri[7] seu turbarum studio, certatim aggregabantur, cum pertractus[8] ad Vitellium interrogatusque quisnam mortalium esset. Postquam nulla dictis fides et a domino noscebatur conditione fugitivus, nomine Geta, sumptum de eo supplicium in servilem modum[9].

LXXIII. Vix credibile memoratu est quantum superbiæ socordiæque Vitellio adoleverit, postquam speculatores[1] e

14. Actæque insuper Vitellio gratiæ. Aussi bien par ceux qui avaient été biffés de la liste, que par leurs heureux remplaçants; la servilité était devenue une habitude, c.-à-d., une seconde nature.

LXXII. 1. Quanquam retombe sur le participe *cœptum*. Cf. sup., I, 43 : *quanquam vulnerato Pisoni*.

2. Mendacium, une imposture.

3. Scribonianum. Dion (LXIII, 18) jette quelque lumière sur ce passage embarrassant : ἐν δὲ τῇ Ῥώμῃ κατὰ τὸν αὐτὸν χρονον ὁ Ἥλιος (un des pires esclaves de Néron), ἄλλα τε πολλὰ καὶ δεινὰ εἰργάσατο καὶ Σουλπίκιον Καμερῖνον, ἄνδρα τῶν πρώτων, μετὰ τοῦ υἱέος ἀπέκτεινεν. Il est permis de conjecturer que ce Géta se donnait pour ce Scribonianius échappé, selon lui, du massacre, et abusait de ce grand nom pour troubler l'État à son profit (Walth.). Les Scribonanius étaient de la famille des Crassus, dont il est question plus bas.

4. Histria. L'Histrie, située sur l'Adriatique et habitée par des peuples de pirates, comme toute cette côte, fut conquise par les Romains vers 220 et domptée définitivement en 178-177. Les villes principales, alors fort peu importantes, étaient *Tergeste*, aujourd'hui Trieste, et *Pola*. C'est aujourd'hui une province des Etats autrichiens.

5. Clientelæ et agri. Les grandes familles romaines possédaient dans les provinces, non seulement des terres et des domaines quelquefois considérables, *agri*, mais encore une clientèle de particuliers, et même de cités. Au dernier siècle de la république surtout, les villes, les peuples assujettis, les princes et les rois tolérés par Rome dans son empire ou sur ses frontières avaient tous à Rome quelque patron. Pompée avait tenu dans sa clientèle presque toute l'Asie romaine. Les Crassus, les Cicéron avaient leurs clients.

6. In argumentum fabulæ, pour soutenir son rôle (*Louandre*). *Argumentum* peut signifier en latin quelque chose de plus que le sujet ou le fond d'une pièce; il désigne aussi la mise en scène. Cf. Quint., V, 10: *fabulæ ad actus scenarum compositæ argumenta dicuntur*.

7. Errore veri. Egarés, mais de bonne foi.

8. Cum pertractus, sous-ent. *est*. L'indicatif, suivi ou non d'un autre verbe, est souvent sous-entendu dans les propositions subordonnées. V. Gantrelle, XVI, 160.

9. In servilem modum. Les esclaves condamnés périssaient dans les tortures et sur la croix : on ne les décapitait pas, on ne les tuait pas d'un seul coup. Cf. *Ann.*, XV, 60 : *raptus in locum servilibus pœnis sepositum*.

LXXIII. 1. Speculatores. V. sup., I, 24, note 8. Les *speculatores*, dont il

Syria Judæaque [2] adactum in verba ejus Orientem nuntiavere. Nam etsi vagis adhuc et incertis auctoribus erat tamen in ore famaque [3] Vespasianus ac plerumque [4] ad nomen ejus Vitellius excitabatur [5]. Tum [6] ipse exercitusque, ut nullo æmulo, sævitia, libidine, raptu [7] in externos mores [8] proruperant.

LXXIV. At Vespasianus bellum armaque et procul vel juxta [1] sitas vires circumspectabat. Miles ipsi adeo paratus, ut præeuntem [2] sacramentum et fausta Vitellio omnia precantem [3] per silentium audierint; Muciani [4] animus nec Vespasiano alienus et in Titum pronior [5]; præfectus Ægypti [6] Tiberius Alexander [7] consilia sociaverat; tertiam legionem [8],

a déjà été question plus haut, étaient employés en outre par les empereurs comme courriers ou porteurs d'ordres. Suétone (*Calig.*, 44), parlant de dépêches que ce prince envoie de Germanie au sénat, pour lui annoncer de prétendues victoires, dit : *monitis speculatoribus ut vehiculo ad forum usque et curiam pertenderent, nec nisi æde Martis ac frequente senatu consulibus traderent.* Le mot *speculatores* a le même sens ici. On voit en effet, au chapitre suivant, qu'il arrivait à toutes les armées et par conséquent en Orient et en Judée plus qu'ailleurs, des soldats qui venaient d'auprès de Vitellius, *venientium a Vitellio militum.* Ces soldats étaient sans doute des *speculatores ;* et puisqu'ils venaient pour observer les hommes et les choses, ils ne justifiaient que mieux leur nom (Burnouf).

2. E SYRIA JUDÆAQUE. De la part de Mucianus, gouverneur de Syrie, et de Vespasien, qui dirigeait la guerre contre les Juifs révoltés.

3. IN ORE FAMAQUE. La renommée parlait de Vespasien.

4. PLERUMQUE, plus d'une fois.

5. EXCITABATUR. Il se réveillait, pour ainsi dire, de sa torpeur ; il tressaillait.

6. TUM. Mais dès lors, c'est-à-dire du moment qu'on lui eût annoncé que les légions d'Orient l'avaient reconnu.

7. RAPTU. Ses vols, ses extorsions, ses brigandages.

8. IN EXTERNOS MORES. Il se comportait, non plus comme le chef d'un peuple libre, mais comme les despotes d'Orient avec leur soldatesque.

LXXIV. 1. PROCUL VEL JUXTA. Il faisait la revue des forces romaines, c.-à-d., des légions et des auxiliaires qui se trouvaient autour de lui, en Syrie et en Egypte, et aussi de celles qui se trouvaient dans les autres provinces, sur le Danube, en Italie, sur le Rhin.

2. PRÆEUNTEM. Le général prononçait le premier la formule du serment, *sacramentum*, et tous devaient la répéter après lui.

3. FAUSTA... OMNIA PRECANTEM. Le serment était accompagné de vœux pour le chef de l'Etat : *quod bonum faustum felixque sit.*

4. MUCIANI. V. sup., I, 10, note 1.

5. IN TITUM PRONIOR. Cf. sup., II, 5 : *Titus natura atque arte compositus alliciendis etiam Muciani moribus.*

6. PRÆFECTUS ÆGYPTI. Tel était le titre spécial du personnage chargé de l'administration de l'Egypte. Auguste n'avait pas cru devoir confier ce pays, à cause de son importance, à des propréteurs ni à des proconsuls. Il avait imaginé une organisation particulière, à la tête de laquelle se trouvait un fonctionnaire unique, relevant exclusivement de lui, véritable vice-roi au regard de l'Egypte (*loco regum,* sup., I, 11), tenant la place des anciens rois du pays dans certaines cérémonies religieuses, investis d'ailleurs de pleins pouvoirs administratifs, fiscaux, judiciaires avec un corps d'occupation de la force de deux légions. V. Mommsen, *Rœm. Staatsr.*, II, p. 324, A. 4 ; Marquardt, *R. Staatsverw.*, I, p. 284 sqq.

7. TIBERIUS ALEXANDER. Sur ce personnage, V. sup., I, 11, note 6.

8. TERTIAM LEGIONEM. La IIIe *Gallica.*

quod e Syria in Mœsiam transisset, suam numerabat[9]; ceteræ[10] Illyrici legiones secuturæ sperabantur[11]; namque omnes exercitus flammaverat arrogantia venientium a Vitellio militum, quod truces corpore, horridi sermone ceteros ut impares[12] irridebant. Sed in tanta mole belli[13] plerumque cunctatio; et Vespasianus, modo in spem erectus, aliquando[14] adversa reputabat : « Quis ille dies fo- » ret, quo sexaginta ætatis annos[15] et duos filios juvenes » bello permitteret[16]? Esse privatis cogitationibus pro- » gressum, esse regressum, et, prout velint, plus minusve » sumi ex fortuna[17]; imperium cupientibus nihil me- » dium[18] inter summa aut præcipitia. »

LXXV. Versabatur ante oculos Germanici exercitus robur notum[1] viro militari[2] : « Suas legiones civili bello inex- » pertas[3], Vitellii victrices, et apud victos plus querimo-

9. Suam numerabat. Mucianus ne se trompait point dans son calcul. V. inf., II, 85 : *transgressa in partes tertia legio exemplum ceteris Mœsiæ legionibus præbuit.* La troisième légion avait été sous les ordres de Mucianus en Syrie. A la fin du règne de Néron, elle était passée en Mésie. V. Suétone, *Vesp.*, 6.

10. Ceteræ. Depuis le départ de la XIVe légion pour la Bretagne (sup., II, 66), il devait y avoir en Illyrie six légions. Elles étaient en Illyrie, par suite des mouvements opérés dans l'état des forces romaines, au moment de la bataille de *Bedriacum*, en Dalmatie, en Pannonie et en Mésie. Ces légions étaient; de Pannonie, la XIIIe *Gemina*, la VIIe *Galbiana;* de Dalmatie, la XIe *Claudiana;* de Mésie, la VIIe *Claudiana*, la VIIIe *Augusta,* la IIIe *Gallica.*

11. Secuturæ sperabantur, pour *sperabatur fore ut legiones sequerentur:* V. Gantrelle, VII, 48; Cf. *Ann.*, I, 61 : *accisæ jam reliquiæ consedisse intelligebantur.* V. Madvig, § 400, c; Dræger, *Synt.*, § 152, a.

12. Ut impares. Ils regardaient les autres, tous ceux qui n'appartenaient pas à l'armée de Germanie, comme gens inférieurs à eux.

13. Mole belli. On ne soulève pas sans quelque hésitation le poids d'une pareille guerre. Cf. sup., I, 61.

14. Modo... aliquando. *Modo* répété est souvent remplacé dans Tacite par d'autres tournures. *Modo... aliquando* ne semble se trouver que chez lui. V. Gantrelle, XIII, 120.

15. Sexaginta ætatis annos. Il était né le 17 novembre de l'an 9. Suétone dit formellement : *natus est* XV *kal. Decembres vesperi* (*Vesp.*, 2).

16. Bello permitteret. Il allait les livrer aux chances de la guerre !

17. Plus minusve sumi ex fortuna. On peut, à son gré, mettre une mise plus ou moins forte sur les coups de la fortune.

18. Nil medium. Il n'y a pas de degré intermédiaire où l'on puisse s'arrêter : c'est ou le premier rang, ou la chute au fond du précipice.

LXXV. 1. Notum. Il connaissait l'armée de Germanie, pour l'avoir vue et en avoir fait partie. Sous le règne de Claude, il avait obtenu, par le crédit de Narcisse, le commandement d'une légion. V. Suét., *Vesp.*, 4.

2. Viro militari. Vespasien était un soldat plutôt qu'un homme politique. Questeur et édile sous Caligula, il quitta bientôt Rome et fit une série de campagnes, en Germanie d'abord, mais surtout en Bretagne, où il prit plus de vingt villes, soumit l'île de *Vectis* (Wight), tantôt sous les ordres du consulaire Aulus Plautius, tantôt sous ceux de Claude lui-même. Il reçut les ornements triomphaux et un double sacerdoce. Il fut même consul pendant deux mois. V. inf., ch. 78, note 8.

3. Civili bello inexpertas. Ses lé-

» niarum quam virium. Fluxam[4] per discordias militum » fidem et periculum ex singulis; quid enim profuturas » cohortes alasque, si unus alterve[5] præsenti facinore[6] pa- » ratum ex diverso[7] præmium petat? Sic Scribonianum[8] » sub Claudio interfectum; sic percussorem ejus Vola- » ginium e gregario[9] ad summa militiæ provectum : facilius » universos impelli quam singulos vitari. »

LXXVI. His pavoribus nutantem et alii legati amicique firmabant et Mucianus, post multos secretosque sermones[1] jam et coram[2] ita locutus : « Omnes qui[3] magnarum rerum » consilia suscipiunt, æstimare debent an[4] quod inchoa- » turi[5] rei publicæ utile, ipsis gloriosum, aut promptum[6] » effectu aut[7] certe non arduum sit; simul ipse qui suadet

gions n'avaient pas été vues à l'œuvre dans les guerres civiles. Cf. sup., I, 8 : *bellis inexpertus; Agric.*, 41 : *expertum bellis animum;* avec le génitif, inf., IV, 76 : *veterem expertumque belli.*

4. FLUXAM. La foi des soldats est chancelante; il n'y faut pas compter. Cf. Plaut., *Capt.*, II, 3, 79 (v. 439, éd. Fleck.); Sall., *Jug.*, CXI, 2; Tite Live, XL, 50.

5. UNUS ALTERVE. Un ou deux assassins. Nous avons vu plus haut Vitellius et Othon commencer par s'envoyer réciproquement des sicaires.

6. PRÆSENTI FACINORE a divisé les commentateurs. Burnouf y voit le profit qu'on en tire, et trouve un éloquent commentaire de ce passage dans ces vers de Corneille (*Cinna,* I, 3) :

> Le fils tout dégouttant du meurtre de son [père
> Et, sa tête à la main, demandant son [salaire.

Ernesti interprète *præsens* dans le sens d'*audax, atrox.* Ces explications souffrent bien des difficultés et nous préférons de beaucoup le sens de *Heræus.* Vespasien veut dire : Qu'importent les cohortes, les ailes, et des armées réunies à force de peine et de temps, lorsque, en un clin d'œil, *præsenti,* et par un coup hardi, *facinore,* un assassin vous arrête court avec son poignard?

7. EX DIVERSO. L'assassin, en cas de succès, est sûr de trouver dans l'autre camp un salaire tout prêt.

8. SCRIBONIANUM. V. sup., I, 89; *Ann.,* XII, 52; Suét., *Claud.,* 13, 35; Dion, LX, 15.

9. E GREGARIO. De simple *gregarius* (soldat dans le rang) il s'était vu élevé aux plus hauts grades.

LXXVI. 1. POST MULTOS SECRETOSQUE SERMONES. Des entretiens personnels, des conversations réelles avaient pu difficilement se produire entre Mucianus et Vespasien. Le premier résidait à Antioche. Le quartier-général du second était à Césarée. Lui-même rejetait alors les Juifs pêle-mêle dans Jérusalem et préludait vigoureusement au siège. De plus, des gouverneurs ne pouvaient pas régulièrement, sortir de leur province. Mais Titus leur servait d'intermédiaire. V. sup., II, 5, et inf., 79.

2. CORAM. En présence des lieutenants et des amis qui pouvaient se trouver là.

3. OMNES QUI... Comparez la lettre de Mithridate au roi Arsace, laquelle débute à peu près de la même manière : *omnes qui secundis rebus suis ad belli societatem orantur considerare debent, liceat ne tum pacem agere, dein quod quæritur satisne pium, tutum, gloriosum an indecorum sit.* Sall., *Hist. fragm.*, 419 (*ex lib.* IV).

4. AN s'emploie souvent, chez Tacite, dans l'interrogation indirecte simple, quand on s'attendrait à *num,* ou à *ne.* Gantrelle, XIV, 136; Dræger, *Synt.*, § 153, 1.

5. QUOD INCHOATURI, sous-ent. *sunt.*

6. PROMPTUM. Facile, qui ne demande pas beaucoup de temps. Cf. inf., III, 9 : *dum, quos armis pellere promptum erat, epistolis increpat.*

7. AUT... AUT. Anaphore. V. Gantrelle, XVIII, 174.

» considerandus est[8], adjiciatne consilio periculum suum, » et, si fortuna cœptis adfuerit, cui summum decus adqui- » ratur[9]. Ego te, Vespasiane, ad imperium[10] voco, tam » salutare[11] rei publicæ quam tibi magnificum; juxta » deos[12] in tua manu positum est. Nec speciem adulantis[13] » expaveris : a contumelia quam a laude propius[14] fuerit » post Vitellium eligi. Non adversus divi Augusti acerrimam » mentem[15], nec adversus cautissimam Tiberii senectutem, » ne contra Gaii quidem aut Claudii vel Neronis fundatam » longo imperio[16] domum exsurgimus; cessisti etiam Galbæ » imaginibus[17] : torpere ultra et polluendam perdendamque » rem publicam relinquere, sopor et ignavia videretur, » etiam si tibi, quam inhonesta, tam tuta servitus esset. » Abiit jam et transvectum est[18] tempus, quo posses videri » concupisse[19] : confugiendum est ad imperium. An excidit

8. IPSE... CONSIDERANDUS EST. Prolepse, qui s'empare d'avance du sujet, et le met en relief et en opposition plus frappante avec l'autre terme *quod inchoaturi*.

9. CUI SUMMUM DECUS ADQUIRATUR : à qui doit revenir la suprême grandeur. *Cui... adquiratur* dépend d'une forme *considerandum est* qu'il faut rétablir en vue de ce second membre de phrase. Sorte de *zeugma*. V. Gantrelle, XIX, 176.

10. IMPERIUM. Dans le sens primitif et vraiment constitutionnel du mot. V. sup., I, 55, note 5.

11. TAM SALUTARE répond à *utile; magnificum* à *gloriosum*.

12. JUXTA DEOS. Après les dieux, c'est de toi que cela dépend.

13. SPECIEM ADULANTIS. Ne vois rien là qui ressemble même de loin à de la flatterie.

14. A CONTUMELIA... PROPIUS. Bien plus délicat que : *contumelia fuerit, non laus*. Cf. sup., I, 10 : *Mucianus tam prope ab exsule fuit, quam postea a principe*.

15. ACERRIMAM MENTEM. La vigilance énergique, active d'Auguste. On sait que Vitellius ne sortait pas de l'engourdissement stupide et inerte.

16. LONGO IMPERIO. Cf. sup., I, 5 : *longo Cæsarum sacramento imbutos. Longo* au lieu de *diuturno*, comme sup., I, 89 : *longo bello materia*.

17. CESSISTI ETIAM GALBÆ IMAGINIBUS. A part quelques expéditions heureuses, Galba était dépourvu de mérite personnel. Encore avait-il sur Vitellius l'avantage de la noblesse : *imaginibus*. Le *jus imaginum* était le droit, pour tout citoyen qui avait exercé une magistrature curule, de se faire représenter (ordinairement en cire coloriée) avec les attributs de cette charge. Ces images étaient gardées avec soin, sous les portiques de l'atrium. Elles figuraient au cortège funèbre de tous les membres de la famille. V. Juv., VIII, 1 :

Stemmata quid faciunt? Quid prodest, Pontice, longo
Sanguine censeri, pictosque ostendere vultus
Majorum, et stantes in curribus Æmilianos,
Et Curios jam dimidios, humerosque minorem
Corvinum, et Galbam *auriculis nasoque carentem ?*

18. ABIIT ET TRANSVECTUM EST. Répétition avec gradation : Il est passé, il est déjà loin le temps où...

19. QUO POSSES VIDERI CONCUPISSE. Mucianus veut dire : « Il fut un temps où tu étais libre d'avancer ou de reculer. Au point où en sont les choses, c'est impossible désormais. Il n'est plus question de vouloir ou de refuser; il s'agit pour toi d'être ou de n'être pas. La souveraine puissance est pour toi une nécessité, ton unique refuge. »

» trucidatus Corbulo[20]? Splendidiore origine,[21] quam nos » sumus, fateor, sed et Nero nobilitate natalium Vitellium » anteibat. Satis clarus est apud timentem quisquis timetur. » Et posse ab exercitu principem fieri sibi ipse Vitellius » documento, nullis stipendiis, nulla militari fama, Galbæ » odio[22] provectus. Ne Othonem quidem ducis arte[23] aut » exercitus vi[24], sed præpropera ipsius desperatione[25] » victum, jam desiderabilem et magnum principem fecit[26], » cum interim spargit legiones[27], exarmat cohortes[28], » nova quotidie bello semina ministrat. Si quid ardoris ac » ferociæ[29] miles habuit, popinis et comissationibus et » principis imitatione[30] deteritur : tibi e Judæa et Syria et » Ægypto novem legiones[31] integræ, nulla acie exhaustæ[32], » non discordia corruptæ, sed firmatus usu miles et belli

20. CORBULO. L'exemple est bien trouvé. Corbulon, par ses talents et son grand caractère, déplut à Néron, qui ordonna de l'assassiner (Dion, LXIII, 17). Comme Vespasien, Corbulon s'était trouvé lui aussi, en Orient, à la tête d'une armée dont il eût fait ce qu'il eût voulu. Vivement sollicité par ses amis de débarrasser l'empire du monstre qui l'opprimait, il refusa ; mais aussi il se repentit, quoique un peu tard, d'avoir épargné « ce joueur de cithare. »

21. SPLENDIDIORE ORIGINE. Corbulon avait une origine plus illustre que nous. La famille de Vespasien, en effet, était obscure, sans aucune illustration, dit Suétone (*Vesp.*, 1). Son aïeul, Titus Flavius Sabinus, du municipe de *Reate*, servit sous Pompée, à Pharsale, comme simple centurion. Son père, Sabinus, fut receveur du quarantième en Asie, puis usurier, chez les Helvétiens. Avec Sabinus et Vespasien commence l'illustration de la famille. Sabinus fut préfet de Rome, Vespasien devint empereur.

22. GALBÆ ODIO. La haine des soldats envers Galba. V. sup., I, 83.

23. DUCIS ARTE. Les talents militaires de Vitellius ou de ses lieutenants, du commandement en chef.

24. EXERCITUS VI. On a vu en effet plus haut (II, 75) Vespasien fortement préoccupé de la valeur des légions de Germanie. Mucianus répond ici à cette objection.

25. DESPERATIONE. V. sup., II, 46, note 15.

26. FECIT. La phrase contient déjà jusqu'ici deux arguments, présentés l'un sous la forme négative, l'autre sous la forme positive : 1° la défaite d'Othon ne prouve pas que Vitellius soit un bon général, ni les Vitelliens de braves soldats ; 2° la lâcheté de Vitellius fait paraître Othon grand et presque regrettable.

27. SPARGIT LEGIONES. Il avait envoyé la XIVe en Bretagne, la Ire en Espagne, la XIe et la VIIe dans leurs quartiers d'hivers. La XIIIe avait dû construire des amphithéâtres. V. sup., II, 67.

28. EXARMAT COHORTES, les cohortes prétoriennes. V. sup., II, 67.

29. FEROCIÆ, humeur belliqueuse, soif des combats.

30. PRINCIPIS IMITATIONE. Cf. ce que Tacite a dit plus haut (II, 68) de Vitellius et de son armée : *legati tribunique, ex moribus imperatorum*, etc.

31. NOVEM LEGIONES. Quatre en Syrie, trois en Judée, deux en Egypte. V. sup., I, 10 et 11.

32. NULLA ACIE EXHAUSTÆ. Les légions de Syrie et d'Egypte n'avaient pas fait campagne. Celles de Judée sous Vespasien (la Ve *Macedonica*, la Xe *Fretensis* et la XVe *Apollinaris*), avaient soutenu contre les Juifs une lutte peu meurtrière pour elles-mêmes.

» domitor externi[33]; classium[34], alarum, cohortium[35] robora et fidissimi reges et tua ante omnia[36] experientia. »

LXXVII. « Nobis nihil ultra arrogabo[1], quam ne post Valentem et Cæcinam numeremur : ne tamen Mucianum socium spreveris, quia æmulum non experiris. Me Vitellio antepono, te mihi. Tuæ domui triumphale nomen[2], duo juvenes[3], capax jam imperii[4] alter et primis militiæ annis apud Germanicos quoque exercitus[5] clarus. Absurdum fuerit[6] non cedere imperio ei, cujus filium adoptaturus essem, si ipse imperarem. Ceterum inter nos non idem prosperarum adversarumque rerum ordo[7] erit; nam si vincimus, honorem quem dederis habebo; discrimen ac pericula[8] ex æquo partiemur[9]. Immo, ut melius est, tu ex tuto[10] exercitus rege, mihi bellum et præliorum incerta trade. Acriore hodie disciplina victi quam

33. BELLI DOMITOR EXTERNI. La guerre contre les Juifs.

34. CLASSIUM. Outre la flotte du Pont-Euxin (inf., II, 83) il y avait une station navale à Séleucie (port d'Antioche) une autre en Egypte, sans compter celle que Vespasien avait à sa disposition sur les côtes de Judée, sans compter toutes les marines des cités et des princes d'Orient qu'il était facile à Vespasien de réquisitionner. V. Marquardt, *Rœm. Staatsverw.*, II, p. 487.

35. ALARUM, COHORTIUM, ailes et cohortes auxiliaires.

36. ANTE OMNIA. Var., *ante omnes*, ce qui signifie : ton expérience de la guerre, pour laquelle tu n'as pas d'égal.

LXXVII. 1. NIHIL ULTRA ARROGABO. Pour moi, je n'ai pas d'autre prétention que de n'être pas compté après Cécina et Valens, qui ont été les lieutenants de Vitellius comme je suis prêt à l'être pour Vespasien : Mucianus ne demande qu'une chose, c'est de n'être pas trouvé inférieur à eux.

2. TRIUMPHALE NOMEN. V. Suét., *Vesp.*, 4 : *Claudio principe, in Britanniam translatus tricies cum hoste conflixit ;... quare triumphalia ornamenta et in brevi spatio duplex sacerdotium accepit.* V. sup., II, 76, note 20.

3. DUO JUVENES. Deux fils dans la force de l'âge : Titus et Domitien.

4. CAPAX JAM IMPERII. Titus l'aîné, avait alors vingt-sept ans : il était plus que majeur pour l'empire.

5. APUD GERMANICOS QUOQUE EXERCITUS. Titus avait servi sous son père, en Germanie et en Bretagne ; il était tribun dans la légion que commandait son père et avait donné une haute idée de ses talents et de son caractère. Suét., *Titus*, 4.

6. ABSURDUM FUERIT. C'est ici le subjonctif potentiel, avec un adjectif neutre et un sujet impersonnel. On le trouve, dans Tacite, même dans une phrase affirmative, comme ici. V. Gantrelle, VIII, 77.

7. NON IDEM... ORDO. Nous ne sommes pas sur la même ligne.

8. DISCRIMEN AC PERICULA, les risques et les périls. Sur les synonymes dans Tacite et les expressions redoublées, V. Gantrelle, XVII, 173. — *Ex æquo :* ἀπὸ τοῦ ἴσου, par parties égales.

9. PARTIEMUR. Var. : *patiemur*. Les deux s'expliquent. Cf. Tit. Liv., XXI, 21 : *partiens curas simul in inferendum atque arcendum bellum.*

10. TU EX TUTO est une correction des manuscrits, qui portent *tuos exercitus*. De cette façon, le pronom *tu* est en opposition avec *mihi*. *Ex tuto* correspond à *præliorum incerta*. Le plan de Mucianus est celui-ci : Que Vespasien reste en Orient pour diriger les armées qui s'y trouvent, rallier les légions d'Egypte, de Syrie, de Cappadoce, en un mot qu'il conduise la guerre en qualité de chef d'état-major général. Mucianus, lui, conduira la pre-

» victores agunt[11]. Hos[12] ira, odium, ultionis cupiditas » ad virtutem accendit; illi per fastidium et contumacia » hebescunt. Aperiet et recludet[13] contecta et tumescen- » tia[14] victricium partium vulnera bellum ipsum; nec mihi » major in tua vigilantia[15], parcimonia[16], sapientia, fi- » ducia est quam in Vitellii torpore[17], inscitia[18], sævi- » tia[19]. Sed meliorem in bello causam quam in pace ha- » bemus; nam qui deliberant, desciverunt[20]. »

LXXVIII. Post Muciani orationem ceteri audentius circumsistere, hortari, responsa vatum[1] et siderum motus referre. Nec erat intactus tali superstitione, ut qui mox rerum dominus Seleucum[2], quemdam mathematicum[3], rectorem et præscium[4] palam habuerit. Recursabant animo vetera omina : cupressus arbor in agris ejus conspicua altitudine repente prociderat ac postera die eodem vestigio resurgens procera et latior[5] virebat. Grande id prosperumque consensu haruspicum[6] et summa claritudo juveni

mière armée de marche qui va se diriger sur l'Italie.

11. VICTI QUAM VICTORES AGUNT, Les Othoniens vaincus, c.-à-d. les légions du Danube qui avaient pris parti pour lui et qui sont retournées dans leurs quartiers, sont à peu près rentrés dans le devoir, tandis que les vainqueurs s'abandonnent à tous les excès.

12. Hos désigne ici les vaincus, quoique *victi* soit le plus éloigné, parce que en fait les vaincus sont plus près de Vespasien et disposés à faire cause commune avec lui.

13. APERIET ET RECLUDET. Autre exemple de synonymes redoublés. V. sup., note 8. — Cf. Démosth., *Phil.*, I, 44 : εὑρήσει τὰ σαθρὰ τῶν ἐκείνου πραγμάτων αὐτὸς ὁ πόλεμος.

14. CONTECTA ET TUMESCENTIA. Métaphore tirée de ces plaies intérieures, encore couvertes, mais où s'accomplit un travail latent de suppuration accompagnée d'enflure. En grec, τὰ ὕπουλα.

15. VIGILANTIA. V. sup., II, 5, le portrait qu'a donné Tacite de l'activité militaire de Vespasien : *Vespasianus acer militiæ*, etc.

16. PARCIMONIA, une sage économie dans l'administration des finances. — Il est vrai que cette économie dégénéra bientôt en avarice sordide. Vespasien aimait l'argent. Il accrut les impôts, doubla les tributs des provinces, s'abaissa jusqu'à des négoces peu honorables pour un particulier, honteux pour un prince. V. Suét., *Vesp.*, 16.

17. TORPORE. V. sup., II, 59; inf., III, 36.

18. INSCITIA. V. sup., II, 76 : *nullis stipendiis, nulla militari fama;* et surtout inf., III, 56.

19. SÆVITIA. V. sup., II, 64, 70, 73; inf., III, 39.

20. DESCIVERUNT. T. Vinius, dans Plutarque (*Galb.*, 4), tient le même raisonnement à Galba : Αὐτὸς, ὦ Γάλβα, τίνα τρόπον βουλεύῃ; τὸ γὰρ ζητεῖν, Νέρωνι εἰ πιστοὶ μενοῦμεν, ἤδη μὴ μενόντων ἐστίν.

LXXVIII. 1. RESPONSA VATUM. Outre l'anecdote racontée ici, V. inf., IV, 81; Suét., *Vesp.*, 7, et Dion, LXVI, 1.

2. SELEUCUM. Cet astrologue avait déjà prêté son ministère à Othon. V. Suét., *Oth.*, 4.

3. MATHEMATICUM. V. sup., I, 22, note 4.

4. PRÆSCIUM. Tacite a préféré ce terme, comme plus convenable que le mot propre, mais vulgaire, *hariolus*.

5. LATIOR, dont les rameaux s'étendaient encore davantage : ἀμφιλαφέστερα. Var., *lætior*.

6. HARUSPICUM. Les haruspices interprétaient les effets de la foudre, les

admodum Vespasiano promissa, sed primo triumphalia[7] et consulatus[8] et Judaicæ victoriæ[9] decus implesse fidem ominis videbatur : ut hæc adeptus est, portendi sibi imperium credebat. Est Judæam inter[10] Syriamque Carmelus[11] : ita vocant montem deumque. Nec simulacrum deo aut templum (sic tradidere majores), ara tantum et reverentia. Illic sacrificanti Vespasiano, cum spes occultas versaret animo, Basilides[12] sacerdos, inspectis identidem extis : « Quidquid est, inquit, Vespasiane, quod paras, seu » domum exstruere seu prolatare agros sive ampliare ser» vitia, datur tibi magna sedes, ingentes termini[13], mul» tum hominum. » Has ambages et statim exceperat fama et tunc aperiebat[14]; nec quicquam magis in ore vulgi. Crebriores apud ipsum[15] sermones, quanto sperantibus plura dicuntur. Haud dubia destinatione[16] discessere, Mucianus Antiochiam[17], Vespasianus Cæsaream[18] : illa Syriæ, hoc Judææ caput est.

entrailles des victimes, la signification des prodiges.

7. TRIUMPHALIA. V. sup., II, 77.

8. CONSULATUS. Vespasien avait été substitué pendant les deux derniers mois de l'année 51. Suét., *Vesp.*, 4.

9. JUDAICÆ VICTORIÆ. La réduction des Juifs était alors fort avancée. Vespasien était en Judée depuis la fin de 67, avec trois légions et de nombreux auxiliaires. L'année 68 fut employée à soumettre le pays, à prendre les villes, à écraser partout les résistances. Le 3 juillet 69, lorsqu'il fut proclamé empereur, il ne restait plus que Jérusalem, dont il allait commencer le siège.

10. INTER. Sur la position des prépositions dyssyllabes entre substantifs coordonnés, V. Dræger, *Synt.*, § 225, 3. Cf. inf., III, 19 : *cumulos super et recentia cæde vestigia.*

11. CARMELUS. Il y a deux montagnes de ce nom : l'une se rattache à l'Anti-Liban sur les frontières de Phénicie ; l'autre, dans la tribu de Juda, et parallèle à la côte occidentale de la mer Morte. Hitzig a démontré (*Urgeschichte und Mythologie der Philistæer*, Leipz., 1845, p. 283) qu'il s'agit ici, non pas du culte orthodoxe de Jéhovah, mais d'une antique divinité des Philistins, et probablement la même que Çiva, dieu de la guerre et de la fortune en général.

12. BASILIDES. Il ne faut pas le confondre avec celui dont il est parlé, inf. IV, 82.

13. TERMINI. Toutes ces expressions sont à double sens, et peuvent s'entendre de la prospérité privée comme de la fortune politique. D'où *ambages*.

14. TUNC APERIEBAT. Après avoir recueilli jadis l'énigme, la renommée l'expliquait maintenant.

15. APUD IPSUM. Dans l'entourage intime de Vespasien.

16. HAUB DUBIA DESTINATIONE. Parfaitement fixés sur ce qu'ils voulaient faire.

17. ANTIOCHIAM. Antioche, ancienne capitale des Séleucides, sur l'Oronte, bâtie par Séleucus Nicator. Après la réduction de la Syrie en province romaine par Pompée, Antioche resta la résidence des gouverneurs romains et le centre de l'administration provinciale.

18. CÆSAREAM. Césarée, autrefois *Turris Stratonis*, auj. Césarieh, surnommée Césarée par Hérode le Grand en l'honneur de César Auguste. C'était la capitale romaine du pays et la résidence du procurateur de Judée. Les Romains avaient toléré dans le pays une dynastie nationale, vassale et tributaire dont la capitale et la cour étaient à Jérusalem.

LXXIX. Initium ferendi ad Vespasianum imperii Alexandriæ cœptum, festinante Tiberio Alexandro [1], qui kalendis Juliis sacramento ejus legiones [2] adegit. Isque primus principatus dies in posterum celebratus, quamvis Judaicus exercitus quinto nonas Julias [3] apud ipsum jurasset eo ardore, ut ne Titus quidem filius exspectaretur, Syria remeans [4] et consiliorum inter Mucianum ac patrem nuntius. Cuncta impetu militum acta [5], non parata contione, non conjunctis legionibus [6].

LXXX. Dum quæritur tempus, locus, quodque in re tali difficillimum est, prima vox [1], dum animo spes, timor, ratio, casus [2] obversantur, egressum cubiculo Vespasianum pauci milites, solito assistentes ordine [3] ut legatum salutaturi, imperatorem [4] salutavere : tum ceteri accurrere, Cæsarem et Augustum et omnia principatus vocabula [5]

LXXIX. 1. TIBERIO ALEXANDRO. Tibérius Alexander, préfet d'Egypte, s'était mis d'intelligence avec Mucianus et avec Vespasien. V. sup., II, 74. Cf. toutefois, Josèphe, IV, 10, 6.

2. LEGIONES. En Egypte, se trouvaient deux légions, la XXII[e] *Dejotariana*, et la III[e] *Cyrenaica*,

3. QUINTO NONAS JULIAS. Le 3 juillet seulement, l'armée de Judée proclama Vespasien empereur.

4. SYRIA REMEANS. A la question *unde*, on trouve souvent, dans Tacite, les noms de pays à l'ablatif sans préposition, contrairement à l'usage constant du siècle d'Auguste. Gantrelle y voit un ablatif de séparation. V. *Gramm, de Tac.*, VI, 37.

5. CUNCTA IMPETU MILITUM ACTA. Cf. sup., I. 46 : *omnia deinde arbitrio militum acta*. Josèphe (IV, 10, 4) s'accorde pleinement avec Tacite : ἀναγορεύουσι τὸν Οὐεσπασιανὸν αὐτοκράτορα... ἀρνουμένῳ δὲ μᾶλλον οἱ ἡγεμόνες ἐπέκειντο καὶ περιχυθέντες οἱ στρατιῶται ξιφήρεις ἀναιρεῖν αὐτὸν ἠπείλουν, εἰ μὴ βούλοιτο ζῆν ἀξίως.

6. NON CONJUNCTIS LEGIONIBUS. Lorsque le général avait à haranguer ses troupes, il y avait une convocation régulière, *contio*. A cet effet, se dressait sur la place d'armes, *principia legionum*, et à côté du *prætorium*, un tribunal ou plate-forme en gazon. Les soldats se massaient par cohorte et par légion, et non pas au hasard. Le jour où Vespasien fut proclamé, Tacite veut dire qu'il n'y eut pas de convocation. L'enthousiasme des soldats fit tout, sans ordre. Aussi les soldats, les chefs étaient confondus, ainsi que les légions, *non conjunctis legionibus*.

LXXX. 1. PRIMA VOX. Une voix qui s'élève la première.

2. SPES, TIMOR, RATIO, CASUS. Exemple d'asyndéton, servant ici à marquer un contraste. V. Gantrelle, XX, 178.

3. SOLITO ASSISTENTES ORDINE. Le poste de service à ce moment auprès du général, *pauci milites ;* ils attendaient, rangés, comme de coutume, qu'il sortit de la tente où il couchait, pour lui adresser le salut du matin.

4. IMPERATOREM. Depuis l'avènement des Césars, il n'y avait plus, comme sous la république, autant d'*imperatores* que de fonctionnaires revêtus de l'*imperium*. L'*imperium* suprême, unique, indivisible appartenait au chef de l'Etat. Les autres généraux n'étaient et ne pouvaient être que des chefs de corps en sous-ordre, *legati*. Au lieu donc de saluer Vespasien par son titre : *legate*, ils prononcèrent le mot : *imperator*. C'était toute une révolution.

5. OMNIA PRINCIPATUS VOCABULA. Tous les titres du rang suprême : *imperator, Cæsar, Augustus*. Cf. sup., II, 58, 60.

cumulare. Mens a metu ad fortunam[6] transierat : in ipso nihil tumidum, arrogans aut in rebus novis novum fuit. Ut primum tantæ altitudinis offusam oculis caliginem disjecit[7], militariter[8] locutus læta omnia et affluentia[9] excepit; namque id ipsum[10] opperiens Mucianus alacrem[11] militem in verba Vespasiani adegit. Tum Antiochensium theatrum ingressus, ubi illis consultare mos est[12], concurrentes et in adulationem effusos alloquitur, satis decorus etiam Græca facundia, omniumque quæ diceret atque ageret arte quadam ostentator[13]. Nihil æque provinciam exercitumque accendit, quam quod asseverabat Mucianus, statuisse Vitellium[14], ut Germanicas legiones in Syriam ad militiam opulentam quietamque transferret, contra Syriacis legionibus Germanica hiberna cælo ac laboribus dura mutarentur. Quippe et provinciales[15] sueto militum contubernio gaudebant, plerique necessitudinibus et propinquitatibus mixti[16], et militibus vetustate stipendiorum

6. Mens a metu ad fortunam. Il y avait eu, pour faire le premier pas, une hésitation toute naturelle. Les amis de Vespasien, et tous ceux qui étaient dans le secret, étaient en proie à la crainte, à l'espérance, calculaient les chances : *metu*. Mais quand une poignée de soldats eut prononcé le mot fatal, *imperator*, on cessa de craindre, tous se rangèrent du côté de la fortune.

7. Caliginem disjecit. Cette suprême puissance, *altitudo*, qu'on lui imposait, dut provoquer chez lui une sorte d'éblouissement. C'était comme un nuage, *caligo*, qui s'étendait devant ses yeux, *offusa*. Il lui fallut commencer par dissiper cet obstacle qui l'aveuglait. — Au lieu de *altitudinis*, Orelli donne *mutationis*, qui est une erreur manifeste ; Burnouf, *multitudinis*, qui ne vaut guère mieux. Nous avons suivi la leçon de *Halm* et de *Heræus*. Il semble d'ailleurs que Tacite ait eu présent à l'esprit ce passage de Tite Live (xxvi, 45) : *cum altitudo caliginem oculis offudisset*.

8. Militariter, en style militaire, par opposition à *forensis, urbana oratio*. Quintilien dit de ce genre d'éloquence (xi, 1) : *simpliciora militares decent*.

9. Affluentia. De tous les côtés, les bonnes nouvelles, les adhésions arrivaient.

10. Id ipsum. Mucianus n'attendait que cela, à savoir le mouvement de Judée.

11. Alacrem. Les légions de Syrie étaient déjà pleines d'ardeur, et Mucianus n'eut pas de peine à obtenir leur serment en faveur de Vespasien.

12. Ubi illis consultare mos est. C'était l'usage grec, de s'assembler au théâtre, pour délibérer. Antioche était une ville grecque, qui comptait encore peut-être de cinq à six cent mille habitants. Cf. sur cet usage des Grecs de s'assembler au théâtre, Cic., *pro Flacco*, 16 ; C. Nep., *Timol.*, 4 ; Front., *Strat.*, iii, 2, 6.

13. Arte quadam ostentator, c'est-à-dire, *ostentandi artifex* : habile à marquer au dehors, à faire valoir, Cf. inf., ii, 86 : *serendæ in alios invidiæ artifex ;* Tit., Liv., xxvi, 19 : *fuit Scipio non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juventa in ostentationem earum compositus*.

14. Statuisse Vitellium. V. Suét., *Vesp.*, 6.

15. Provinciales. Les habitants de la province de Syrie.

16. Mixti. Beaucoup avaient contracté des relations d'amitié avec les indigènes, quelques-uns même des alliances. Les légions étaient réparties en un grand nombre de corps détachés,

nota et familiaria castra in modum penatium diligebantur[17].

LXXXI. Ante idus Julias Syria omnis in eodem sacramento fuit. Accessere cum regno Sohæmus[1] haud spernendis viribus[2], Antiochus[3] vetustis opibus ingens[4] et inservientium regum ditissimus. Mox per occultos suorum nuntios excitus ab Urbe Agrippa[5], ignaro adhuc Vitellio, celeri navigatione properaverat. Nec minore animo regina Berenice[6] partes juvabat, florens ætate[7] formaque, et seni quoque Vespasiano magnificentia munerum grata. Quidquid provinciarum alluitur mari, Asia atque Achaia tenus, quantumque introrsus in Pontum et Armenios patescit[8], juravere; sed inermes legati[9] regebant, nondum additis Cappadociæ[10] legionibus. Consilium de summa rerum

dans les places fortes, dans les ports, et toujours dans des quartiers, *castra*.

17. Diligebantur. Le datif, qui accompagne souvent, dans Cicéron, les temps composés des verbes passifs, se trouve dans Tacite avec les temps simples, comme chez les poètes. V. Gantrelle, vi, 22.

LXXXI. 1. Sohæmus. Prince d'*Emesa*, en Syrie ; il avait obtenu de Néron, en 54, la royauté de la Sophène, partie du royaume d'Arménie, séparée de la Cappadoce par l'Euphrate.

2. Haud spernendis viribus. Ablatif de qualité. Tacite en fait un fréquent usage. V. Gantrelle, vi, 42.

3. Antiochus. De la maison des Séleucides. Pompée les avait jadis dépossédés. Mais la politique romaine s'accommodait très bien du maintien de ces rois inoffensifs. C'est sous la forme monarchique et avec des princes nationaux qu'une grande partie de l'Asie leur était soumise et leur payait tribut (*Ann.*, iv, 26). Les rois étaient même pour elle un instrument de servitude, *Agric.*, 14 : *ut, vetere jam pridem recepta populi romani consuetudine, haberet instrumenta servitutis et reges*. Les Romains en donnaient aux peuples, en mettaient partout, *Ann.*, ii, 1, 3 ; xi, 10, 16 ; xii, 10, 14, 29, 30 ; xiv, 26 ; *Germ.*, xlii. — Cet Antiochus, roi de la Comagène et d'une partie de la Cilicie, fut détrôné par Vespasien, et ses Etats réduits en province.

4. Opibus ingens. Il avait de grandes ressources, en hommes, en argent. C'était le plus opulent des monarques sujets. Cf. sup., ii, 32 : *publicas privatasque opes et immensam pecuniam*.

5. Agrippa. Il était fils d'Hérode Agrippa, frère de la princesse Bérénice (sup., ii, 6), et arrière petit-fils d'Hérode le Grand. A la mort de son père, 44, la Judée avait été incorporée à l'empire. Elle était administrée par un procurateur, sous la haute surveillance du *legatus Augusti pro prætore* de la province de Syrie. Hérode Agrippa obtint de Claude, 48, la succession de son oncle Hérode, prince de *Chalcis* (Syrie), qu'il échangea plus tard contre le pays à l'est du Jourdain. Quant au fils d'Hérode de *Chalcis*, dépossédé, il avait reçu de Néron, 54, comme dédommagement, la principauté de la petite Arménie. V. *Heræus ad Tac.* (*Ann.*, xii, 23 ; xiii, 7).

6. Berenice. V. sup., ii, 2 ; Dion, lxvi, 15.

7. Florens ætate. Dion dit : Βερενίκη δὲ ἰσχυρῶς ἤνθει.

8. Patescit. Tous les pays baignés par la mer et situés entre l'Achaie et l'Asie, puis tous ceux qui s'étendent vers le Pont et l'Arménie, tout l'Orient romain, ou assujetti.

9. Inermes legati. Excepté la Syrie et la Judée, l'Asie romaine était gouvernée par des procurateurs ou des *legati* civils, sans autre force militaire que les milices locales.

10. Cappadociæ. Depuis qu'elle avait été incorporée à l'empire, sous Tibère, la Cappadoce était administrée par un simple procurateur (Dion, lvii, 17). C'est Vespasien qui, pour mettre le

Beryti[11] habitum. Illuc Mucianus cum legatis tribunisque et splendidissimo quoque[12] centurionum ac militum venit, et e Judaico exercitu lecta decora[13] : tantum simul peditum equitumque et æmulantium inter se regum[14] paratus speciem fortunæ principalis effecerant.

LXXXII. Prima belli cura agere dilectus, revocare[1] veteranos; destinantur validæ civitates[2] exercendis armorum officinis; apud Antiochenses[3] aurum argentumque signatur, eaque cuncta per idoneos ministros[4] suis quæque locis festinabantur. Ipse Vespasianus adire, hortari, bonos laude, segnes exemplo[5] incitare sæpius quam coercere[6], vitia magis amicorum quam virtutes dissimulans. Multos præfecturis[7] et procurationibus[8], plerosque[9] senatorii ordinis honore[10]

pays à l'abri des incursions des barbares voisins, y nomma un consulaire, comme *legatus Augusti pro prætore*. Dion nomme une XVe légion *Apollinaris*, qu'il place en Cappadoce. V. Suét., *Vesp.*, 8.

11. BERYTI. Ville maritime de Phénicie, aujourd'hui *Beyrouth*, à peu près à égale distance de Césarée et d'Antioche. Sous Auguste, elle reçut une colonie de Romains et prit le nom officiel de *Julia Augusta Felix Berytus*. C'est là qu'eut lieu le grand conseil de guerre, et que fut arrêté le plan de campagne.

12. SPLENDIDISSIMO QUOQUE. Les centurions les plus distingués, par leurs services, leurs actions d'éclat, leurs décorations militaires.

13. LECTA DECORA. L'élite de l'armée de Judée, avec leurs décorations. Sur la substitution du terme abstrait au terme concret, V. Dræger, *Synt.*, § 3; Gantrelle, IX, 82.

14. REGUM. Sohæmus, Antiochus, Hérode Agrippa et tous les princes alliés qui étaient accourus.

LXXXII. 1. REVOCARE. On rappela tous les vétérans, pour grossir les cadres. — Étaient *vétérans* (*veterani*), tous les soldats romains qui avaient servi dix ans dans la cavalerie, ou vingt ans dans l'infanterie, et dans tous les cas les hommes âgés de quarante-cinq ou cinquante ans. Beaucoup, après leur libération, *exauctorati*, reprenaient volontairement du service, restaient sous le drapeau et servaient dans un cadre spécial : on les appelait *evocati*. Ceux qui rentraient dans la vie civile et qui étaient plus tard rappelés, comme ceux dont il est ici question, étaient proprement des vétérans, *veterani*. Ils étaient dispensés des corvées, et n'avaient d'autre devoir que celui de combattre.

2. VALIDÆ CIVITATES. Non pas les villes fortes, mais les villes considérables de l'Orient par leurs ressources, celles où on trouvait la matière première, l'outillage et les bras nécessaires à la fabrication des armes.

3. ANTIOCHENSES. V. sup., II, 78, note 17 et 80, note 12.

4. PER IDONEOS MINISTROS. Chaque service était confié à des agents capables et se faisait à sa place, dans l'endroit le mieux choisi, *suis locis*.

5. EXEMPLO, par l'exemple de sa propre activité.

6. COERCERE suppose la contrainte employée et même la punition. Cf. *Germ.*, 25 : *verberare servum ac vinculis et opere coercere*.

7. PRÆFECTURIS. Il ne s'agit ici ni de la préfecture de la ville, ni de la préfecture du prétoire, ni de la préfecture des *vigiles*. Il s'agit de missions personnelles confiées par Vespasien à ses officiers, par exemple la direction de la frappe des monnaies à Antioche, la surveillance des fabriques d'armes dans les ateliers improvisés, etc.

8. PROCURATIONIBUS. Les délégations dans les provinces en qualité de procurateurs de César. V. sup., I, 2, note 14.

9. PLEROSQUE. Non pas la plupart, mais un assez bon nombre. *Plerique*, chez Tacite, est en gradation sur *pauci*, comme *plurimi* l'est sur *multi*.

10. SENATORII ORDINIS HONORE. Il

percoluit, egregios viros et mox summa[11] adeptos; quibusdam fortuna pro virtutibus fuit. Donativum militi neque Mucianus prima contione nisi modice[12] ostenderat, ne Vespasianus quidem plus civili bello obtulit quam alii in pace[13], egregie firmus adversus militarem largitionem eoque exercitu meliore[14]. Missi ad Parthum Armeniumque[15] legati, provisumque ne versis ad civile bellum legionibus terga nudarentur. Titum instare Judææ[16], Vespasianum obtinere claustra Ægypti[17] placuit : sufficere videbantur adversus Vitellium pars copiarum et dux Mucianus et Vespasiani nomen ac nihil arduum fatis[18]. Ad omnes exercitus legatosque scriptæ epistolæ, præceptumque ut prætorianos Vitellio infensos[19] reciperandæ militiæ[20] præmio invitarent.

LXXXIII. Mucianus cum expedita manu[1], socium magis imperii quam ministrum agens, non lento itinere, ne cunctari videretur, neque tamen properans, gliscere famam

les élève à la dignité sénatoriale, il en fait des sénateurs.

11. SUMMA. Ils parvinrent bientôt aux premiers honneurs, au consulat, au proconsulat; Vespasien les connaissait, ses choix étaient éclairés et réfléchis.

12. MODICE. Il avait touché la question, mais avec réserve, avec une certaine mesure, sans engager l'avenir.

13. ALII IN PACE. La guerre fut toujours pour le soldat romain une source de profit. Mais il est inutile de remonter jusqu'à Sylla et Jules César, dont les vétérans rentrèrent au foyer avec l'aisance. Par *alii* il faut entendre Claude, par exemple (Suét., *Claude*, 10; Tac., *Ann.*, XII, 41), et Néron (Dion, LXI, 3; Tac., *Ann.*, XII, 69.)

14. EOQUE EXERCITU MELIORE, et par là, en possession d'une armée d'autant meilleure. — Nouvel exemple de l'ablatif de qualité, ici en coordination avec un adjectif. V. Gantrelle, VI, 42.

15. AD PARTHUM, ARMENIUMQUE, le Parthe Vologèse; l'Arménien Tiridate.

16. INSTARE JUDÆÆ. On était en juillet 69. Les Juifs ne tenaient plus nulle part en rase campagne, mais ils étaient maîtres de Jérusalem, dont les Romains connaissaient la force et que le fanatisme des zélateurs devait si bien défendre. Titus passa tout l'hiver à préparer le siège, puis, au printemps de 70, il partit de Césarée à la tête de 60 000 hommes et un matériel formidable. Dans les premiers jours de mars, l'attaque commença.

17. CLAUSTRA ÆGYPTI. Les barrières de l'Egypte : la mer et la côte d'Alexandrie et l'isthme de Péluse. Cf. Auct. ad Alex., 26 : *Tota Ægyptus maritimo accessu Pharo, pedestri Pelusio velut claustris munita existimatur.* Vespasien s'assure de la forte position de l'Egypte, pour utiliser ses ressources d'abord, et ensuite pour couvrir ses frontières de ce côté-là.

18. NIHIL ARDUUM FATIS. Le fait que, quand les destins veulent, rien ne leur résiste. On rencontre à chaque instant, dans Tacite, des sujets ou des régimes en coordination et sous des formes différentes.

19. VITELLIO INFENSOS. On avait divisé les cohortes prétoriennes et on les avait désarmées isolément. V. sup., II, 67.

20. RECIPERANDÆ MILITIÆ. Datif.

LXXXIII. 1. CUM EXPEDITA MANU. Mucianus ouvrait la marche, à la tête d'une troupe légère, Le reste derrière lui, se concentrait, achevait son armement et allait le rejoindre.

ipso spatio[2] sinebat, gnarus modicas vires[3] sibi et majora credi de absentibus; sed legio sexta et tredecim vexillariorum millia[4] ingenti agmine sequebantur. Classem e Ponto[5] Byzantium adigi jusserat, ambiguus consilii[6], num omissa Mœsia[7] Dyrrachium pedite atque equite[8], simul longis navibus versum in Italiam mare[9] clauderet, tuta pone tergum Achaia Asiaque, quas inermes exponi[10] Vitellio, ni præsidiis firmarentur; atque ipsum Vitellium in incerto fore quam partem Italiæ protegeret, si [sibi] Brundisium Tarentumque et Calabriæ Lucaniæque litora infestis classibus peterentur[11].

LXXXIV. Igitur navium, militum, armorum paratu strepere[1] provinciæ, sed nihil æque fatigabat quam pecu-

2. Ipso spatio. L'éloignement seul des choses les grandit dans la renommée. *Ipsum*, comme αὐτός en grec, signifie souvent : seul.

3. Modicas vires. Les forces régulières et alliées ne manquaient pas en Orient, comme on l'a vu plus haut. Mais les généraux n'avaient pas voulu, comme Vitellius, dégarnir la frontière, pourtant bien moins exposée que celle du Rhin. L'Egypte garda ses deux légions. Celles de Judée restèrent sous les ordres de Titus. La vi[e] *Ferrata*, seule, forma la première armée de marche avec 13,000 vexillaires, en tout 20,000 hommes de troupes romaines.

4. Tredecim vexillariorum millia. Tacite ne s'explique pas sur l'origine de ces 13,000 vexillaires. Les uns l'expliquent en s'appuyant sur l'expression *revocare veteranos* du chapitre précédent, et veulent que ce soient ces vétérans rappelés pour la circonstance. Il est peut-être plus exact d'admettre que les anciens soldats furent versés dans les légions qui restaient en Orient et que les cadres furent alors suffisamment remplis pour qu'on pût former des colonnes de marche, *vexilla*, à raison de deux mille ou deux mille cinq cents hommes par légion, et dont les effectifs réunis formèrent en effet 13,000 hommes. C'est ce que nous avons vu plus haut, pour les légions de Pannonie et de Dalmatie. Cf. sup., ii, 11, 57.

5. Classem e Ponto. La flotte romaine chargée de garder les côtes et les eaux du Pont-Euxin. V. inf., iii, 47 : *lectissimas liburnicarum omnemque militem* (sous-ent. *classicum*) *Mucianus Byzantium adegerat*.

6. Ambiguus consilii. Mucianus prit sa route par la Cappadoce et la Phrygie vers Byzance sans être fixé sur ce qu'il ferait une fois là. Il pouvait, grâce aux flottes qu'il trouverait sur le Bosphore, tenir la mer au-dessus et au-dessous de l'Italie, menacer Vitellius de tous les côtés, couvrir la Grèce et l'Orient, ou bien traverser la Thrace et l'Illyrie et rallier les légions du Danube. C'est ce qu'il fit. V. Tillemont, i, p. 446.

7. Omissa Mœsia. Laissant la Mésie, à sa droite.

8. Pedite atque equite. Ablatif de moyen : imitation des poètes et hellénisme. V. Gantrelle, vi, 39. — De plus, ce premier membre de phrase dépend grammaticalement de *clauderet*, alors que l'idée d'*obtinere*, occuper, lui conviendrait mieux. C'est un véritable *zeugma*.

9. Versum in Italiam mare, la mer qui baigne l'Italie.

10. Quas inermes exponi. Style indirect : lesquelles (il comprenait) être exposées sans défense...

11. Infestis classibus peterentur. Maître de la mer avec ses flottes, Mucianus menaçait Vitellius partout et le jetait dans un grand embarras.

LXXXIV. 1. Strepere. Cf. sup., ii, 62 : *strepentibus ab utroque mari itineribus*.

niarum conquisitio[2] : eos esse belli civilis nervos[3] dictitans Mucianus, non jus aut verum[4] in cognitionibus[5], sed solam magnitudinem opum spectabat. Passim delationes, et locupletissimus quisque in prædam correpti. Quæ gravia atque intoleranda, sed necessitate armorum excusata, etiam in pace mansere, ipso Vespasiano inter initia imperii ad obtinendas iniquitates[6] haud perinde obstinante, donec indulgentia fortunæ et pravis magistris didicit aususque est[7]. Propriis quoque opibus Mucianus bellum juvit, largus privatim, quo avidius[8] de re publica sumeret. Ceteri conferendarum pecuniarum exemplum secuti, rarissimus quisque eamdem in reciperando[9] licentiam habuerunt.

LXXXV. Accelerata interim Vespasiani cœpta Illyrici exercitus[1] studio transgressi in partes. Tertia legio[2] exem-

2. Pecuniarum conquisitio. Les poursuites et les moyens employés pour faire rentrer de l'argent dans le fisc. Remarquons en passant, dit Burnouf, qu'il n'y avait pas de prétexte plus commun aux délations que les dettes vraies ou prétendues envers le fisc, dettes créées par une multitude de lois dont le but principal était d'enrichir le trésor de l'empire ou plutôt celui du prince. V. Tac., *Ann.*, iii, 25.

3. Nervos. Cf. Cic., *pro lege Manil.*, 7 : *vectigalia nervos esse reipublicæ; Philipp.*, v, 5 : *nervi civilis belli pecunia infinita.*

4. Jus aut verum. *Jus* indique le point de droit, les règlements en vigueur, les lois fiscales intéressées dans le cas particulier. *Verum* concerne les faits, les circonstances matérielles qu'il s'agissait de rapprocher du droit, pour tirer la conséquence.

5. In cognitionibus. Dans les procès entre le fisc et les particuliers.

6. Ad obtinendas iniquitates. Alliance de mots, expression créée. On disait de tout temps *obtinere jus.* Tacite dit *obtinere iniquitates.* — « En aucun temps, dit Pline (*Paneg.*, x, 41), il ne manqua chez les princes de ces hommes au front sévère et au sourcil rehaussé d'arrogance, toujours prêts à défendre avec une dureté chagrine les intérêts du fisc. Trop de princes d'ailleurs eurent d'eux-mêmes l'âme assez avide et la main assez ravissante pour n'avoir pas besoin de maîtres; c'est de nous cependant qu'ils en ont toujours le plus appris contre nous-mêmes. » Trad. de Burnouf.

7. Pravis magistris didicit aususque est. Ce sont ces maîtres dont parle Pline que Vespasien n'écouta que trop. Toutefois, il ne faut pas exagérer le reproche ni oublier ce que Tacite lui-même a dit plus haut (ii, 5) de Vespasien. Sans doute il eut le tort de ne pas réprimer les extorsions judiciaires commises en son nom. Mais on sait dans quelle situation les Néron et les Vitellius avaient mis l'empire. Les finances étaient épuisées par les profusions; les provinces ruinées par une mauvaise administration et achevées par la guerre. Les légions, conviées à la guerre civile, étaient indisciplinées, exigeantes, avides de sang et de pillage. Il fallait trouver de l'argent, pour faire rentrer les armées dans le devoir et rétablir l'ordre dans l'empire. V. Heeren, *Man. de l'Hist. anc.*, éd. Didot, p. 449.

8. Quo avidius. Mucianus contribua largement de ses propres trésors aux trésors de la guerre, mais c'était à titre d'avances : il exerçait ensuite des reprises sur le trésor.

9. In reciperando. Bien peu eurent les mêmes facilités que lui pour rentrer dans leurs fonds.

LXXXV. 1. Illyrici exercitus. Tacite comprend sous ce nom toutes les armées de Mésie, de Pannonie et de Dalmatie.

2. Tertia legio. La iii[e] *Gallica.* (V. sup., ii, 74, notes 8 et 9). La iii[e] lé-

plum ceteris Mœsiæ legionibus præbuit; octava erat ac septima[3] Claudiana, imbutæ favore Othonis, quamvis prœlio non interfuissent. Aquileiam progressæ[4], proturbatis[5] qui de Othone[6] nuntiabant laceratisque vexillis[7] nomen Vitellii præferentibus, rapta postremo pecunia[8] et inter se divisa, hostiliter egerant. Unde metus[9] et ex metu consilium : posse imputari[10] Vespasiano quæ apud Vitellium excusanda erant. Ita tres Mœsicæ legiones per epistolas alliciebant Pannonicum exercitum aut abnuenti[11] vim parabant. In eo motu Aponius Saturninus Mœsiæ rector[12] pessimum facinus audet, misso centurione ad interficiendum Tettium Julianum[13] septimæ legionis[14] legatum, ob simultates, quibus causam partium prætendebat. Julianus, comperto discrimine et gnaris locorum adscitis, per avia Mœsiæ ultra montem Hæmum[15] profugit; nec deinde civili bello interfuit, per varias moras susceptum ad Vespasianum iter trahens et ex nuntiis cunctabundus aut properans.

LXXXVI. At in Pannonia tertia decima legio[1] ac sep-

gion avait été en Syrie jusqu'à la fin du règne de Néron, et était alors passée en Mésie. Il n'est pas étonnant qu'elle donne l'exemple.

3. Octava erat ac septima. La VIIIe légion *Augusta* et la VIIe *Claudiana* qui devait son surnom à la fidélité qu'elle avait gardée à Claude lors du soulèvement de Furius Camillus Scribonianus, (42) Dion, LX, 15.

4. Aquileiam progressæ. V. sup., II, 46.

5. Proturbatis. Des troupes de l'armée victorieuse étaient allées à la rencontre des détachements, *vexilla*, des légions de Mésie et les avaient rencontrés en marche. Elles avaient naturellement des enseignes sur lesquelles était inscrit le nom de Vitellius. Les soldats de Mésie les pourchassent, lacèrent ces images et se mutinent.

6. De Othone, sous-ent. *mortuo*. V. Suét., *Vesp.*, 6.

7. Vexillis. Ces troupes n'avaient que des enseignes, *vexilla ;* l'aigle était restée avec le gros de la légion. — Peut-être aussi étaient-ce des *speculateurs* (V. sup., I, 24, note 8, et II, 73, note 1) qui étaient venus, après *Bedriacum*, annoncer la victoire de Vitellius et apportaient comme preuves à l'appui des *vexilla* à son nom.

8. Pecunia. Le trésor militaire, la caisse de l'armée.

9. Unde metus. Suétone (*Vesp.*, 6), raconte que ces détachements se livrèrent à toutes sortes d'excès et que, dans la crainte d'être obligés de rendre compte de leur conduite, *metus*, elles prirent le parti de faire un empereur, *consilium*.

10. Imputari. Porter en compte, faire valoir. V. sup., I, 38.

11. Abnuenti. Dans le cas où elles refuseraient.

12. Rector. V. sup., II, 59, note 9.

13. Tettium Julianum. V. sup., I, 79; inf., IV, 39.

14. Septimæ legionis. La VIIe *Galbiana*.

15. Hæmum, l'Hemus, montagne de Thrace, aujourd'hui les Balkans.

LXXXVI. 1. Tertia decima legio. La XIIIe *Gemina*. Nous l'avons vue (sup., II, 67), employée à construire des amphithéâtres à *Cremona* et à *Bononia*. Ce travail terminé elle avait été reprendre ses quartiers à *Pœtovio* (Pettau, en Styrie), sur la rive gauche de la Drave. V. inf., III, 1.

tima Galbiana[2], dolorem iramque Bedriacensis pugnæ retinentes, haud cunctanter Vespasiano accessere, vi præcipua Primi Antonii[3]. Is legibus nocens et tempore Neronis falsi[4] damnatus[5] inter alia belli mala[6] senatorium ordinem reciperaverat. Præpositus a Galba septimæ legioni scriptitasse Othoni credebatur, ducem se partibus offerens; a quo neglectus in nullo Othoniani belli usu fuit[7]. Labantibus Vitellii rebus, Vespasianum secutus grande momentum addidit, strenuus manu, sermone promptus[8], serendæ in alios invidiæ artifex, discordiis et seditionibus potens, raptor[9], largitor, pace pessimus, bello non spernendus. Juncti[10] inde Mœsici ac Pannonici exercitus Dalmaticum militem traxere, quanquam consularibus legatis[11] nihil turbantibus. Tampius[12] Flavianus Pannoniam, Pompeius Silvanus Dalmatiam tenebant, divites senes; sed procurator aderat Cornelius Fuscus, vigens ætate, claris natalibus. Prima juventa quæstus[13] cupidine senatorium ordinem exuerat; idem pro Galba dux coloniæ suæ[14], eaque opera

2 Septima Galbiana. Le surnom de cette légion lui venait de ce qu'elle avait été formée par Galba, au moyen des éléments qu'avait pu fournir la province d'Expagne. V. sup., i, 6; inf., iii, 32.

3. Primi Antonii. Il était lieutenant de la viie *Galbiana*. V. *Ann.*, xiv, 40. Suétone (*Vit.*, 18), nous apprend qu'il était né à *Tolosa*, et que dans son enfance il avait eu le surnom de *Becco*, ce qui signifie en langue gauloise *le bec d'un coq*. Nul ne contribua plus que lui aux victoires des Flaviens à *Cremona* et dans Rome. Jaloux du crédit de Mucianus, il se retira à *Tolosa*, sa ville natale, où il mourut en 99.

4. Falsi. En 61, Antonius avait trempé dans une falsification de testament, en figurant parmi les sept signataires que la loi exigeait. V. *Ann.*, xiv, 40.

5. Damnatus, sous-ent. *lege Cornelia de falsis.* Cf. *Dig.*, xlviii, 10, 1. § 13 : *pœna falsi vel quasi falsi deportatio est et omnium bonorum publicatio.*

6. Inter alia belli mala. Sorte de parenthèse : et ce fut là un des maux de cette guerre.

7. In nullo... usu fuit. Il n'eut aucun emploi.

8. Strenuus manu, sermone promptus. Exemple d'*entre-croisement* (χιάσμός). V. Gantrelle, xviii, 175.

9. Raptor. Un de ces mots empruntés par Tacite aux poètes, et qui ne se trouvaient que dans des prosateurs non classiques. V. Gantrelle, iii, 8.

10. Juncti. Les armées de Mésie et de Pannonie étaient d'accord, *juncti;* mais leur jonction n'était pas faite. V. inf., iii, 5 et 7.

11. Consularibus legatis. Ces provinces, d'une administration difficile et exposées aux invasions des barbares, avaient à leur tête, non pas de simples procurateurs, *legati Augusti pro prætore,* mais des consulaires, *legati consulares*, ou *pro consule.*

12. Tampius. Var., *T. Ampius.*

13. Quæstus. Var., *quietis. Quæstus* est une correction de Grotius. En effet la carrière de ce personnage ne témoigne de rien moins que de l'aspiration au repos. Il avait abdiqué la dignité sénatoriale, précisément parce qu'il voulait se lancer dans les affaires avec coudées franches : or (Tit. Liv., xxi, 63), *quæstus omnis patribus indecorus visus.* Les *procurations,* au contraire, étaient des fonctions très lucratives. V. *Ann.*, xvi, 17.

14. Dux coloniæ suæ. Il donna sa colonie au parti de Galba, c.-à-d., la

procurationem adeptus, susceptis Vespasiani partibus acerrimam bello facem prætulit[15] : non tam præmiis periculorum quam ipsis periculis lætus pro certis et olim partis nova, ambigua, ancipitia malebat. Igitur movere et quatere, quidquid usquam ægrum foret, aggrediuntur[16]. Scriptæ in Britanniam ad quartadecimanos[17], in Hispaniam ad primanos[18] epistolæ, quod utraque legio pro Othone, adversa Vitellio fuerat; sparguntur per Gallias litteræ; momentoque temporis flagrabat ingens bellum, Illyricis exercitibus palam desciscentibus, ceteris fortunam secuturis.

LXXXVII. Dum hæc per provincias a Vespasiano ducibusque partium geruntur[1], Vitellius contemptior in dies segniorque, ad omnes municipiorum villarumque amœnitates resistens[2], gravi Urbem agmine petebat. Sexaginta millia[3] armatorum sequebantur, licentia corrupta; calonum[4] numerus amplior, procacissimis etiam inter servos lixarum[5] ingeniis; tot legatorum amicorumque comitatus inhabilis ad parendum, etiam si summa modestia regeretur. Onerabant[6] multitudinem obvii ex Urbe senatores

ville où, il était né et qui était une colonie, romaine ou latine.

15. Facem prætulit. Nous disons de même en français : agiter les brandons de la guerre. Cf. Quintil., i, 2, 25 : *nobis acriores ad studia dicendi faces subdidisse*.

16. Aggrediuntur. Vespasien et les chefs du parti, Mucianus, Antonius, Fuscus. Il est vraisemblable que Vespasien ne restait pas étranger à toutes ces communications aux diverses armées.

17. Ad quartadecimanos. La xive légion était retournée en Bretagne. V. sup., ii, 66.

18. Ad primanos. La i^re *Adjutrix classicorum* avait été éloignée, en Espagne. V. sup., ii, 67.

LXXXVII. 1. Dum hæc... geruntur. Ici Tacite revient à Vitellius et reprend le récit des événements qu'il avait interrompu au ch. 72, pour s'occuper de Vespasien.

2. Resistens, faisant halte. Cf. inf., iii, 2.

3. Sexaginta millia. Comment se fait-il que Vitellius n'a plus avec lui que 60 000 soldats ? L'armée qu'il avait amenée avec lui, jointe aux corps de Cécina et de Valens, eussent dû donner un chiffre au moins double. Mais un bon nombre étaient tombés à *Bedriacum ;* puis les cohortes bataves et les milices gauloises avaient été renvoyées. De plus, Vitellius, par économie, avait prodigué les congés et dégarni les cadres. Ajoutons les désertions, qui durent être nombreuses dans une cohue aussi indisciplinée, et enfin la nécessité de laisser un peu partout des garnisons dans les villes.

4. Calonum, des valets d'armée.

5. Lixarum. Les *lixæ* avaient pour fonction spéciale de chercher et d'apporter l'eau pour les soldats. D'un passage de Tacite (*Ann.*, ii, 62), il est permis d'inférer qu'ils étaient libres ; mais c'était une engeance corrompue, et c'est sans doute pour cela que Tacite les rapproche ici des *calones*. Cf. Sall., *Jug.*, 44 et 45.

6. Onerabant. Tacite a dit plus haut *gravi agmine*. Les sénateurs et les chevaliers rendaient cette marche plus pesante encore.

equitesque, quidam metu, multi per adulationem, ceteri ac paulatim omnes, ne aliis proficiscentibus ipsi remanerent. Aggregabantur e plebe flagitiosa per obsequia[7] Vitellio cogniti scurræ, histriones, aurigæ, quibus ille amicitiarum dehonestamentis mire gaudebat. Nec coloniæ modo aut municipia congestu copiarum[8], sed ipsi cultores arvaque, maturis jam frugibus, ut hostile solum vastabantur.

LXXXVIII. Multæ et atroces inter se militum cædes, post seditionem Ticini cœptam[1], manente legionum auxiliorumque discordia; ubi adversus paganos[2] certandum foret, consensu. Sed plurima strages ad septimum ab Urbe lapidem. Singulis ibi militibus Vitellius paratos cibos[3] ut gladiatoriam saginam[4] dividebat, et effusa plebes[5] totis se castris miscuerat. Incuriosos milites (vernacula utebantur urbanitate[6]) quidam spoliavere, abscisis furtim balteis[7], an accincti forent[8], rogitantes. Non tulit ludibrium insolens contumeliarum[9] animus : inermem populum gladiis invasere. Cæsus inter alios pater militis, cum filium comitaretur; deinde agnitus[10], et vulgata cæde temperatum ab

7. Flagitiosa per obsequia, par des complaisances honteuses. V. sup., II, 71, la marche de Vitellius à travers l'Italie, escorté d'un troupeau d'eunuques et d'histrions. Vitellius avait autrefois suivi Néron sur les théâtres et dans ses expéditions nocturnes, en campagnie des pires camarades. C'est là qu'il avait fait ces belles connaissances, *scurræ, histriones, aurigæ*, qui, aujourd'hui, accouraient au devant de lui, comme pour féliciter un ami.

8. Congestu copiarum. On réquisitionnait, ou accaparait toutes les provisions pour nourrir Vitellius et sa suite : on faisait le vide dans le pays.

LXXXVIII. 1. Ticini cœptam. V. sup., II, 68.

2. Paganos. Ce que nous appelons le bourgeois, l'habitant.

3. Paratos cibos. Quel écœurant spectacle, que celui de Vitellius distribuant de ses mains à ses soldats des viandes préparées !

4. Gladiatoriam saginam, une pâtée pour gladiateurs. Cyprien, évêque de Carthage, parle (*Ep. ad Donat.*) de ce régime avec un remarquable luxe d'expression : *Impletur in succum cibis fortioribus corpus et arvinæ toris membrorum moles robusta pinguescit*, *ut saginatus in pœnam carius pereat.*

5. Effusa plebes. Ce sont déjà les gens du peuple, qui à l'approche de l'armée, sont partis de Rome pour se porter à sa rencontre.

6. Vernacula utebantur urbanitate. La chose commença par des farces innocentes, telles que s'en permettent ces esclaves nés à la maison et familiers, en un mot, des espiègleries, *vernacula urbanitate*. Les soldats n'y firent pas d'abord attention, *incuriosos*, jusqu'au moment où la plaisanterie passa les bornes, et la tuerie commença.

7. Balteis. Les baudriers, ou ceinturons, pour soutenir le fourreau et l'épée.

8. An accincti forent. Comme le tour avait été joué sans que les soldats s'aperçussent de rien, la question : « as-tu ton épée ? » les engageait à s'en assurer, et les autres de rire de leur déconvenue.

9. Insolens contumeliarum. Gens qui entendaient mal la plaisanterie.

10. Agnitus, sous-ent. comme père d'un camarade.

innoxiis[11]. In Urbe tamen trepidatum præcurrentibus passim militibus; forum maxime petebant, cupidine visendi locum[12] in quo Galba jacuisset. Nec minus sævum spectaculum erant ipsi, tergis[13] ferarum et ingentibus telis horrentes[14], cum turbam populi per inscitiam[15] parum vitarent, aut ubi lubrico viæ[16] vel occursu alicujus procidissent, ad jurgium, mox ad manus et ferrum transirent. Quin et tribuni præfectique cum terrore et armatorum catervis[17] volitabant.

LXXXIX. Ipse Vitellius a ponte Milvio[1] insigni equo, paludatus[2] accinctusque[3], senatum et populum ante se agens[4], quominus ut captam urbem[5] ingrederetur, amicorum consilio deterritus, sumpta prætexta[6] et composito agmine[7] incessit[8]. Quattuor legionum aquilæ[9] per frontem,

11. Temperatum ab innoxiis. On épargna le sang innocent. Tacite emploie *temperare* avec *ab*, comme les poètes (Virg., *Æn.*, II, 9) : *Quis temperet a lacrymis?* ou avec l'ablatif seul. V. sup., I, 69; *Ann.*, XV, 16.

12. Locum. V. sup., I, 41.

13. Tergis, pour *tergoribus*. Burnouf traduit : couverts de la dépouille hérissée des bêtes fauves. Il s'agit surtout des Germains auxiliaires, qui avaient l'habitude de se vêtir de peaux. V. Tac., *Germ.*, 17.

14. Horrentes. Tacite semble s'être souvenu de Virgile (*Æn.*, V, 37) :
Horridus in jaculis et pelle Libystidis ursæ.

15. Per inscitiam. Ces barbares, tirés des forêts de la Germanie, étaient à l'étroit dans les rues de Rome, et d'une maladresse insigne pour circuler et éviter les passants.

16. Lubrico viæ. Tacite forme fréquemment avec des adjectifs neutres de véritables substantifs. Cf. *Ann.*, I, 64 : *medio montium et paludum. Hist.*, II, 2 : *læva maris prævectus*. V. Gantrelle, VI, 30.

17. Cum terrore et armatorum catervis. Hendiadys.

LXXXIX. 1. A ponte Milvio. Le pont *Milvius*, aujourd'hui *ponte di Molle*, à deux kilomètres nord-ouest de Rome, sur la route d'Étrurie.

2. Paludatus. Revêtu du *paludamentum*. C'était un manteau militaire à l'usage des tribuns des soldats, des généraux et des empereurs. Il était en laine blanche pour les tribuns, et de pourpre écarlate pour l'*imperator*. Il se mettait par dessus la cuirasse, couvrait l'épaule gauche, s'attachait sur la droite avec un gros bouton et retombait en arrière à peu près jusqu'à mi-jambe.

3. Accinctusque, l'épée au côté.

4. Agens. Il chassait devant lui, comme un troupeau, le sénat et le peuple. Cf. Virg., *Egl.*, IX, 23 :
Pasce capellas,
Et potum pastas age.

5. Ut captam urbem. Il était absolument interdit aux généraux d'entrer dans la Ville revêtus du *paludamentum*. Vitellius traitait donc Rome en ville conquise.

6. Sumpta prætexta. Sur le conseil de ses amis, qui lui firent sentir l'inconvenance de sa tenue, il prit la prétexte, autrement dit la toge entourée d'une bande de pourpre. Suétone (*Vit.*, 12) n'est pas tout à fait d'accord avec Tacite : *Urbem ad classicum introïit paludatus ferroque succinctus inter signa atque vexilla, sagulatis comitibus ac detectis commilitonum armis.* On peut concilier les deux versions, en remarquant que la peinture de Suétone est vraie jusqu'au pont Milvius et qu'elle ne cesse de l'être à partir de ce moment que pour Vitellius. Une médaille, frappée alors, représente Vitellius, revêtu de la toge, et reçu au Capitole par Rome coiffée du casque, avec cette inscription : Adventus Augusti.

7. Composito agmine. L'armée rangée en bon ordre, et non plus à la débandade.

8. Incessit. Il fit son entrée à pied, par opposition à *insigni equo*.

9. Aquilæ. Les aigles de la Ire *Italica*, de la Ve *Alauda*, de la XXIe *Rapax*,

totidemque circa[10] e legionibus aliis vexilla[11], mox duodecim alarum signa et post peditum ordines eques; dein quattuor et triginta cohortes, ut[12] nomina gentium aut species armorum forent, discretæ. Ante aquilas præfecti castrorum[13] tribunique et primi centurionum[14] candida veste, ceteri[15] juxta suam quisque centuriam, armis donisque fulgentes; et militum phaleræ[16] torquesque[17] splendebant : decora facies[18] et non Vitellio principe dignus exercitus. Sic Capitolium ingressus[19] atque ibi matrem complexus Augustæ nomine honoravit.

XC. Postera die, tanquam apud alterius[1] civitatis senatum populumque, magnificam orationem de semetipso prompsit[2]. industriam temperantiamque suam laudibus attollens, consciis flagitiorum[3] ipsis[4] qui aderant omnique Italia, per quam somno et luxu[5] pudendus incesserat.

et de la XXIIe *Primigenia*. V. sup., I, 61, 64; inf., II, 100; III, 22.

10. CIRCA. Des deux côtés des quatre aigles.

11. VEXILLA. Ce sont les enseignes sous lesquelles marchaient les détachements des autres légions, la Ire *Germanica*, la IVe *Macedonica*, la XVe *Primigenia* et la XVIe *Gallica*. V. inf., II, 100; III, 22.

12. UT, dans le sens de *prout*. Cf. sup., I, 62 : *prout agmen incederet*. V. Dræger, *Synt.*, § 180.

13. PRÆFECTI CASTRORUM. V. sup., I, 82, note 3.

14. PRIMI CENTURIONUM. Les centurions se comptaient ainsi. La légion avait dix cohortes, et la cohorte dix centuries, en tout soixante centurions. Le premier centurion de la première cohorte était *primus pilus ;* le premier de la seconde cohorte était *secundus pilus prior;* puis *tertius pilus prior*, jusqu'à *decimus pilus prior*. Et ces dix officiers s'appelaient *centuriones primi pili*, ici *primi centurionum*. V. Marquardt, *Rœm. Staatsverw*, II, p. 360.

15. CETERI. Les centurions de la première cohorte marchaient seuls en avant. Les neuf autres de chaque cohorte étaient en tête de leur centurie.

16. PHALERÆ. Les *phaleræ*, τὰ φάλαρα, étaient des plaques rondes, en argent ou en or, sur lesquelles étaient représentés des attributs symboliques, gravés ou en relief. On les portait sur la poitrine. Cf. sup., I, 57, note 13.

17. TORQUESQUE. Autre décoration militaire, consistant en un collier d'or ou d'argent, qui se portait au cou et retombait sur la poitrine. Cf. Sil. Ital., XV, 255 :

Phaleris hic pectora fulget,
Hic torque aurato circumdat bellica colla.

18. DECORA FACIES, spectacle imposant.

19. SIC CAPITOLIUM INGRESSUS. Il nous est parvenu un certain nombre de médailles commémoratives de cet événement. Il est curieux de voir jusqu'où alla l'adulation des Romains : CLEMENTIA IMP. GERMANICI. LIBERTAS RESTITUTA. SECURITAS IMP. GERMAN., PAX AUGUSTI. ÆQUITAS AUGUSTI. URBS RESTITUTA. ROMA RENASCENS. Cf. *Akerman*, I, p. 176, sqq.

XC. 1. ALTERIUS, au lieu de *alius*. Cf. inf., III, 1 : *velut alterius belli molem; Agr.*, 17 : *alterius successoris*.

2. PROMPSIT. Le mot *promere* est employé par Tacite dans des acceptions qu'il avait rarement avant lui. Cf. *Ann.*, III, 36, 71 ; XII, 65; XIV, 7; XV, 60.

3. CONSCIIS FLAGITIORUM. Et cela, lorsque ceux qui l'entendaient savaient à quoi s'en tenir, *conscii*, sur les turpitudes d'un homme qu'ils avaient vu à l'œuvre.

4. IPSIS. Les personnes présentes, par opposition aux habitants de l'Italie, que Vitellius venait de traverser.

5. SOMNO ET LUXU. V. sup., I, 62 : II, 31, 62.

Vulgus tamen vacuum curis [6] et sine falsi verique discrimine solitas adulationes edoctum clamore et vocibus adstrepebat; abnuentique nomen Augusti [7] expressere [8] ut assumeret, tam frustra [9] quam recusaverat [10].

XCI. Apud civitatem cuncta interpretantem [1] funesti ominis loco acceptum est, quod maximum pontificatum [2] adeptus Vitellius de cærimoniis publicis [3] XV kalendas Augustas [4] edixisset, antiquitus infausto die Cremerensi Alliensique cladibus : adeo omnis humani divinique juris expers, pari libertorum, amicorum socordia [5], velut inter temulentos agebat. Sed comitia consulum [6] cum candidatis [7] civiliter celebrans [8] omnem infimæ plebis rumorem [9], in theatro ut spectator, in circo ut fautor [10], adfectavit : quæ

6. VACUUM CURIS, qui ne connait pas les soucis, insouciant.

7. AUGUSTI. Ce titre honorifique, que le fondateur de la monarchie avait pris en vertu d'un sénatus-consulte, le 16 janvier 27 av. J.-C., était conféré par le sénat à ses successeurs en même temps que le principat.

8. EXPRESSERE, ils obtinrent de lui à force d'instances.

9. TAM FRUSTRA. Refuser ou accepter, cela revenait au même pour Vitellius, par la raison que cela n'allait pas durer longtemps.

10. RECUSAVERAT. *Distulerat* serait plus juste. Cf. sup., II, 62.

XCI. 1. INTERPRETANTEM, qui veut trouver dans tout une signification.

2. MAXIMUM PONTIFICATUM. Le *Pontifex maximus* était le chef et le président du collège des Pontifes : régulateur et conservateur de tous les rites sacrés, sacrificateur dans les sacrifices publics les plus importants, arbitre souverain de tous les vœux religieux concernant la république, chargé d'inaugurer à tous les sacerdoces, de choisir les Vestales et de les diriger. Pendant les premiers siècles, c'est aussi sous sa direction qu'étaient rédigées les Annales du peuple romain.

3. DE CÆRIMONIIS PUBLICIS. Il publia un édit sur le culte public.

4. XV KALENDAS AUGUSTAS : le 18 juillet. C'est le jour anniversaire de l'extermination de la *gens Fabia*, sur les bords de la *Cremera*, 477, et de la déroute de l'*Allia*, 390.

5. SOCORDIA. Indifférence stupide et ignorante.

6. COMITIA CONSULUM. Sous la république, les consuls étaient nommés dans les comices par centuries. César fit rendre un sénatus-consulte qui lui conférait le droit de nommer à toutes les magistratures, à l'exception du consulat; et encore n'usa-t-il qu'à moitié de son droit. Auguste laissa toujours subsister quelque chose des comices populaires, Tibère, après deux ans de règne, décréta que l'élection des consuls se ferait dans le Sénat, sur quatre candidats présentés par lui. (Cf. *Ann.*, I, 15; Plin., *Paneg.*, 71). Cependant le peuple n'était pas complètement négligé, ni même étranger à l'opération (*Paneg.*, 63 et 64, et 77). Tous ces textes peuvent se concilier ainsi. L'empereur désignait ses candidats, *commendatio*. Le sénat s'empressait de les nommer, *destinatio*. Enfin, par une condescendance dérisoire, on les proclamait au champ de Mars, *renuntiatio*, devant le peuple assemblé.

7. CUM CANDIDATIS. Ce sont les candidats qu'il a désignés, lorsqu'il était encore vers *Bononia*, pour tous les mois restants. Dans ces comices, tenus en juillet, Vitellius fait légaliser ses choix.

8. CIVILITER CELEBRARE. Il parcourait les comices comme un simple citoyen. Cf. Plin., *Paneg.*, 77 : *Hoc est civiliter cum candidatis comitia celebrare... Iter illi sæpius in forum, frequenter tamen et in Campum. Nam comitia consularia obibat ipse.* Cf. Sen., *Ep.*, 8.

9. RUMOREM. Il aimait faire dire au peuple qu'il était affable et bon prince.

10. IN CIRCO UT FAUTOR. Au cirque, il prenait parti dans les cabales.

grata sane et popularia, si a virtutibus proficiscerentur, memoria vitæ prioris indecora et vilia accipiebantur. Ventitabat in senatum, etiam cum parvis de rebus patres consulerentur. Ac forte Priscus Helvidius[11] prætor designatus contra studium ejus[12] censuerat. Commotus primo Vitellius, non tamen ultra quam[13] tribunos plebis in auxilium spretæ potestatis advocavit; mox mitigantibus amicis, qui altiorem iracundiam ejus verebantur, nihil novi accidisse respondit, quod duo senatores[14] in re publica dissentirent; solitum se etiam Thraseæ contradicere[15]. Irrisere plerique impudentiam æmulationis[16]; aliis id ipsum placebat, quod neminem ex præpotentibus, sed Thraseam ad exemplar[17] veræ gloriæ legisset.

XCII. Præposuerat prætorianis Publilium Sabinum[1] a præfectura cohortis[2], Julium Priscum tum centurionem[3]: Priscus Valentis, Sabinus Cæcinæ gratia pollebant; inter discordes[4] Vitellio nihil auctoritatis. Munia imperii Cæcina

11. Helvidius Priscus, gendre de Thraséas (*Ann.*, xvi, 28), et le portrait de son beau-père en tout. Après la mort de Thraséas (*Ann.*, xvi, 33), il fut banni d'Italie et passa son exil à *Apollonia*. Il rentra dans sa patrie sous Galba (*Hist.*, iv, 6), et fut désigné pour la préture. Par son opposition systématique, il se rendit au plus haut degré insupportable à Vespasien, qui le fit mourir, 73. V. Suét., *Vesp.*, 15; *Dial.*, 5; Dion, lxviii, 12.

12. Contra studium ejus. Il avait opiné dans un sens contraire aux intentions de Vitellius.

13. Non tamen ultra quam. Locution elliptique, imitation de *non nihil*, *nec aliud quam* avec l'ellipse du verbe, comme on la trouve déjà dans Tite Live, mais non pas dans Cicéron, César, Salluste. V. Gantrelle, xvi, 162; Cf. Dræger, *Synt.*, § 174; Schultz, § 461.

14. Duo senatores. Helvidius et lui: comme s'il n'était autre chose que le prince du sénat.

15. Etiam Thraseæ contradicere. Et lui aussi il avait contredit plus d'une fois Thraséas! Thraséas, stoïcien croyant et pratiquant, mérita par sa vertu même la haine de Néron, qui le força de s'ouvrir les veines.

16. Impudentiam æmulationis. C'était en effet vanité absurde et impudente à Vitellius, de donner à entendre que la comparaison était possible entre Thraseas et lui

17. Ad exemplar. C'était donc Thraséas qu'il semblait avoir choisi pour modèle de la véritable gloire. Cf. Hor., *Ep.*, ii, 1, 58:

Plautus ad exemplar Siculi properare Epicharmi.

XCII. 1. Publilium Sabinum. V. inf., iii, 36.

2. A præfectura cohortis. Par conséquent il n'avait commandé qu'une cohorte auxiliaire. Les cohortes auxiliaires avaient à leur tête un officier, presque toujours romain, qui s'appelait *præfectus*. Le titre de *tribunus* était spécial aux commandants des cohortes de la légion.

3. Tum centurionem. C'était un avancement inouï. Sur la valeur des deux grades, V. Marquardt, *Rœm. Staatsverw.*, ii, p. 365, A. 10.

4. Inter discordes. Entre Cécina et Valens, qui n'étaient jamais d'accord, Vitellius manquait de l'autorité nécessaire pour faire prévaloir une volonté personnelle. — *Inter*, avec des noms de personnes exprime quelquefois une *situation*, qui se marquerait plus clairement par une proposition et une conjonction, par ex. ici: *cum discordes essent*. V. Gantrelle, xv, 149.

ac Valens obibant, olim anxii odiis, quæ bello et castris male dissimulata[5] pravitas amicorum et fecunda gignendis inimicitiis civitas auxerat, dum ambitu[6], comitatu[7] et immensis salutantium agminibus contendunt comparanturque, variis in hunc aut illum Vitellii inclinationibus. Nec unquam satis fida potentia[8], ubi nimia est. Simul ipsum Vitellium, subitis offensis[9] aut intempestivis blanditiis[10] mutabilem, contemnebant metuebantque. Nec eo segnius invaserant domos, hortos, opesque imperii[11], cum flebilis et egens nobilium turba[12], quos ipsos[13] liberosque patriæ Galba reddiderat[14], nulla principis misericordia juvarentur. Gratum primoribus civitatis etiam plebes approbavit, quod reversis ab exsilio jura libertorum[15] con-

5. MALE DISSIMULATA. Sur les rivalités des deux chefs, V. sup., II, 30.

6. AMBITU. La brigue, les cabales exercées auprès de tous deux pour capter leur faveur.

7. COMITATU. A l'imitation de ce qui se passait sous la république, où les personnages importants ne paraissaient en public qu'escortés d'une foule de clients, d'affranchis, d'amis. Le matin, aussi, leur maison était assiégée par les *salutantes*. Cf. Virg., *Georg.*, II, 461 :

Si non ingentem foribus domus alta superbis
Mane salutantum totis vomit ædibus undam.

8. POTENTIA, δύναμις, la plénitude du pouvoir qui agit; par opposition à *potestas*, ἐξουσία, ἀρχή, qui indique plutôt le droit. Ce dernier convient au caractère des fonctions civiles; celui-là aux attributions qui découlent de l'*imperium*. Cf. sup., I, 1.

9. SUBITIS OFFENSIS. Des emportements soudains, des mouvements d'humeur violente. Cf. sup., I, 47.

10. BLANDITIIS. Avec une mobilité incroyable, il passait à des caresses déplacées, sans retenue, sans dignité. Cf. sup., II, 59 : *quamvis odium Vitellius vernilibus blanditiis velaret.*

11. OPESQUE IMPERII. Avec une avidité insatiable, Cécina et Valens s'étaient jetés sur les palais, les jardins, les trésors de l'empire. — L'immense fortune des Césars passait de successeurs en successeurs. Nous disions autrefois : biens de la couronne. Vitellius en avait aliéné une partie pour payer les services que lui avaient rendus Cécina et Valens. Cf. inf., III, 13.

12. EGENS NOBILIUM TURBA. Une foule de nobles réduits à l'indigence. Par exemple, tous les nobles exilés sous Néron, et dont les biens confisqués avaient été gaspillés en parties de plaisir, en prodigalités folles. Tacite parle (sup., I, 20) de deux milliards deux cents millions de sesterces.

13. IPSOS. Il les avait rapatriés, eux, *ipsos*, mais sans pouvoir leur rendre leurs biens. Othon, avant de partir pour *Bedriacum*, avait, il est vrai, abandonné aux citoyens rappelés de l'exil (sup., I, 20), tout ce qui n'était pas encore rentré dans l'épargne sur les biens repris aux donataires de Néron (sup., I, 20); mais cette libéralité avait été absolument stérile pour eux. V. sup., I, 90.

14. GALBA REDDIDERAT. V. sup., I, 77.

15. JURA LIBERTORUM, les privilèges et les droits des patrons sur les affranchis. — D'après la loi romaine, les affranchis conservaient envers leur patron certaines obligations, par exemple, *officia, operas, munera*, expressions que les Romains entendaient fort bien et que l'usage avait définis. Si le patron tombait dans l'indigence, l'affranchi devait le nourrir, comme un père. Si l'affranchi mourait sans héritiers *siens*, le patron lui succédait par le droit d'*agnation*. L'affranchi, par son testament, ne pouvait disposer que de la moitié de ses biens; l'autre revenait de plein droit au patron. Il semble bien que l'exil, sous l'empire, faisait perdre aux

cessisset, quanquam id omni modo servilia[16] ingenia corrumpebant, abditis pecuniis per occultos aut ambitiosos sinus[17], et quidam in domum Cæsaris[18] transgressi atque ipsis dominis potentiores.

XCIII. Sed miles, plenis castris[1] et redundante multitudine[2], in porticibus aut delubris et Urbe tota vagus, non principia[3] noscere, non servare vigilias[4], neque labore firmari; per illecebras Urbis et inhonesta dictu corpus otio, animum libidinibus imminuebant. Postremo, ne salutis quidem cura : infamibus Vaticani locis[5] magna pars tetendit[6], unde crebræ in vulgus mortes; et adjacente Tiberi Germanorum Gallorumque obnoxia[7] morbis corpora fluminis aviditas[8] et æstus impatientia[9] labefecit. Insuper confusus pravitate vel ambitu ordo militiæ[10] : sede-

exilés ces *jura libertorum,* puisque Vitellius fait ici un acte populaire en les leur restituant. V. sup., II, 57, n. 8.

16. OMNI MODO SERVILIA. Affranchis, ils conservaient tous les vices et toutes les ruses de l'esclave.

17. AMBITIOSOS SINUS. Métaphore tirée des replis de la toge. Louandre traduit : les affranchis cachaient leur argent entre les mains d'hommes obscurs ou puissants. — Dans l'un et dans l'autre cas, ils éludaient leurs obligations.

18. IN DOMUM CÆSARIS. Ils s'étaient donnés à César, l'avaient choisi pour patron. Cf. Plin., *H. N.* : *Marcelli Æsernini libertus, sed qui se potentiæ causa Cæsaris libertis adoptasset.* Sur les affranchis de César, Cf. sup., I, 46.

XCIII. 1. PLENIS CASTRIS. Les camps et quartiers de toutes les milices en résidence ordinaire à Rome, *prætorii*, *urbani*, *vigiles*, et surtout le camp des prétoriens.

2. REDUNDANTE MULTITUDINE. Tout ce qui ne pouvait trouver place dans les camps *reflua*, et dut s'établir où il put, sous les portiques, autour des temples et dans leurs dépendances.

3. PRINCIPIA. La vaste place d'armes qui s'étendait au centre du camp romain, à l'intersection des quatre grandes voies par lesquelles il était partagé en quatre secteurs égaux. Là étaient plantées les aigles; là s'élevait le *prætorium*, et le tribunal, du haut duquel le général haranguait, rendait la justice, etc. C'est là que se tenait la *contio militum*. C'était le point de ralliement naturel des soldats.

4. NON SERVARE VIGILIAS. Plus de gardes de nuit.

5. INFAMIBUS VATICANI LOCIS. Les quartiers malsains du Vatican, et tristement célèbres par leur insalubrité. — Outre les sept collines que renfermait la première enceinte, et qui se trouvaient sur la rive gauche du Tibre, il y en avait deux sur la rive droite, le Vatican et le Janicule. Le Vatican, qui renferme aujourd'hui les principales magnificences de Rome moderne, ne fut jamais compris dans l'enceinte de la ville ancienne. Pendant longtemps il avait servi de sépulture aux pauvres; il ne commença guère à être habité qu'après l'incendie de Rome par Néron. Il était malsain et mal famé.

6. TETENDIT, plantèrent leur tente. Cf. sup., I, 31.

7. OBNOXIA. Les Gaulois et les Germains, sous le soleil ardent de Rome et dans ce climat malsain, n'étaient déjà que trop disposés aux maladies, sans compter les imprudences qu'ils commirent.

8. FLUMINIS AVIDITAS. Ne pouvant supporter la chaleur, il abusaient du fleuve, s'énervant dans ces bains malsains, buvant son eau fade et dissolvante.

9. ÆSTUS IMPATIENTIA. Les Gaulois et plus encore les Germains perdaient leur vigueur en s'avançant vers le midi. Cf. sup., II, 32; Tit. Liv., X, 28.

10. ORDO MILITIÆ. La corruption et

cim[11] prætoriæ, quattuor urbanæ cohortes[12] scribebantur, quis singula millia inessent. Plus in eo dilectu Valens audebat, tanquam ipsum Cæcinam periculo exemisset. Sane adventu ejus partes convaluerant, et sinistrum lenti itineris rumorem prospero prœlio verterat[13] omnisque inferioris Germaniæ miles Valentem assectabatur, unde primum creditur Cæcinæ fides fluitasse[14].

XCIV. Ceterum non ita ducibus indulsit Vitellius, ut non plus militi liceret. Sibi quisque militiam sumpsere: quamvis indignus, si ita maluerat, urbanæ militiæ[1] adscribebatur; rursus bonis remanere inter legionarios aut alares[2] volentibus permissum. Nec deerant qui vellent, fessi morbis et intemperiem cæli incusantes; robora[3] tamen legionibus alisque subtracta, convulsum castrorum decus[4], viginti millibus[5] e toto exercitu permixtis magis quam electis.

Contionante[6] Vitellio postulantur ad supplicium Asiaticus et Flavus et Rufinus, duces[7] Galliarum, quod pro Vindice[8] bellassent. Nec coercebat[9] ejus modi voces Vitellius : super[10] insitam inerti animo ignaviam conscius sibi instare donativum et deesse pecuniam, omnia alia

la brigue introduisirent la confusion à tous les degrés du service. Rien ne se faisait plus régulièrement. Cf. sup., I, 38 : *sine more et ordine militiæ*.

11. SEDECIM. C'était pour remplacer les neuf cohortes prétoriennes d'Othon, que Vitellius avait dissoutes. V. sup., II, 67.

12. URBANÆ COHORTES. V. sup., I, 4, note 2.

13. VERTERAT. Cécina, avant sa jonction avec Valens, avait essuyé un échec sérieux *aux Castors* (sup., II, 34, sqq). La victoire de *Bedriacum*, à laquelle contribua puissamment Valens, atténua le mauvais effet de ses retards.

14. FLUITASSE. Flotter, ou chanceler.

XCIV. 1. URBANÆ MILITIÆ. V. sup., I, 4, note 2. Le service, à Rome, était plus lucratif, moins pénible. Autrefois on choisissait les soldats.

2. ALARES. Il s'agit ici de la cavalerie légionnaire.

3. ROBORA. Les forces vives de l'armée ordinaire, qui se composait des légions et de la cavalerie romaine, par opposition à *castrorum*.

4. DECUS. Le prestige de la milice prétorienne, *castrorum*, reçut une grave atteinte, par le fait que ses cadres avaient été remplis avec les plus mauvais soldats.

5. VIGINTI MILLIBUS. L'effectif des cohortes nouvelles avait été porté à 1000 hommes, et on avait formé seize cohortes prétoriennes et quatre urbaines.

6. CONTIONANTE. Pendant que Vitellius haranguait ses troupes. V. sup., II, 93, note 3.

7. DUCES. Chefs de cités, princes gaulois.

8. PRO VINDICE. V. sup., I, 6.

9. NEC COERCEBAT. En conséquence, ils furent mis à mort.

10. SUPER, dans Tacite, signifie fréquemment *outre* (*præter*). Cf. sup., I, 8 : *super memoriam Vindicis*. V. Gantrelle, XV, 156.

militi largiebatur[11]. Liberti principum[12] conferre pro numero mancipiorum ut tributum jussi : ipse sola perdendi cura[13] stabula aurigis exstruere, circum gladiatorum ferarumque spectaculis opplere, tanquam in summa abundantia pecuniæ illudere[14].

XCV. Quin et natalem Vitellii diem[1] Cæcina ac Valens, editis tota Urbe vicatim[2] gladiatoribus, celebravere, ingenti paratu et ante illum diem insolito. Lætum fœdissimo cuique apud bonos invidiæ fuit[3], quod exstructis in campo Martio aris inferias Neroni[4] fecisset. Cæsæ publice victimæ crematæque; facem Augustales[5] subdidere, quod sacerdotium, ut Romulus Titios T. Tatio regi[6], ita Cæsar Tiberius Juliæ genti sacravit. Nondum quartus a victoria mensis, et libertus Vitellii Asiaticus[7] Polyclitos, Patrobios

11. LARGIEBATUR. Vitellius avait conscience de la nécessité où il était de compter à ses soldats le *donativum*. Galba était tombé pour ne l'avoir pas fait à temps (sup , I, 18). N'ayant pas d'argent, Vitellius prodiguait aux soldats tout le reste. *Largiebatur* est appelé ici par *donativum*.

12. LIBERTI PRINCIPUM. Les affranchis des empereurs précédents, Néron, Galba, Othon, et de Vitellius lui-même. Sur les *jura libertorum*. V. sup., II, 92, note 15.

13. SOLA PERDENDI CURA, n'ayant d'application que pour dissiper. — Tacite fait de l'ablatif un usage plus fréquent et plus hardi que les autres auteurs classiques. V. Gantrelle, VI, 40, 41, 42, 43.

14. PECUNIÆ ILLUDERE, se jouer de l'argent. Cf. *Ann.*, XV, 42.

XCV. 1. NATALEM VITELLII DIEM. Vitellius (Suét., *Vit.*, 3), était né le 8 des kalendes d'octobre = 24 septembre, et, suivant quelques-uns, le 7 des ides de septembre = 7 septembre, 768 de Rome, 15 ap. J.-C.

2. VICATIM, c.-à-d. *per singulos vicos :* dans tous les quartiers de la ville.

3. INVIDIÆ FUIT. Pour la vile plèbe, c'étaient les beaux jours de Néron qui étaient revenus. Mais les gens de bien virent de mauvais œil, furent scandalisés de voir Vitellius réhabiliter les manes d'un Néron.

4. INFERIAS NERONI. Cf. Suét., *Vit.*, 11 : *Ne cui dubium foret, quod exemplar regendæ reipublicæ eligeret, medio campo Martio adhibita publicorum sacerdotum frequentia inferias Neroni dedit.* V. aussi Dion, LV, 7.

5. AUGUSTALES. Les prêtres d'Auguste. *Borghesi* (III, 389-460) et plus récemment M. *Dessau* nous ont expliqué ce qu'il en est des *Sodales Augustales,* ce collège unique, créé à Rome par Tibère, après l'apothéose d'Auguste, et composé d'abord de 4 princes de la famille impériale et de 21 personnages tirés au sort parmi les *primores* de l'aristocratie, en tout 25 personnes, nombre qui fut porté à 26, puis à 28 à la fin du premier siècle. Nous savons que ce collège, dont les associés étaient perpétuels, par analogie avec les *Sodales Titii* (V. la note ci-après) avait été d'abord consacré à la mémoire divinisée de la *Gens Julia ;* que Claude (qui le premier après Auguste reçut l'apothéose) eut dans le même collège un culte particulier; qu'il en fut de même pour les autres empereurs devenus *Divi* et que ce culte n'avait aucun rapport avec le culte provincial de *Rome* et d'*Auguste,* lequel n'existait pas pour Rome et l'Italie. Voir Dessau : *Ephem. épigr.*, III, fasc. 1, p. 74-75 et fasc. III, 393-394.

6. TATIO REGI. Cf. Tacite (*Ann.*, I, 54) : *idem annus novas cærimonias accepit, addito sodalium Augustalium sacerdotio, ut quondam T. Tatius retinendis Sabinorum sacris sodales Titios instituerat.*

7. ASIATICUS. Sur cet affranchi, V. sup., II, 57. — Sur Polyclitus, V. sup.,

et vetera odiorum nomina[8] æquabat. Nemo in illa aula probitate aut industria certavit : unum ad potentiam iter, prodigis epulis[9] et sumptu ganeaque satiare inexplebiles Vitellii libidines. Ipse abunde[10] ratus, si præsentibus frueretur, nec in longius consultans, novies millies[11] sestertium paucissimis mensibus intervertisse creditur sagina[12]. At misera civitas, eodem anno Othonem et Vitellium passa, inter Vinios[13], Fabios[14], Icelos[15], Asiaticos[16], varia et pudenda sorte agebat, donec successere Mucianus[17] et Marcellus[18] et magis alii homines quam alii mores.

XCVI. Prima Vitellio tertiæ legionis[1] defectio nuntiatur, missis ab Aponio Saturnino[2] epistolis, antequam is quoque Vespasiani partibus aggregaretur; sed neque Aponius cuncta, ut trepidans re subita, perscripserat, et amici adulantes mollius interpretabantur : « unius legionis eam » seditionem, ceteris exercitibus constare fidem[3]. » In hunc modum etiam Vitellius apud milites disseruit, prætorianos nuper exauctoratos[4] insectatus, a quibus falsos

I, 37, et *Ann.*, XIV, 39. — Quant à Patrobius, c'était un des plus détestés affranchis de Néron. Il fut mis à mort sur l'ordre de Galba. Sup., I, 49; Suét., *Galb.*. 20.

8. ODIORUM NOMINA, toutes ces odieuses célébrités des derniers temps. — Sur les substantifs abstraits, V. Gantrelle, IX, 82.

9. PRODIGIS EPULIS. Sur la gloutonnerie de Vitellius, V. sup., I, 62; II, 31, 62, 95; inf., III, 36, 63, 95; Suét., *Vit.*, 13.

10. ABUNDE, sous-entendu *esse*.

11. NOVIES MILLIES. 900,000,000 de sesterces, env. 180,000,000 de francs.

12. SAGINA. V. sup., I, 62, note 7. — Var., *creditur. Magna et misera.*

13. VINIOS. C'est le collègue de Galba au consulat et son conseiller de malheur. V. sup., I, 6, 12, 13, 37, 42, 48.

14. FABIOS. Fabius Valens, le chef des légions de la basse Germanie. Tacite le prend comme type, parce qu'il est plus avide encore et plus corrompu que Cécina.

15. ICELOS. Après les suppôts des empereurs, viennent leurs affranchis. Sur Icelus, V. sup., I, 13, 33, 37, 46.

16. ASIATICOS. V. sup., II, 57; inf., IV, 11.

17. MUCIANUS. C'est Mucianus qui conduisit les opérations contre Vitellius. Pendant tout ce temps et durant toute l'absence de Vespasien, il joua un rôle considérable.

18. MARCELLUS. Cf. *Ann.*, XVI, 22; sup., II, 53; inf., IV, 6, 7, 43.

XCVI. 1. TERTIÆ LEGIONIS. La IIIe *Gallica*, qui avait été autrefois sous le commandement de Mucianus en Syrie, et qui se trouvait alors en Mésie. V. sup., II, 85.

2. APONIO SATURNINO. Gouverneur de Mésie. V. sup., II, 85.

3. CONSTARE FIDEM. La foi des autres armées était partout solide, inébranlable. Galba avait tenu déjà le même langage en apprenant la révolte des armées de Germanie. Sup., I, 18. — C'est sans doute à cette occasion que furent frappées les médailles (Cf. Akerman, I, p. 178) : FIDES EXERCITUUM, avec deux mains entrelacées; une autre représentant Mars qui s'avance avec un trophée et un étendard : CONSENSUS EXERCITUUM.

4. EXAUCTORATOS. On a vu plus haut (II, 67) que Vitellius avait licencié les prétoriens, avec l'adoucissement du congé honorable. Il les accuse ici de semer de faux bruits.

rumores dispergi, nec ullum civilis belli metum asseverabat, suppresso[5] Vespasiani nomine, et vagis[6] per Urbem militibus qui sermones populi coercerent. Id præcipuum alimentum famæ erat.

XCVII. Auxilia tamen e Germania[1] Britanniaque[2] et Hispaniis[3] excivit, segniter et necessitatem dissimulans. Perinde legati provinciæque cunctabantur, Hordeonius Flaccus[4] suspectis jam Batavis anxius proprio bello[5], Vettius Bolanus[6] nunquam satis quieta Britannia, et uterque ambigui. Neque ex Hispaniis properabatur, nullo tum ibi consulari[7] : trium legionum legati, pares jure[8] et prosperis Vitellii rebus certaturi[9] ad obsequium, adversam ejus fortunam ex æquo detrectabant. In Africa legio[10] cohortesque delectæ[11] a Clodio Macro, mox a Galba dimissæ, rursus jussu Vitellii militiam cepere; simul cetera juventus dabat impigre nomina. Quippe integrum illic ac favorabilem[12] proconsulatum Vitellius, famosum[13] invisumque Vespasianus egerat : proinde[14] socii de imperio

5. SUPPRESSO. Il se gardait bien de prononcer le nom de Vespasien, et dissimulait sur ce point. Cf. sup., II, 73.

6. VAGIS. Des soldats se répandaient dans la ville, par ordre sans doute, pour imposer silence à tous.

XCVII. 1. E GERMANIA. Il devait rester là bien peu de forces disponibles, après ce qu'en avaient tiré Cecina Valens, puis Vitellius lui-même. V. sup., II, 57.

2. BRITANNIAQUE. Il y avait là trois légions assez complètes, la IIe *Augusta*, la IXe *Hispana* et la XIVe *Gemina*.

3. HISPANIIS. Trois légions s'y trouvaient également : la VIe *Victrix*, la Xe *Gemina* et la Ire *Adjutrix* que Vitellius y avait renvoyée après *Bedriacum*.

4. HORDEONIUS FLACCUS. Il avait été laissé sur le Rhin pour garder la rive gauche et contenir les populations mêlées et turbulentes de la Gaule Belgique. V. sup., II, 87.

5. PROPRIO BELLO. Il était trop préoccupé d'une guerre possible dans sa propre province pour songer à secourir les autres. Les craintes d'Hordeonius seront bientôt justifiées. V. inf. IV, 12.

6. VETTIUS BOLANUS était gouverneur de Bretagne. V. sup., II, 37.

7. NULLO TUM IBI CONSULARI. Cluvius Rufus, gouverneur de la Tarraconnaise, ne résidait pas dans son gouvernement : il avait obtenu d'administrer sa province sans quitter Rome. V. sup., II, 65.

8. PARES JURE. Aucun des trois lieutenants n'était supérieur aux autres en juridiction, *jure*.

9. CERTATURI. Eux qui eussent rivalisé de zèle pour Vitellius, s'il eût été heureux. Ce participe futur actif, avec sens hypothétique, répond au participe aoriste grec avec ἄν. V. Nægelsbach, *Lat. stil.*, § 115. a. Cf. inf., III, 54 : *si liceret, vere narraturi*.

10. LEGIO. La IIIe *Augusta*, en Numidie.

11. COHORTESQUE DELECTÆ. Quelques cohortes auxiliaires que Macer avait levées pour suffire à la garde et à la défense du pays. V. inf., IV, 48.

12. FAVORABILEM. Synonyme de *gratiosus*, ce mot est fréquemment employé par Quintilien et les écrivains de l'époque des Césars. Cf. *Ann.*, XII, 6; *Dial.*, 7; *Vell.*, II, 34, 40.

13. FAMOSUM. Suétone dit absolument le contraire : *Africam integerrime nec sine magna dignatione administravit*. V. Suét., *Vesp.*, 4.

14. PROINDE. Les alliés africains

utriusque conjectabant, sed experimentum contra fuit.

XCVIII. Ac primo Valerius Festus[1] legatus studia provincialium cum fide juvit; mox nutabat, palam epistolis edictisque[2] Vitellium, occultis nuntiis[3] Vespasianum fovens et hæc illave defensurus, prout invaluissent. Deprehensi cum litteris edictisque Vespasiani per Rætiam et Gallias militum et centurionum quidam ad Vitellium missi necantur; plures fefellere[4], fide amicorum aut suomet astu occultati. Ita Vitellii paratus noscebantur, Vespasiani consiliorum pleraque ignota, primum socordia Vitellii; dein Pannonicæ Alpes præsidiis insessæ[5] nuntios retinebant. Mare quoque etesiarum flatu[6] in Orientem navigantibus secundum, inde adversum erat.

XCIX. Tandem irruptione hostium atrocibus undique nuntiis exterritus Cæcinam ac Valentem expediri[1] ad bellum jubet. Præmissus Cæcina; Valentem e gravi corporis morbo tum primum assurgentem infirmitas tardabat[2]. Longe alia[3] proficiscentis ex Urbe Germanici exercitus species : non vigor corporibus, non ardor animis; lentum et rarum[4] agmen, fluxa arma[5], segnes[6] equi; impatiens solis, pulveris, tempestatum[7], quantumque hebes[8]

partaient de là, s'appuyaient sur ces précédents pour conjecturer ce que l'un et l'autre pourraient être, parvenus à l'empire. Var., *perinde*.

XCVIII. 1, VALERIUS FESTUS, parent de Vitellius, commandait la IIIe *Augusta* en Afrique. V. inf., IV, 49.

2. EDICTISQUE. Les communications des gouverneurs de province à leurs administrés s'appelaient en droit *edicta*.

3. OCCULTIS NUNTIIS. Il envoyait à Vespasien des messages secrets, confidentiels, pour préparer son adhésion.

4. FEFELLERE. La plupart échappèrent.

5. PANNONICÆ ALPES PRÆSIDIIS INSESSÆ. Les Alpes Pannoniennes étaient occupées par des corps hostiles à Vitellius, qui arrêtaient ses courriers et interceptaient les dépêches.

6. ETESIARUM FLATU. Les vents étésiens, c.-à-d. *annuels*, soufflaient du nord-ouest pendant 40 jours, du 20 juillet au 30 août. Cf. *Ann.*, VI, 33; Cés., *B. C.*, III, 107; Plin., *H. N.*, II, 47, 124.

XCIX. 1. EXPEDIRI, se mettre en marche pour la guerre. Cf. sup., I, 10 : *quoties expedierat, magnæ virtutes*.

2. INFIRMITAS TARDABAT. Faible et convalescent, il ne pouvait se mouvoir qu'avec peine et lentement.

3. LONGE ALIA, sous-ent. *atque fuerat*. L'armée de Germanie était méconnaissable.

4. LENTUM ET RARUM. Leur marche était nonchalante ; les rangs n'étaient pas serrés et on voyait des intervalles. Cf. inf., III, 25 : *rariore jam Vitellianorum acie*.

5. FLUXA ARMA. Leurs armes, mal maintenues, étaient pendantes.

6. SEGNES. Des chevaux éteints, (*sine igne*), parce qu'ils n'étaient ni soignés, ni exercés, ni en haleine.

7. TEMPESTATUM. Les intempéries de l'air, tout ce qui s'écartait des conditions moyennes.

8. QUANTUMQUE HEBES. On attendrait *quanto hebetior*. L'ellipse dans les comparaisons est plus fréquente et plus hardie chez Tacite que chez les autres auteurs. V. Gantrelle, XII, 163.

ad sustinendum laborem miles, tanto ad discordias promptior. Accedebat huc Cæcinæ ambitio vetus [9], torpor recens, nimia fortunæ indulgentia soluti in luxum, seu [10] perfidiam meditanti infringere exercitus virtutem inter artes erat. Credidere plerique Flavii Sabini [11] consiliis concussam Cæcinæ mentem, ministro sermonum [12] Rubrio Gallo [13]; rata apud Vespasianum fore pacta transitionis [14]. Simul odiorum invidiæque erga [15] Fabium Valentem admonebatur, ut impar [16] apud Vitellium gratiam viresque apud novum principem pararet.

C. Cæcina e complexu Vitellii multo cum honore digressus partem equitum ad occupandam Cremonam præmisit. Mox vexilla [1] primæ [2], quartæ, quintæ decimæ, sextæ decimæ legionum, dein quinta et duoetvicesima secutæ; postremo agmine unaetvicesima Rapax et prima Italica incessere cum vexillariis trium Britannicarum legionum [3] et electis auxiliis. Profecto Cæcina, scripsit Fabius Valens exercitui, quem ipse ductaverat, « ut in itinere » opperiretur [4]; sic sibi cum Cæcina convenisse » : qui

9. AMBITIO VETUS. La molle condescendance que Cécina avait montrée autrefois envers le soldat, pour ménager sa propre popularité. Cf. sup., I, 83 : *ambitioso imperio;* et I, 1 : *sed ambitionem scriptoris facile averseris.*

10. SOLUTI IN LUXUM, SEU. Le participe attribut *soluti* est en coordination avec la proposition *seu... inter artes erat.*

11. FLAVII SABINI. V. sup., II, 55.

12. MINISTRO SERMONUM, Rubrius Gallus avait été l'interprète de la négociation.

13. RUBRIO GALLO. V. sup., II, 51.

14. PACTA TRANSITIONIS. Les conditions, le prix de la défection.

15. ERGA se dit aussi dans un sens hostile, comme dans les comiques et dans C. Nepos. V. Gantrelle, XV, 145.

16. IMPAR. Inférieur à Valens, en crédit auprès de Vitellius.

C. 1. VEXILLA. Le mot *vexillum,* étendard, enseigne, désigne tantôt les cohortes auxiliaires (V. sup., I, 31 : *Germanica vexilla*), qui marchaient sous un *vexillum*, et n'avaient jamais d'aigle, tantôt des détachements de soldats légionnaires. La légion romaine marchait rarement au complet. Elle avait un centre, un quartier-général, soit dans un camp retranché, soit dans une place forte. Là restaient l'aigle, les dépôts, le *legatus.* Les différentes cohortes étaient réparties suivant les besoins du service, sous des *vexilla.* Quelquefois des détachements de deux et trois mille hommes étaient formés en colonnes de marche, *vexilla, vexillarii*, et étaient envoyés fort loin de la légion et de son aigle.

2. PRIMÆ. La Ire légion. V. sup., II, 89, notes 9 et 11, l'énumération des légions, *aquilæ*, et des détachements, *vexilla,* provenant des armées de Germanie.

3. TRIUM BRITANNICARUM LEGIONUM, la IIe *Augusta,* la IXe *Hispana*, et la XXe *Valeria Victrix.* V. sup., II, 65; inf., III, 22.

4. OPPERIRETUR. Valens relevait à peine d'une grave maladie (sup., II, 99). Les troupes qu'il avait amenées de Germanie étaient la Ire *Italica,* la Ve *Alauda,* plus des vexillaires de la XVe *Primigenia* et de la XVIe *Gallica,* sup., I, 61, 64; sans compter les cohortes auxiliaires et les ailes de cavalerie alliée

præsens eoque validior mutatum id consilium finxit[5], ut ingruenti bello tota mole[6] occurreretur. Ita accelerare legiones[7] Cremonam, pars Hostiliam[8] petere jussæ : ipse Ravennam[9] devertit, prætexto[10] classem alloquendi; mox Patavi[11] secretum componendæ proditioni quæsitum. Namque Lucilius Bassus[12] post præfecturam alæ Ravennati simul ac Misenensi classibus[13] a Vitellio præpositus, quod non statim præfecturam prætorii adeptus foret, iniquam iracundiam flagitiosa perfidia ulciscebatur[14]. Nec sciri potest traxeritne Cæcinam, an, quod evenit inter malos, ut et consiliis similes sint, eadem illos pravitas impulerit.

CI. Scriptores temporum[1], qui potiente rerum Flavia domo monumenta belli hujusce composuerunt, curam pacis[2] et amorem rei publicæ, corruptas in adulationem causas[3], tradidere; nobis super insitam levitatem[4] et prodito Galba vilem[5] mox fidem æmulatione etiam invidiaque, ne ab

5. FINXIT. Après les lettres de Valens, et nonobstant, Cécina feignit un changement de résolution de la part de Valens, postérieurement à ses premières instructions.

6. TOTA MOLE. Cf. sup., I, 61.

7. LEGIONES. La Ie *Italica*, la XXIe *Rapax*. V. inf., III, 14.

8. HOSTILIAM. Auj. *Ostiglia*, à 28 kilomètres sud-est de Mantoue, sur la rive gauche du Pô, sur l'ancienne voie romaine qui allait de *Mutina* à *Verona*.

9. RAVENNAM. Là était la station navale de la flotte de l'Adriatique.

10. PRÆTEXTO. Ablatif absolu consistant en un participe neutre seul, sans substantif, et avec une proposition pour complément. Cette tournure hardie ne se trouve que dans les deux derniers écrits de Tacite, surtout dans les *Annales* (Wœlfflin). V. Gantrelle, VII, 61; Cf. *Ann.*, I, 6; XI, 38.

11. PATAVI. Auj. Padoue, à 35 kil. ouest de Venise, sur la grande voie romaine qui se détachait de la voie Emilienne à *Mutina* et se dirigeait sur *Patavium*, *Aquileia*, et les provinces illyriennes. — Cécina ne pouvait trahir en présence des légions, ni de la flotte. Il s'avance jusqu'à *Patavium*, loin de ses cantonnements, précisément pour négocier sa défection.

12. LUCILIUS BASSUS. Cf. inf., III, 12; IV, 3.

13. CLASSIBUS. Cf. *Ann.*, IV, 5; XIII, 30; XIV, 3, 62; XV, 51; *Hist.*, II, 9; inf., III, 56, 57, 60. — Lucilius Bassus avait le commandement supérieur des deux flottes.

14. ULCISCEBATUR. Il donnait satisfaction à son injuste dépit, comme si Vitellius, en ne lui donnant pas sur-le-champ la préfecture du prétoire eût mérité sa vengeance.

CI. 1. SCRIPTORES TEMPORUM. Ces annalistes, auxquels Tacite fait allusion, sont Aufidius Bassus, Cluvius Rufus, Servilius Nonianus, Fabius Rusticus, Vipstanus Messalla, et d'autres, dont les noms seuls sont parvenus jusqu'à nous. V. Teuffel, *Gesch. des Rœm. Liter.*

2. CURAM PACIS. Ils ont prétendu que c'était l'amour de la paix qui avait déterminé Cécina et Bassus.

3. CORRUPTAS IN ADULATIONEM CAUSAS. Mais ces motifs, *causas*, ils les ont dénaturés et transformés en mobiles honorables, *corruptas*, et cela par esprit de flatterie, pour faire leur cour à Cécina et à Bassus d'abord, et surtout à Vespasien et à sa famille.

4. SUPER INSITAM LEVITATEM. Sans parler de la légèreté, du défaut de caractère et de convictions de ces deux hommes.

5. VILEM. Après avoir trahi Galba,

aliis apud Vitellium anteirentur, pervertisse[6] ipsi Vitellium videntur. Cæcina legiones assecutus[7] centurionum militumque animos obstinatos pro Vitellio variis artibus subruebat; Basso eadem molienti minor difficultas erat, lubrica ad mutandam fidem classe ob memoriam recentis pro Othone militiæ[8].

trahir Vitellius n'était rien, devait peu leur coûter.

6. PERVERTISSE. Précipiter Vitellius dans l'abime.

7. ASSECUTUS. Il était revenu de *Patavium* à *Hostilia*, et il minait sourdement la fidélité des légions.

8. RECENTIS PRO OTHONE MILITIÆ. Cf. I, 87; II, 14, 28. La trahison de Bassus est racontée ci-après, III, 12.

INDEX

A

D

E

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

TABLE DES MATIÈRES



SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE Vᵉ EUG. BELIN ET FILS.



MÊME LIBRAIRIE

Envoi fran[...] timbres-poste.

CICÉRON. — Le[...]troduction et des notes; par [...]'Université. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 50 c.

— **Pro Milone oratio** (texte latin). Nouvelle édition collationnée sur les meilleurs textes, avec introduction, analyse, sommaires et notes historiques, géographiques et littéraires en français; par M. A. Doneaud, licencié ès lettres. In-12, cart. 40 c.

Autorisé par M. le Ministre de l'instruction publique (1881).

— **Pro Murena oratio** (texte latin). Nouvelle édition contenant des notes historiques, géographiques et littéraires en français; par M. Rouvier. In-12, cart. 30 c.

Autorisé par M. le Ministre de l'instruction publique (1881).

HORATII FLACCI (Q.) **opera.** Nouvelle édition, d'après le texte et les commentaires d'Orelli, de Dillenburger et de L. Müller, renfermant des arguments analytiques et historiques, des notes grammaticales et littéraires en français, une vie de l'auteur, une notice sur l'ode, la satire et l'épître, et un précis sur les mètres employés par Horace; par M. Aubertin, recteur honoraire, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. 1 vol. in-12, cart. 2 fr.

Autorisé par M. le Ministre de l'instruction publique (1881).

LUCRÈCE. — **Extraits** (texte latin), avec une introduction, un commentaire critique et des notes en français; par M. Crouslé, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 60 c.

Autorisé par M. le Ministre de l'instruction publique (1881).

— *Le même ouvrage*, latin et français, par le même. 1 vol. in-12, br. 3 fr. 50 c.

TACITE. — **Annales, livres XIII, XIV, XV** (texte latin). Nouvelle édition revue et publiée d'après les travaux les plus récents, avec introduction, commentaire et index; par M. Emile Person, agrégé des classes supérieures, docteur ès lettres, professeur au lycée Condorcet. 1 vol. in-12, cart. 1 fr. 60 c.

TÉRENCE. — **Les Adelphes** (texte latin), revu sur les textes les plus récents, avec une préface et des notes en français; par M. R. Pessonneaux, professeur agrégé au lycée Henri IV. 1 vol. in-12, cart. 80 c.

Autorisé par M. le Ministre de l'instruction publique (1881).

La version latine, ramenée à l'étude de la proposition et conseils pratiques sur l'art de traduire, à l'usage des élèves de troisième, de seconde, de rhétorique et des aspirants au baccalauréat ès lettres; par M. A. Henry, professeur agrégé des lettres. 1 vol. in-12, br. 1 fr. 50 c.